

#MondeEnCommun

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2020

INDICATEUR GRI 102-1



Avant-Propos



Rémy Rioux, Directeur général du groupe AFD
© Emmanuel LAFAY, 2020

En 2018, le groupe Agence française de développement (AFD) avait franchi une étape importante en matière de redevabilité et de transparence avec l'adoption d'une nouvelle politique de responsabilité sociétale de l'organisation (RSO) ambitieuse et exigeante pour la période 2018-2022. Je me réjouis que celle-ci ait, en 2019, contribué à nourrir notre action au service des Objectifs de développement durable (ODD). C'est ce que révèlent les données très complètes recueillies dans ce rapport qui présente en cohérence l'activité de l'Agence et ses résultats RSO.

L'année dernière, l'AFD a atteint une taille critique sans en rabattre jamais sur ses engagements qualitatifs. Conformément à la volonté du Président de la République de donner « une ambition nouvelle » à la politique de développement de la France, l'AFD a poursuivi sa trajectoire de croissance. En 2019, le niveau des engagements du groupe a ainsi dépassé le seuil des 14 milliards d'euros contre 11,4 en 2018, soit une hausse de près de 20 %. Plus de 2 500 salariés ont contribué à cet essor

en accompagnant plus de 1000 projets conçus pour accroître l'impact de notre action en faveur du développement durable, avec deux priorités : « 100% Accord de Paris » et « 100% lien social », sans oublier une action nettement renforcée dans les territoires en crise et vulnérables, en particulier dans le Sahel.

Nous avons notamment dépassé les engagements pris par la France lors de la COP21 pour la lutte contre le changement climatique, qui représente 51 % des autorisations de l'année 2019, avec un effort accru en matière d'adaptation. Les financements consacrés à la biodiversité – à quelques mois de la COP 15 de Kunming sur la diversité biologique – ont été renforcés (500 M€ environ). En matière de lien social, nous avons mobilisé près de 5 milliards d'euros en 2019 pour des projets contribuant à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette exigence d'impact s'applique aussi à nos activités pour le secteur privé : notre filiale PROPARCO a financé 2,5 milliards d'euros de projets privés pour le développement, avec une très grande attention aux impacts obtenus. Avec, toujours, une priorité « Tout Afrique » dont témoigne le quasi doublement de l'activité de l'agence sur le continent africain au cours des cinq dernières années. Car l'Afrique est plus que jamais au cœur de notre action avec 6,5 milliards d'euros de financement en 2019. Ces résultats irriguent aujourd'hui notre capacité à concevoir et mettre en œuvre l'appui de la France à l'Afrique pour faire face au coronavirus dans le cadre des initiatives « Santé en Commun » et « Choose Africa ».

En cohérence, notre organisation interne obéit à cette même exigence de responsabilité sociétale. Nous avons en effet adopté des comportements plus responsables pour réduire

notre empreinte carbone directe et nous respectons les meilleures pratiques en termes de diversité. A cet égard, nous avons renforcé notre politique d'intégration de personnes en situation de handicap, lesquelles représentent aujourd'hui un peu plus de 5% de nos effectifs. Cette cohérence entre notre action interne et notre activité externe, mise au service de l'agenda 2030 et gage de notre efficacité globale, a été reconnue par les observateurs externes. La notation extra-financière 2019 de Vigeo-Eiris classe l'AFD première sur les 20 banques de son secteur et deuxième sur les 4 903 entreprises et organisations notées par cette agence dans le monde.

Cette action de développement durable, enfin, nous ne la menons pas seuls. Nous la construisons avec tous nos partenaires en jouant le rôle de plateforme en France, en format #TeamEurope et dans le monde, avec les ONG, le secteur privé, les fondations, les bailleurs de développement, les collectivités locales, les centres de recherche. Et nous approfondirons encore ce travail collectif en 2020 avec l'organisation du sommet « Finance en Commun », qui réunira en novembre prochain, pour la première fois, l'ensemble de la communauté des 450 banques de développement et ses parties prenantes pour partager les meilleures pratiques, prendre des engagements collectifs et constituer une large, puissante et concrète coalition internationale, mobilisant les forces des différents pays, au service des ODD.

Sommaire

Avant-Propos	1
I. Notre mission	4
II. Une nouvelle dimension pour le groupe AFD	6
1. L'activité globale du groupe AFD	6
2. Les instruments d'intervention du groupe AFD	9
3. Nos géographies	10
4. Nos secteurs d'intervention.....	14
III. Réaliser nos cinq Engagements	17
1. 100% Accord de Paris.....	17
2. 100% lien social	18
3. Agir en 3D	20
4. Priorité au Non souverain	22
5. Adopter un réflexe partenarial	23
IV. Un Groupe engagé pour les ODD	26
1. Le dispositif Analyse et avis développement durable	26
2. Responsabilité sociétale : un groupe AFD exemplaire	27
3. La production de connaissances	31

ANNEXES

I. Notre mission

Face aux défis d'un monde où les inégalités ont fortement augmenté, malgré le recul de l'extrême pauvreté, où les risques (sécuritaires, climatiques, sanitaires...) sont accrus et où les interdépendances sont de plus en plus fortes, le groupe AFD a pour rôle de promouvoir des modèles de croissance et de développement plus résilients, moins émissifs et mieux à même de répondre aux aspirations économiques et sociales des habitants de cette planète.

L'action du groupe AFD vise à promouvoir les biens communs mondiaux et à contribuer à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD). Pour ce faire, elle s'articule autour de cinq engagements structurants définis par son Plan d'orientation stratégique 2018-2022.

100 % accord de Paris

La mise en œuvre de l'Accord de Paris est au cœur du mandat du groupe AFD qui s'engage à ce que tous ses financements soient désormais compatibles avec un développement bas-carbone et résilient au sens de l'Accord de Paris.

100 % lien social

Le Groupe s'engage à lutter contre les inégalités et à faire du renforcement du lien social entre populations et territoires une condition de son action. L'accès à l'éducation et à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes sont deux axes majeurs en la matière.

Le développement en 3D

Le Groupe inscrit son action au sein du triptyque Défense, Diplomatie et Développement (les « 3D ») ; il travaille aux côtés des autres acteurs du développement en complémentarité avec l'action des humanitaires, des diplomates et des militaires. Une « vision 3D », c'est une vision d'abord tournée vers la prévention des conflits.

La priorité aux acteurs non souverains

L'AFD entend contribuer plus fortement au financement des acteurs non souverains de ses pays d'intervention : entreprises publiques, collectivités territoriales, organisations de la société civile, fondations, secteurs privé et financier. Leur rôle est essentiel afin d'orienter les investissements vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Le réflexe partenarial

Pour la réalisation de ces engagements, le groupe AFD applique le principe selon lequel un projet mené avec un partenaire vaut toujours mieux qu'un projet sans partenaire. La volonté d'ouverture systématique à de nouveaux acteurs est l'un des marqueurs forts de notre stratégie.

Dans la mise en œuvre de sa mission, l'action du groupe AFD s'adapte en fonction de trois axes :

L'axe géographique

Les besoins spécifiques de chaque territoire, pays ou région ont conduit l'AFD à distinguer trois espaces dans son action :

- « tout Afrique », pour prendre la pleine et exacte mesure du continent ;
- « les Trois Océans », où la France est présente à travers ses territoires d'Outre-mer et cherche à impulser des dynamiques régionales ;
- les régions émergentes des « Amériques » et des « Orient », où se situe une part significative des enjeux de la transition bas-carbone et de la transformation de nos modèles économiques et sociaux.

L'axe sectoriel

Les orientations stratégiques de l'AFD se déclinent aujourd'hui dans l'appui à six grandes transitions visant à réaliser les ODD dans leurs domaines respectifs : démographique et sociale ; énergétique ; territoriale et écologique ; numérique et technologique ; politique et citoyenne, économique et financière.

L'axe Recherche et Innovation

Anticiper les enjeux futurs de développement constitue une nécessité afin d'améliorer constamment les projets et d'inventer les modèles et trajectoires de développement durable de demain.

PROPARCO, filiale de l'AFD, contribue à la mission du Groupe en favorisant les investissements privés dans les pays en développement, considérant que le secteur privé est un levier efficace pour atteindre les objectifs du développement durable.

L'AFD assure en outre la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'action promue par le groupe AFD se conjugue avec la nécessité de travailler en partenariat avec tous les acteurs du développement et de prendre en compte la diversité et la spécificité des besoins et des attentes des pays partenaires et des acteurs.

Dans cette perspective, l'AFD participe à l'élaboration de politiques publiques qui permettent de définir des trajectoires de développement, et contribue aux débats internationaux, au partage de savoir-faire et d'expertise et au dialogue avec les acteurs concernés.

Une présence internationale.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 124 pays et territoires en 2019. Pour couvrir ces zones d'intervention et être au plus près du terrain, le groupe AFD dispose d'un réseau de 85 agences et bureaux de représentation à travers le monde. Nos pays d'intervention et implantations sont présentés de manière détaillée en Annexe 3 et 4.

II. Une nouvelle dimension pour le groupe AFD

1. L'activité globale du groupe AFD

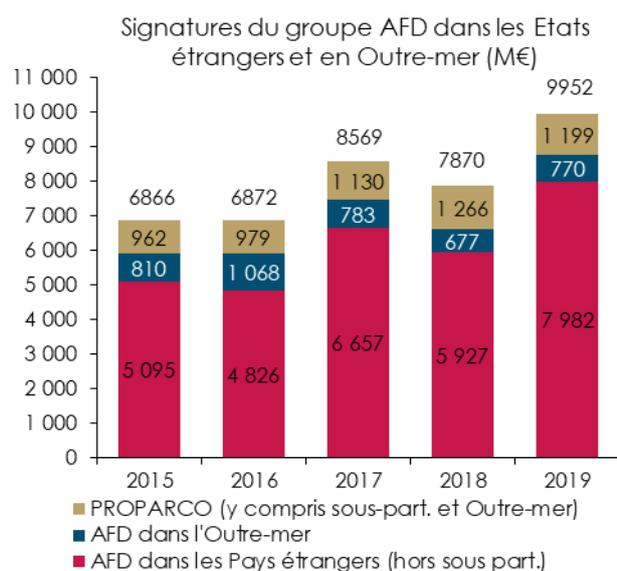
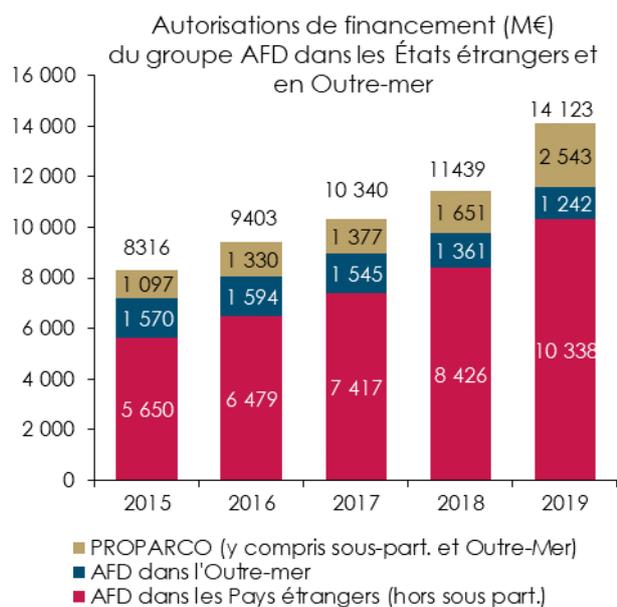
L'ensemble des financements du groupe AFD se sont élevés à 14,1 Mds€ en 2019.

Les autorisations de financement dans les Etats étrangers et dans les Outre-mer ont augmenté de 23 % par rapport à 2018. Les financements du Groupe ont augmenté de 2,7 Mds€ en 2019, après 1,1 Md€ et 0,9 Md€ de croissance en 2018 et 2017 respectivement. Le groupe AFD inscrit pleinement sa trajectoire de croissance en cohérence avec l'engagement présidentiel de consacrer 0,55% du RNB à l'APD en 2022.

En 2019, la croissance a été portée par l'activité du Groupe dans les pays étrangers (+2,8 Md€), tant par celle de l'AFD (+ 23%) que par celle de PROPARCO (+ 54%). L'activité de l'AFD dans les Outre-mer est en baisse (-9%).

Les signatures du groupe AFD ont atteint 9,9 Mds€ en 2019, en augmentation de 26% par rapport à 2018.

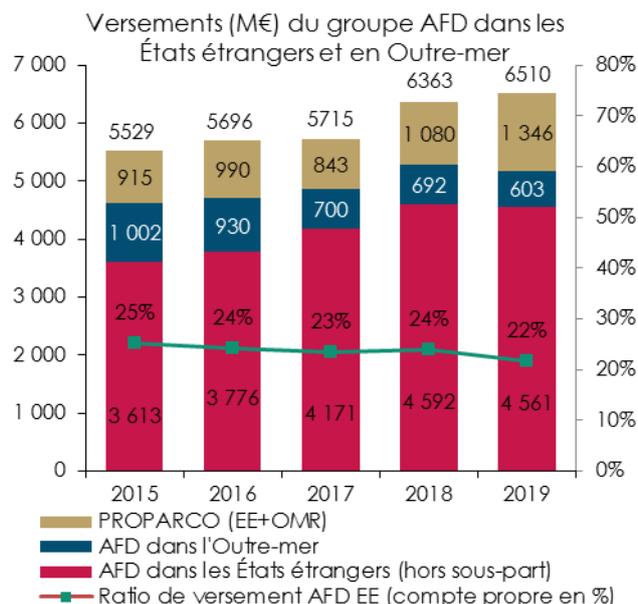
Cette augmentation du volume de signatures s'explique par un effet de rattrapage après une année 2018 en retrait et par la traduction de la croissance des engagements des années précédentes et le début de mise en œuvre de ces projets.



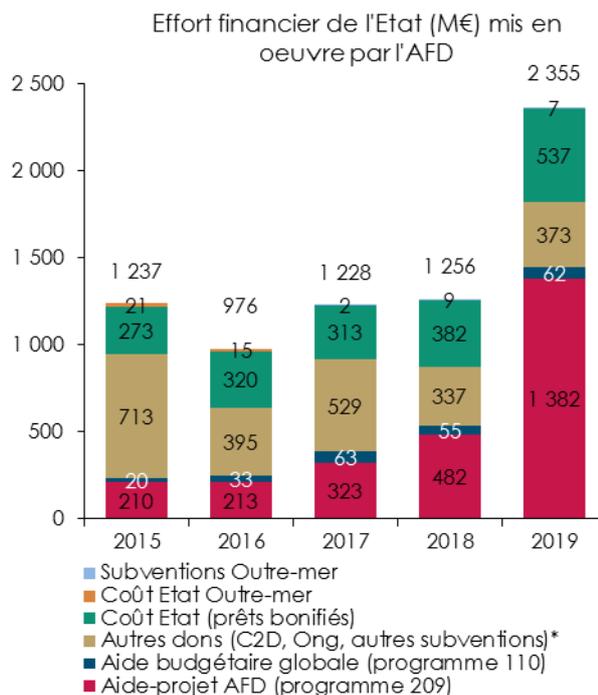
Les versements du groupe AFD ont atteint 6,5 Mds€ en 2019, en croissance de 2% par rapport à 2018.

Les versements de l'AFD dans les pays étrangers sont stables, à 4,6 Mds€. Le ratio de versement¹ de l'AFD dans les pays étrangers en compte propre est de 22%. Les versements de l'AFD dans les Outre-mer sont en baisse, s'élevant à 603 M€ (-13%). Ceux de PROPARCO progressent de 25%.

L'encours net des prêts s'élève à 35 Mds€ à fin 2019, alors que les «restes à verser» se montent à 22,5 Mds€.



L'AFD a bénéficié de 2,3 Mds€ d'effort financier de l'Etat en 2019 (+92% par rapport à 2018). Cette augmentation est la résultante de la forte hausse des ressources en aide-projet, avec près d'un milliard d'euros de ressources en dons supplémentaires par rapport à 2018.

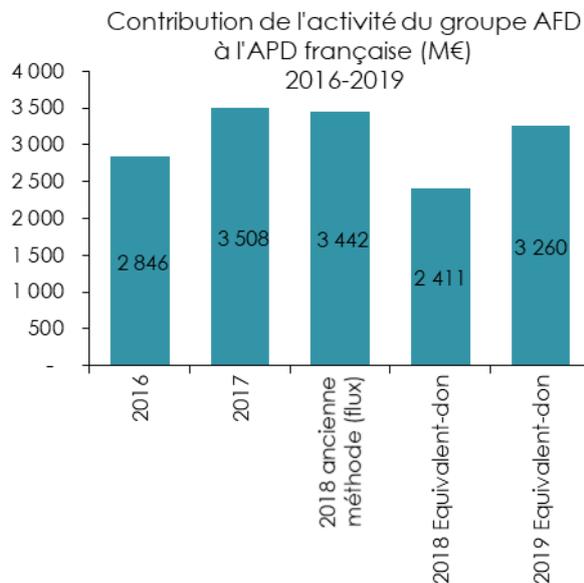


*hors FFEM à partir de 2015 et PROPARCO

¹ Le ratio de versement représente les versements de l'année rapportés au reste à verser de l'année N-1.

Le groupe AFD a contribué en 2019 à hauteur de 3,3 Mds€ à l'Aide publique au développement française selon la méthode de l'équivalent-don, nouvelle méthode de comptabilisation de cette aide.

En utilisant la nouvelle méthode de l'équivalent-don, la contribution de l'AFD à l'APD augmente de 35% par rapport à 2018 (2,4 Mds€ en 2018). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des versements en dons et par la déclaration, pour la première fois, de prêts à destination du secteur privé à hauteur de 490 M€.



2. Les instruments d'intervention du groupe AFD

Avec 5,3 Mds€ d'autorisations de financement dans les Etats étrangers en 2019, le prêt souverain reste le premier instrument de financement du groupe AFD (38% de l'activité). 43 pays ont bénéficié de financements souverains de l'AFD en 2019.

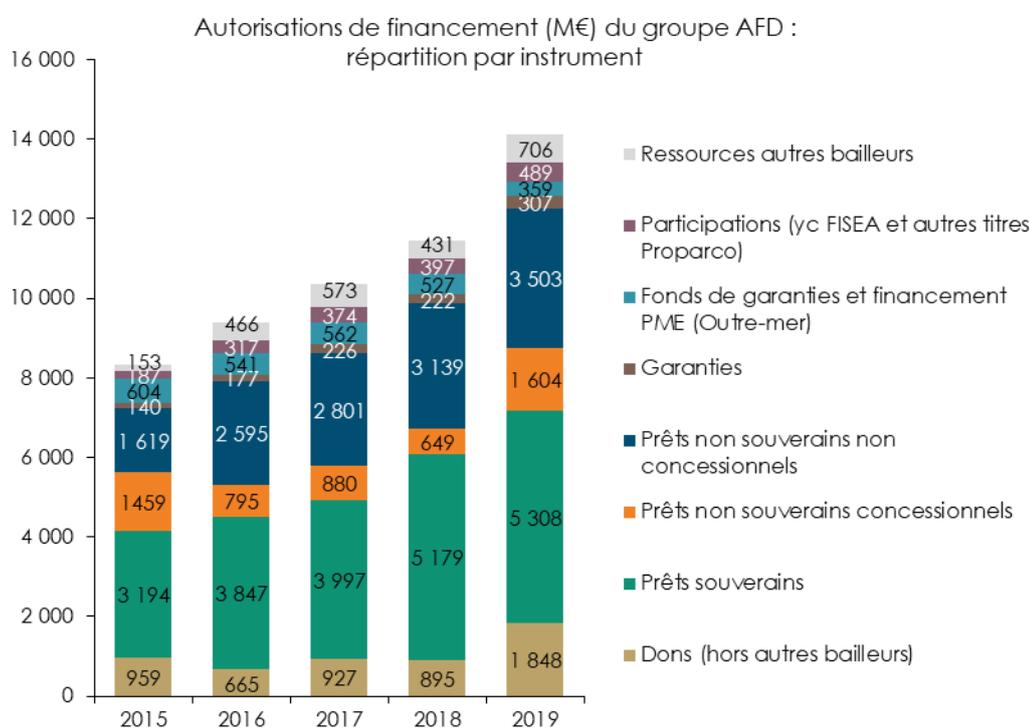
Les activités de prêts non souverains s'élèvent à 5,1 Mds€ en 2019 (+35% par rapport à 2018). Elles portent la croissance de l'activité du Groupe AFD en 2019. Deux tiers des financements non souverains sont non concessionnels.

L'activité en dons augmente de près d'1 Md€ avec 1,8 Md€ de dons en 2019, contre 895 M€ en 2018. Elle représente 13% de l'activité du Groupe en 2019 (hors ressources déléguées par d'autres bailleurs).

Les participations s'élèvent à 489 M€, en hausse de 23% par rapport à 2018. Cette croissance reflète la croissance de l'activité de financement en fonds propres de Proparco en cohérence avec ses objectifs stratégiques. Les garanties données représentent 307 M€ en 2019.

Les fonds de garantie et de financements aux PME Outre-mer distribués pour le compte de Bpifrance sont en recul, à 359 M€ (527 M€ en 2018), en raison de la reprise progressive de cette activité en direct par Bpifrance.

Les crédits délégués par d'autres bailleurs atteignent un niveau record en 2019 avec 706 M€, démontrant la mobilisation soutenue du groupe AFD pour se voir déléguer des ressources externes, notamment auprès de l'Union européenne.



3. Nos géographies

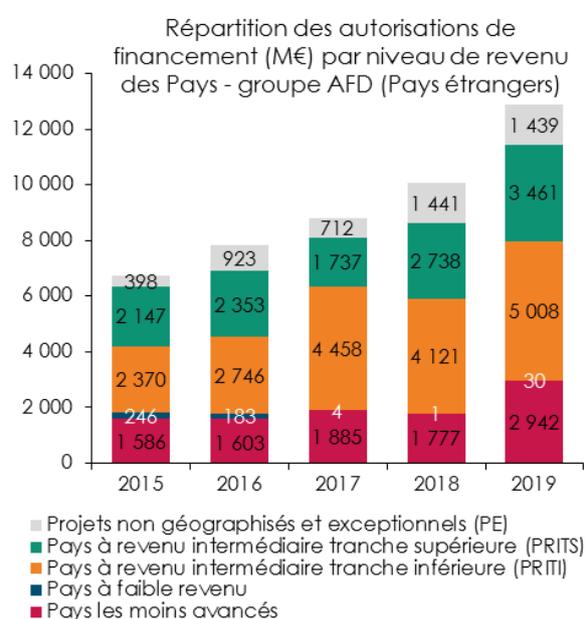
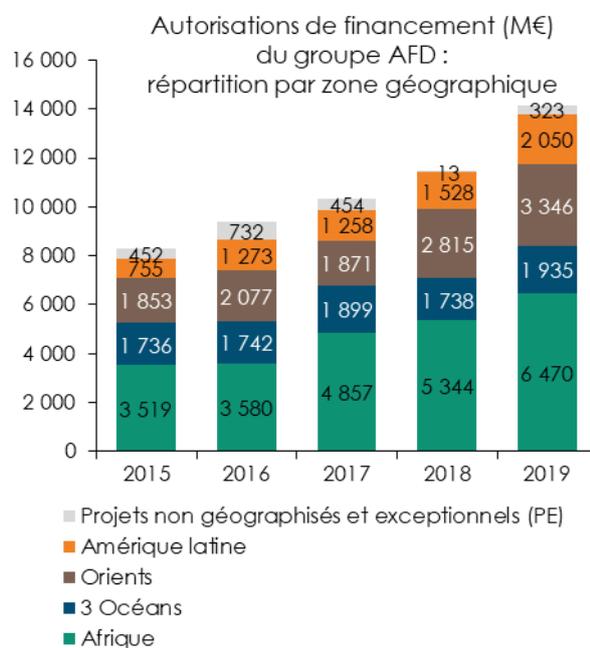
En 2019, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 6,5 Mds€ (hors Océan indien ²), soit 46% de l'activité du Groupe. L'activité du groupe AFD en Afrique atteint son plus haut niveau historique.

Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orient se sont élevées à 3,3 Mds€ en 2019, ce qui correspond à 24% de l'activité du groupe AFD. L'activité du Groupe dans la région est en croissance de 19% par rapport à 2018 et tire l'activité de l'ensemble du Groupe. L'activité en Amérique latine s'établit à 2 Mds€, soit 15% de l'activité du Groupe.

En 2019, les engagements financiers de l'AFD dans la région Trois Océans ont atteint 1,9 Md€, soit 14% de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les Trois Océans est en augmentation de 11% par rapport à 2018, tirée par l'activité dans les Etats étrangers. Dans le même temps, l'activité Outre-mer est pénalisée par la fin progressive des activités pour le compte de Bpifrance.

39% de l'activité du groupe AFD dans les Etats étrangers a été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure. L'activité dans les pays les moins avancés atteint près de 2,9 Mds€, soit 23% de l'activité du Groupe dans les Etats étrangers.

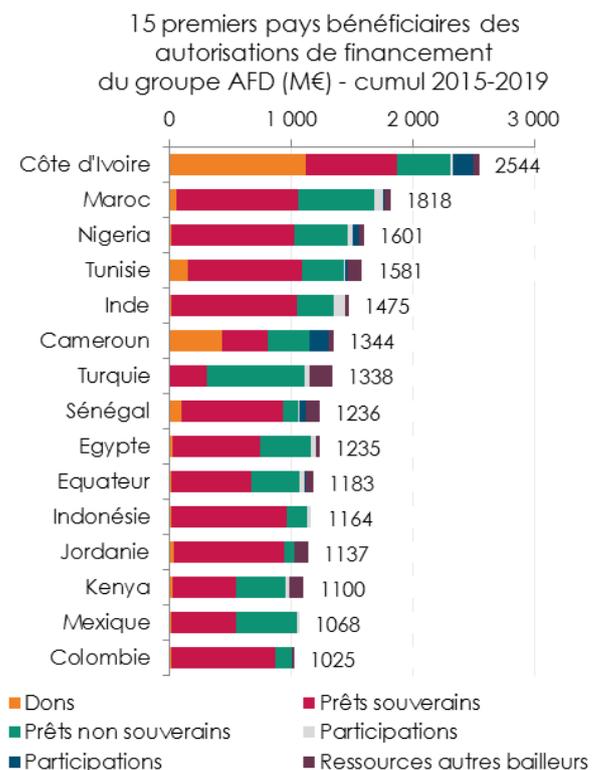
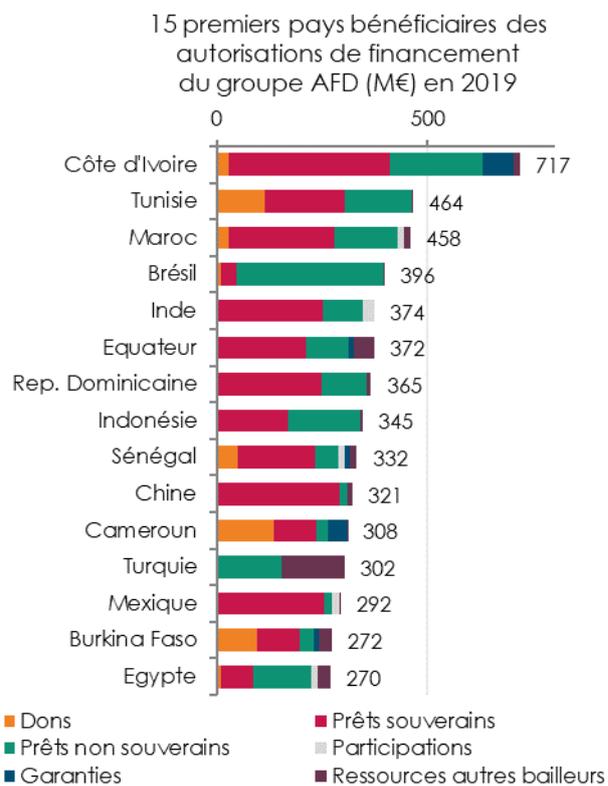
En 2019, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays prioritaires de l'aide française a doublé pour atteindre 2,1 Mds€ (+929 M€ par rapport à 2018). L'activité dans les pays prioritaires est soutenue par la hausse des dons, avec 966 M€ octroyés. Ils représentent 50% des financements aux pays prioritaires en 2019.



² En ajoutant l'activité dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice) incluse dans la région Trois Océans, l'activité en Afrique s'élève à 6,7 Mds€ en 2019

La Côte d'Ivoire, la Tunisie et le Maroc sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD en 2019.

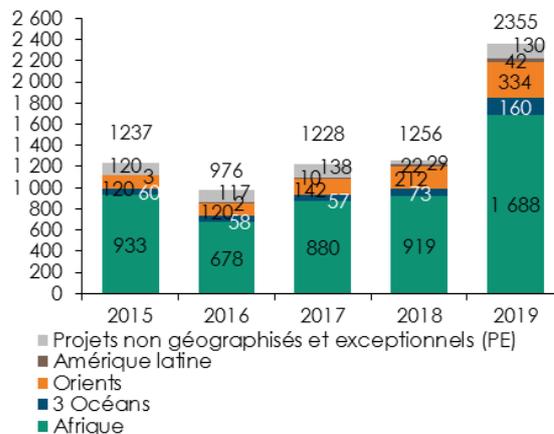
Sur la période 2015-2019, la Côte d'Ivoire, qui a bénéficié de deux Contrats de désendettement et de développement (C2D) reste le premier pays bénéficiaire des financements du groupe AFD.



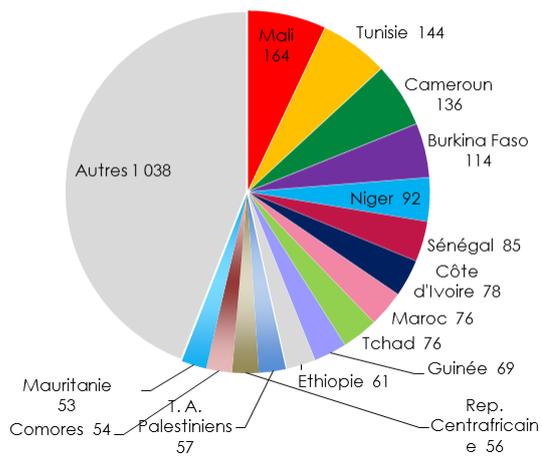
L'effort financier de l'Etat³ mobilisé par l'AFD est en forte hausse à 2,4 Mds€ en 2019 (+87% par rapport à 2018). 72% de l'effort financier est concentré sur l'Afrique, conformément au mandat donné à l'Agence. Les cinq premiers pays bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat en 2019 sont des pays africains.

L'augmentation des ressources en dons mises à disposition de l'AFD a permis une croissance très significative de l'activité dans les pays prioritaires de l'aide française vers lesquels sont concentrés ces dons. Le Mali devient cette année le premier pays bénéficiaire de l'effort financier. Trois pays prioritaires de l'aide française (Mali, Burkina Faso et Niger) comptent parmi les cinq premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat en 2019.

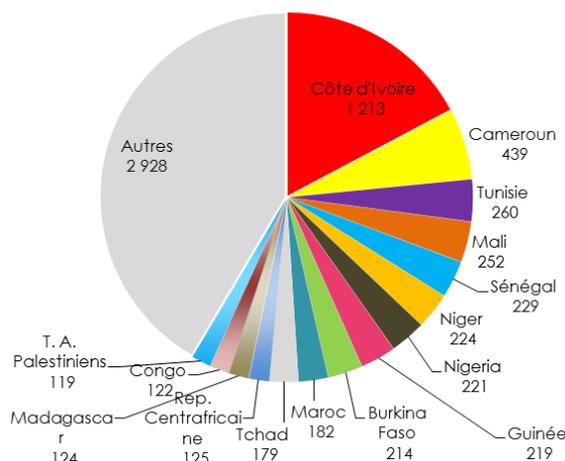
Répartition par zone géographique de l'effort financier de l'Etat (M€)



Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État en 2019 - M€

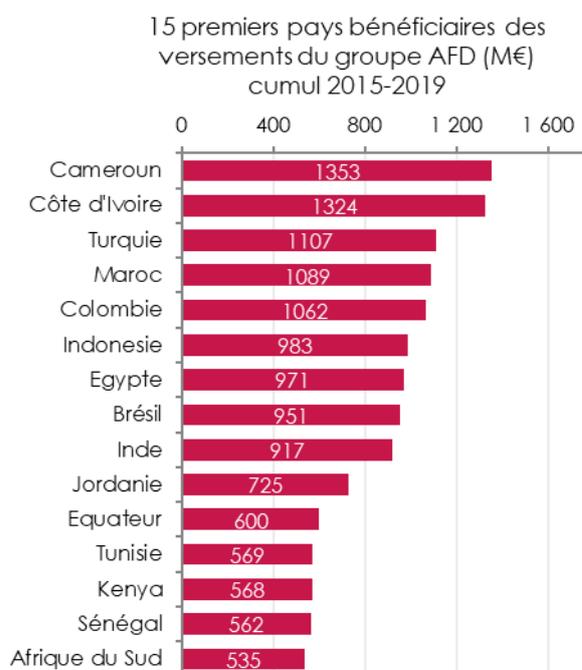
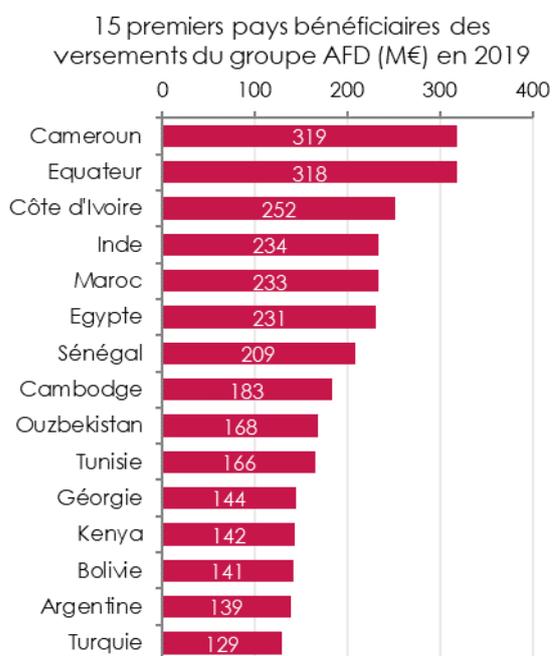


Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État cumulé 2015-2019 - M€



³ L'effort financier de l'État est mesuré comme la somme de l'ensemble des dons et du coût-État des prêts (bonification des prêts notamment).

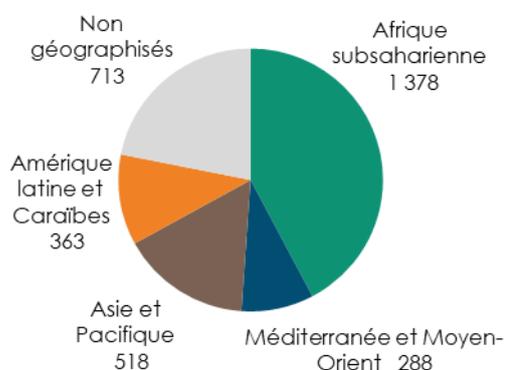
Le Cameroun, l'Equateur et la Côte d'Ivoire sont les trois premiers bénéficiaires des versements du groupe AFD en 2019. Ces versements reflètent la dynamique des engagements dans ces pays au cours des années passées et l'utilisation d'outils de financement à décaissement rapide (prêts de politique publique et C2D).



L'Afrique subsaharienne a été la première région bénéficiaire de l'APD générée par l'activité du groupe AFD en 2019, avec 1,4 Mds€ d'aide publique allouée selon la méthode de l'équivalent-don pour la comptabilisation des prêts. Ce résultat s'explique par la concentration des moyens en dons et des prêts les plus concessionnels en Afrique.

Les autres régions d'intervention du groupe AFD ont bénéficié de 1,2 Mds€ d'APD générée par l'activité du groupe AFD en 2019.

Contribution du groupe AFD à l'APD en 2019 - Répartition par géographie (M€)

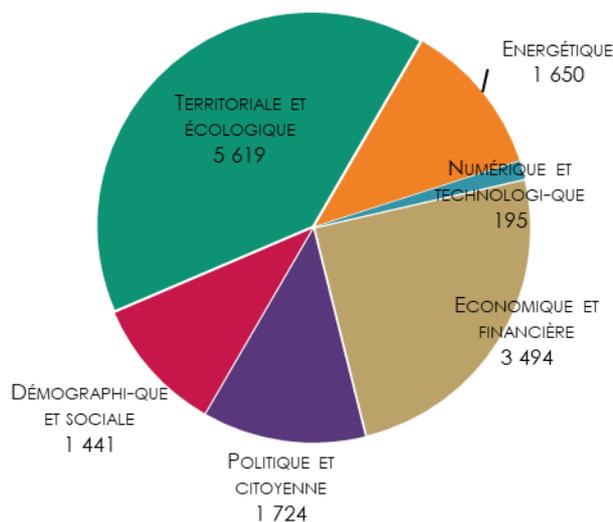


4. Nos secteurs d'intervention

Le groupe AFD a adopté une vision stratégique des objectifs de développement durable fondée sur six transitions qui agrègent les 17 ODD⁴.

Le groupe AFD a octroyé 5,6 Mds€ pour contribuer à la transition territoriale et écologique en 2019. La transition territoriale et écologique contribue à l'atteinte des ODD 2, 6, 11, 14 et 15. Le Groupe finance notamment des projets dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et des ressources naturelles, et du développement urbain. Le financement de la transition économique et financière est le deuxième secteur d'intervention du Groupe avec 3,5 Mds€. La transition politique et citoyenne est le troisième secteur d'intervention du Groupe avec plus de 1,7 Md€ de financements en 2019.

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD par transition en 2019



⁴ Les 17 ODD : Objectif 1 - Éradication de la pauvreté ; Objectif 2 - Lutte contre la faim ; Objectif 3 - Accès à la santé ; Objectif 4 - Accès à une éducation de qualité ; Objectif 5 - Égalité entre les sexes ; Objectif 6 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ; Objectif 7 - Recours aux énergies renouvelables ; Objectif 8 - Accès à des emplois décents ; Objectif 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; Objectif 10 - Réduction des inégalités ; Objectif 11 - Villes et communautés durables ; Objectif 12 - Consommation et production responsables ; Objectif 13 - Lutte contre les changements climatiques ; Objectif 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable ; Objectif 15 - Vie terrestre ; Objectif 16 - Justice et paix ; Objectif 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

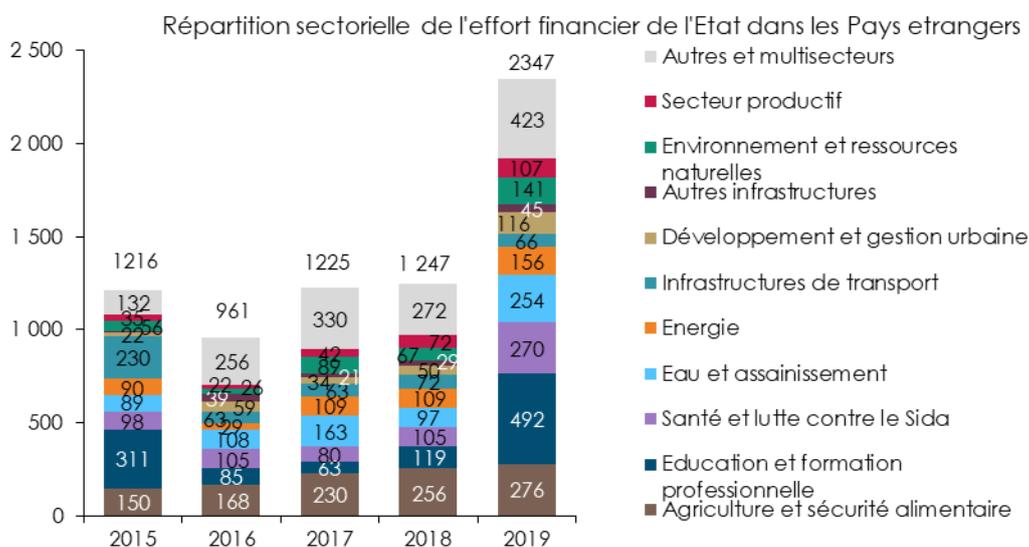
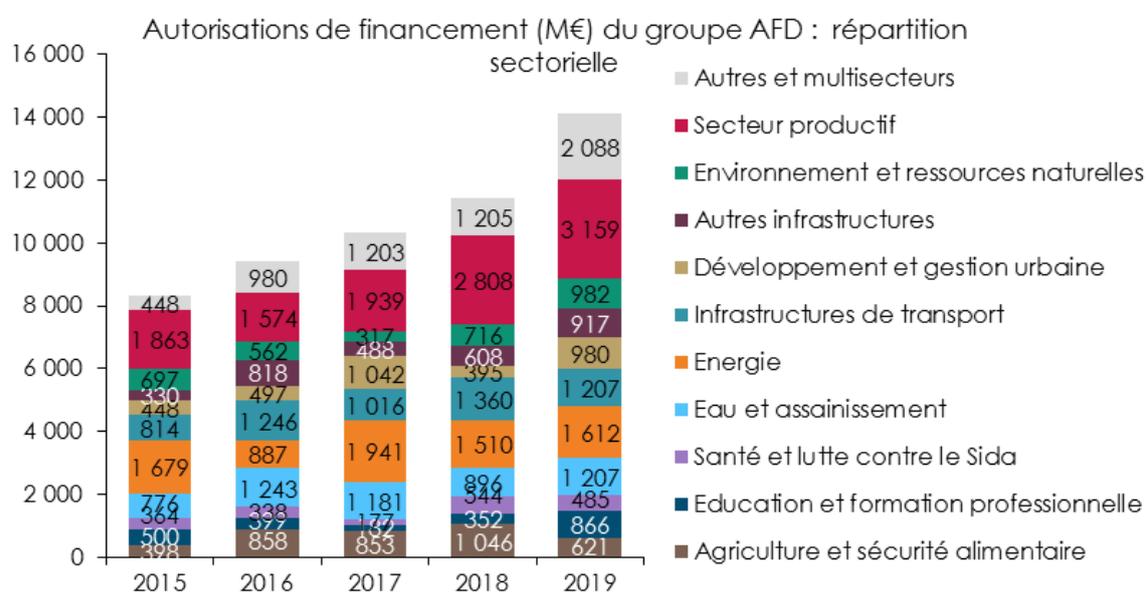
Dans le détail, le soutien au secteur productif est le premier secteur d'intervention du groupe AFD en 2019 avec 3,2 Mds€ de financement portés par la dynamique de PROPARCO.

L'activité de financement d'infrastructures du groupe AFD reste prépondérante avec 1,6 Md€ de financement dans le domaine de l'énergie et 1,2 Md€ dans le domaine des infrastructures de transport. Le soutien au secteur productif est le deuxième secteur d'intervention du groupe avec 3,2 Mds€ de financement en 2019. Le secteur de l'eau a

également porté l'activité en 2019 avec 1,2 Md de financements octroyés.

Les secteurs sociaux (éducation et santé) ont bénéficié de 1,3 Md€ de financement, soit le plus haut niveau de la période.

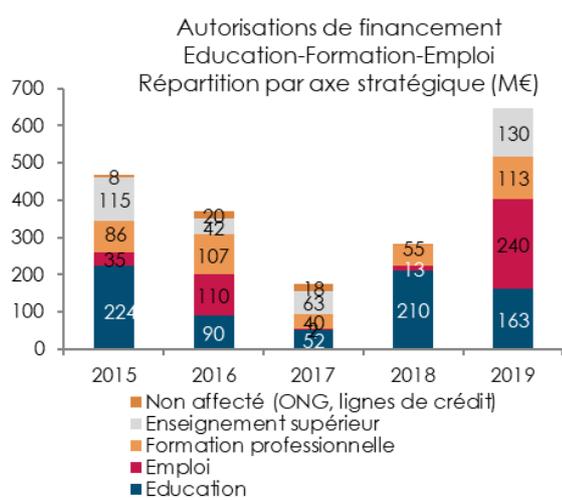
Ces secteurs ont bénéficié des capacités d'action nouvelles offertes par l'augmentation du volume de ressources en dons. Ils sont les premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'État en 2019.



Focus sur l'activité en faveur de l'éducation, la formation et l'emploi

La stratégie Education-Formation-Emploi 2016-2020 vise à : i) favoriser la cohésion sociale et lutter contre les inégalités, ii) renforcer la résilience des populations vulnérables, notamment en contexte de crise, et iii) stimuler le développement économique et les transitions, en cohérence avec les Objectifs de développement durable pour l'éducation (ODD4), l'emploi (ODD8), l'enseignement supérieur (ODD17) et l'égalité femmes-hommes (ODD5). Pour ce faire, elle s'organise autour de trois axes d'intervention : soutenir l'éducation de base, renforcer les politiques de formation-emploi et accompagner l'enseignement supérieur.

En 2019, les financements de l'AFD octroyés dans le cadre de cette stratégie s'élèvent à 646 M€⁵ dont 47% en prêts, 42% en dons et 11% en délégations de fonds.



⁵ Les financements suivis dans le cadre de la stratégie Education-Formation-Emploi intègrent 61 M€ de financements classés dans d'autres secteurs CICIP, notamment au titre de la politique de l'emploi (56 M€). Ils n'incluent pas 281 M€ de financements classés dans le secteur Cicip éducation réalisés notamment sous forme d'aide budgétaire (103 M€), de lignes de crédit (85 M€), de sous-participations à Proparco (40 M€), de financements en contexte de crise (20 M€) et de financements aux ONG (13 M€).

Parmi les 37 nouveaux projets (hors fonds d'études et fonds de préparation Partenariat mondial pour l'éducation) engagés en 2019, 31 concernent l'Afrique (532 M€, dont 124 M€ pour le G5 Sahel, soit plus de 5 fois plus qu'en 2018) et 23 les pays pauvres prioritaires (255 M€ soit plus du tiers des financements tous outils confondus, et 81 % des subventions allouées en 2019 dans le secteur.

2019 a été marqué par le développement de nouveaux axes d'interventions tels que l'autonomie économique des femmes, le travail décent ou encore les approches territoriales.

Focus sur l'activité en matière de santé

La stratégie Santé et protection sociale approuvée en 2015 et couvrant la période 2015-2019 s'inscrit dans les priorités de l'aide française en matière de santé et de protection sociale. Elle vise à : i) poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile et de santé sexuelle et reproductive (axe 1), ii) promouvoir la couverture universelle en santé (CUS) en renforçant les systèmes de santé et l'accessibilité financière aux soins (axe 2), iii) renforcer les systèmes de protection sociale (axe 3). En 2019, l'AFD a consacré 485 M€ à cette thématique, majoritairement sous forme de dons (60%) et principalement en Afrique (45%). L'AFD participe à travers sa stratégie Santé et protection sociale à la réalisation de l'ODD 3 « Santé et bien-être » et s'inscrit dans un réflexe partenarial tant du point de vue opérationnel que financier et de la recherche. En effet, l'AFD a réalisé en 2019 divers partenariats avec des structures telles que la Fondation Denis Mukwege (prix Nobel de la paix 2018), le Think Tank Santé 2030 ou encore l'UNICEF.

III. Réaliser nos cinq Engagements

Dans le cadre de son nouveau plan d'orientation stratégique adopté en 2018, l'AFD s'est engagée à réaliser cinq engagements stratégiques : devenir la première agence 100% Accord de Paris et 100% lien social ; agir en 3D (diplomatie, défense, développement) dans les contextes de crise et fragilité ; donner priorité au non souverain et adopter un réflexe partenarial. Ces engagements déclinent les priorités de la politique française de développement énoncée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

1. 100% Accord de Paris

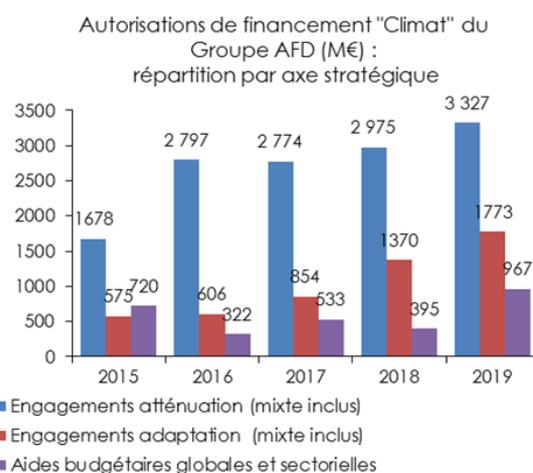
En 2019, le groupe AFD poursuit les objectifs fixés dans sa stratégie Climat-Développement adoptée en novembre 2017 par le Conseil d'administration. L'accompagnement des pays dans l'élaboration de leurs stratégies de développement bas carbone, appelé par la décision de la COP 21, s'est poursuivi à travers la mise en œuvre de la Facilité 2050, dont la seconde tranche de 20 M€ a été approuvée en décembre 2019.

Adoptée en novembre 2017, la stratégie « Climat et Développement » (2017-2022) fixe quatre engagements : (i) assurer une activité « 100% Accord de Paris », (ii) augmenter les volumes de finance Climat, (iii) contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement, (iv) co-construire les solutions et peser sur les normes.

En 2019, le groupe AFD a engagé 6,1 Mds€ de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 273 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

Sur le plan géographique, l'activité dédiée au « climat » s'est concentrée en Afrique (2065 M€), puis en Orient (1582 M€), en Amérique latine (1429 M€) et dans les Trois Océans (212 M€). En ce qui concerne les secteurs bénéficiaires des autorisations de financement, 3,3 Mds€ ont été attribués à des projets d'atténuation contre 1,8 Md€ aux projets d'adaptation. 967 M€ ont été mobilisés pour des aides budgétaires sectorielles ou en appui à une politique climat transversale.

Outre son engagement financier, le groupe AFD a un rôle d'influence auprès des autres



bailleurs et partenaires, notamment à travers sa position au sein de l'International Development Finance Club (IDFC), son engagement auprès des Organisations de la Société Civile (OSC) et ses contributions à l'initiative *Mainstreaming Climate Action in Financial Institution* et au *One Planet Summit*.

Le groupe AFD engagé pour la convergence des agendas Climat et Biodiversité

Le groupe AFD a travaillé en 2019 à la convergence des agendas Climat et Biodiversité en cohérence avec les négociations en cours sous l'égide de la Convention pour la Diversité Biologique et de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre les Changements Climatique. L'AFD s'est résolument engagée dans ce sens en affirmant sa volonté de porter à 30% de sa finance climat le volume de ses opérations favorables à la biodiversité. La finance biodiversité de l'AFD se stabilise à un haut niveau en 2019 à 457 M€ (446 M€ en 2018).

2. 100% lien social

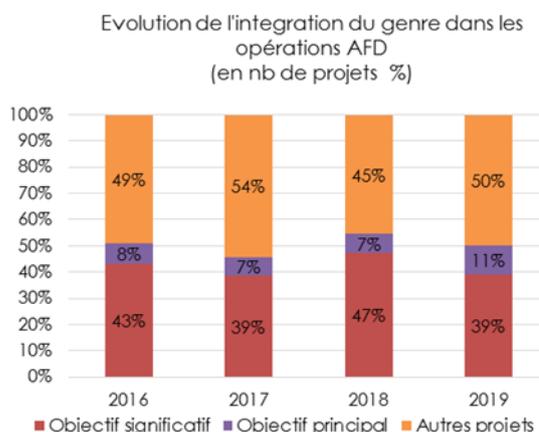
Le groupe AFD a poursuivi en 2019, le déploiement de son engagement stratégique « 100% lien social ». L'année 2019 a été marquée par les travaux stratégiques visant à préciser la notion de lien social. Dans le prolongement de ce travail, une task force pilotée par la cellule lien social a été mise en place ayant abouti à la rédaction d'un narratif stratégique.

Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022)

L'AFD poursuit sa mobilisation autour de l'intégration transversale du genre dans ses opérations à travers son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022). Il a pour finalités opérationnelles principales de i) Promouvoir : l'égal accès aux ressources et aux opportunités économiques, ainsi que la défense des droits des femmes et des filles ; ii) Prévenir : en luttant contre les inégalités de genre et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; iii) Emanciper : en accompagnant les partenaires dans leur mobilisation pour l'autonomisation des femmes et des filles. Cette ambition se traduit à la fois par la systématisation de la prise en compte du genre à travers le dispositif Avis Développement Durable (ADD), et par de nouveaux objectifs pour 2022 (50% du volume d'engagements notés 1 ou 2 selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE⁶ et 700 M€ annuels de projets avec marqueur CAD 2).

En 2019, 100% des programmes financés par l'AFD dans les Etats étrangers ont fait l'objet d'un questionnaire sur les enjeux de genre et d'une notation selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE.

39% des projets ont été notés CAD 1 et 11% CAD 2. Les volumes consacrés aux projets notés CAD 1 ou 2 ont considérablement augmenté passant de 3,9 Mds€ en 2018 à 4,9 Mds€ en 2019. Enfin, près de 80% des projets OSC ont intégré la dimension de genre (1 ou 2).



A ces résultats s'ajoute la mise en œuvre d'actions concrètes par le Groupe comme la création d'un « pôle genre », l'élaboration de nouveaux outils à destination des opérationnels pour les aider à prendre en compte la thématique du genre, ou encore la mise en place de formations en interne.

⁶ L'OCDE assure un suivi de l'aide en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes à travers le marqueur genre du Comité d'Aide au Développement (CAD). La note 1 fait référence aux projets incluant le genre comme objectif secondaire et 2 comme objectif principal. Pour en savoir plus : <https://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>

Sport et Développement

Dans son discours de Ouagadougou en novembre 2017, le Président de la République Emmanuel Macron a identifié le sport comme « un levier pour la jeunesse et le développement économique et social en Afrique ». A la fois fédérateur et vecteur d'inclusion, le sport est également cité dans l'Agenda 2030 comme contribuant à l'atteinte des ODD. Dans ces contextes, l'AFD a fait du sport un des nouveaux axes de son action et a adopté en février 2019 sa stratégie « Sport et Développement ». Celle-ci s'intègre pleinement dans l'engagement « 100 % lien social » du Groupe et accompagne la mise en œuvre de stratégies « sport pour tous », favorisant l'égalité d'accès à la pratique du sport, avec un accent particulier porté aux questions d'égalité femmes-hommes. En plus

de faire du sport un axe de sa coopération avec ses pays d'intervention, et plus particulièrement l'Afrique, la stratégie « Sport et développement » de l'AFD s'inscrit dans une démarche de réflexe partenarial. En effet, le groupe a commencé à nouer des partenariats forts avec des organisations sportives de renommée internationale comme la NBA ou la FIFA, afin de rapprocher le monde du financement du développement avec celui du sport.

Six projets Sport et Développement ont été octroyés en 2019 sous forme de subventions dont un FEXTE pour un montant total de 9,7 M€. 1,2 M€ supplémentaires ont également été octroyés en 2019 dans le cadre d'études de préparation de projets (FAPS).

Les Industries Culturelles Créatives

Dans le but de valoriser le rôle transversal de la culture, l'AFD s'est vu confier un nouveau mandat en 2018 afin de soutenir les Industries Culturelles et Créatives en accord avec les ambitions du groupe : 100% lien social et adopter un réflexe partenarial. Ce mandat s'inscrit dans la continuité de la dynamique lancée dans le CICID de novembre 2016, et réaffirmée par le Président de la République française dans son discours de Ouagadougou en 2017. Il a pour but de valoriser les Industries

culturelles et créatives en tant que levier de développement inclusif, et vecteur de promotion de la liberté et de la diversité de l'expression culturelle. Le mandat, qui se décline en quatre axes d'intervention : les infrastructures et l'équipement culturels – la formation professionnelle aux métiers de la culture – l'entrepreneuriat culturel – les politiques culturelles et la gouvernance, a permis en 2019 de financer 12 projets pour un montant de 17M€.

3. Agir en 3D

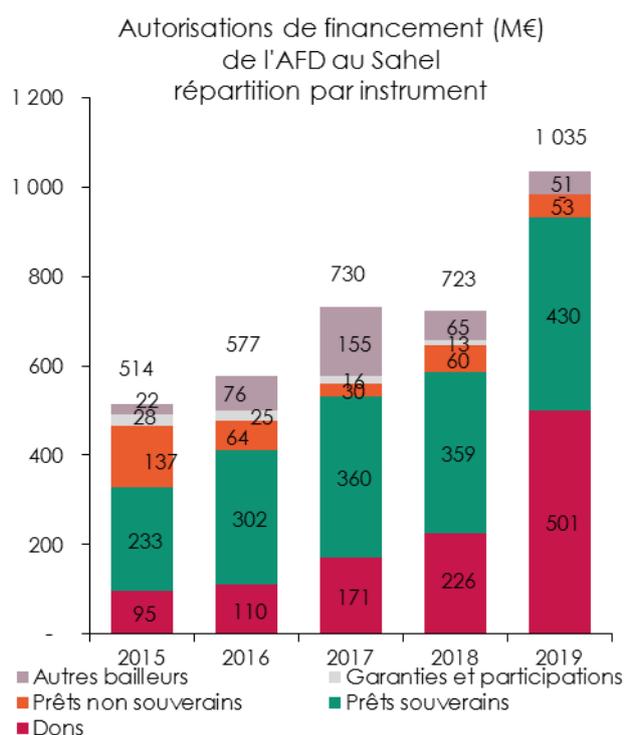
En 2019, le groupe AFD a affiné son positionnement pour devenir un bailleur de référence de la lutte contre les fragilités d'ici à 2022. L'AFD a organisé en novembre 2019 sa première conférence dédiée à la consolidation de la Paix. Cet événement souligne la volonté de l'AFD de devenir un acteur du débat international sur les fragilités et les conflits.

Stratégie Vulnérabilités aux crises et résilience (2017-2021)

Depuis 2017, l'AFD a mis en place une nouvelle stratégie d'intervention dans les contextes de crises et de sortie de conflits. Cette stratégie basée sur trois principes d'action : (i) investir dans l'anticipation et l'action en amont des crises ; (ii) agir pendant la crise à travers des coalitions de différents acteurs de la diplomatie, la défense, l'humanitaire, le développement et la recherche dans le cadre de l'approche « 3D » ; (iii) prioriser l'inclusion économique, sociale, politique, culturelle et le respect des droits humains pour lutter contre les phénomènes de fragilisation des sociétés, en lien avec l'objectif « 100% lien social » - est financée par le Fonds Paix et résilience « Minka ».

Le Fonds « Minka », qui totalise 264 M€ de financements en 2019, soutient quatre initiatives constituant des réponses régionales dans les zones : du Sahel, du Lac Tchad, de Centrafrique et du Moyen-Orient.

En plus de s'inscrire dans l'approche « 3D » de l'AFD, cette stratégie tient pleinement compte des engagements 100% lien social et de réflexe partenarial du Groupe. En effet, 75% des projets « Minka » intègrent le genre comme objectif principal ou significatif. L'AFD continue de développer un dialogue constant entre recherche, stratégie et opérations à travers des partenariats avec des think tanks, des organisations de la société civile (OSC) et d'autres bailleurs de fonds afin de proposer des réponses plus adaptées aux crises.



L'AFD a également renforcé ses liens avec les acteurs du nexus humanitaire-développement-paix, notamment par la signature en 2019 d'un accord-cadre de financement avec le CICR. Enfin, l'AFD continue d'œuvrer à l'opérationnalisation de l'approche 3D – diplomatie, défense, développement, en renforçant encore plus ses liens avec les ministères impliqués dans la réponse aux crises et aux conflits internationaux (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère des Armées, ministère de l'Intérieur).

L'AFD mobilisée au Sahel

L'AFD se mobilise au Sahel autour de cinq priorités que sont (i) l'amélioration de la gouvernance par le renforcement des acteurs de la société, (ii) la prévention et l'endigement des conflits violents dans une approche territoriale, (iii) la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles, (iv) le renforcement des capacités des populations, en particulier de la jeunesse, et (v) l'accompagnement des potentiels de développement, par l'aménagement des territoires et l'appui aux activités économiques durables

Au Sahel, l'AFD intervient dans une approche territoriale pour replacer les populations et les espaces au cœur des efforts de développement. Réfléchi avec les membres de l'Alliance Sahel et l'équipe France dans le cadre de la Coalition pour le Sahel⁷, cette approche se base sur les dynamiques locales, les atouts spécifiques des territoires et leurs interdépendances. Elle prévoit l'adaptation des modes d'actions selon une typologie des zones d'intervention (épicerie : sécuriser, pourtours : consolider, zones à renforcer : prévenir) tout en poursuivant l'appui aux institutions et aux politiques publiques.

C'est dans cette logique que l'Agence intervient dans la région des Trois Frontières (Mali, Burkina Faso, Niger), zone prioritaire de l'intervention française au Sahel. Plus de 245M€ sont engagés dans 21 projets, dont sept octroyés en 2019 pour 53,5M€. Ils ciblent en priorité les activités agro-pastorales et le développement rural, l'accès aux services essentiels (eau, assainissement, énergie, éducation et santé), mais aussi le renforcement

de la cohésion sociale et l'insertion professionnelle des jeunes.

L'AFD fait également de l'autonomisation des femmes et des filles une priorité au Sahel, et renforce ses interventions en matière d'égalité de genre. En 2019, près de la moitié des engagements dans les pays du Sahel ont eu pour objectif principal ou secondaire de favoriser l'égalité femmes-hommes, pour un montant total de 438M€ (123M€ pour des projets dont c'est l'objectif principal). Ces appuis visent à renforcer tous les acteurs de cet écosystème, notamment les organisations de la société civile porteuses d'innovation et de changement.

Un bilan complet de l'activité de l'AFD au Sahel a été publié et est disponible sur le site de l'AFD⁸.

⁷ Lancée lors du sommet de Pau le 13 janvier 2020, la Coalition pour le Sahel regroupe les Etats du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux. Elle vise à apporter une réponse plus collective et solidaire à la crise au Sahel à travers 4 piliers : la lutte contre les groupes armés terroristes, le renforcement des capacités des forces armées des Etats sahéliens, le soutien au retour de l'Etat et des administrations sur le territoire et l'aide au développement.

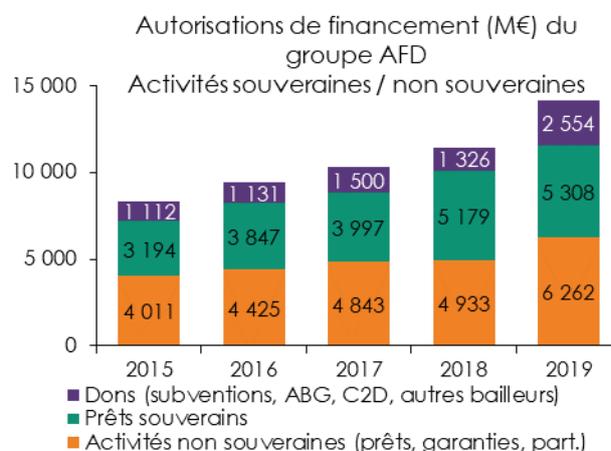
⁸ <https://www.afd.fr/fr/ressources/bilan-d-activite-sahel-2019>

4. Priorité au Non souverain

Avec 6,3 Mds€ en 2019, l'activité non souveraine (prêts, garanties, participations) tire l'activité du groupe AFD en 2019 portée par la croissance de sa filiale PROPARCO et les activités non souveraines de l'AFD à destination des institutions financières publiques et dans les Outre-mer. L'activité non souveraine représente 54% des activités du Groupe en prêts, garanties et participations en 2019.

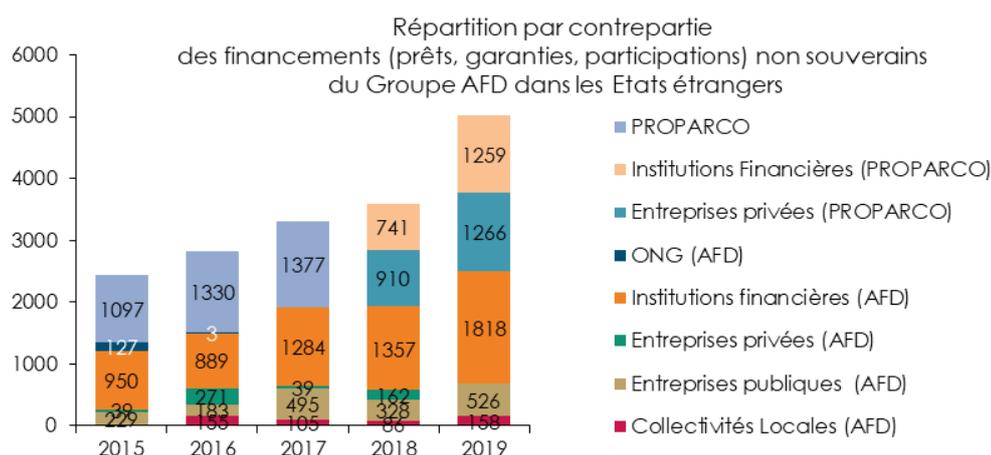
L'activité non souveraine du Groupe dans les Etats étrangers a atteint 5 Mds€ en 2019, dont 2,5 Mds€ pour l'AFD et 2,54 Mds€ pour PROPARCO⁹.

Les autorisations de PROPARCO pour l'année 2019 sont de 2,54 Mds€, ce qui représente une hausse de 54% par rapport à l'année 2018 (après 1,65 Mds€ en 2018). Cette croissance très importante de l'activité est en ligne avec le positionnement de PROPARCO comme point d'entrée unique du Groupe en ce qui concerne les financements du secteur privé. La répartition de l'activité est équilibrée entre financements aux institutions financières et financements du secteur privé (hors secteur financier). En 2019, PROPARCO a mis l'accent sur



des projets d'adaptation au changement climatique et a autorisé 710 M€ de projets climat, soit 30,5% de ses autorisations 2019 hors garanties. L'activité de haut de bilan enregistre 483 M€ d'autorisations.

Les activités non souveraines de l'AFD atteignent 2,5 Mds€ grâce à la dynamique des financements à destination des institutions financières publiques (1,8 Md€ en 2019). Les financements en faveur des entreprises publiques s'élèvent à 526 M€ (+60% en 2018). Enfin, les financements aux collectivités locales représentent 158 M€ avec un prêt à la ville de Johannesburg en Afrique du Sud.



⁹ Le transfert des activités secteur privé de l'AFD à PROPARCO est effectif au 1^{er} janvier 2019. Les volumes d'activité sont donc présentés avant transfert.

5. Adopter un réflexe partenarial

Le « réflexe partenarial », au service de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de l'alignement avec l'Accord de Paris, s'inscrit dans la vision française de rénovation de la politique de développement et de solidarité internationale.

Le réflexe partenarial poursuit trois finalités principales : i) augmenter l'efficacité et la qualité des interventions du groupe AFD, ii) accroître et diversifier la mobilisation des financements et des acteurs au service de l'Agenda 2030 via les investissements de développement durable, iii) promouvoir et fédérer autour de l'alignement sur l'Accord de Paris et les ODD. Il se fonde sur l'expérience importante acquise par le groupe AFD en matière d'action collective, avec ses pairs et l'Union Européenne, avec les autres partenaires du développement, et enfin avec les acteurs « frontières », qu'il contribue à amener vers des actions de développement. Le Groupe AFD souhaite orienter son action partenariale vers trois catégories de partenaires spécifiques : les acteurs français et européens du développement ; les acteurs multilatéraux et l'International Development Finance Club (IDFC) ; enfin, les acteurs porteurs d'innovations et d'initiatives à fort impact.

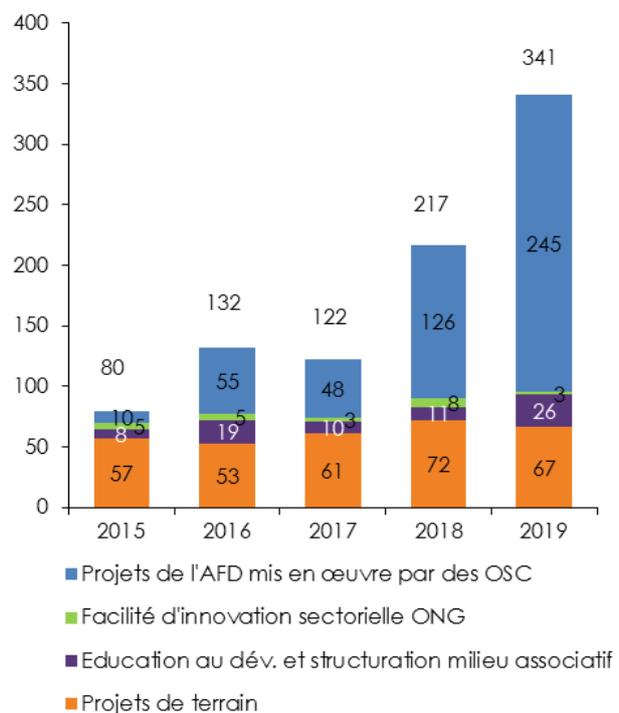
Avec les organisations de la société civile (OSC)

En 2018, l'AFD a adopté une stratégie autour des Organisations de la Société Civile (OSC). En 2019, 341 M€ de financements de l'AFD ont été mis en œuvre par des OSC à travers le guichet dédié aux initiatives OSC et les opérations de l'AFD mises en œuvre par des OSC partenaires.

Dans le cadre du seul dispositif « Initiatives OSC », les financements octroyés par l'AFD aux projets des OSC se sont élevés à 93 M€ contre 83 M€ en 2018 et 71 M€ en 2017. La progression des financements sur ce guichet est conforme à la décision du Gouvernement de doubler le montant de l'APD transitant par les OSC au cours de la période 2017/2022.

Ces projets à l'initiative des OSC ont touché 12,5 millions de bénéficiaires. La majeure partie des financements ont été dirigés vers l'Afrique (70%). Ces financements participent particulièrement à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 (Éducation) à hauteur de 25% et de l'ODD 3 (Bien-être et Santé) pour 16%.

Financements AFD aux OSC* (M€)
Répartition par axe stratégique



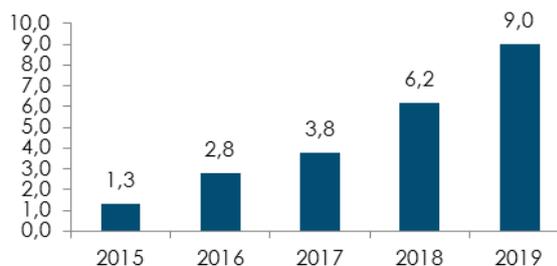
*n'inclut que les financements suivis dans le CIT OSC

Avec les collectivités territoriales françaises

Formellement reconnu par le CICID de 2016 comme un financeur de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), le groupe AFD appuie la mobilisation des collectivités locales en faveur du développement à travers son portefeuille de projets actifs qui compte 105 acteurs territoriaux.

L'année 2019 a vu l'évolution de l'outil FICOL vers un dialogue plus stratégique et engageant avec les collectivités. L'AFD a ainsi introduit le financement de « programmes de coopération décentralisée » à hauteur de 9 M€ en 2019, ce qui a permis le financement de nombreux projets, particulièrement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, et de la coopération régionale des collectivités ultramarines. En parallèle de ses activités de financement, l'AFD s'est employée à poursuivre

Financements AFD de la facilité FICOL (M€)



sa mobilisation pour aller à la rencontre des collectivités territoriales (en Bretagne et Normandie), et à participer à des actions de recherche et de capitalisation portées par des partenaires dans les domaines du financement innovant et de la place de l'international dans les politiques publiques.

Avec les acteurs économiques français

En 2019, l'AFD a redéfini son positionnement vis-à-vis des entreprises françaises, en cherchant à appuyer celles qui s'engagent à faire évoluer de manière pérenne leur cœur de métier vers des solutions innovantes et durables dans les pays d'intervention du Groupe.

Avec les autres bailleurs

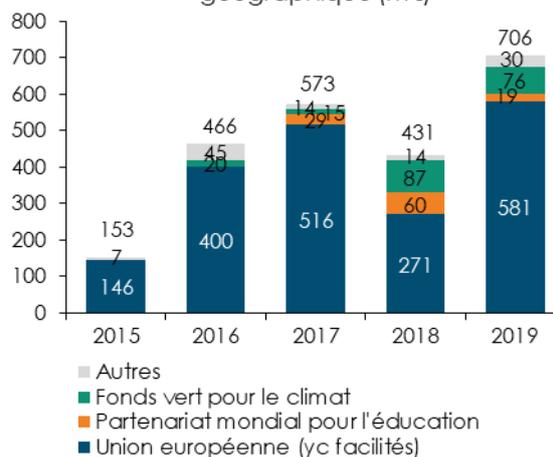
En 2019, l'AFD a poursuivi son ambition partenariale en développant ses partenariats avec des acteurs européens et internationaux.

Ainsi, l'AFD a bénéficié de 706 M€ de délégation de fonds d'autres bailleurs. L'Union européenne reste le premier délégataire de fonds à l'AFD avec 581 M€ délégués en 2019 (82% des fonds délégués).

En 2019, l'AFD a également bénéficié d'une délégation de fonds de 76 M€ du Fonds vert et 19 M€ du Partenariat mondial pour l'éducation.

Au-delà des délégations de fonds, l'AFD a poursuivi ses échanges avec les autres bailleurs de fonds européens (KfW, AECID, ...) ou internationaux (Groupe de la Banque mondiale, JICA, CBD, ...), des fondations philanthropiques (Fondation Bill et Melinda Gates), et des associations internationales (Comité International de la Croix Rouge). Ces partenaires participent à l'activité de l'AFD à

Autorisations de financement sur ressources autres bailleurs de l'AFD dans les pays étrangers : répartition géographique (M€)



travers des cofinancements de projets, des collaborations opérationnelles, l'organisation d'événements mais aussi l'échange de bonnes pratiques.

IDFC, acteur majeur de l'alignement des flux financiers avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable

Le Directeur Général de l'AFD a été reconduit en octobre 2019 pour un deuxième mandat à la tête de l'International Development Finance Club (IDFC), réseau qui illustre avec force la démarche partenariale du groupe AFD. A travers sa présidence, l'AFD a cherché à insuffler une nouvelle dynamique au Club, en élevant davantage encore l'ambition sur la finance climat et l'alignement avec l'Accord de Paris et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le climat constitue un des principaux piliers de l'activité du Club et IDFC est devenu un contributeur majeur à l'agenda international en la matière comme en a témoigné la contribution d'IDFC au Sommet Action Climat des Nations Unies en septembre 2019. Le Club fait état annuellement de ses engagements verts et climat, participe aux réflexions internationales sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et a noué en 2019 un partenariat stratégique avec le Fonds vert pour le climat (cf. Stratégie Climat et développement), auquel 13 membres sont aujourd'hui accrédités. Au-delà du climat, IDFC a poursuivi ses travaux sur d'autres thématiques d'intérêt commun dans le cadre des ODD, comme le développement urbain durable, l'égalité de genre, les migrations forcées ou encore la biodiversité. En 2019, IDFC a également lancé son premier outil opérationnel, la « Facilité climat IDFC » qui vise au partage de connaissances et au renforcement de capacité des membres du Club, pour une plus grande intégration des considérations climat au sein de leur stratégie et de leurs opérations.

IV. Un Groupe engagé pour les ODD

1. Le dispositif Analyse et avis développement durable

En 2019, 243 projets entrant dans le périmètre des projets soumis à l'avis développement durable (avis DD) ont fait l'objet d'un avis, représentant un volume de 9,1 Mds€ (contre 183 projets en 2018, pour un volume de 6,9 Mds€). Le périmètre soumis à l'avis DD représente 83% du volume d'activité de l'AFD¹⁰. 100% des opérations du périmètre ont fait l'objet d'un avis développement durable en 2019.

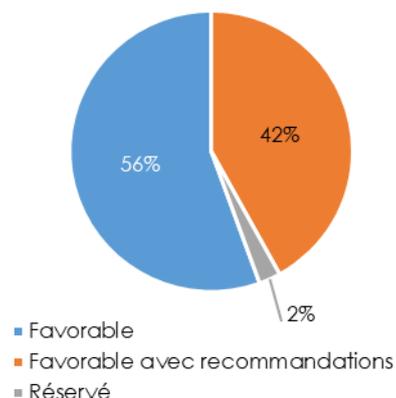
Nature des avis DD définitifs

En 2019, le nombre de projets avec un avis favorable – 56% – est en hausse par rapport à 2018 (48%). 42% des projets ont reçu un avis favorable avec recommandations (50% en 2018). La proportion d'avis réservés définitifs est de 2,5%, (soit 6 avis). La proportion d'avis réservé reste globalement stable (autour de 2%) depuis la création du dispositif en 2014. En 2019, sur les 15 projets ayant fait l'objet d'un avis réservé provisoire, 9 ont finalement été classés en avis favorable avec recommandations.

Parmi les 6 projets qui ont fait l'objet d'un avis réservé définitif en 2019 (projets de barrage hydroélectrique, appui à des filières agricoles, métro, nouvelle piste d'aéroport, formation professionnelle), les réserves définitives ont porté principalement sur (i) l'absence d'une documentation complète au stade de l'octroi sur les risques environnementaux et sociaux

pour des projets classés A conformément aux procédures de maîtrise de ces risques, et (ii) l'inadéquation entre les risques environnementaux et sociaux identifiés et la capacité des maîtrises d'ouvrages à mettre en œuvre des mesures de maîtrise de ces risques dans des contextes d'intervention parfois complexes. En outre, dans le cas des barrages, la question de l'impact du changement climatique sur l'évolution des débits, et en conséquence, sur la capacité de ces infrastructures à produire de l'électricité conformément aux prévisions était également posée. Enfin, quelques réserves ont porté sur un manque d'ambition sociale, pour proposer des mesures spécifiques aux populations les plus démunies en particulier quand le contexte local est fragile en matière de droits humains, et sur la soutenabilité de la trajectoire de développement du territoire (en termes de « capacités de charge ») au regard d'un accroissement potentiel du nombre de touristes.

Nature des avis DD définitifs (%)



¹⁰ Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas l'objet d'un avis développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne des opérations de l'AFD. Il exclut les financements Proparco, FFEM, BPI, FEXTE, partenariats des Organisations de la société civile. Le périmètre est présenté en détail en annexe.

2. Responsabilité sociétale : un groupe AFD exemplaire

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD, adoptée en 2018, court jusqu'en 2022. Cette politique de responsabilité sociétale a pour ambition d'accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable, tant dans son fonctionnement interne que dans ses opérations. Elle accompagne la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique du Groupe, et est un vecteur d'exemplarité, de qualité de ses interventions et de cohésion au sein des équipes.

Afin de mettre en œuvre ses engagements stratégiques, inscrits dans le POS IV (100% Accord de Paris et 100% lien social), le groupe AFD a aussi choisi de faire des Objectifs de Développement Durable la colonne vertébrale de toutes ses actions. Cette politique se veut vecteur de mobilisation et d'exemplarité pour tous les agents. Elle atteint aujourd'hui une maturité qui nous est reconnue par les observateurs externes, avec une notation extra-financière 2019 de Vigeo-Eiris qui classe l'AFD première sur les 20 banques de son secteur et deuxième sur l'ensemble des 4 903 entreprises et organisations notées par Vigeo-Eiris dans le monde.

Principales actions RSO 2019 du groupe AFD

En 2019, le groupe AFD s'est attaché à assurer l'intégration de sa démarche RSO dans ses activités :

- En s'engageant en faveur du climat, qui est devenu un marqueur essentiel de son action. Le Groupe a mobilisé 6,1 milliards d'euros en 2019, dépassant les objectifs qui lui étaient fixés. Il poursuit l'alignement de son portefeuille sur l'Accord de Paris (cf. supra) ;
- En renforçant le volume de ses financements en faveur de la biodiversité, qui se sont élevés à environ 450 millions d'euros en 2019 ;
- En s'engageant en faveur du genre : 46% des projets intègrent l'égalité femmes-hommes ;
- En faisant évoluer le dispositif « Analyse et avis développement durable » des projets, dispositif quasiment unique dans le monde des acteurs du développement. Le groupe AFD s'assure ainsi que ses financements contribuent aux Objectifs de Développement Durable.

Engagements RSO du groupe AFD pour 2020

En 2020, le groupe AFD approfondira ses actions RSO :

- En continuant de s'assurer de la qualité de la mise en œuvre de sa politique de maîtrise des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle du projet, tout en améliorant la redevabilité et la transparence. Le groupe travaillera notamment à l'amélioration et à la fiabilisation de son dispositif de suivi des risques environnementaux et sociaux ;
- En augmentant son portefeuille d'émissions obligataires vertes. Le Groupe prévoit également de rendre favorable à la biodiversité 30% de sa finance climat d'ici 2025 ;
- En réexaminant la liste d'exclusion de ses financements afin de renoncer le cas échéant à des activités néfastes à la sphère environnementale et sociale qui ne seraient pas déjà répertoriées dans la liste existante validée en Conseil d'administration dès 2011.

Optimiser le potentiel RSO des projets

L'objectif du groupe AFD est d'aller au-delà de la gestion des risques pour optimiser le potentiel d'impact RSO de tous les projets, tout au long de leur déroulement, en articulant mieux les fonctions d'appui, d'analyse, d'avis et de redevabilité.

Le groupe AFD poursuivra cet objectif :

- En s'attachant également à partager tout au long de sa chaîne de valeur ses principes en matière de développement durable. Le groupe AFD vérifiera, entre autres, sa conformité aux meilleurs standards internationaux en termes de respect et de promotion des droits humains, en application de la stratégie de l'État et de sa feuille de route.
- En continuant à organiser le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes afin de s'ouvrir à la pluralité des acteurs et de renforcer le réflexe partenarial. Le dialogue est créateur de lien social, d'innovation et de valeur ajoutée. La concertation avec les parties prenantes sur chacune des stratégies qui ont vocation à décliner le Plan d'orientation stratégique (POS) sera pérennisée.
- En renforçant sa démarche de transparence. En 2020, le groupe AFD devrait communiquer davantage d'informations sur les impacts et les résultats de ses activités. Il continuera à publier les évaluations ex-post et à réaliser des travaux de capitalisation, répondant en cela aux attentes de ses parties prenantes. A partir de 2020, le groupe AFD s'engage à évaluer 50% des projets achevés, partageant ainsi les acquis en matière d'intégration des enjeux de développement durable en lien avec son écosystème.

Développer la Finance verte

L'AFD n'a pas réalisé d'émission obligataire Climat en 2019. L'engagement de l'Agence étant d'être présent sur le marché Green tous les 12 à 18 mois, une émission Climat a été programmée pour le premier trimestre 2020, la hausse des actifs éligibles permettant d'envisager une émission d'un milliard.

L'émission obligataire d'un milliard d'euros a été réalisée en février 2020 et a été très bien accueillie par le marché. Elle a récolté 4,6 Mds€ d'ordres pour un total de 150 investisseurs. En parallèle, l'AFD travaille à l'élargissement de son cadre thématique afin d'avancer dans l'alignement des émissions obligataires avec la stratégie ODD du Groupe.

Exemplarité en interne

Le positionnement de l'offre 100% Accord de Paris et 100% lien social conduit aussi le groupe AFD à accélérer la trajectoire de réduction de son empreinte carbone directe et à adopter des comportements plus responsables collectivement et individuellement dans son fonctionnement interne.

- Concernant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels, la croissance a été contenue à +1% en 2019, à mettre en regard d'une croissance des effectifs et de l'activité de 7,62% et 23,47% respectivement. Pour les années à venir, il s'agit de viser une réduction de celles-ci par une politique de déplacements professionnels plus ambitieuse, plaçant les enjeux environnementaux et de qualité de vie au travail au cœur de ce projet.
- Les actions en faveur de la mobilité douce se sont poursuivies en 2019, avec un accroissement significatif de la capacité de parkings à vélos dans deux bâtiments du siège (60 et 30 racks supplémentaires), et l'organisation d'ateliers de réparation. Par ailleurs, le groupe AFD a mis en place de nouvelles mesures comme l'application du forfait mobilité durable, dès le dernier trimestre 2019.

- Il s'agira également en 2020 de formaliser une démarche d'amélioration relative au numérique responsable pour réduire l'empreinte environnementale et sociale de nos activités numériques, en complétant les actions déjà menées en matière de cycle de vie de nos matériels (réemploi à l'adresse du tissu associatif, recyclage par une entreprise adaptée), d'efficacité énergétique du datacenter (baisse de 23% de la consommation électrique en un an), ou de réduction de la consommation de papier (30% du volume de papier économisé en 2019, notamment par la dématérialisation des documents du Conseil d'administration).
- Les enjeux environnementaux et sociaux devront s'inscrire directement dans la politique Achats du groupe AFD, et ce, dès la phase de sélection de nos fournisseurs. A cet effet, le groupe AFD souhaite développer des relations collaboratives durables avec ses fournisseurs, les impliquer dans ses démarches environnementales et sociales et mettre en place un pilotage différencié selon la typologie d'achat.

Le groupe AFD attache une attention particulière à favoriser un environnement de travail porteur de sens pour ses collaborateurs. Dans ce contexte, le groupe AFD continuera à promouvoir la diversité. Afin d'ancrer sa démarche et de continuer à progresser, le groupe suit cette année un processus de labellisation qui nous permettra d'obtenir le certificat du label AFNOR Diversité / Egalité professionnelle.

Focus sur la politique RSO de Proparco

Proparco a élaboré une nouvelle feuille de route stratégique pour la période 2020-2022, qui a été approuvée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco en janvier et février 2020. Cette nouvelle feuille de route s'inscrit dans les grandes priorités du plan d'orientation stratégique du groupe AFD. Cette stratégie réaffirme la priorité de Proparco d'augmenter significativement ses impacts sur le développement et sur l'atteinte des ODD. L'objectif est de doubler les impacts sur les trois années à venir par rapport à la période 2016-2018. Pour ce faire, Proparco cherchera à renforcer la mobilisation des acteurs privés afin d'orienter les flux de financements privés vers les objectifs de développement durable. Proparco contribuera par ailleurs à l'émergence des acteurs et des marchés de demain, notamment dans les zones les plus fragiles. Ces principaux objectifs s'accompagnent de priorités opérationnelles contribuant aux orientations stratégiques du groupe AFD : le financement du climat, l'inclusion financière, le financement des TPE et PME, le continent africain et une approche volontariste dans les zones fragiles.

Proparco a également réalisé en 2019 un bilan des impacts obtenus à fin 2018 par les projets signés en 2015 et en 2016 (soit après deux à trois années en portefeuille). L'étude a porté en particulier sur les emplois créés et maintenus, les émissions de CO₂ équivalent

évités ainsi que l'accès aux biens et aux services essentiels.

Proparco a signé les Operating Principles for Impact Management (OPIM). Il s'agit d'une série de bonnes pratiques dont la formulation a été pilotée par la Société Financière Internationale (SFI) et qui encouragent les investisseurs à placer la gestion de l'impact au cœur de leur activité.

Le 23 août 2019, Proparco a convié, en marge du G7, les membres du 2X Challenge dans ses locaux pour une réunion de suivi « un an après le lancement du Défi 2X ». Ce défi est un projet ambitieux qui invite les institutions de financement du développement à mobiliser leurs propres fonds, de même que des capitaux privés, et à débloquer les ressources qui contribueront à l'essor des femmes comme entrepreneures, comme dirigeantes d'entreprise, comme employées et comme consommatrices de produits et services qui favorisent leur participation économique. Au programme : bilan de la première année et discussions autour de la compréhension et de l'utilisation des critères 2X : l'entrepreneuriat féminin, le leadership féminin, l'emploi féminin, l'offre de biens et services de consommation pour les femmes ainsi que des critères dédiés aux clients et aux sous-jacents des financements intermédiés.

3. La production de connaissances

En 2019, dans le prolongement de sa politique volontariste de diffusion et de valorisation des publications initiée en 2016, l'AFD a poursuivi et consolidé la visibilité de sa production de connaissances auprès du monde académique, des décideurs et des praticiens du développement.

En 2019, 194 études et recherches ont été recensées pour un montant de 16,6 M€.

Avec un peu plus du quart des financements qui lui sont consacrés (27%), l'Afrique est la première géographie ciblée par les travaux de production de connaissances de l'AFD. Viennent ensuite les Orient (15%), l'Amérique latine (3%) et les Trois Océans (3%).

En volume financier, 94 % des études et recherches recensées ont été menées en partenariat avec un organisme de recherche ou spécialisé (instituts de recherche, banques de développement et organisations internationales impliquées dans des activités de recherche, think-tanks, organisations de la société civile, etc.).

83% des financements ont impliqué une structure de recherche localisée dans les pays d'intervention du groupe AFD.

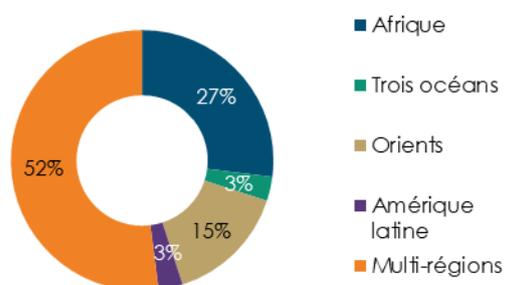
Parmi les études achevées en 2019, on peut relever le programme de recherche sur les

communs (2016-2019). Il a notamment abordé les liens entre communs et entreprise, coopérativismes ou communautés et intérêt général. Une étude pilote a été réalisée sur les risques de transition bas carbone en Afrique du Sud, en partenariat avec Climate Policy Initiative, permettant d'identifier et de quantifier les potentiels impacts financiers et sociaux négatifs d'une telle transition. Ce type d'étude sera répliqué dans plusieurs pays d'intervention de l'AFD. En collaboration avec l'OCDE, l'AFD a lancé un projet de mise à jour et d'exploitation de la base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE. Cette dernière a permis de quantifier et analyser la diaspora africaine résidant dans ces pays, en soulignant les changements depuis 2010.

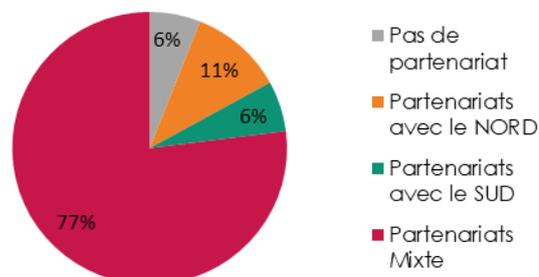
L'AFD a publié 87 titres en 2019, soit le plus haut niveau historique après celui de 86 titres enregistré en 2017. Cette croissance du nombre de titres publiés résulte de plusieurs facteurs dont le lancement de la nouvelle série les Policy Papers.

Le nombre annuel de pages vues sur le site www.afd.fr s'établit en 2019 à 261 184 pour les publications de Recherche et d'Évaluation, en progression de 18,3% par rapport à 2018.

Répartition des financements de la production de connaissances par zone géographique en 2019



Répartition des financements de la production de connaissances par partenariat en 2019



ANNEXES

I. L'activité du Groupe	34
1. Nos cinq engagements.....	34
1.1 100% Accord de Paris – stratégie Climat et Développement (2017-2022)	34
1.2 100% Lien social	40
1.3 Agir en 3D	46
1.4 Priorité au non souverain.....	52
1.5 Adopter un réflexe partenarial.....	53
2. Nos géographies d'intervention	70
2.1 L'activité en Afrique	70
2.2 Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française.....	75
2.3 L'activité dans les trois océans.....	78
2.4 L'activité en Orient.....	83
2.5 L'activité en Amérique latine	88
2.6 Focus sur les très grands émergents.....	92
3. Les grandes transitions.....	94
3.1 Transition démographique et sociale	94
3.2 Transition énergétique	106
3.3 Transition territoriale et écologique.....	113
3.4 Transition numérique et technologique	140
3.5 Transition économique et financière	144
3.6 Transition politique et citoyenne	151
II. La responsabilité sociétale	157
1. Structurer la démarche de responsabilité sociétale	157
1.1 Normes et standards.....	157
1.2 La politique RSO 2018-2022 du groupe AFD	158
1.3 Mise en oeuvre de la démarche	159
1.4 Animation de la démarche.....	161
1.5 Evaluation de la démarche	162
1.6 Transparence en matière de responsabilité sociétale	163
2. Assurer le développement durable dans les interventions	165
2.1 Maîtrise des risques et des impacts	165
2.2 Contribution de l'activité du Groupe au développement durable	172
2.3 Dispositif d'analyse et avis développement durable.....	179
2.4 Dispositif de mesure des résultats et des impacts de Proparco.....	181
2.5 Répondre aux réclamations des tiers.....	182
3. Faire diligence	185
3.1 Stratégies sectorielles.....	185
3.2 Diligences relatives aux Droits Humains	187
3.3 Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme.....	188

4.	Promouvoir un cadre de travail porteur de sens.....	190
4.1	Les valeurs du groupe AFD.....	190
4.2	Conditions d'emploi.....	191
4.3	Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.....	192
4.4	Développement des compétences et employabilité.....	195
4.5	Dialogue social.....	196
5.	Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe.....	197
5.1	Bilan carbone et compensation carbone.....	197
5.2	Ancrage territorial.....	199
5.3	Sensibilisation des collaborateurs.....	199
5.4	Achats responsables.....	200
III.	La production de connaissances ...201	
IV.	Données et méthodologies.....205	
1.	Les données d'activité.....	205
1.1	Tableau de synthèse par pays.....	205
1.2	Les données d'activité du groupe AFD.....	210
1.3	Les données d'activité de l'AFD.....	214
1.4	L'AFD en Afrique.....	217
1.5	L'AFD dans les 3 Océans.....	218
1.6	L'AFD en Orient.....	219
1.7	L'AFD en Amérique latine.....	220
1.8	L'AFD dans les Pays prioritaires.....	221
1.9	L'AFD dans les très grands émergents.....	223
1.10	Les données d'activité de PROPARCO.....	225
1.11	Les versements du groupe AFD.....	227
2.	Les principaux projets engagés en 2019.....	228
3.	Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés.....	232
4.	Les implantations du groupe AFD.....	234
5.	Périmètre de l'activité du groupe AFD.....	236
6.	Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable.....	239
7.	Note méthodologique.....	243

I. L'activité du Groupe

1. Nos cinq engagements

1.1 100% Accord de Paris – stratégie Climat et Développement (2017-2022)

Adoptée en novembre 2017, la stratégie « Climat et Développement » (2017-2022) s'inscrit dans la dynamique engendrée par l'Accord de Paris pour le climat qui a suscité des attentes fortes vis-à-vis des financeurs du développement, notamment en matière d'alignement des flux financiers avec un développement bas-carbone et résilient aux effets du dérèglement climatique.

Pour rappel, la stratégie fixe quatre engagements pour le groupe AFD :

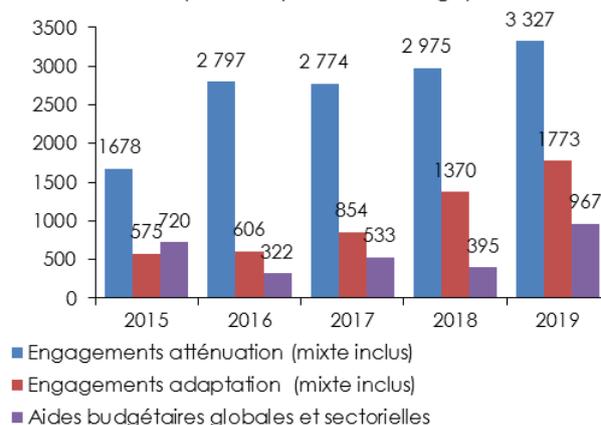
- (I) Assurer une activité « 100% Accord de Paris »
- (II) Augmenter les volumes de finance Climat
- (III) Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement
- (IV) Co-construire les solutions et peser sur les normes

1. En 2019, des objectifs « climat » à nouveau atteints

En 2019, le groupe AFD a engagé 6,1 Mds€ de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 273 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

Le niveau d'engagements a connu une nette progression par rapport à 2018 (+27%) et porte à plus de 39,9 Mds€ le total des financements du groupe AFD engagés depuis 2005 ayant un co-bénéfice « climat ». Avec près de 5,4 Mds€ d'autorisations de financement « climat » octroyés dans les Etats étrangers en 2019, l'AFD (hors PROPARCO) atteint 55% d'octrois « climat »¹ et affiche une progression en volume de 27%.

Autorisations de financement "Climat" du Groupe AFD (M€) : répartition par axe stratégique



¹ Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE. Les sous-

participations de l'AFD aux financements de PROPARCO sont incluses dans les engagements de PROPARCO.

Avec 717 M€ d'autorisations de financement « climat », 31% des activités de PROPARCO ont un co-bénéfice « climat ». Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

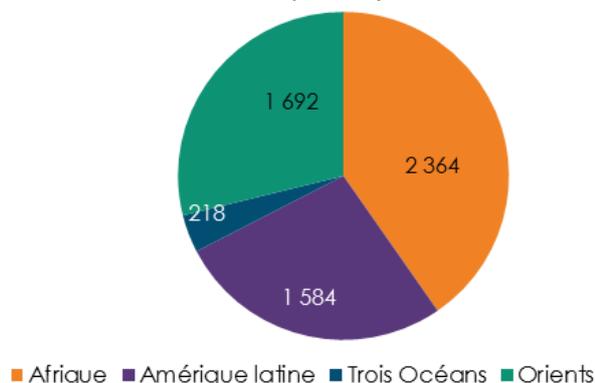
Sur le plan géographique, l'activité dédiée au « climat » (hors PROPARCO et ONG) s'est d'abord concentrée en Afrique avec 2065 M€ (soit 43% de l'activité AFD dans la zone), puis avec 1582 M€ en Orient (soit 58% de l'activité dans la région), 1429 M€ en Amérique latine (soit 87% de l'activité de la zone), et 212 M€ pour la région Trois Océans (soit 41% de l'activité de la zone²).

Les financements du Groupe octroyés en 2019 en faveur de projets d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) atteignent 3,3 Mds€, avec de nombreux projets d'agriculture durable, de gestion des ressources naturelles, de transports urbains durables et de lignes de crédits favorisant l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Les octrois de financements de projets dans le domaine de l'adaptation ont augmenté significativement (+28%), atteignant 1,8 Md€, et représentant plus de 30% de l'activité « climat » totale (hors prêts de politiques publiques).

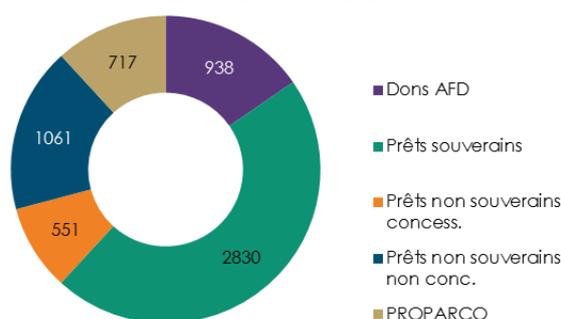
Enfin, l'activité « climat » réalisée au travers d'aides budgétaires, sectorielles ou en appui à une politique climat transversale s'élève à 967 M€, ce qui équivaut à 15% de l'activité « climat » du Groupe en 2019.

Le groupe AFD a de nouveau dépassé en 2019 l'objectif de s'engager à hauteur de 1,5 Md€ pour l'adaptation au changement climatique d'ici 2020, puisque 2 Mds€ au total ont été octroyés cette année en faveur de l'adaptation en comptant les projets et les prêts de politiques publiques en faveur de l'adaptation.

Autorisations de financement "Climat" de l'AFD en 2019 : répartition par géographie (en M€)



FINANCEMENTS "CLIMAT" DU GROUPE AFD EN 2019 (M€): RÉPARTITION PAR INSTRUMENT



² Les montants multi-pays non géographisés s'élèvent à 62 M€ en 2019.

2. Un rôle d'influence sur les sujets Climat auprès des autres bailleurs et partenaires

Avec IDFC

L'AFD assure depuis octobre 2017 la présidence de l'International Development Finance Club (IDFC), un réseau unique de 26 banques nationales et régionales de développement. L'AFD joue un rôle important au sein de ce réseau, qui représente une capitalisation totale de plus de 4000 Mds\$, en co-animant le groupe de travail climat qui vise à promouvoir les investissements en faveur du climat et la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En 2019, l'IDFC a apporté sa contribution au Sommet Climat du Secrétaire Général des Nations Unies en confirmant son potentiel de mobilisation de finance climat jusqu'à 1 000 Mds\$, avec une part accrue pour l'adaptation d'ici à 2025. Dans le but de soutenir le renforcement de capacité et l'échange de connaissance entre ses membres sur la finance climat, l'IDFC s'est doté d'une Facilité Climat où l'AFD joue un rôle actif.

Le groupe AFD apporte sa contribution à l'initiative *Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions* pour promouvoir l'adoption des cinq grands principes pour une intégration plus systématique du climat dans les institutions financières : 1) s'engager sur des stratégies climat ; 2) gérer les risques climatiques ; 3) promouvoir des objectifs climat ; 4) améliorer la performance climatique ; 5) rendre compte de son action climat. Rassemblant à ce jour 46 institutions publiques et privées des pays du Nord et du Sud (avec un bilan cumulé de 13 Mds\$), cette initiative est stratégique dans le cadre du Pan d'orientation stratégique du groupe AFD comme du CIT climat dont le quatrième engagement vise à « co-construire les solutions et peser sur les normes ».

Avec le Fonds Vert

L'AFD a encore renforcé ses liens opérationnels avec le Fonds vert pour le climat, via

l'approbation en 2019 d'un co-financement pour un projet de résilience de l'agriculture en Palestine visant la réutilisation d'eau pour l'irrigation, et via le déploiement effectif du programme « Transformer les systèmes financiers en faveur du climat » mené avec PROPARCO dans 17 pays, avec de premières opérations en Egypte et en Equateur.

Au niveau stratégique, un accord de partenariat a été signé en juin 2019 entre le Club IDFC et le Fonds Vert pour améliorer les connaissances mutuelles et accroître l'accès au financement du Fonds des membres du Club accrédités ou en cours d'accréditation.

A travers les éditions du One Planet Summit

L'AFD a continué à jouer un rôle actif dans les One Planet Summits. Lors de l'édition régionale africaine du One Planet Summit de Nairobi, l'AFD a conclu une nouvelle ligne de crédit avec la Trade Development Bank à hauteur de 120 M\$, dont 80% dédiés au financement de projets climat. Plusieurs engagements portés par la France en cette occasion ont été rendus possibles par les résultats de l'AFD, en particulier le rehaussement de la contribution française à l'Alliance Solaire Internationale de 1 à 1,5Md€ d'ici 2022 ou encore l'appui aux stratégies et plans d'action nationaux de protection de la biodiversité en vue de la COP15, prévue en Chine en 2021.

Par ailleurs, l'AFD, via son Directeur Général Rémy Rioux, continue de s'impliquer dans les travaux du One Planet Lab, le laboratoire d'idées proposé par le président de la République.

Avec les OSC françaises

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu au cours de l'année avec les OSC afin d'échanger sur l'opérationnalisation de l'objectif 100% Accord de Paris, notamment dans le cadre du rapport *Cachez ces fossiles*, réalisé par Oxfam France et le Réseau Action Climat. Des discussions techniques de partage de bonnes pratiques ont également été

organisées sur les sujets d'adaptation avec les ONG Care ou Coordination Sud.

En complément de ces échanges réguliers, l'AFD a souhaité mettre en place un Comité des partenaires de la stratégie climat. Celui-ci vise à maintenir un dialogue ouvert avec une vingtaine de partenaires (ONG, think tanks et bailleurs) sur la mise en œuvre et les sujets clés de la stratégie climat, en particulier de l'objectif 100% Accord de Paris. Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2019, suivant un ordre du jour co-construit avec le Réseau Action Climat-France et réunissant des représentants de ce réseau, Coordination Sud, Oxfam, WWF, Care, IDDRI, I4CE, WRI, Axa ainsi que les ministères de l'AFD. En ces occasions, plusieurs sujets ont été abordés, tels que l'alignement avec l'Accord de Paris, les risques financiers climatiques et l'agenda climat international. Ces rencontres ont été l'occasion de renforcer le dialogue, la transparence et les échanges techniques entre l'AFD, les ONG et les partenaires privés.

Renforcer la définition du concept d'alignement avec l'Accord de Paris

Afin de prendre en compte les enjeux climat de ses pays d'intervention, l'AFD a poursuivi la réalisation des fiches climat permettant d'améliorer la connaissance de la politique climat des pays concernés, de leur Contribution Déterminée Nationale (CDN), de leur vulnérabilité face aux impacts du dérèglement climatique et des principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre.

En 2019, une étude commandée par l'IDFC et la Fondation Européenne pour le climat a été réalisée par CPI et I4CE. Elle apporte un cadre conceptuel et des recommandations opérationnelles pour guider les institutions financières et les banques de développement nationales et régionales à s'aligner avec l'Accord de Paris. Cette étude, le rapport de l'OCDE sur l'alignement de la coopération pour le développement ainsi que l'approche des banques multilatérales autour des 6 piliers, ont contribué à concrétiser le concept

d'alignement avec l'Accord de Paris pour la communauté financière dans son ensemble.

Mesurer l'exposition aux risques climatiques

Les risques financiers climatiques se répartissent en trois grandes catégories : i) les risques physiques associés aux impacts du dérèglement climatique, ii) les risques de transition résultant des dynamiques de transition vers un monde bas carbone et en particulier des politiques publiques susceptibles d'être mises en œuvre (taxes carbone, régulation...) et (iii) les risques de contentieux climatique. Dans le cadre de sa stratégie climat et en vertu de son mandat et de son souci d'exemplarité en matière climatique, le groupe AFD a décidé d'investir ces sujets de manière volontariste à travers divers chantiers.

Dans un premier temps et afin de nourrir ses dialogues de politique publique, l'AFD développe des analyses approfondies sur les risques de transition dans certains pays, dont une première étude produite sur l'Afrique du Sud en partenariat avec le think tank Climate Policy Initiative. Le Groupe envisage de poursuivre le développement de ces études auprès d'autres pays intéressés en lien avec les Ministères des finances et les Banques Centrales.

En parallèle, le Groupe AFD poursuit également l'intégration des risques financiers climatiques dans ses processus d'analyse de risque à travers divers chantiers. Une première cartographie de l'exposition actuelle du portefeuille de l'AFD au regard des risques physiques a été réalisée en 2019. Cet exercice a conduit à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques physiques et à la mise en place d'outils opérationnels permettant au Groupe AFD de mesurer systématiquement ces risques à l'octroi de nouveaux prêts et d'engager systématiquement le dialogue avec les emprunteurs pour les accompagner dans la mise en place d'éventuelles stratégies d'adaptation aux risques physiques. La prochaine étape concerne l'intégration des

risques de transition dans les analyses de risques.

3. Projets emblématiques 2019

Initiative sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience – Multipays – subvention de 21 M€

L'Initiative conjointe du Pacifique sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience, qui recouvre 19 pays et territoires d'Outre-mer, émerge de la volonté de mobiliser davantage de ressources financières afin d'accélérer et de simplifier l'intégration du capital naturel dans les stratégies d'investissement. Elle vise l'adaptation des petites îles du Pacifique et de leurs populations aux effets du changement climatique et la protection de leur biodiversité, en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature.

L'initiative concentrera ses actions sur deux thématiques complémentaires que sont la conservation et la restauration de la biodiversité marine et terrestre et la réduction des vulnérabilités et l'anticipation des effets du changement climatique.

Mise en place d'une centrale solaire flottante – Côte d'Ivoire – prêt souverain de 109 M€

En Côte d'Ivoire, l'AFD finance la mise en place d'une centrale solaire flottante pilote d'une puissance de 20 MW ; celle-ci réduira l'utilisation de gaz naturel, variable d'ajustement du mix de la Côte d'Ivoire à l'heure actuelle. Ce projet comporte aussi un volet d'amélioration de la gestion de l'intermittence de la production d'électricité solaire.

Prêt de politique publique – Mexique – prêt de 250 M€

Un prêt de politique publique de 250 millions d'euros a été accordé au Mexique pour soutenir l'alignement des flux financiers publics et privés du pays avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. La coopération technique opère principalement sur la finance durable et le « *green budgeting* ».

Amélioration du service d'irrigation – Palestine – co-financement de 45 M€ : AFD (13 M€) / Fonds Vert pour le Climat (24 M€) / Coopération irlandaise (8 M€)

A Gaza, Palestine, ce projet permettra d'améliorer le service d'irrigation fourni à 1 500 agriculteurs tout en acheminant de l'eau potable pour près de 200 000 personnes. Pour cela, la *Palestinian Water Authority* (l'opérateur en charge de la gestion de l'eau en Palestine) et l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vont mettre en œuvre un système de recharge des nappes phréatiques à partir de l'eau issue d'une station d'épuration.

Cette eau sera récupérée dans la nappe par plusieurs puits afin d'alimenter des cultures via un réseau d'irrigation qui bénéficiera d'une réhabilitation dans le cadre du projet. Une centrale solaire de 8,5 ha sera également mise en place pour approvisionner les installations en électricité.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible	2017	2018	2019
1	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (AFD et PROPARCO) (en M€)	Nd.	4013M€	4 784 M€	6067 M€
2a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50%	3 367 M€ 50%	4 249 M€ 55%	5350 M€ 55%
2b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers en montants (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (PROPARCO)	30%	647 M€ 47%	536 M€ 32%	717 M€ 31%
3a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AFRIQUE (en M€ et en % de l'activité AFR inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	30%	1 370 M€ 48%	1 795 M€ 47 %	2065 M€ 43%
3b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat ORIENTS (en M€ et en % de l'activité d'ORE inclus dans le périmètre Climat) (AFD)			1 425 M€ 58 %	1582 M€ 58%
3c	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AMERIQUE LATINE (en M€ et en % de l'activité AML inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	668 M€ 64%	685 M€ 80 %	1429 M€ 87%
3d	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en TROIS OCEANS (en M€ et en % de l'activité OCN inclus dans le périmètre Climat) (AFD) (hors outre-mer)			209 M€ 86%	212 M€ 41%
4a	Part des octrois annuels contribuant à l'atténuation du changement climatique (%)(hors prêts de politique publique en faveur de l'atténuation) (hors mixtes)	Nd.	2 511 M€ 63%	2 485 M€ 52 %	2248 M€ 37%
4b	Part des octrois annuels contribuant à l'adaptation au changement climatique (%)(hors prêts de politique publique en faveur de l'adaptation) (hors mixtes)	Nd.	626 M€ 16%	1 012 M€ 21 %	1008 M€ 17%
4c	Part des octrois annuels contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	343 M€ 8%	893 M€ 19 %	1875 M€ 31%
4d	Part des octrois annuels en appuis budgétaires aux politiques de lutte contre le changement climatique (%)	Nd.	533 M€ 13%	395 M€ 8 %	967 M€ 15%

1.2 100% Lien social

Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022)

Conformément à la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) et en cohérence avec le Plan d'Orientation Stratégique (POS) du Groupe AFD 2018-2022, l'AFD poursuit sa mobilisation autour de l'intégration transversale du genre dans ses opérations à travers son Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022).

Composante centrale du POS, notamment dans l'engagement « 100% lien social », le Plan d'action pour l'égalité entend intégrer le genre dans tous les secteurs d'action du Groupe AFD et donne la priorité au continent africain. Il a pour finalités opérationnelles principales :

- **Promouvoir** : l'égal accès aux ressources et aux opportunités économiques, ainsi que la défense des droits des femmes et des filles.
- **Prévenir** : en luttant contre les inégalités de genre et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- **Emanciper** : en accompagnant les partenaires dans leur mobilisation pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Le genre est en outre une des six dimensions des analyses et avis développement durable, ce qui permet de systématiser l'intégration des enjeux de genre dans les cycles de projet de l'AFD et de renforcer les capacités internes en assurant un pilotage institutionnel inclusif et partenarial.

Cette ambition se traduit dans les nouveaux objectifs d'engagements d'ici 2022 : 50% du volume d'engagements notés 1 ou 2 selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE et 700 M € annuels de projets marqueur CAD 2.

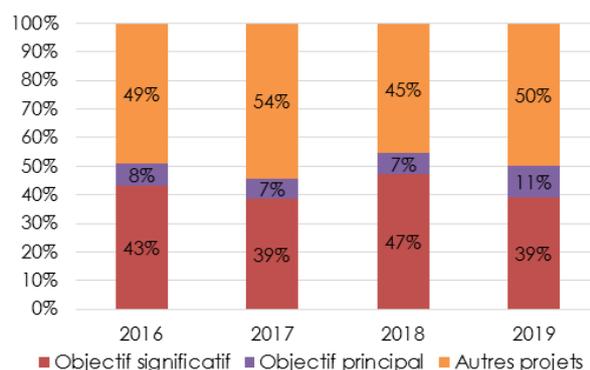
1. De nouveaux objectifs atteints en 2019

L'AFD a poursuivi en 2019 sa mobilisation en faveur de l'égalité femmes-hommes, par la mise en place de projets à visée transformationnelle et structurante.

En 2019, 100% des projets et programmes financés par l'AFD dans les Etats étrangers ont fait l'objet d'un questionnement sur les enjeux de genre et d'une notation selon le marqueur genre du CAD de l'OCDE.

L'objectif fixé par la Stratégie internationale de la France sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2019 était de 35%, en volume d'engagements, de projets marqués 1 ou 2 selon le marqueur CAD sur le Genre. Cet objectif a été largement atteint, puisque sur le périmètre retenu, le pourcentage de projets « genre » atteint 48,5% en volume pour les engagements 2019.

Evolution de l'integration du genre dans les opérations AFD (en nb de projets %)



39,4% des projets ont été notés 1 étant donné la diversité des secteurs d'intervention de l'AFD et les différentes composantes intégrées aux opérations.

Les volumes consacrés aux projets notés 1 ou 2 ont considérablement augmenté, passant de 2,2 Mds€ en 2017, 3,9 Mds€ en 2018 à 4,89 Mds€ l'an dernier. En 2019, près de 80% de projets OSC ont intégré la dimension de genre (1 ou 2).

Les projets ayant le genre comme significatif ou principal objectif (CAD 1 et 2) ont été principalement réalisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la formation et de l'emploi, de la santé, du développement urbain ou en co-financement des projets portés par des OSC.

Depuis 2019, l'AFD observe un véritable passage à l'échelle par la mise en œuvre d'actions concrètes :

- Multiplication des ressources humaines dédiées, avec la consolidation de l'équipe genre au sein de la Cellule Lien Social, en plus du personnel spécialisé dans l'avis AES et ADD, ainsi que des référent.e.s dans les départements techniques et dans les agences sur le terrain.
- Création du « pôle genre », qui a pour mandat la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité femmes-hommes ainsi que l'appui à l'intégration du genre dans les opérations.
- Elaboration de nouveaux outils créés en direction des agences et des acteurs de terrain pour faciliter une meilleure prospection, identification des projets genre, avec notamment le « *Kit de prospection genre* ».
- Intégration du genre dans les sessions de formation et dans les modules « tapis roulant » (formation obligatoire pour l'ensemble des nouveaux recrutés à l'AFD). Par ailleurs, des

formations ont été dispensées, notamment en format directions régionales, aux personnels du réseau (7 sessions de formation pour une quarantaine d'agents formés).

- Emergence et développement des initiatives locales à haut potentiel de changement social en faveur de l'égalité de genre.
- Renforcement des capacités générales d'intervention des OSC porteuses des projets ainsi que leur articulation sur le plan régional à travers la capitalisation des bonnes pratiques.
- Appel à projet de 5,5 M€ pour le financement d'initiatives innovantes portées par les OSC locales dites féministes, visant à renforcer l'égalité femmes-hommes au Sahel.
- Une Facilité d'Amorçage de Préparation et de Suivi de Projets (FAPS) « Egalité Femmes-Hommes » d'un montant de 5 M€ pour le financement d'études à visée opérationnelle pour des projets pré-identifiés sur l'égalité femmes/hommes (marqueur CAD 2).
- Depuis 2019 : une évaluation du CIT genre 2014-2017 est en cours afin de permettre de tirer les leçons de l'exercice précédent d'intégration transversale du genre dans les opérations.
- Réalisation de l'étude EDIFIS pour les pays du Sahel (Education, Démographie, DSSR, Insertion des filles et des femmes au Sahel). Cette étude va permettre de lancer l'initiative qui ambitionne de lever des fonds auprès des partenaires internationaux.

2. Mobiliser nos partenaires pour la promotion de l'égalité femmes-hommes

En matière de promotion de l'égalité femmes-hommes, l'AFD cherche à devenir une plateforme fédérant des partenaires et banques bi-multilatérales autour de l'ODD 5 et sa transversalisation à tous les autres ODD. Dans cette optique, l'AFD nourrit un dialogue international autour de l'égalité femmes-hommes, notamment avec la Banque asiatique de développement (BAsD), pour co-financer des projets intégrant la perspective de genre, ou la Banque Africaine de Développement (BAfD) pour mettre en place des groupes de réflexion genre dans le cadre de l'IDFC et de l'Alliance Sahel.

Dans la perspective de la transparence et de la redevabilité, l'AFD communique régulièrement sur les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités ou par des auditions au Sénat ou au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2019, l'AFD a organisé et participé à de nombreux événements :

- Participation à la soixante-troisième Commission de la condition de la femme (CSW 63) aux Nations Unies à New York et aux Travaux du réseau GenderNet de l'OCDE ;
- Contribution active aux ministérielles du G7 sur genre et climat, genre et biodiversité et sur l'éducation et développement ;
- L'AFD a également participé aux rencontres du Conseil consultatif pour l'égalité du G7 ;
- Participation au Sommet mondial du genre organisé par la BAfD à Kigali au Rwanda ;
- Organisation de plusieurs événements à l'Agence, notamment sur la lutte contre les violences sexuelles comme arme de guerre, en présence du Dr. Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix, ou l'organisation de rencontres internes autour du féminisme et des droits des femmes.

3. Projets emblématiques 2019

République Centrafricaine : Création d'un centre de prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et violences basées sur le genre – subvention de 3 M€

Le projet est fondé sur un transfert de compétences Sud-Sud entre deux partenaires centrafricains, la Fondation Panzi en République Démocratique du Congo et la Fondation du Dr Mukwege. Pour une durée de quatre ans, le projet devrait assurer à plus de 3700 personnes victimes de violences sexuelles vivant à Bangui et issues des provinces du pays d'accéder à des soins de qualité, selon un parcours coordonné, accompagné et complet.

Maroc : Prêt de politique publique – prêt de 100 M€ et subvention de 1,5 M€

L'AFD soutient la démarche de Budgétisation sensible au genre au Maroc en finançant un prêt de politique publique de 100 M€, couvrant 9 départements ministériels et visant à faire du budget un véritable outil de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. En parallèle, l'AFD déploie un programme de renforcement des capacités pour accompagner l'appropriation de la budgétisation sensible au genre (BSG) et sa bonne application par tous les ministères. Ce programme est mis en place par ONU Femmes (subvention de 1,5 M€) et permet aussi d'accompagner l'action du Centre d'Excellence pour la BSG. Ce projet s'inscrit dans la continuité de nombreuses interventions

sectorielles menées à ce jour au Maroc et a été conçu en coordination avec l'Union Européenne et l'ONU Femmes, qui accompagnent le pays sur le genre depuis de nombreuses années.

Initiative AFAWA- fonds propres de 10 M€

L'initiative AFAWA portée par la BAfD (financée à hauteur de 10 M€ en fonds propres par

Proparco), consiste à éliminer les obstacles structurels auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs du continent africain et notamment celles vivant en milieu rural. L'initiative doit permettre l'accès aux financements et aux formations adaptées afin de favoriser la participation des femmes dans les économies locales et leur assurer une source de revenu pérenne.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2017	Résultat 2017	Cible 2018	Résultat 2018	Cible 2019	Résultat 2019
1	Part (en % des projets) des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité Hommes-Femmes	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2	Part (en % du nombre de projets) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	50%	46%	50%	55%	50%	51%
2bis	Part (en % du volume) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	Nd.	Nd.	35%	50 %	35%	48,5 %

Sport et développement

1. Le sport, un levier d'action transversal pour atteindre les ODD)

L'AFD a fait du sport un des nouveaux axes de son action comme levier de réalisation de l'Agenda 2030 et a adopté en février 2019 sa stratégie « Sport et Développement ». Celle-ci s'intègre pleinement dans l'engagement « 100 % lien social » du Groupe et accompagne la mise en œuvre de stratégies « sport pour tous », favorisant l'égalité d'accès à la pratique du sport, avec un accent particulier porté aux questions d'égalité femmes-hommes.

A travers cette stratégie, l'objectif pour l'AFD est de faire du sport un axe de sa coopération avec les pays du Sud et notamment l'Afrique pour accompagner le développement durable de ces pays.

En 2019, le Groupe AFD a commencé à nouer des partenariats forts avec des organisations sportives de renommée internationale comme la NBA ou la FIFA. L'objectif poursuivi par le Groupe AFD est ainsi de rapprocher le monde du financement du développement avec celui du sport. L'AFD a également lancé en mai dernier un appel à projet avec la Ministre des Sports, afin d'appuyer les associations locales, porteuses de micro-projets, qui utilisent le sport comme vecteur de développement en Afrique.

Six projets Sport et Développement ont été octroyés en 2019 sous forme de subventions dont un FEXTE pour un montant total de 9,7 M€. 1,2 M€ supplémentaires ont également été octroyés en 2019 dans le cadre d'études de préparation de projets (FAPS) ainsi que 45 000 € de partenariats (COPAR) sur cette même thématique.

Un nombre croissant de projets intégrant une composante sport est en cours d'identification avec les différentes directions et le réseau des agences avec l'appui de la CLS (notamment dans les secteurs du développement urbain et de l'éducation).

2. Des partenariats avec des acteurs majeurs du monde du sport

La mise en œuvre de la stratégie « Sport et Développement » de l'AFD repose sur plusieurs partenariats et projets lancés en 2019, dont :

- **La NBA** : l'AFD et la NBA financent conjointement à hauteur de 10 M€ un projet qui associe pratique du basketball et sensibilisation ludique aux enjeux ODD (citoyenneté, hygiène, égalité femmes-hommes, ...) dans les écoles et sur les terrains construits dans le cadre du projet. L'AFD et la NBA ont inauguré en juin dernier le premier terrain de basket à Zenata, au Maroc. Au total, six pays africains seront concernés par le projet: le Maroc, le Nigéria, le Sénégal, le Kenya, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud.
- **La FIFA** : l'AFD a signé un partenariat avec la FIFA le 4 juin 2019. Ce partenariat a pour objectif de favoriser l'éducation par le sport en Afrique, et de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons par le football. Un premier projet sera lancé en 2020 dans plusieurs pays du Golfe de Guinée (Guinée, Bénin et Togo).
- **Le Comité National Olympique et Sportif du Sénégal (CNOSS)** : un accord de partenariat entre l'AFD et le CNOSS a été signé en septembre 2019. Cet accord détaille les actions prévues par l'AFD pour accompagner et soutenir l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2022. Parmi les actions envisagées, on peut citer la réhabilitation de certaines infrastructures sportives qui accueilleront les épreuves, et qui seront laissées en héritage aux Dakarais à la suite de l'évènement.

3. Projet emblématique lancé en 2019 :

Ejo par PLAY International – subvention de 2 M€

A partir d'une récente expérience au Burundi financée par l'AFD, le projet Ejo a pour objectif de développer dans quatre pays - Burundi, Kosovo, Liberia et Sénégal - une proposition pédagogique innovante fondée sur des activités socio-sportives (la « Playdagogie ») pour des enfants de 8 à 15 ans. Le projet vise à contribuer à rendre accessible une éducation de qualité (ODD 4) pour les publics les plus vulnérables comme les filles, les enfants en situation de handicap ou les minorités communautaires.

Pour ce faire, le projet comporte trois objectifs spécifiques :

- i. Le renforcement de l'éducation des enfants par le développement d'activités socio-sportives, dans les milieux scolaire et extrascolaire ;

- ii. La création de contenus pédagogiques de qualité à travers la formation de formateurs et d'enseignants à l'animation de jeux socio-sportifs qui permettent de sensibiliser les enfants aux formes de discrimination et aux freins à la réussite scolaire ;
- iii. L'émergence d'une dynamique collective au sein d'un écosystème d'acteurs institutionnels, communautaires, associatifs, œuvrant pour une éducation inclusive et une scolarisation réussie : le projet permettra à ces différents acteurs institutionnels d'intégrer dans leurs plans d'action stratégiques le jeu sportif comme un outil éducatif inclusif.

Ce projet de 4 M€ porté par PLAY International, le premier d'une telle ampleur pour l'ONG française, est financé à 50% par l'AFD (soit 2 M€).

1.3 Agir en 3D

Stratégie Vulnérabilités aux crises et résilience (2017-2021)

L'AFD a adopté en juillet 2017 une nouvelle stratégie d'intervention dans les contextes de crises et de sortie de conflits. Cette stratégie s'inscrit comme la déclinaison opérationnelle de la stratégie française « Prévention, Résilience et Paix durable » portée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Trois principes d'action caractérisent l'approche de l'Agence dans les contextes de crises :

1. L'AFD investit dans l'anticipation et l'action en amont des crises ;
2. L'Agence assume pleinement une action durant la crise, dans le cadre de coalitions articulant les savoir-faire complémentaires des différents acteurs, notamment de la diplomatie et de la défense dans le cadre de l'approche globale « 3D », mais également de l'humanitaire, du développement et de la recherche ;
3. L'Agence priorise dans toutes ses actions l'inclusion économique, sociale, politique, culturelle et le respect des droits humains pour lutter contre les phénomènes de fragilisation des sociétés, en lien avec son objectif « 100% lien social ».

Pour répondre à ces différents enjeux et à la complexité du terrain, l'Agence travaille à être :

- **plus agile** à travers, (i) une démarche d'opérationnalisation des ressources humaines, (ii) une gestion plus dynamique et flexible des risques, (iii) une démarche d'analyse, de veille et d'anticipation des évolutions des contextes, (iv) une démarche de suivi-évaluation dynamique des projets à même de les orienter en cours d'exécution, et (v) la conjugaison d'actions à impacts rapides et d'engagements dans le temps long ;
- **plus partenariale**, en mobilisant les coalitions d'acteurs légitimes, et en articulant les avantages comparatifs de partenaires : (i) au sein du dispositif français, (ii) parmi ses pairs internationaux et, (iii) parmi les acteurs locaux (secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales) ;
- **plus innovante**, en poursuivant la transformation de ses méthodes d'analyse et de conception de projets ainsi que sa gamme d'instruments financiers.

1. 2019 : Une montée en puissance dans la lutte contre les vulnérabilités.

Le POS 2018-2022 approuvé à l'été 2018 a fait de la question des vulnérabilités et de la résilience un des enjeux centraux de la stratégie de l'AFD. L'approche « 3D » (développement, diplomatie, défense) y constitue la pierre angulaire de ses interventions dans les contextes de crise.

Le Fonds Paix et résilience « Minka », créé en 2017, a mobilisé 263,8 M€ en 2019, soit deux fois plus qu'en 2018 (109 M€). Le total des montants attribués depuis sa création s'élève désormais à 459 M€, soit en moyenne 22% des subventions octroyées par l'AFD sur la période 2017-2019. Le Fonds Minka soutient quatre « initiatives »

constituant des réponses régionales à des crises régionales : Minka Sahel, Minka Lac Tchad, Minka Centrafrique et Minka Moyen-Orient.

Avec 119,8 M€ en 2019 le Sahel demeure la principale zone bénéficiaire de Minka, devant le pourtour syrien (79,2 M€). 2019 a aussi vu la montée en puissance des opérations du Fonds sur le Lac Tchad (36,3 M€) et sur la RCA (28,5 M€).

En opérant un resserrement de sa doctrine pour mieux cibler les causes profondes des crises tout en tenant compte de leurs effets directs,

Minka contribue de plus en plus à la consolidation de la paix.

En 2019, Minka a soutenu l'évolution des méthodes de l'AFD en investissant davantage dans la compréhension des contextes locaux et en généralisant le principe des projets ayant des réalisations rapides (dans les 6 premiers mois après l'octroi) couplés à des effets structurants de moyen-long terme. La majorité des projets financés par le fonds Minka a recours à des dispositifs de suivi-évaluation adaptés au contexte, afin d'assurer la réactivité des opérations à l'évolution d'un environnement souvent instable. Cette flexibilité s'est également accrue grâce à la mise en place de procédures adaptées.

Le Fonds Minka travaille depuis sa création avec une large palette d'acteurs, sélectionnés en fonction de leur capacité à intervenir et à contribuer à la consolidation de la paix. Cette diversification s'est poursuivie en 2019. Les financements Minka bénéficient aux gouvernements partenaires, aux organisations de la société civile françaises et internationales. L'expertise des opérateurs français tels que CFI ou l'IRD est également mobilisée par le Fonds Minka. L'AFD continue à renforcer ses relations avec les organisations internationales et délègue des financements à d'autres bailleurs (UE) ou opérateurs internationaux (GIZ). Enfin, là où c'est possible, l'AFD mobilise le secteur privé.

Minka matérialise également la volonté de l'AFD d'avoir une approche groupe dans les zones de crise. Avec 29 M€ et 8 projets, Expertise France est l'un des principaux acteurs de Minka. C'est également le seul partenaire à être mobilisé sur les quatre initiatives Minka. Les

projets reflètent la large palette d'expertise d'EF : sécurité-développement (protection civile), secteurs sociaux (éducation, santé) et renforcement de la société civile locale. Proparco, de son côté, met en œuvre ARIZ TPE Minka, un outil de garantie créé en 2018, qui vise les institutions financières choisissant de financer des entreprises de moins de 10 employés, pour des prêts d'un montant minimum de 500€. En 2019, deux conventions ont été octroyées au Cameroun, et au Liban.

75% des projets Minka ont un objectif d'égalité de genre principal ou significatif (marqueur 1 ou 2 du CAD de l'OCDE). De plus en plus de projets Minka veillent à une meilleure prise en compte de la réduction des risques climatiques ou contribuent directement à l'adaptation au changement climatique des populations en contextes fragiles.

Au-delà de Minka, les autres évolutions marquantes de l'année 2019 ont été :

- L'approbation par Proparco d'une stratégie spécifique aux pays fragiles dont la mise en œuvre reposera en partie sur une facilité financière créée fin 2019
- La montée en puissance de l'agenda « anticipation » avec l'approbation d'une feuille de route par le COMEX, qui voit la mise en œuvre d'une démarche pilote sur le Golfe de Guinée, qui se traduit par de premières opérations financières.
- La poursuite de la montée en puissance de l'agenda de réduction des risques de catastrophe (RRC) – 100 M€ octroyés dont le premier prêt de contingence.

2. Structurer les connaissances et les partenariats sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience

Les socles analytiques mis en place ou renforcés permettent de mieux articuler recherche et opérations. Des projets de recherche sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience renforcent le capital de connaissances de l'AFD et soutiennent l'élaboration de projets visant la consolidation de la paix.

Les travaux de recherche et d'analyse dans les zones fragiles visent à renforcer la compréhension des facteurs de conflits pour mieux renseigner l'élaboration et la mise en œuvre des projets, dans le souci de « Ne Pas Nuire » et de contribuer à identifier les causes profondes des conflits.

Pour mener ces analyses et travaux de recherche, l'AFD s'est dotée de plusieurs outils tels que le Fonds d'Etudes et d'Expertise en Sortie de Crise (FEESC), la Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) ou encore la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi des projets (FAPS) sur le sujet de l'anticipation des conflits.

Une connaissance plus précise des contextes complexes doit permettre d'élaborer des réponses efficaces et adaptées aux zones de crise. L'AFD met ainsi en œuvre des études de contextes sensibles au conflit à différentes échelles (régionales, nationales ou locales).

Ces rapports nourrissent l'élaboration des projets et l'ajustement permanent des activités au contexte. Ils permettent également d'initier des activités conjointes avec d'autres bailleurs (Banque Mondiale, coopération belge, etc.) sur la base d'un diagnostic partagé.

Au Moyen-Orient, depuis 2018, l'AFD et l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) ont signé un accord qui se traduit notamment par le financement de deux thèses sur la question de

l'accès au logement des populations réfugiées et vulnérables au Liban et en Jordanie.

La Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS), opérée par l'IRD au Mali permet désormais de financer différents travaux d'analyse pour la préparation d'opérations (caractérisation de la zone des Trois Frontières, analyse de contexte en matière de pêche au Mali, etc.).

La démarche d'apprentissage du groupe AFD sur les crises exige un dialogue constant entre recherche, stratégie et opérations. Poursuivant l'approche suivie ces dernières années, l'essentiel des travaux sur la thématique « vulnérabilités et résilience » impliquera ainsi des **équipes multidisciplinaires** issues de la recherche, de la stratégie et des opérations.

L'AFD structure des partenariats avec les différents acteurs de la gestion des crises pour que son action en contextes vulnérables s'inscrive dans le cadre d'une « approche globale », au service de la politique extérieure de la France.

- Outre les liens anciens développés avec le groupe URD, spécialiste de ces enjeux, l'AFD étend ses partenariats avec des **think tanks et organisations spécialisés** sur le sujet vulnérabilités et conflits. La collaboration avec l'International Crisis Group en format « 3D » a été renouvelée. L'AFD développe de nouvelles collaborations, par exemple avec l'*Overseas Development Institute* et l'observatoire PHAROS pour amplifier son corpus de connaissances et monter en expertise sur le sujet des fragilités, ou encore avec le Forum de Normandie pour la Paix ou le Forum de Paris pour la Paix, pour accroître la visibilité de l'AFD.
- Comme l'année dernière, **les organisations de la société civile** constituent des partenaires naturels pour agir dans les

situations de vulnérabilité et de crise. L'AFD continue de dialoguer avec les OSC françaises sur les enjeux spécifiques liés aux zones vulnérables (LCB/FT, sûreté etc.). Elle renforce le lien avec les OSC internationales avec qui plusieurs conventions de financement ont été signées (Mercy Corps, Norwegian Refugee Council, etc.). Enfin, elle contribue au renforcement des OSC locales, en particulier au Liban.

- L'AFD continue de nouer des relations fortes avec **les bailleurs et agences des Nations unies** : délégation du DANIDA au Liban, délégation à la GIZ au Tchad et en Irak, co-financement avec l'Union européenne sur le pourtour syrien, etc.

3. Projets emblématiques 2019

Les projets Minka ciblent les déterminants des crises et visent, dans au moins un de leurs objectifs ou dans leur finalité, la consolidation de la paix.

Le projet 3 Frontières – Multipays – subvention de 33 M€

Le projet 3 Frontières vise au renforcement des filières agro-pastorales. Il doit permettre la mise à disposition des équipements, infrastructures et services socio-économiques prioritaires pour les collectivités. Il a pour objectif l'amélioration des secours aux populations et le renforcement de la présence positive de l'Etat à travers la Protection civile ainsi que la restauration du lien social entre les communautés.

Ce projet mobilise l'approche territoriale, d'adaptation au contexte, mise en œuvre en équipe France avec les acteurs locaux et pensée en format 3D.

Le projet ADELAC – Tchad – subvention de 10 M€

Le projet ADELAC appuie au développement des jeunes enfants dans la région du Lac Tchad. Il constitue une illustration de l'approche genre et « Ne Pas Nuire ». Le projet ambitionne d'assurer tout au long du projet l'analyse en continu du contexte, des mouvements de

- En novembre 2019, l'AFD a également accentué sa **collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** en signant un protocole d'entente et une convention-cadre de financement. Au-delà de l'opérationnel, ces signatures sont le signe que l'AFD contribue au rapprochement nécessaire des acteurs du développement et de l'humanitaire.

Afin de valoriser au mieux ces approches innovantes tout en soutenant l'échanges entre ses différents partenaires, l'AFD a organisé en novembre 2019 sa première conférence dédiée à la consolidation de la Paix.

population et des dynamiques entre groupes afin de limiter les risques d'impact négatif du projet. Il met également en place un dispositif de suivi-évaluation renforcé.

Le projet développement de l'accès à l'eau dans le district rural d'Isingiro – Ouganda – prêt de 69 M€, subvention de 2,5 M€. Le projet est co-financé par l'Union européenne (8 M€).

A la croisée de la politique publique ougandaise d'accès à l'eau et de la politique publique d'accueil des réfugiés, le projet vise l'amélioration des conditions de vie des habitants du district rural du sud-ouest de l'Ouganda. La population y comprend 20 % de réfugiés, et le taux d'accès à l'eau y est deux fois plus bas que dans le reste du pays. Près de 350 000 habitants du district - 230 000 Ougandais et 120 000 réfugiés - bénéficieront du projet, la desserte conjointe de ces deux types de communautés en constituant la particularité.

Prêt de contingence pour la gestion des risques de catastrophes – Madagascar – prêts de 10 M€ et subvention de 1,5 M€. Le projet est cofinancé par la Banque mondiale (50 M\$).

L'objectif du programme est de renforcer la capacité technique, institutionnelle et financière du gouvernement malgache dans sa gestion des risques de catastrophe (GRC). Il se décline en 3 objectifs spécifiques : i) renforcer le système national de gestion des risques et des catastrophes ; ii) renforcer la résilience financière aux catastrophes ; iii) intégrer l'adaptation au changement climatique et la résilience aux catastrophes dans la planification territoriale et urbaine.

Projet finalisé en 2019 :

Le projet SAMBBA – RCA – subvention de 3,4 M€

Le projet SAMBBA octroyé en 2017 a permis de mettre en place des premières actions rapides, respectant ainsi un principe important de l'Initiative Minka RCA. Ce projet vise à contribuer à la résilience des populations à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la préfecture de la Mambéré Kadéï. Octroyé en juin 2017, le projet a été officiellement lancé en juillet 2017 mais les premières activités, consultations communautaires et organisations d'ateliers et de formations, ont eu lieu en amont via l'accompagnement de 12 groupements agricoles. Le projet est maintenant achevé.

4. Grille des nouveaux indicateurs Vulnérabilités aux crises et résilience du CIT 2018-2021

N°	Indicateurs de suivi	2018	Cible 2019	2019
1	% des CIP mis en chantier à partir de 2018 pour les pays dont l'indicateur composite de risque INFORM est supérieur à 5 qui mobilisent la méthodologie « prise en compte des vulnérabilités et des risques de catastrophe »	N/A – peu de stratégies pays revues en 2018 en attente de la révision du corpus stratégique AFD	100% des CIP	66%
2	% des CIP mis en chantier à partir de 2020 mobiliseront la méthodologie « prise en compte des vulnérabilités et des risques de catastrophe »	N/A (uniquement à partir de 2020)	100% des CIP en 2020	N/A
3	Nombre de chefs de projets formés à la réduction des risques de catastrophes (RRC)	Non disponible	25 à partir de 2019	12 personnes
4	% des chefs de projets travaillant sur le projet d'une initiative formés à la programmation sensible aux conflits d'ici fin 2019	38 personnes formées	Tous d'ici fin 2019	140 personnes formées, plus de 200 personnes formées ou sensibilisées
5	% des chefs de projets travaillant en zone rouge formés à la conception de projets en contextes d'insécurité d'ici fin 2020	11 personnes	Tous d'ici fin 2020	Suite à la révision de

				l'offre de formation
6	% des projets financés par le Fonds « Paix et résilience » intégrant un dispositif de suivi-évaluation renforcé	75%	100% en 2022	67,9%
7	% des projets financés par le Fonds « Paix et résilience » intégrant une analyse « Ne pas nuire »	62,5%	100% en 2021	74,1%
8	Nombre annuel d'opérations intégrant un objectif de prévention de la violence urbaine	1	Au moins 1/an	1
9	Nombre annuel d'opérations intégrant une composante d'appui psychosocial	1	Au moins 10/an	6
10	Nombre d'opérations ciblant spécifiquement des populations déplacées et/ou les populations hôtes	10	Au moins 15 opérations entre 2017-2021	18
11	Nombre d'opérations contribuant spécifiquement à la prévention de la radicalisation	Non disponible	10 opérations entre 2017-2021	5
12	Nombre d'opérations intégrant un dispositif de participation des bénéficiaires	5	Au moins 10 entre 2017-2021	7

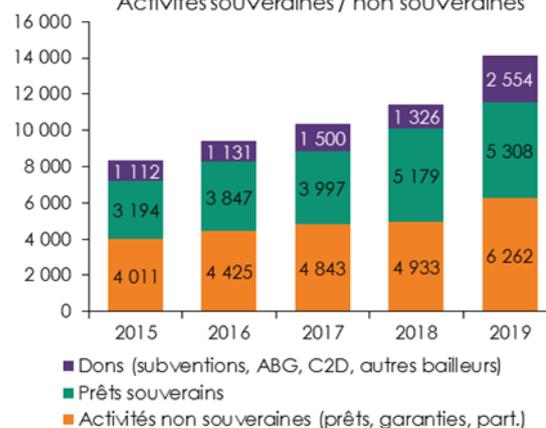
1.4 Priorité au non souverain

Avec 6,3 Mds€ en 2019, l'activité non souveraine (prêts, garanties, participations) tire l'activité du groupe AFD en 2019 portée par la croissance de sa filiale PROPARCO et les activités non souveraines de l'AFD à destination des institutions financières publiques et dans les Outre-mer. L'activité non souveraine représente 54% des activités du Groupe en prêts, garanties et participations.

L'activité non souveraine du Groupe dans les Etats étrangers a atteint 5 Mds€ en 2019, dont 2,5 Mds€ pour l'AFD et 2,54 Mds€ pour PROPARCO³.

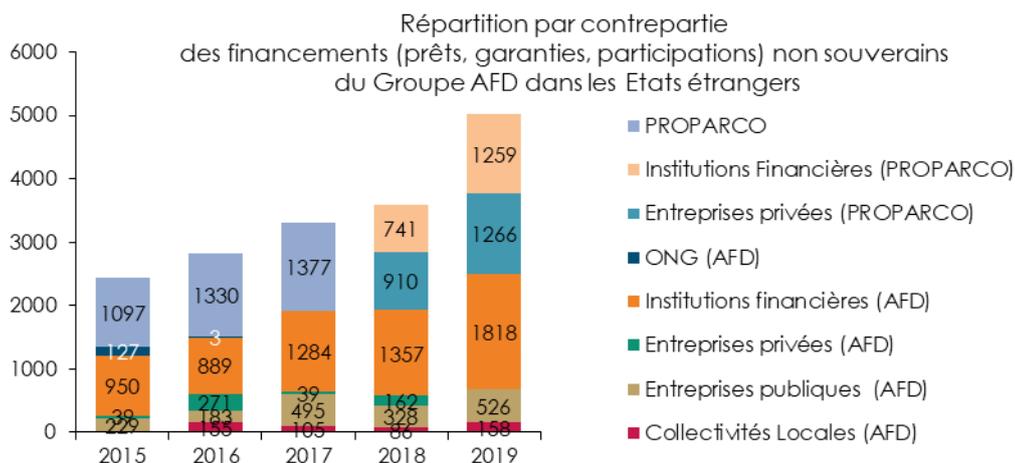
Les autorisations de PROPARCO pour l'année 2019 sont de 2,54 Mds€, ce qui représente une hausse de 54% par rapport à l'année 2018 (après 1,65 Mds€ en 2018). Cette croissance très importante de l'activité est en ligne avec le positionnement de PROPARCO comme point d'entrée unique du Groupe en ce qui concerne les financements secteur privé. La répartition de l'activité est équilibrée entre financement aux institutions financières et financement du secteur privé (hors secteur financier). En 2019, PROPARCO a mis l'accent sur des projets

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD
Activités souveraines / non souveraines



d'adaptation au changement climatique et a autorisé 710 M€ de projets climat, soit 30,5 % de ses autorisations 2019 hors garanties. L'activité de haut de bilan enregistre 483 M€ d'autorisations.

Les activités non souveraines de l'AFD atteignent 2,5 Mds€ grâce à la dynamique des financements à destination des institutions financières publiques (1,8 Md€ en 2019). Les financements en faveur des entreprises publiques s'élèvent à 526 M€ (+60% en 2018). Enfin, les financements aux collectivités locales représentent 158 M€ avec un prêt à la ville de Johannesburg en Afrique du Sud.



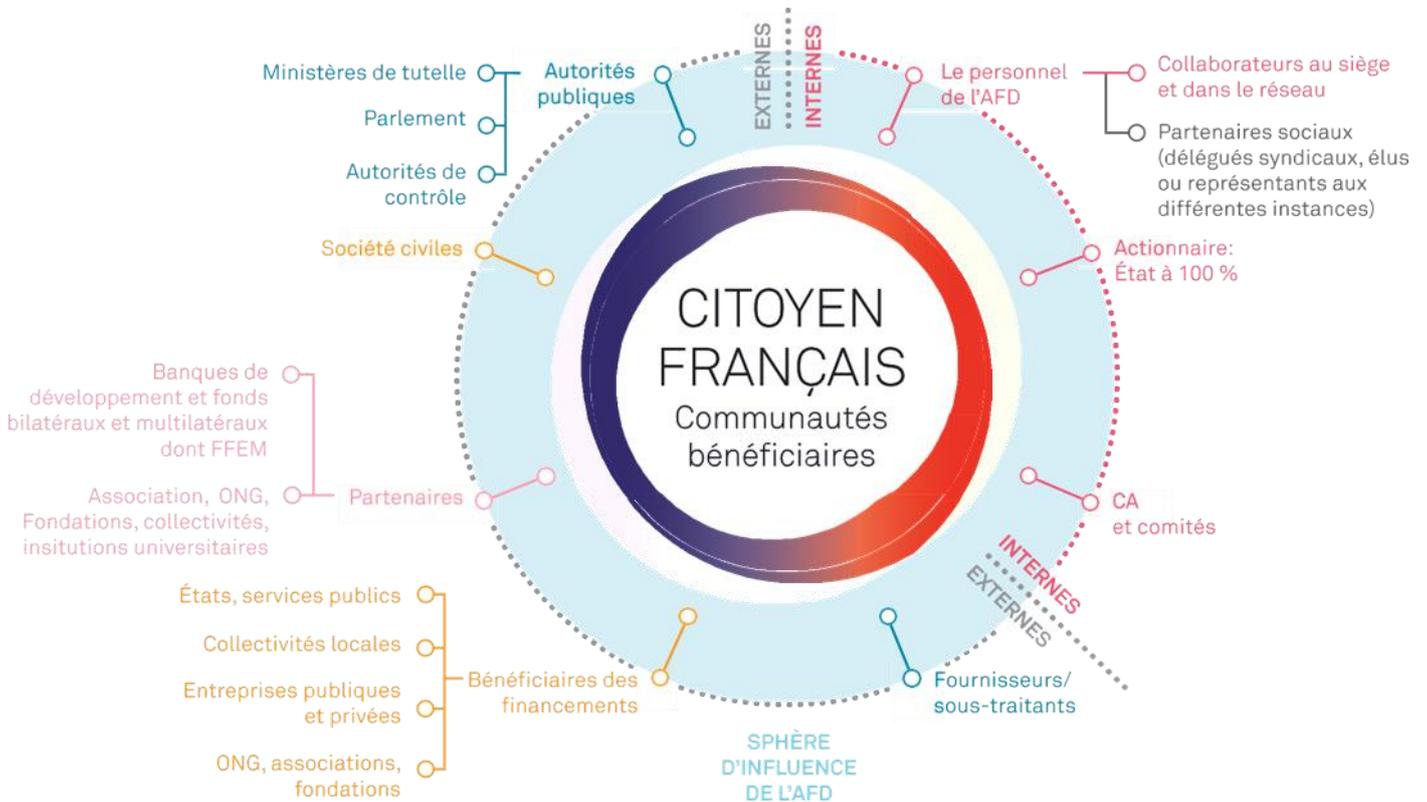
³ Le transfert des activités secteur privé de l'AFD à PROPARCO est effectif au 1^{er} janvier 2019. Les

volumes d'activité sont donc présentés avant transfert.

1.5 Adopter un réflexe partenarial

Le dialogue de l'AFD avec ses parties prenantes

Les parties prenantes du groupe AFD



Le dialogue avec les parties prenantes, une ambition renouvelée

L'agenda 2030 du développement durable invite l'ensemble des acteurs (étatiques et non étatiques) à coopérer pour relever les défis de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, le dialogue avec les parties prenantes est une démarche incontournable pour articuler de façon vertueuse la stratégie et les activités du groupe AFD aux enjeux de cet agenda. Le Groupe a pour cette raison l'ambition de développer son approche partenariale avec tous les acteurs du développement : les OSC, les collectivités territoriales, les entreprises, les institutions françaises et internationales...

C'est pourquoi la politique de transparence et de dialogue du groupe AFD reconnaît que :

- le dialogue constitue un pilier de la responsabilité sociétale, au sens où il contribue à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique et de Droits Humains dans la stratégie et les pratiques de l'organisation ;
- le dialogue est enrichi par la publication régulière d'informations sur les activités et projets soutenus par l'AFD et Proparco ;
- la démarche de dialogue prend en compte la diversité et la divergence des opinions, des cultures et des expertises de chacun dans un esprit d'ouverture, et s'attache à favoriser une meilleure compréhension des

points de vue en favorisant l'expression de consensus et de discussions ;

- le dialogue constitue un vecteur de changement pour une organisation mais aussi pour ses parties prenantes. Il s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue, d'apprentissage mutuel, d'innovation et d'impact. En ce sens, il va au-delà des démarches d'information ou de communication.

Le groupe AFD inscrit également le dialogue dans une perspective d'amélioration continue, d'apprentissage mutuel, d'innovation et d'impact. En ce sens, il va au-delà des démarches d'information ou de communication.

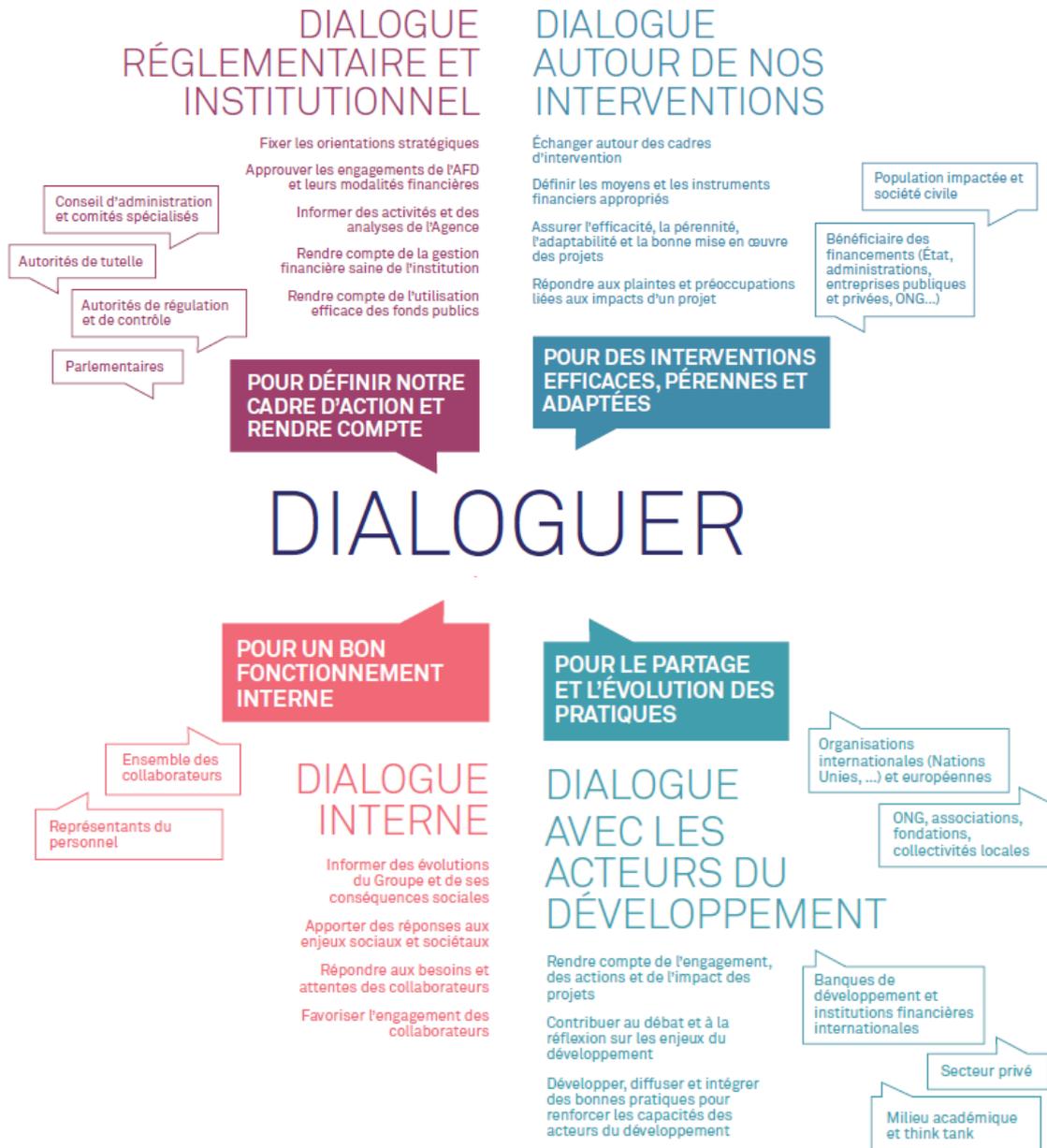
Dans l'instruction et la mise en œuvre des projets qu'il soutient, le groupe AFD s'assure, par des clauses et des accompagnements,

que le maître d'ouvrage consulte les différentes parties prenantes.

Pour les projets présentant des risques d'impacts environnementaux et sociaux importants, le groupe AFD applique le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, dont la révision en 2016 a introduit notamment des mesures concernant la responsabilité d'associer les parties prenantes à tous les stades d'un projet.

Dialoguer avec les autorités, les communautés et les associations locales sur les projets proposés au financement, notamment lorsque ceux-ci présentent des risques environnementaux et sociaux, est une nécessité, pour prendre en compte leurs avis et préoccupations et assurer ainsi l'amélioration des conditions de vie des populations et la pérennité des projets.

Principales modalités et finalités du dialogue avec les parties prenantes du groupe AFD



Dialoguer autour des stratégies

Les documents stratégiques élaborés par le groupe AFD qui déterminent ses axes d'intervention, sectoriels, géographiques ou transversaux, font l'objet d'une consultation des administrations et des parties prenantes (organisations de la société civile, collectivités territoriales, entreprises, instituts de recherche, etc.) avant leur passage en Conseil d'administration. Une fois validés, ces documents stratégiques sont consultables sur le site Internet du groupe AFD.

En 2019, le groupe AFD a notamment lancé deux consultations numériques pour permettre à toutes ses parties prenantes de réagir aux propositions sur la stratégie transition énergétique et la stratégie partenariale du groupe AFD. La consultation en ligne sur la stratégie transition énergétique s'est déroulée du 17 janvier au 22 février 2019 et a mobilisé 243 participants externes. Celle sur la stratégie partenariale s'est déroulée du 18 octobre au 8 novembre 2019 et a mobilisé 108 participants externes. Toutes ces contributions ont été prises en compte, synthétisées et publiées sur la plateforme de consultation numérique⁴.

Dialoguer autour des enjeux du développement

Le groupe AFD accorde beaucoup d'importance au dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement. Ce dialogue permanent permet de mieux appréhender ce qui est fait par chacun,

d'ouvrir des perspectives, d'enrichir les réflexions et de renforcer mutuellement ses actions.

Le Groupe entretient en particulier un dialogue étroit avec les organisations de la société civile. En 2019, cette démarche, qui relève d'une responsabilité partagée par toutes les directions du Groupe, s'est concrétisée selon les principales modalités suivantes :

- des réunions de dialogue de haut niveau assurées par la direction générale du groupe AFD avec les représentants de plusieurs grandes organisations de la société civile, à l'occasion notamment de la préparation des rendez-vous internationaux ;
- la participation des organisations de la société civile aux réunions de concertation et de consultation organisées dans le processus d'élaboration des stratégies du groupe AFD (et notamment du nouveau Plan d'Orientation Stratégique) ;
- un dialogue continu avec Coordination SUD sur les modalités de financement des OSC françaises et la co-organisation de séminaires thématiques ;
- des réunions de dialogue organisées par l'AFD et par PROPARCO dans des contextes d'interpellations de la part d'ONG ou de leurs campagnes de plaidoyer.

⁴ <https://consultation-numerique.afd.fr/>.

Le dialogue avec les principaux acteurs du développement

	Finalité du dialogue	Modes de dialogue
Organisations internationales et européennes	<p>S'informer sur les standards internationaux</p> <p>Rendre compte de l'engagement dans les initiatives internationales</p>	<p>Participation aux forums internationaux</p> <p>Financement d'initiatives internationales</p> <p>Global Compact : participation au Conseil d'Administration, rapport annuel</p>
Banques de développement et institutions financières internationales	<p>Disposer d'outils communs</p> <p>Intégrer les meilleures pratiques</p>	<p>Collaboration sectorielle, cofinancements, programmes d'échanges communs...</p>
Secteur privé	<p>Influencer les pratiques du secteur privé</p> <p>Intégrer les bonnes pratiques et les solutions du secteur privé</p>	<p>Colloques et évènements</p> <p>Revue « Secteur privé et développement » de PROPARCO</p> <p>Club des Investisseurs...</p>
Milieu académique et think tanks	<p>Participer aux réflexions</p> <p>Intégrer et diffuser les bonnes pratiques</p>	<p>Publication d'études, groupes de travail, forums...</p>
OSC	<p>Assurer l'efficacité et la pérennité des projets</p> <p>Consulter la société civile sur les choix stratégiques de l'Agence</p> <p>Communiquer sur l'utilisation de l'aide publique au développement</p>	<p>Partenariats et/ou consultation lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets</p> <p>Dialogue autour des stratégies</p> <p>Groupes de travail, séminaires, communications communes sur des thématiques spécifiques</p>

Le dialogue avec les Organisations de la société civile (OSC)

Les principales finalités du CIT OSC (2018-2023) se déclinent en 3 grands axes :

- **Axe 1** : augmenter les moyens financiers mis à la disposition des OSC et apporter un appui à la conception et au suivi-évaluation de leurs interventions afin de contribuer aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale au bénéfice des populations vulnérables tout en renforçant l'autonomie des partenaires locaux ;
- **Axe 2** : accompagner les efforts des OSC françaises dans leur évolution institutionnelle tout en renforçant leur visibilité et leur plaidoyer aux niveaux international et national, et encourager les démarches pluri acteurs ;
- **Axe 3** : renforcer les collaborations entre l'AFD et les OSC pour enrichir leurs pratiques respectives de solidarité internationale à travers des cadres de dialogue renforcés et le soutien à la recherche et à l'innovation des OSC.

Plusieurs groupes de concertation post-CIT ont été lancés en 2018 et 2019 et les échanges se poursuivent en 2020 sur les thématiques : « Territoires », « Partenariats », « Financement des OSC françaises via le dispositif Initiatives OSC », « Education à la citoyenneté et au développement (ECSI – ex EADSI) » et « Jeunesse ».

1. Des engagements croissants en faveur des projets OSC

En 2019, près de 341 M€ ont été mobilisés par le groupe AFD en faveur des OSC, en incluant l'ensemble des financements : « initiatives-OSC », FISONG, FFEM, APCC, MINKA (Fonds Paix et Résilience), etc.

Les financements octroyés par l'AFD aux projets des OSC se sont élevés à 92,7 M€ dans le cadre du seul dispositif Initiatives OSC, contre 83,3 M€ en 2018 et, 71 M€ en 2017). La progression des financements sur ce guichet est conforme à la décision du gouvernement de doubler le montant de l'APD transitant par les OSC au cours de la période 2017/2022.

Selon les déclarations des OSC, les projets de terrain en 2019 ciblaient près de 12,5 millions de bénéficiaires, et près de 2 150 OSC partenaires du Sud ont été appuyées. L'AFD a ainsi participé au financement de 97 projets à travers 82 OSC, dont 10 qui accèdent pour la première fois au dispositif Initiatives OSC. Une étude a également été financée pour un montant de 0,2 M€.

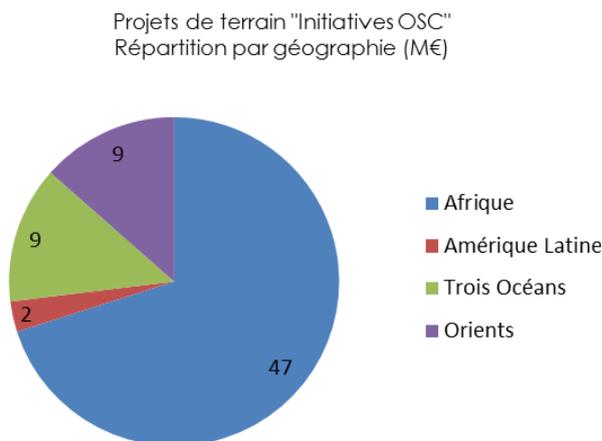
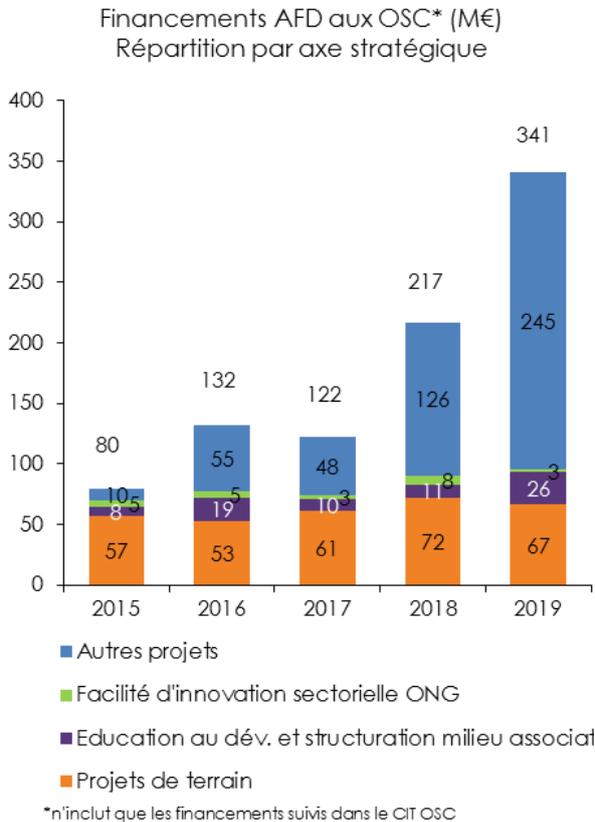
Le taux moyen de cofinancement s'élève à 52%, en légère hausse par rapport aux quatre

dernières années. L'octroi moyen par projet est de 0,95 M€, en hausse par rapport à 2018 (0,83 M€), ce qui s'explique notamment par le renouvellement de deux programmes concertés pluri-acteurs (PCPA Congo et Tunisie).

Les Initiatives OSC concernent deux grands types d'appuis :

- Les financements en faveur de projets de terrain, qui en 2019 ont bénéficié d'un montant total de 66,9 M€, soit près de 72 % des financements octroyés, un chiffre en hausse par rapport à 2018 (87 %).
- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale – ECSI (ex EAD-SI) - et Structuration du milieu associatif français – SMA). En 2019, 28 % des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 25,7 M€, dont 55 % au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 45 % au profit de projets d'ECSI. Sur la période 2014-2019, les projets « d'intérêt général » ont représenté en

moyenne 19 % des subventions totales, ce qui est proche de la cible de 20 %.



La répartition géographique des projets de terrain lissée sur les cinq dernières années est conforme aux orientations de la stratégie, les projets mis en œuvre en Afrique subsaharienne ayant bénéficié majoritairement des financements de l'AFD depuis 2014. En 2019, l'Afrique a bénéficié de 46,8 M€ de financements, soit 70 % du total des financements. La zone Trois Océans a bénéficié de 9 M€ soit 13%. La zone Orient a représenté 9 M€ en 2019 (13 %) et les financements à destination de la zone Amérique latine ont baissé, atteignant 2 M€ (3 % du total).

En termes sectoriels, pour les projets de terrain, les secteurs de la gouvernance/droits de l'Homme (22 %), de l'agriculture (21 %), de la santé et de la lutte contre le SIDA (21 %) et de l'éducation (21 %) sont, cette année encore, les secteurs les plus prégnants dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC. A noter la forte progression du secteur éducatif.

En 2019, l'objectif que deux tiers des financements accordés concernent des projets notés 1 ou 2 pour l'indicateur genre du CAD a été largement atteint (70 % des engagements). Les thématiques transversales de l'adaptation au changement climatique, de la jeunesse et de l'entrepreneuriat social sont stables dans l'ensemble par rapport à 2018.

Trois projets de post-urgence en faveur de la nutrition au Sahel ont été soutenus sur la réserve (dite 10 %) mise en place depuis 2016.

En termes d'instruments de financement, la part des financements programmatiques (dans le cadre des conventions-programmes des CPP et des PCPA) a été moins forte (50 %) en 2019 par rapport à 2018 (62 %). Les cofinancements de projets dits « classiques » ont représenté 50 % des cofinancements totaux en 2019.

La stratégie « OSC et les ODD » en 2019

En 2019, 100 % des montants octroyés pour les projets de terrain participent à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), pour un montant de subventions de 93 M€ et un montant cumulé de projets de 174 M€. La répartition des interventions par ODD indique une nette prépondérance pour les ODD suivants :

- L'ODD n°4 « Education » : 24 projets financés (23,6 M€, soit 25%)
- L'ODD n°3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » : 13 projets financés (14,8 M€, soit 16%) ;
- L'ODD n°2 « Éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable » : 12 projets financés (12,3 M€, soit 13%) ;
- L'ODD n°1 « Lutte contre la pauvreté » : 8 projets financés (10,8 M€, soit 12%) ;
- L'ODD n°16 « Paix, Justice et institutions efficaces » : 12 projets financés (5,8 M€, soit 6%).

2. Production de connaissances et partenariat

Partenariats et dialogue avec les OSC

Le dialogue stratégique avec les OSC inclut :

- Un dialogue politique de haut niveau porté par la Direction générale :
 - lors des rencontres avec Coordination Sud (une rencontre annuelle a été instituée depuis 2007) ;
 - lors des rendez-vous réguliers avec les responsables des principales OSC partenaires de l'AFD (Climat, Biodiversité, Education, Genre, Sahel, Droits de l'Homme, FISONG... etc.).
- Un dialogue stratégique, conduit par la Direction exécutive SPC et la Direction des Opérations, comprenant :
 - le lancement de six groupes de travail en 2018/début 2019 ; il s'agit de groupes

de réflexion et de concertation destinés à enrichir l'AFD dans sa volonté d'opérationnaliser la stratégie 2018-2023 ;

- des rencontres régulières avec Coordination Sud pour discuter de sujets stratégiques et du partenariat avec les OSC ;
 - des rencontres régulières avec les OSC de plaider sur les enjeux du financement du développement à l'international comme en France.
- Un cadre formel de dialogue mis en place dans le cadre de la politique RSO, qui définit les exigences de dialogue, de transparence et de redevabilité vis à vis des parties prenantes de l'Agence, notamment des OSC. L'AFD est membre de l'International Donor Group (IDG) ainsi que du réseau GENE (Global Education Network Europe). Des rencontres ont également été initiées avec les grands réseaux internationaux d'OSC, comme la plateforme internationale des OSC (FORUS, ex FIP), appuyée par l'AFD notamment.

En 2019, l'AFD et les OSC ont co-organisé plusieurs conférences notamment sur les violences sexuelles basées sur le genre, la santé sexuelle et reproductrice avec MDM, et a lancé l'initiative « les Champions de l'éducation » avec les principales OSC éducatives.

Cette culture du dialogue s'est également développée ces dernières années dans les agences AFD du réseau les plus concernées par les projets d'OSC. Ces agences rencontrent régulièrement les OSC et participent aux missions de supervision. Dans de nombreux pays, le Service consulaire d'action culturelle (SCAC) et l'agence AFD organisent des réunions annuelles ou biennuelles avec les OSC françaises et leurs partenaires locaux.

Production de connaissances

En 2019, deux études ont été finalisées :

- Une recherche sur les sociétés civiles post-printemps arabes au Maghreb avec la CDC et l'Université d'Aix-Marseille ;

- Un bilan/capitalisation des Programmes concertés pluri acteurs (PCPA), avec le MEAE.

3. Projets et programmes emblématiques 2019

Appuyer des dispositifs d'insertion et de formation pour les jeunes et les entrepreneurs au Maroc, Egypte, Liban, Côte d'Ivoire, Cameroun, République Démocratique du Congo, République du Congo, Madagascar, Vietnam et Myanmar – Association IECD – subvention de 3,3 M€

Face aux défis du chômage massif des jeunes, de l'emploi précaire et de l'économie informelle dans les économies des pays en développement, l'Institut européen de coopération et de développement (IECD) se donne pour ambition à travers cette première convention de partenariat pluriannuel d'aider les jeunes à accéder à un emploi durable en s'appuyant sur deux leviers complémentaires :

- L'amélioration des écosystèmes locaux de formation pour donner de meilleures chances d'insertion professionnelle aux jeunes,
- Le développement des capacités de gestion des petits entrepreneurs ou jeunes porteurs de projets entrepreneuriaux pour que leurs entreprises se pérennisent et créent davantage d'emploi et de richesse.

Ce sont ainsi plus de 12 000 jeunes en formation ou entrepreneurs et 350 professionnels de la formation qui bénéficieront directement de ce programme, issus d'une soixantaine d'organisations partenaires de l'IECD (écoles professionnelles, centres de formation, associations locales).

Pour une agriculture familiale saine, rémunératrice et organisée à Madagascar – association FERT – subvention de 0,495M€

Le projet présenté par FERT a pour objectif d'améliorer les revenus des producteurs et

productrices dans deux régions et de structurer l'offre de produits agricoles frais et sains dans les bassins de production autour d'Antananarivo, à Madagascar.

Dans l'île-continent, sept personnes sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté et 80 % de la population tire l'essentiel de son revenu de l'agriculture. L'augmentation du revenu des agriculteurs et agricultrices y est donc un enjeu majeur et un immense défi. L'ambition de FERT est de contribuer à le relever, tout en améliorant la qualité des productions et en préservant la qualité des terres alors que la demande de produits frais est croissante.

FERT et ses partenaires souhaitent agir sur plusieurs leviers : (i) l'amélioration des techniques et pratiques agricoles, via le déploiement d'un réseau de conseillers agricoles, la diffusion de pratiques agricoles agroécologiques et l'expérimentation d'innovations pour améliorer la gestion de l'eau ; (ii) l'amélioration des conditions de commercialisation des produits, grâce à une meilleure information sur les prix, une meilleure connaissance des marchés et le financement d'initiatives ; (iii) la structuration des filières, des organisations de base aux unions, (iv) la professionnalisation des paysans-relais et (v) la montée en compétences de leaders-paysans.

2800 productrices et producteurs bénéficieront du projet ainsi que 300 paysans-relais, 225 leaders-paysans, 250 organisations locales, vingt unions de filières au niveau communal et régional.

« Pionnières pour le futur » : favoriser l'emploi des jeunes femmes de quartiers marginalisés en Égypte – association Plan International France – subvention de 0,8 M€

Dans une société égyptienne classée 132ème sur 144 dans le Rapport sur l'inégalité entre les hommes et les femmes de 2016, le projet « Pionnières pour le futur » a pour objectif de contribuer à la création d'un environnement économique plus inclusif pour les femmes.

Le projet tourne autour de deux axes : il met en place et anime un dispositif d'émancipation économique de jeunes femmes vivant dans des quartiers marginalisés par le renforcement de leurs compétences et l'amélioration de leur accès à des opportunités professionnelles décentes (par l'emploi salarié pour 1100 femmes au Grand Caire et à Port-Saïd et par l'entrepreneuriat à Louxor pour 400 femmes). Parallèlement, à travers le renforcement des pratiques et des politiques promouvant l'égalité de genre, auprès des entreprises et des pouvoirs publics, il promeut un environnement favorable au travail des jeunes femmes en Égypte.

Aux côtés des activités de formation, de formation de formateurs, d'accompagnement des jeunes femmes et des entreprises qui les embauchent ou qu'elles créent, d'animation de réseaux, de mentorat, seront mises en œuvre des actions de sensibilisation des communautés ainsi que de plaidoyer auprès des décideurs publics et privés. Certaines entreprises seront accompagnées vers l'obtention d'un label international dans le domaine (le GEEIS, Gender Equality European & International Standard).

Les bénéficiaires directs sont 1500 femmes, auxquelles s'ajoutent les personnels formés au sein des entreprises et des associations de développement communautaire ainsi que les décideurs politiques.

Projet finalisé en 2019 :

Protection de l'enfance en République Centrafricaine et en République du Congo – Triangle génération humanitaire (TGH) – subvention de 0,5 M€

L'OSC TGH est intervenue en partenariat avec les réseaux associatifs nationaux de protection de l'enfance : le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (REIPER) au Congo et le Réseau en faveur des enfants de la rue en Centrafrique (RFERC). L'objectif était de renforcer et d'autonomiser ces réseaux de coordination qui rassemblent plus de 29 associations locales. Les activités quotidiennes de prise en charge des enfants et jeunes des rues, incarcérés ou en rupture familiale, ont permis d'accompagner plus de 3000 enfants vulnérables. Le projet a été mis en œuvre dans deux pays où la pauvreté est endémique et des contextes dans lesquels la situation des groupes marginalisés tels que les enfants en situation de grande vulnérabilité (enfants des rues, enfants incarcérés, enfants en situation de rupture familiale et sociale) est particulièrement dégradée.

4. Indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible annuelle	2015	2016	2017	2018	2019
1	Montant octroyé chaque année en faveur d'une ou plusieurs FISONG	5 M€	5 M€	5 M€	4,8 M€	7,5 M€	3,4 M€
2	Nombre d'OSC du Nord appuyées chaque année dans le cadre des projets d'initiatives d'OSC françaises, dont le nombre de collectifs ou plateformes d'OSC	n.d.	59	79	88	89	82
3	Nombre de partenariats entre une OSC française et une OSC du Sud financés chaque année	n.d.	607 (dont 139 OSC dans le cadre des PCPA)	1134 (dont 427 OSC dans le cadre des PCPA)	2007	2000	2150
4	% des engagements (en montants) sur des projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	66%	60%	72%	74%	78%	70%

Avec les collectivités territoriales françaises

Reconnu formellement par le CICID de 2016 comme un financeur de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), le groupe AFD appuie la mobilisation des collectivités locales en faveur du développement.

Le portefeuille de projets actifs de l'AFD en 2019 compte 105 acteurs territoriaux différents impliqués.

L'année 2019 a vu l'évolution de l'outil FICOL vers un dialogue plus stratégique et engageant avec les collectivités. L'AFD a introduit le financement de « programmes de coopération décentralisée », comprenant des coopérations multi-pays, cohérent avec le 100% Lien social et avec le 100% Accord de Paris, et ayant des objectifs précis de renforcement des capacités des collectivités partenaires et de capitalisation. Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a ainsi déposé une demande de financement pour un programme de coopération centré sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans trois pays (Comores, Maroc et Palestine).

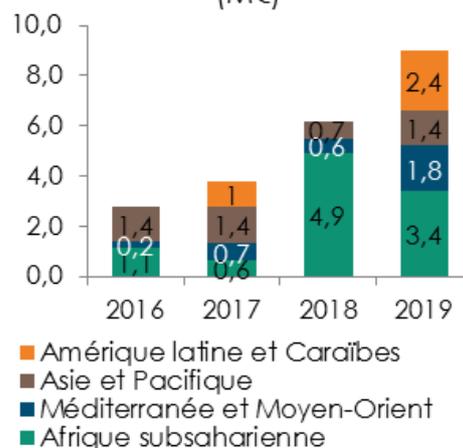
Le montant engagé pour financer des projets de coopération décentralisée sur le dispositif FICOL a progressé pour atteindre 9 M€ en 2019 (contre 6,2 M€ en 2018). Les projets financés appuient tout particulièrement l'engagement des collectivités françaises dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et la coopération régionale des collectivités ultra-marines.

L'AFD s'est pleinement mobilisée pour aller à la rencontre des collectivités territoriales des régions métropolitaines et identifier les projets de coopération susceptibles d'être soutenus par l'Agence. Le Tour de France initié par la Direction générale en 2016 s'est poursuivi en 2019 en Bretagne et en Normandie avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations. Enfin, des actions de recherche et de capitalisation portées par des partenaires (pS-eau et CIEDEL) ont été engagées sur les modalités de financements innovants avec la réalisation d'un bilan prospectif des dispositifs 1 % pris dans leur ensemble (l'eau et l'assainissement, les déchets, l'électricité et le

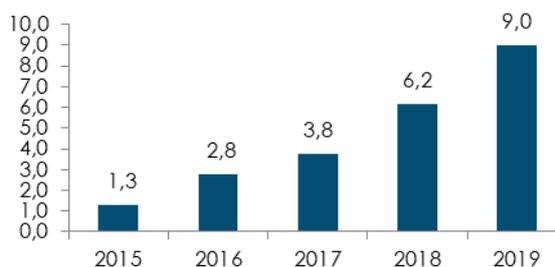
gaz) et sur la place de l'international dans les politiques publiques locales.

En 2019, l'AFD a financé de nouvelles

Répartition géographique des opérations de la facilité FICOL engagées (M€)



Financements AFD de la facilité FICOL (M€)



opérations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, parmi lesquelles :

- Avec la Ville d'Orléans : le projet pour favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou (Bénin) par la mise en application des normes ISO (cofinancement AFD de 0,5 M€) ;
- Avec la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise : le projet d'aménagement pilote de bassins versants dans la Région des Palmes en Haïti (cofinancement AFD de 1 M€) ;

- Avec la Région Centre Val de Loire : le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en zones rurales de la Province de Luang Prabang et d'analyse de la qualité des eaux en zone urbaine à Luang Prabang au Laos (cofinancement AFD de 0,5 M€) ;
- Avec la ville de Montreuil : le projet de mise en place d'un service inter-collectivités de l'assainissement dans le cercle de Yelimané au Mali (cofinancement AFD de 0,3 M€) ;
- Avec l'Office de l'eau de Martinique : le projet de gestion et renforcement de l'accès à l'eau à Thiottle (0,4 M€).

L'outil FICOL en 2019 appuie également particulièrement l'engagement des collectivités françaises en matière de villes durables, à titre d'exemple :

- Avec la ville de Paris : le projet de réaménagement de la place de la nativité

et du centre ancien de Bethleem (cofinancement AFD de 0,6 M€) ;

- Avec la ville de Toulouse : le projet de valorisation des sites patrimoniaux urbains emblématiques et archéologiques d'Hanoï au Vietnam (cofinancement AFD de 0,4 M€) ;
- Avec le Grand Lyon : le projet d'accompagnement de la STRS dans le projet d'extension du tramway et la coordination avec le Plan de mobilité urbaine durable (cofinancement AFD de 0,3 M€).

Le thème de la protection de la biodiversité prend aussi de l'importance, pour illustration :

- Avec le Syndicat mixte d'exploitation et de restitution de la grotte Chauvet : projet de définition d'un territoire de la Province de Khammouane (Laos) éligible au label Geopark (cofinancement de l'AFD de 0,6 M€).

Avec les acteurs économiques français

En 2019, l'AFD a redéfini son positionnement vis-à-vis des entreprises françaises, en cherchant à appuyer celles qui s'engagent à faire évoluer de manière pérenne leur cœur de métier vers des solutions innovantes et durables dans les pays d'intervention du Groupe.

Dans le cadre du partenariat AFD/Business France et en étroite collaboration avec la Direction Générale du Trésor et le FFEM, l'AFD a renouvelé son opération de détection des nouveaux savoir-faire français régionaux au travers de sessions de « pitch », au cours desquelles de nombreuses entreprises (notamment des PME et ETI) ont pu présenter leur technologie à des experts en énergie, aménagement urbain, et eau et assainissement. L'AFD et l'ADEME ont également lancé un appel à projet conjoint à hauteur de 2 M€ (1,5 M€ AFD et 0,5 M€ ADEME) afin de trouver de nouvelles solutions d'accès à l'énergie en zone rurale en Afrique.

Avec ses partenaires européens et internationaux

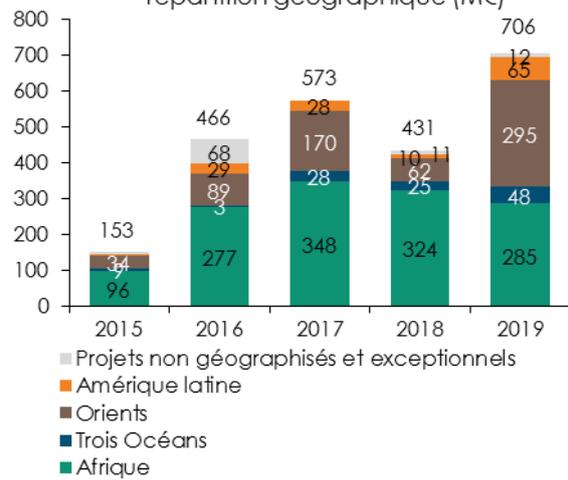
Le groupe AFD a poursuivi en 2019 l'approfondissement de son ambition partenariale. En 2019, le groupe AFD a bénéficié de 706 M€ de délégation de fonds d'autres bailleurs, dont 581 M€ de l'Union européenne.

Avec les acteurs européens

Le groupe AFD a poursuivi en 2019 sa coopération financière avec l'Union européenne (UE). 581 M€ de délégations de fonds UE à l'AFD ont fait l'objet de résolutions des instances de l'AFD en 2019.

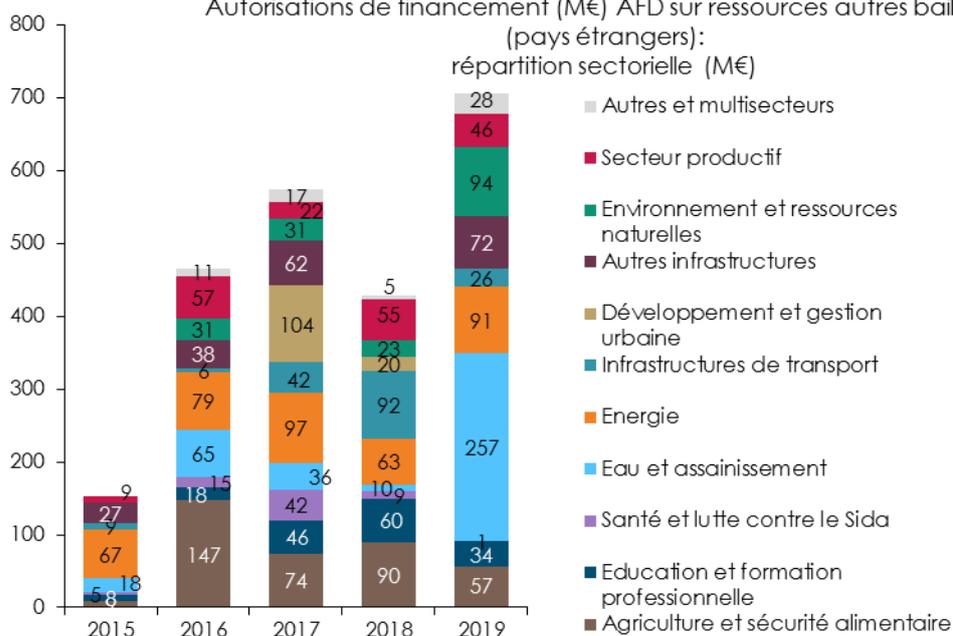
Parallèlement, le groupe AFD, en dialogue avec les ministères, a activement contribué aux négociations du futur instrument européen pour la coopération au développement et pour le voisinage (NDICI). Le « partenariat renforcé » entre la Commission et les institutions financières bilatérales européennes (AFD, KfW,

Autorisations de financement sur ressources autres bailleurs de l'AFD : répartition géographique (M€)



CDP et AECID) a permis de faire des propositions concrètes sur les négociations en cours du NDICI et de contribuer, avec l'association des Institutions financières de financement du développement (EDFI), aux discussions concernant l'architecture financière européenne de l'aide.

Autorisations de financement (M€) AFD sur ressources autres bailleurs (pays étrangers): répartition sectorielle (M€)



L'AFD a également proposé les bases légales envisageables en vue de faciliter l'utilisation conjointe de fonds européens destinés aux Outre-mer et à leurs pays voisins (articulation et mixage de fonds provenant du Fonds européen de développement (FED) et du Fonds européen de développement régional (FEDER). Au sein du Réseau des praticiens, l'AFD a par ailleurs co-financé avec la Commission européenne et d'autres membres du réseau une étude visant l'implication d'un plus grand nombre d'Etats membres dans le système européen de l'aide (démarche « d'inclusivité »).

Sur le plan des relations entre l'AFD et ses principaux partenaires européens bilatéraux, l'année 2019 a été marquée par la signature d'un nouveau Memorandum of Understanding avec la KfW, l'approfondissement des relations avec l'agence belge de développement Enabel (signature de la première délégation de fonds de l'AFD à Enabel pour un projet de santé au Bénin), ainsi qu'avec l'agence danoise Danida et IrishAid. Dans le cadre d'EURIZ (programme européen de garanties et contre-garanties ciblé sur l'Afrique), un accord de coopération a été signé avec l'agence suédoise SIDA en juin 2019. Enfin, des échanges réguliers ont eu lieu avec DFID notamment dans le cadre de l'Alliance Sahel et en vue de la préparation de la COP26.

Avec les acteurs internationaux

Avec les banques multilatérales et régionales de développement

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a confirmé en 2019 son rôle structurant dans la mobilisation de ressources extérieures de notre groupe que ce soit pour l'AFD comme pour Proparco. Avec un montant total de cofinancements supérieur à 2,7 Mds € (dont 2 Mds€ de concours du GBM, soit 75 %), il reste le principal partenaire financier du groupe AFD, notamment en Afrique et en Asie. La facilitation de la délégation de tâches de l'AFD vers le GBM, grâce au nouvel accord-cadre de cofinancement entré en vigueur mi-2018, a permis un développement significatif de notre

portefeuille opérationnel. Le recours à la délégation de tâches minimise les coûts de transaction pour les pays où nous intervenons conjointement, en cohérence avec les engagements internationaux souscrits par la France pour renforcer l'efficacité de l'aide extérieure. La Société financière internationale (SFI) est aussi un partenaire structurant de Proparco dont elle coréalise 25 % en moyenne des octrois annuels, majoritairement sur le continent africain. Notre partenariat avec le GBM est source d'apprentissage et d'innovation. En 2019, l'AFD est devenu le premier partenaire avec lequel le GBM cofinance un prêt contingent d'atténuation du choc de catastrophe naturelle en outre dans un PMA, à savoir Madagascar. Une coopération analytique a été lancée avec le « Growth Innovation Lab » du GBM qui permet un transfert d'expertise au bénéfice de nos opérations de réduction des inégalités de genre et de leur évaluation (approche de l'expérimentation aléatoire pour laquelle Esther Duflo, Abhijit Banerjee et Michael Kremer ont reçu le Prix Nobel d'économie). Le cofinancement du premier prêt de politique publique intégralement conçu pour réduire les barrières à l'égalité entre les femmes et les hommes, jamais réalisé par le GBM, a été octroyé en Albanie, où l'AFD réalise ainsi sa première intervention dans les Balkans. Proparco a noué un partenariat renforcé avec la SFI, par une mutualisation de leurs ressources opérationnelles, pour renforcer l'impact de leurs interventions dans les pays fragiles en priorité au Sahel. Nos deux groupes ont également entamé, fin 2019 et en prévision du Forum génération égalité 25 ans après la conférence de Pékin, la préparation d'une feuille de route commune pour réduire les inégalités de genre qui mobilise l'AFD, Proparco et Expertise France. Cette feuille de route, inédite, permettra de capitaliser sur les pouvoirs internationaux de mobilisation respectifs de nos deux institutions en faveur d'une priorité clef de la politique de développement et de solidarité internationale de la France en 2020.

La convergence d'intérêt entre l'AFD et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) sur les problématiques climat et environnement ont permis à nos deux institutions de développer un dialogue stratégique qui porte également sur des thématiques comme la protection sociale, l'innovation financière, la gouvernance, les infrastructures ou la migration. Le deep dive qui s'est tenu en avril 2019 à Washington a permis d'ancrer la biodiversité comme un secteur phare de collaboration entre nos institutions avec la mise en place d'un fonds dédié à la BID, le Natural Capital Lab, qui devrait ouvrir des pistes de coopération concrète entre nos institutions mais également avec la mise en place d'un échange de personnel auprès du fonds.

Diverses impulsions ont été données courant 2019 au partenariat AFD-Banque Africaine de Développement (BAfD) avec d'une part la mise en place d'un groupe de travail conjoint chargé de dessiner les contours d'un nouvel accord-cadre de cofinancements (l'accord en vigueur depuis 2015 étant arrivé à échéance en novembre 2019) et d'autre part la mise en place d'un échange de personnel, les deux exercices devant se concrétiser en 2020.

Avec les agences des Nations Unies

Les relations de l'AFD avec les Nations Unies se sont renforcées en 2019, avec notamment la participation active de l'AFD, dans le cadre de la présidence d'IDFC, à plusieurs grands rendez-vous onusiens (Forum Politique de Haut niveau en juillet 2019, Assemblée générale et Sommet Climat en septembre 2019). D'un point de vue opérationnel et dans le cadre des relations entre la France et les Nations Unies, plusieurs nouvelles opérations ont vu le jour en 2019 avec notamment UNRWA, UNICEF, ONU Femmes, UNESCO, FAO et BIT.

Avec le Comité International de la Croix Rouge

En 2019, les relations entre l'AFD et le CICR ont connu un nouvel élan avec le financement d'une deuxième opération au Liban et la

signature d'un accord de partenariat entre les deux organisations.

Avec les fonds verticaux

S'agissant des fonds verticaux, l'année 2019 aura été marquée par la reconstitution historique du Fonds mondial portée à 14 Mds USD, laquelle a fait l'objet d'un engagement renforcé de la France à travers l'annonce de l'augmentation de sa contribution de 20%, le réinvestissement de l'aide bilatérale en matière de santé et la signature d'un protocole d'entente (MOU) entre l'AFD et le Fonds mondial en décembre 2019, à Abidjan.

Avec les bailleurs bilatéraux non européens

Les échanges avec la China Development Bank (CDB) dans le cadre d'IDFC se poursuivent : un événement sur le rôle des banques nationales de développement a ainsi été organisé à Pékin au printemps 2019 en relation avec l'Université de Pékin et la CDB.

Le dialogue stratégique avec la JICA s'est poursuivi en 2019 avec le renouvellement de l'accord de coopération AFD-JICA. Il s'est également illustré au travers de la participation de l'AFD à un side-event sur la thématique Sport et Développement lors de la 7ème Conférence sur le développement de l'Afrique (TICAD) organisée par le Japon en août 2019, à Yokohama.

Avec les fondations philanthropiques

L'année 2019 a permis de poursuivre la dynamique de collaboration opérationnelle avec l'Aga Khan et de poser les jalons du renouvellement de l'accord de partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates en explorant de nouveaux thèmes d'intérêt commun, notamment le genre et l'innovation. L'AFD s'est également positionnée aux côtés d'autres Fondations (CIFF, IKEA) au sein d'une initiative multi-bailleurs issue de la « task force des philanthropes » lancée à l'occasion du *One Planet Summit* de 2017 : l'*Energy Transition Partnership*.

IDFC, acteur majeur de l'alignement des flux financiers avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable

Le Directeur Général de l'AFD a été reconduit en octobre 2019 pour un second mandat à la tête de l'International Development Finance Club (IDFC)⁵, réseau qui illustre avec force la démarche partenariale du groupe AFD. A travers sa présidence, l'AFD a cherché à insuffler une nouvelle dynamique au Club, en élevant davantage encore l'ambition sur la finance climat et l'alignement avec l'Accord de Paris et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le climat constitue un des principaux piliers de l'activité du Club et IDFC est devenu un contributeur majeur à l'agenda international en la matière, comme en a témoigné la contribution d'IDFC au Sommet Action Climat des Nations Unies en septembre 2019. Le Club déclare annuellement ses engagements verts et climat, participe aux réflexions internationales sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et a noué en 2019 un partenariat stratégique avec le Fonds vert pour le climat (cf Stratégie Climat et développement) auquel 13 membres sont aujourd'hui accrédités. Au-delà du climat, IDFC a poursuivi ses travaux sur d'autres thématiques d'intérêt commun dans le cadre des ODD, comme le développement urbain durable, l'égalité de genre, les migrations forcées ou encore la biodiversité. En 2019, IDFC a également lancé son premier outil opérationnel, la « Facilité climat IDFC » qui vise au partage de connaissances et au renforcement de capacité des membres du Club, pour une plus grande intégration des considérations climat au sein de leur stratégie et de leurs opérations. IDFC a valorisé le rôle des banques nationales et régionales de développement dans l'atteinte des ODD à travers sa participation à des conférences de recherche et aux forums internationaux du développement durable.

⁵ IDFC a été créé en 2011 et rassemble, en 2019, 26 banques nationales et régionales de développement pour un total de 4000 Mds\$ d'actifs cumulés et plus de 600 Mds\$ de financements annuels.

2. Nos géographies d'intervention

2.1 L'activité en Afrique

Le rapprochement des activités Afrique du Nord / Afrique subsaharienne est effectif depuis le 1^{er} septembre 2018. L'activité de l'AFD en Afrique est structurée autour de six régions, avec des directions régionales sur le terrain et des cellules géographiques sur les mêmes périmètres au siège.

En 2019, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 6,5 Mds€, soit 46% de l'activité du Groupe. L'activité du Groupe en Afrique affiche ainsi à nouveau une forte croissance de 21%.

L'augmentation de l'activité a été portée par la croissance des ressources en don mis à disposition de l'AFD. L'activité en don (hors ressources autres bailleurs) a atteint sur la période le niveau record de 1,3 Md€ (contre 685 M€ en 2018 soit +90%). Cette hausse a bénéficié en priorité aux pays prioritaires de la région Afrique avec 840 M€ de dons en 2019. Une présentation de l'action du groupe AFD dans les pays prioritaires est détaillée infra dans ce document.

L'activité non souveraine du Groupe (prêts, garanties, participations) atteint 2,6 Mds€ en 2019 (+32% par rapport à 2018) et dépasse l'activité de prêt souverain dans la région en 2019.

La hausse de l'activité non souveraine du Groupe est tirée par PROPARCO dont l'activité atteint 1,25 Md€⁶ (+118% par rapport à 2018) et dans une moindre mesure par l'AFD (+5%).

L'activité en prêt souverain est en léger recul avec 2,3 Mds€ d'engagements en 2019 (-4%

par rapport à 2018). 21 pays de la région ont bénéficié de prêts souverains⁷.

Le niveau de fonds délégués par d'autres bailleurs se maintient à un niveau élevé (285 M€ en 2019 contre 324 M€ en 2018).

Sur le plan géographique, les directions régionales Afrique du Nord, Golfe de Guinée et Grand Sahel sont celles qui ont bénéficié des montants d'engagement les plus importants. La Côte d'Ivoire, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal et le Burkina Faso sont les cinq premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD en 2019.

Les autorisations de financement de l'AFD dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique s'élèvent à 2,3 Md€ en 2019, ce qui représente 42% de l'activité de l'Agence dans la région.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires de la région atteint 1,8 Mds€ en 2019. L'AFD a en particulier conforté son action au Sahel⁸ avec plus d'1 Md€ d'engagements en 2019 dont près de la moitié en dons.

Sur le plan sectoriel, une priorité a été donnée au secteur de l'éducation (+255% par rapport à 2018) avec 702 M€ de financements conformément à la programmation des dons établis par le ministère des affaires étrangères. Les financements de l'AFD en direction des secteurs sociaux (santé et éducation) atteignent 879 M€ soit le plus haut niveau des cinq dernières années. Le secteur des infrastructures reste le premier secteur d'intervention de l'AFD avec 1,7 Md€ d'engagements en 2018.

⁶ Y compris sous participations

⁷ Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Guinée, Kenya, Mali,

Maroc, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie.

⁸ Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad

Les financements de PROPARCO ont été très majoritairement orientés vers le soutien au secteur productif (695 M€ en 2019).

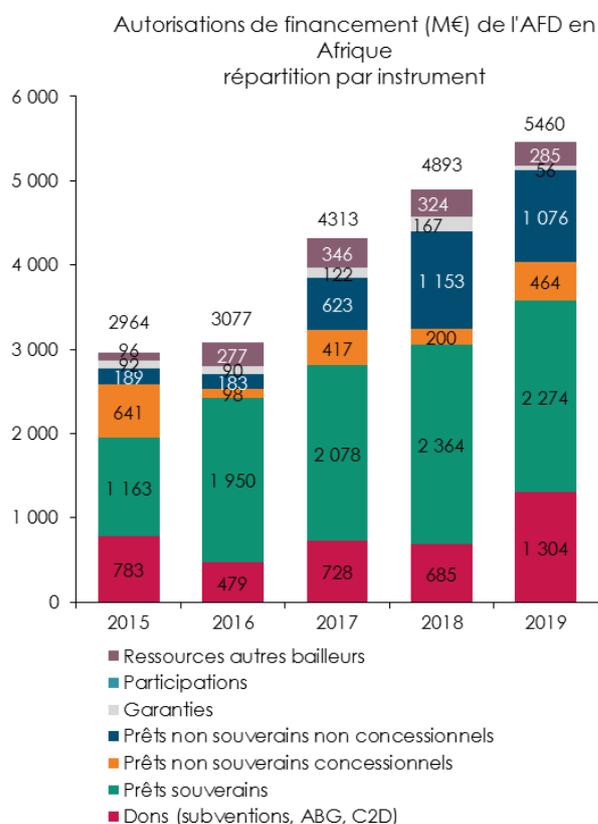
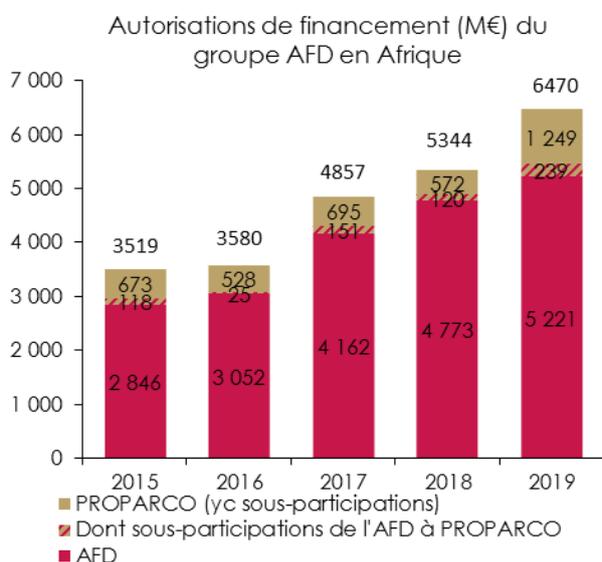
L'effort financier de l'Etat consacré à la région s'élève à 1,7 Md€, principalement sous la forme de dons. Le coût-Etat des prêts est de 393 M€ en 2019.

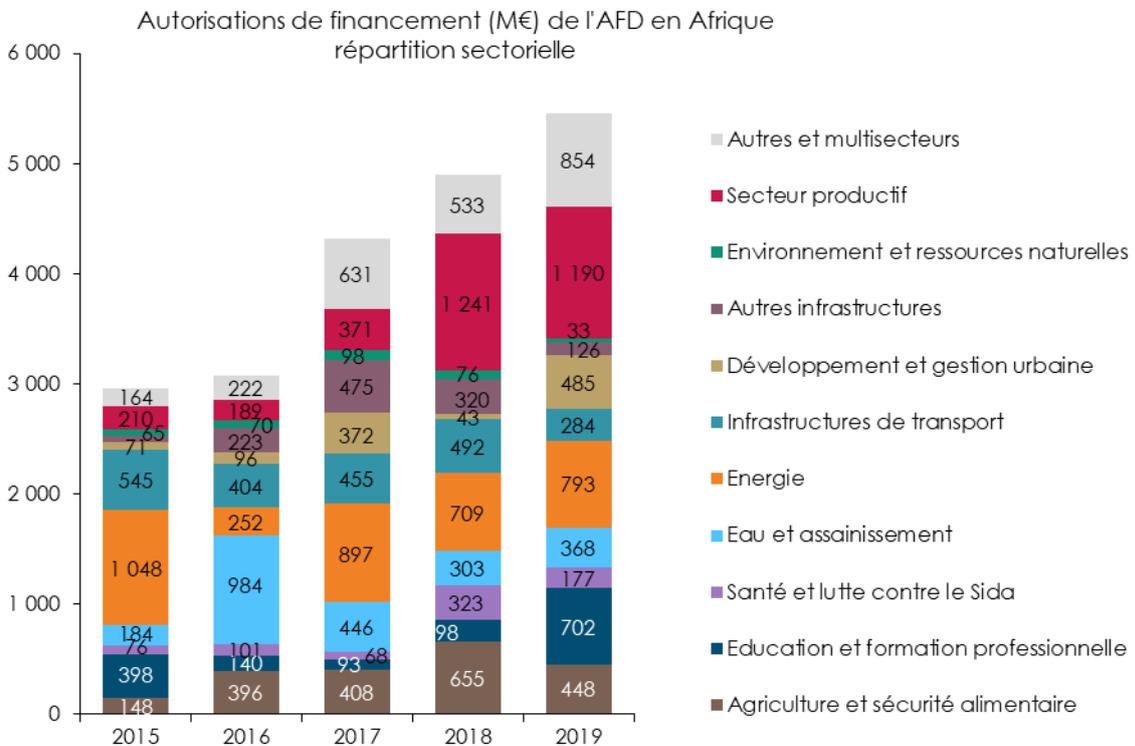
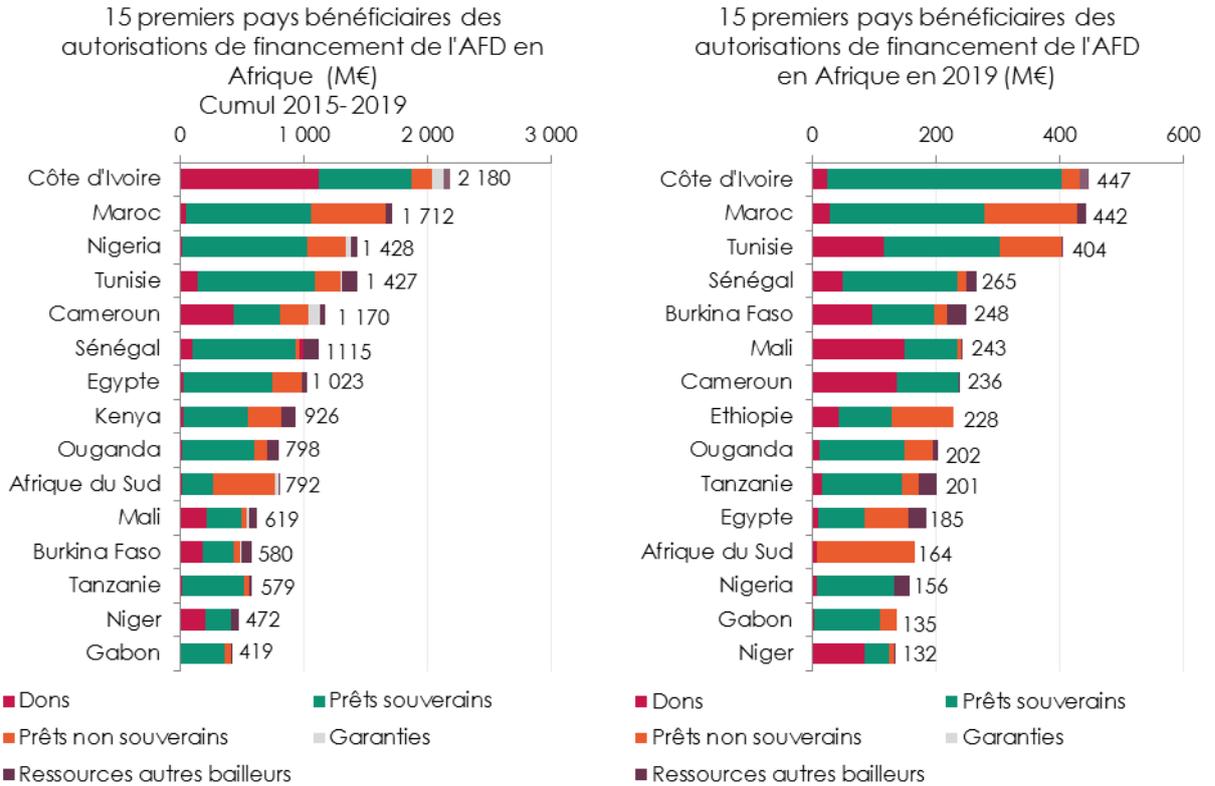
En 2019, le Mali est le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat français. Sur la période 2015-2019, la Côte d'Ivoire reste le

premier bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat (1,2 Md€), du fait des deux C2D dont a bénéficié le pays au cours des dernières années. La Tunisie, le Cameroun, le Burkina Faso et le Niger comptent également parmi les cinq premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat en 2019.

En 2019, les versements de l'AFD en Afrique sont de 2,5 Md€ (+35%).

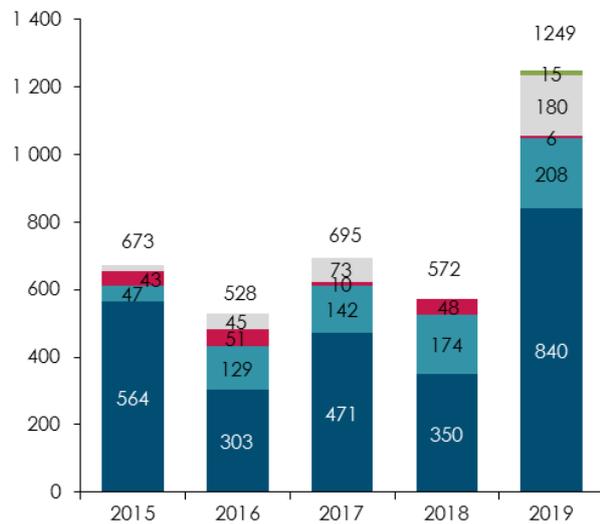
Les chiffres clés du groupe AFD en Afrique





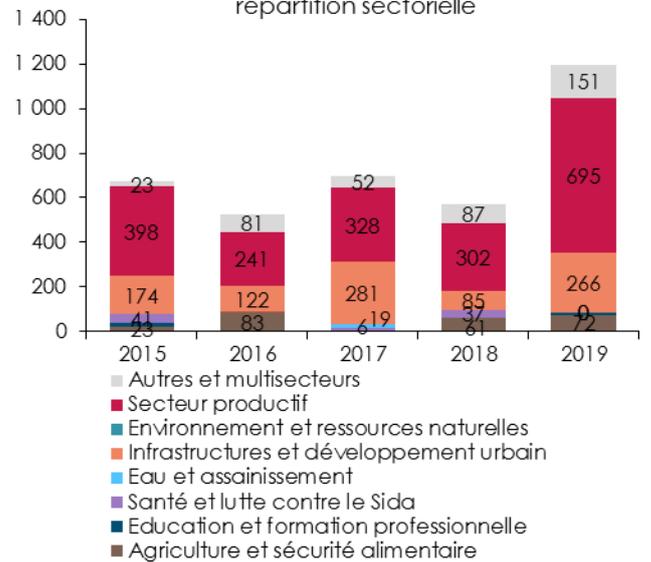
Elément d'information GRI 102-6

Autorisations de financement (M€) de PROPARGO en Afrique répartition par instrument



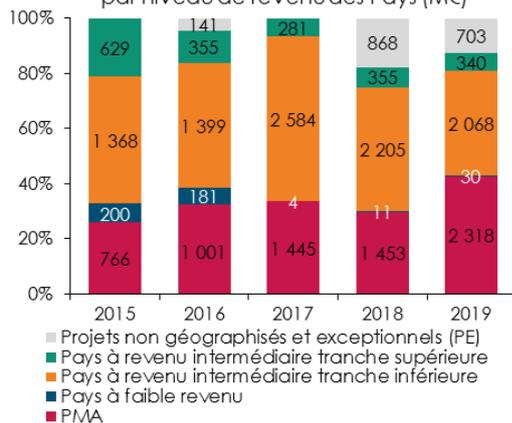
- Subventions
- Ressources autres bailleurs
- Garanties
- FISEA
- Participations
- Autorisations de financement en prêts

Autorisations de financement (M€) de PROPARGO en Afrique répartition sectorielle



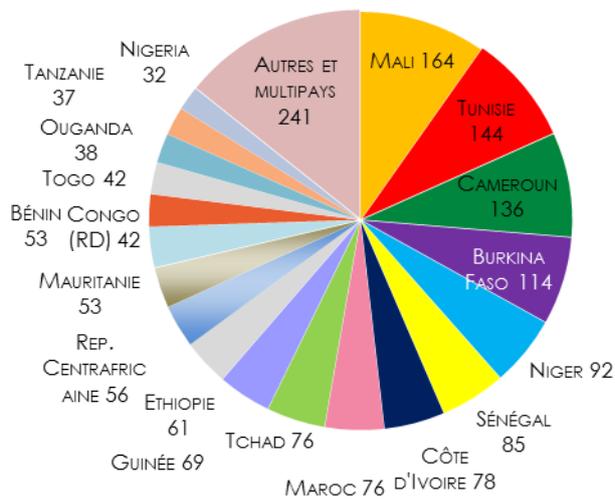
- Autres et multisecteurs
- Secteur productif
- Environnement et ressources naturelles
- Infrastructures et développement urbain
- Eau et assainissement
- Santé et lutte contre le Sida
- Education et formation professionnelle
- Agriculture et sécurité alimentaire

Répartition des autorisations de financement de l'AFD en Afrique par niveau de revenu des Pays (M€)

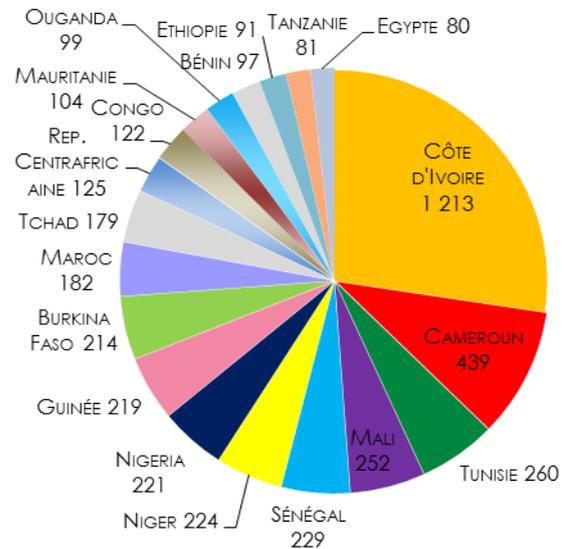


- Projets non géographisés et exceptionnels (PE)
- Pays à revenu intermédiaire tranche supérieure
- Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure
- Pays à faible revenu
- PMA

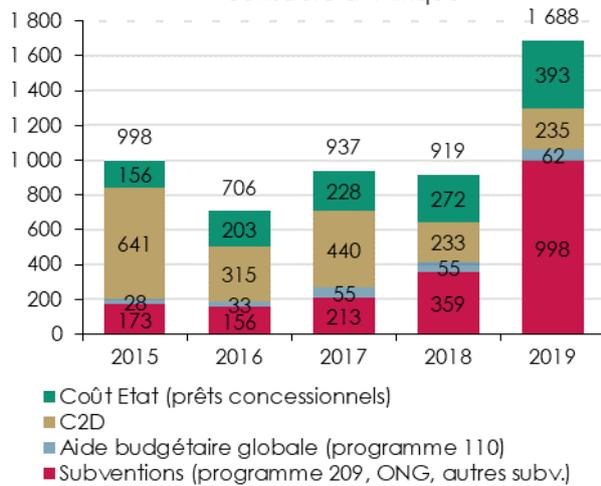
PRINCIPAUX PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2019 - M€



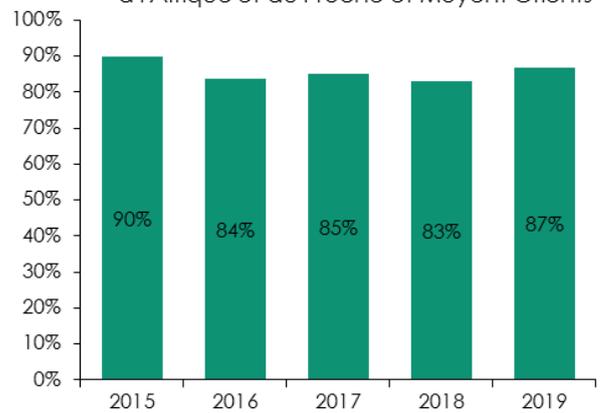
PRINCIPAUX PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT CUMUL 2015-2019 - M€



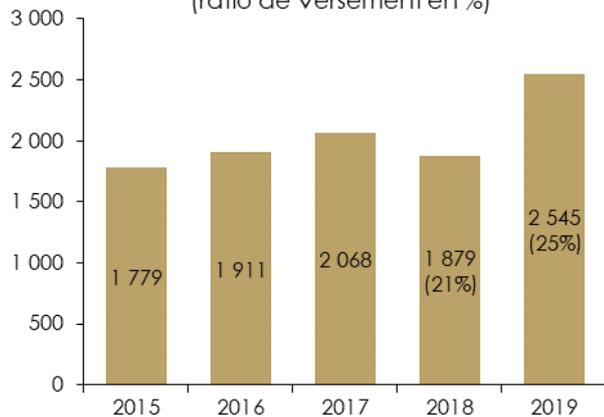
Effort financier de l'Etat (M€) consacré à l'Afrique



Part de l'Effort financier de l'Etat consacré à l'Afrique et au Proche et Moyen Orient



Versements (M€) de l'AFD en Afrique (ratio de versement en %)



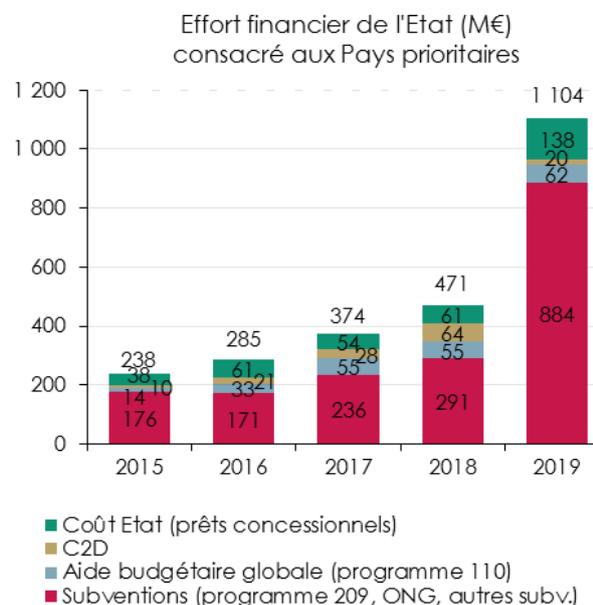
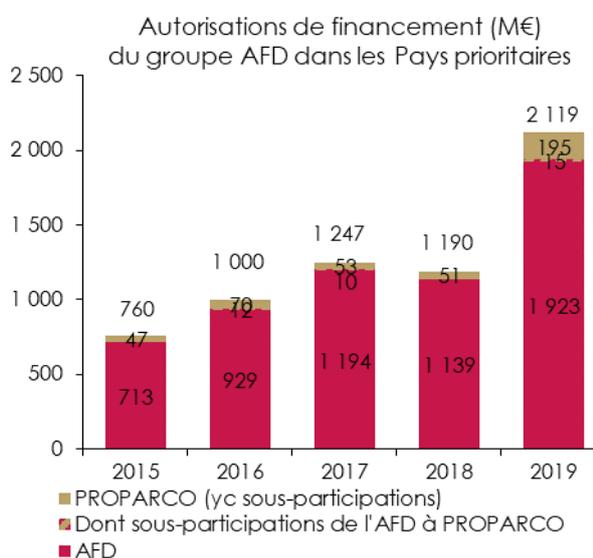
2.2 Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française

En 2019, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays prioritaires de l'aide française⁹ ont atteint 2,1 Mds€. L'activité dans les pays prioritaires représente 16% de l'activité du groupe AFD dans les pays étrangers. 66% des subventions (910 M€) ont été concentrées dans les pays prioritaires en 2019.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires s'élève à 1,9 Md€. L'activité de PROPARCO atteint 195 M€.

L'activité dans les pays prioritaires est soutenue par la hausse des dons qui atteignent leur plus haut niveau de la période, avec 966 M€ octroyés. Ils représentent 50% des financements aux pays prioritaires en 2019.

Les financements en prêts souverains aux pays prioritaires représentent 680 M€ en 2019, soit 35% des financements de l'AFD aux pays prioritaires. Le Bénin, le Burkina Faso, l'Ethiopie, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo ont bénéficié de prêts souverains en 2019.



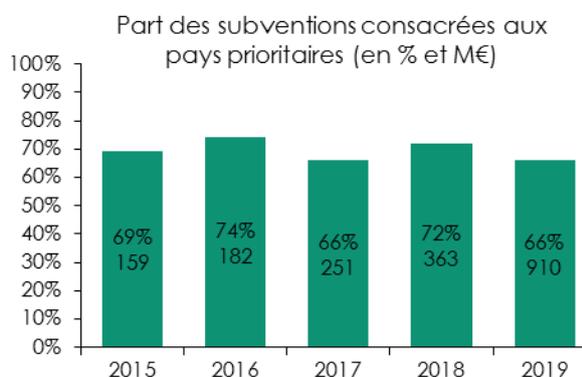
⁹ Le CICID du 8 février 2018 a révisé la liste des pays prioritaires de l'aide française établie par le CICID du 30 novembre 2016 et du 31 juillet 2013. La liste des pays prioritaires compte les 19 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal,

Tchad et Togo. A noter, les financements au Ghana (pays prioritaire jusqu'en 2016) sont inclus jusqu'en 2016. Ces changements de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le volume global d'activité de l'AFD dans les PPP sur la période. Les financements à la Gambie et au Liberia sont inclus à partir de 2018.

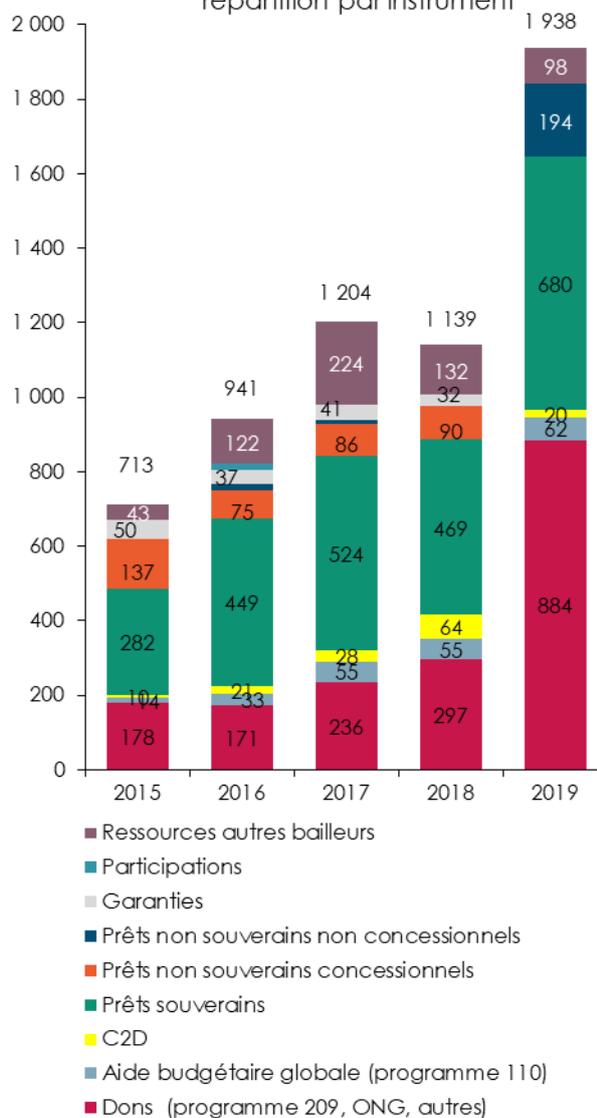
L'activité sur ressources autres bailleurs s'établit à 98 M€ (132 M€ en 2018).

Le secteur de l'agriculture et sécurité alimentaire est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires avec 303 M€ de financement (132 M€ en 2018). L'éducation et la formation professionnelle est le deuxième secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires en 2019 avec 259 M€ de financements octroyés (+82% par rapport à 2018). La croissance des financements dans ces deux secteurs a été permise par l'augmentation des ressources en dons.

Les six pays du Sahel¹⁰ sont les principaux bénéficiaires des financements de l'AFD vers les pays prioritaires en 2018 comme de l'effort financier avec respectivement 1 035 M€ de financement et 584 M€ d'effort financier.

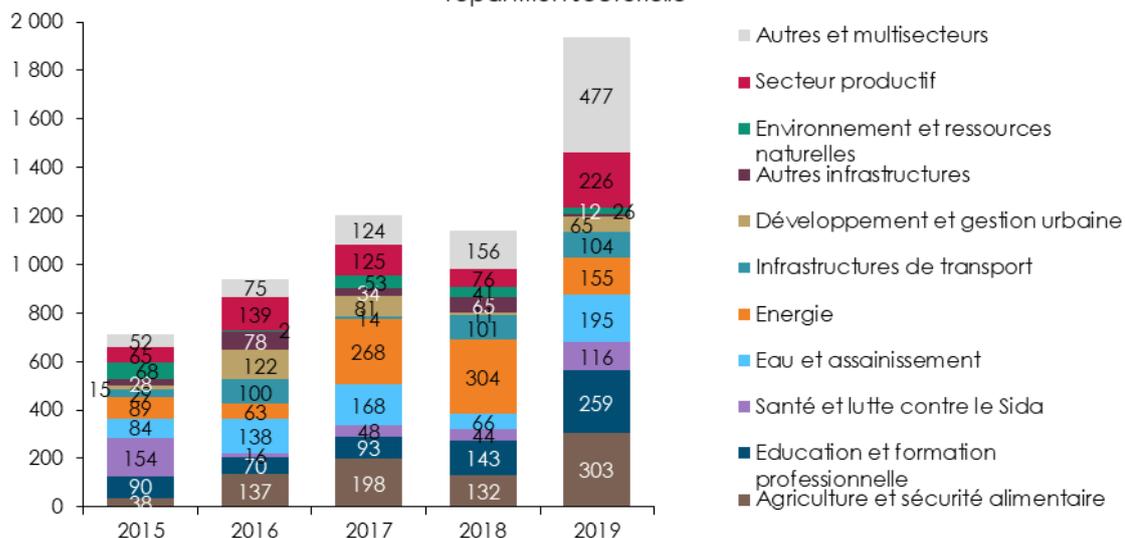


Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les Pays prioritaires répartition par instrument

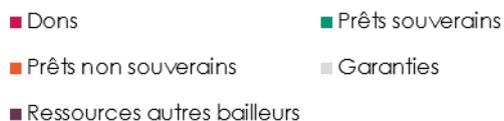
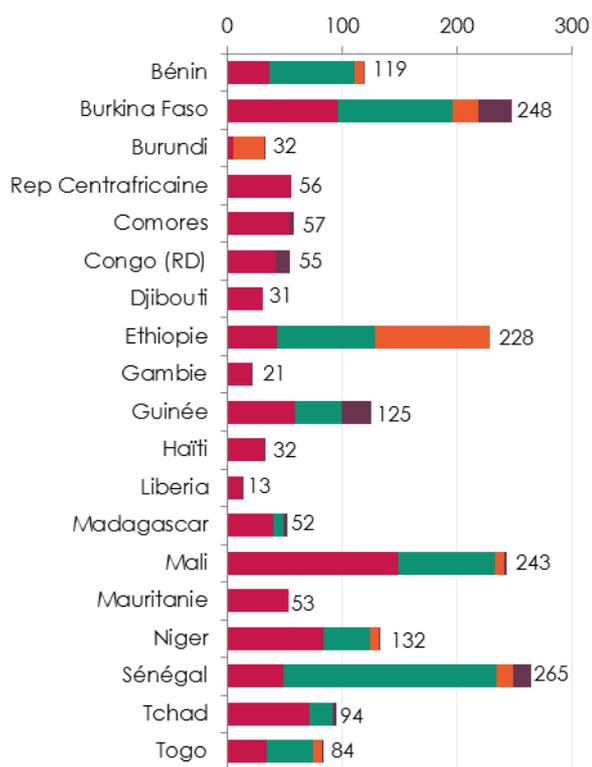


¹⁰ Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad

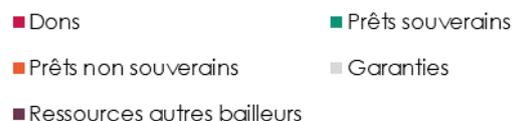
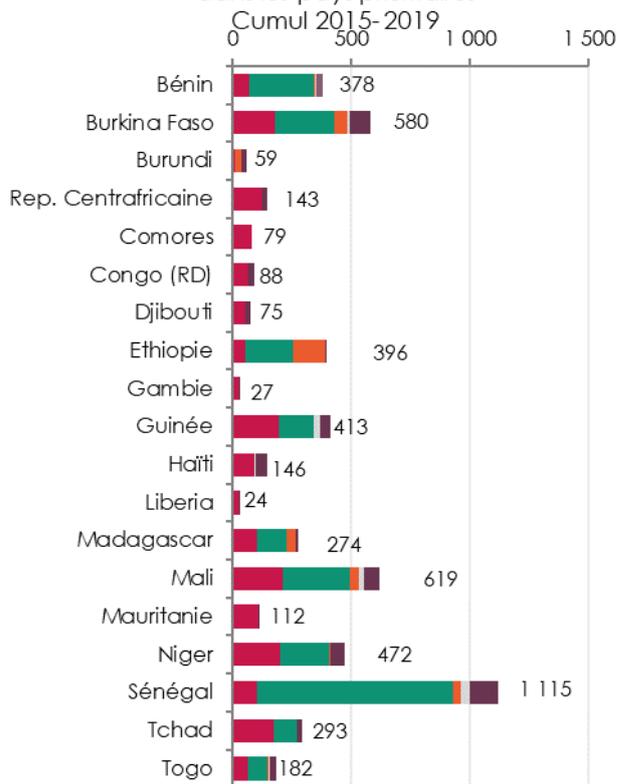
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les Pays prioritaires
répartition sectorielle



Autorisations de financement de l'AFD dans les pays prioritaires en 2019 (M€)



Autorisations de financement de l'AFD (M€) dans les pays prioritaires



2.3 L'activité dans les trois Océans

En 2019, les engagements financiers de l'AFD dans la région 3 Océans ont atteint 1,94 Md€, soit 14% de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les 3 Océans est en croissance de 11% par rapport à 2018.

L'activité dans la région 3 Océans est portée par l'activité dans les Etats étrangers qui atteint 693 M€ (+84% par rapport à 2018). L'activité dans les Outre-mer affiche un repli à 1,24 Md€ (-9% par rapport à 2018) qui s'explique par la baisse du volume d'activité réalisé pour le compte de Bpifrance.

Sur le plan géographique, le bassin Océan Atlantique a été le premier bénéficiaire des financements de l'AFD en 2019 avec 800 M€. La Guadeloupe et la Martinique ont bénéficié de 155 M€ et 146 M€ de financements respectivement. Le bassin Océan Indien a bénéficié de 697 M€ (388 M€ pour la Réunion). Les engagements en faveur de Mayotte poursuivent leur croissance, atteignant 81 M€ (48 M€ en 2016, 58 M€ en 2017 et 74 M€ en 2018). Enfin, le bassin Pacifique a bénéficié de 371 M€ de financement avec respectivement 193 M€ pour la Polynésie française et 149 M€ pour la Nouvelle Calédonie.

Les Comores, Madagascar et Haïti, pays prioritaires de l'aide française ont été les principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat dans la région en 2019.

Le soutien au secteur productif est le premier secteur d'intervention du groupe AFD dans les 3 Océans avec 439 M€ de financements en 2019. Le développement urbain est le deuxième secteur d'intervention avec 380 M€ de financement octroyés en 2019.

Le secteur public demeure le principal bénéficiaire des activités de l'AFD dans les Outre-mer avec 712 M€ de financement (+3% par rapport à 2018). L'activité se stabilise à un

niveau inférieur à la moyenne de la période en raison de plusieurs facteurs combinés que sont le retour de l'offre bancaire privée sur le marché du financement des collectivités locales, l'offre de la BEI sur les meilleures signatures publiques, et enfin la dégradation de la situation financière de nombreux acteurs du secteur public et en particulier des collectivités territoriales. Les engagements bonifiés de l'AFD en faveur du secteur public dans les Outre-mer continuent de progresser et s'élèvent à 544 M€ en 2019 (322 M€ en 2018). 118 M€ ont été octroyés au titre de l'équivalent Fonds vert (PSP Vert). Par conséquent, l'activité de prêts non bonifiés est en fort recul à 167 M€ (contre 365 M€ d'engagements en 2018).

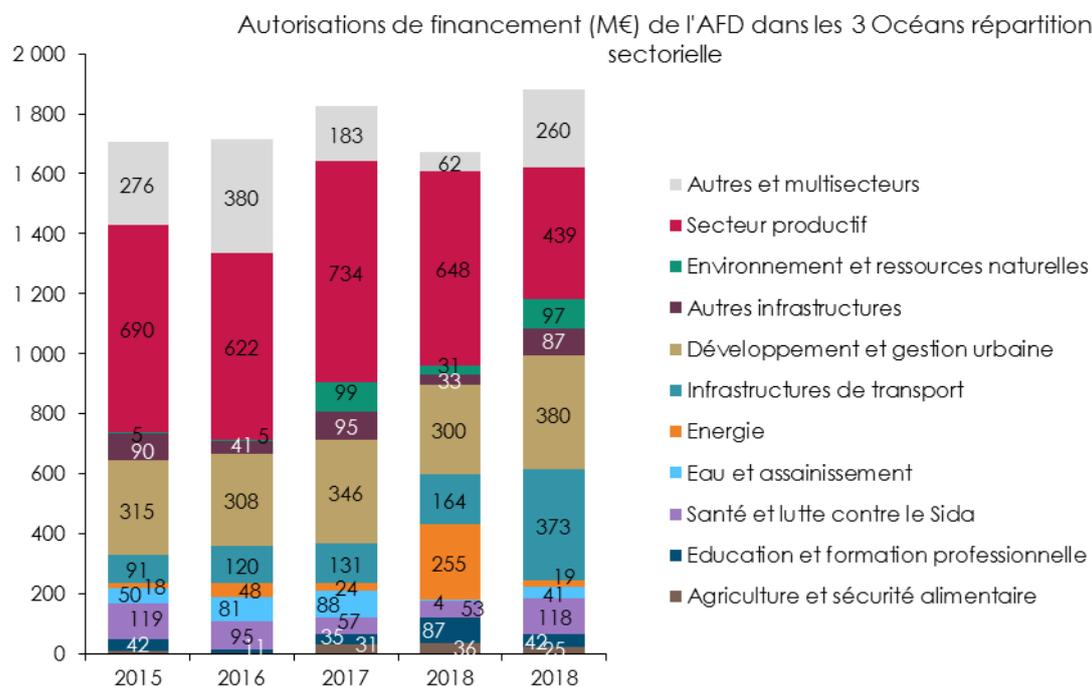
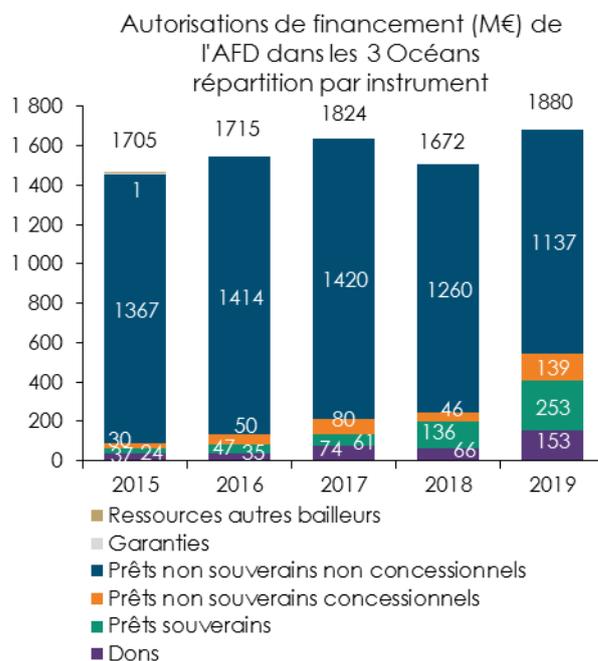
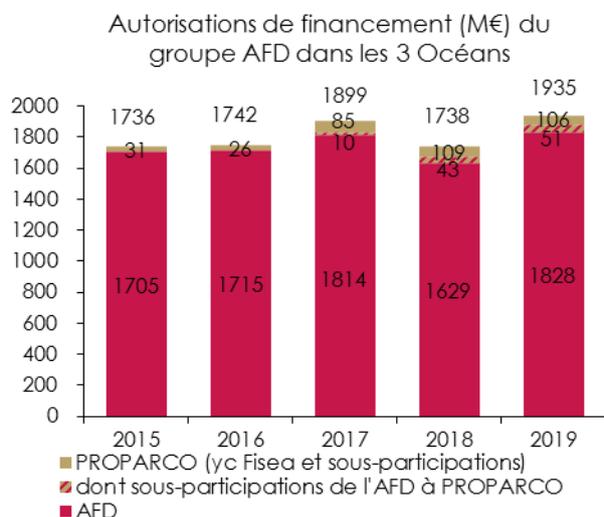
L'activité de financement du secteur privé inclut les prestations réalisées pour Bpifrance, à hauteur de 308 M€ en 2019 (494 M€ en 2018). Cette activité est en cours d'arrêt progressif en raison de la constitution d'un réseau ultramarin en propre par Bpifrance.

L'activité secteur privé en compte propre de l'AFD atteint 214 M€ en 2019 (contre 167 M€ en 2018) pour les activités en compte propre de l'AFD.

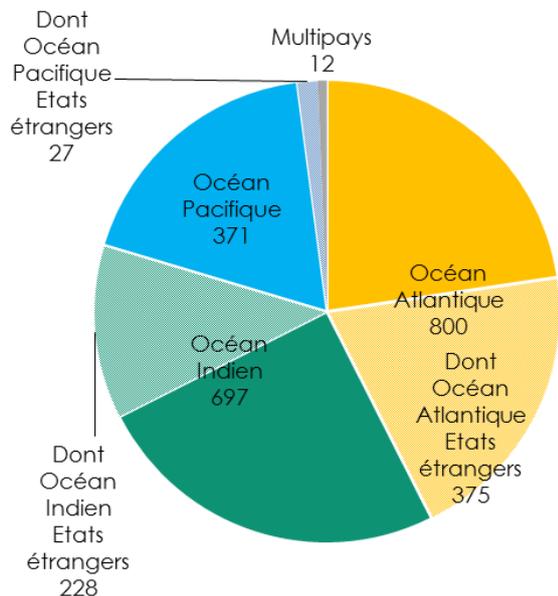
PROPARCO a été actif dans les 3 Océans principalement à Maurice (115 M€), à la République dominicaine (63 M€) et en Haïti (26 M€).

Les versements de l'AFD dans les 3 Océans ont atteint 711 M€ en baisse de 14% par rapport à 2018.

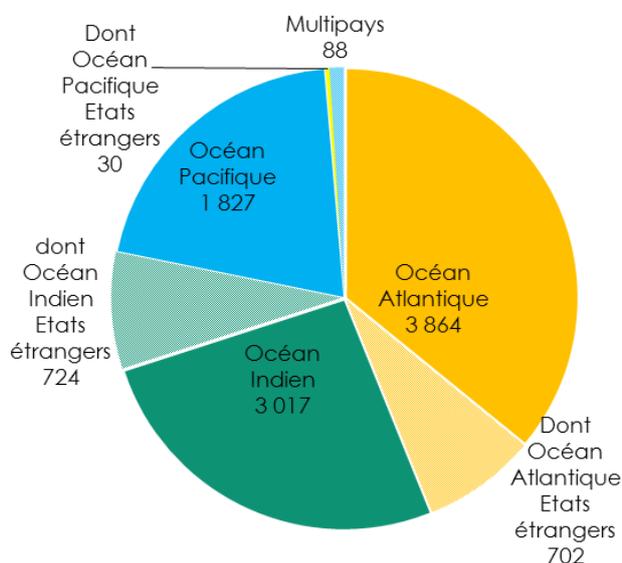
Les chiffres clés du groupe AFD dans les 3 Océans



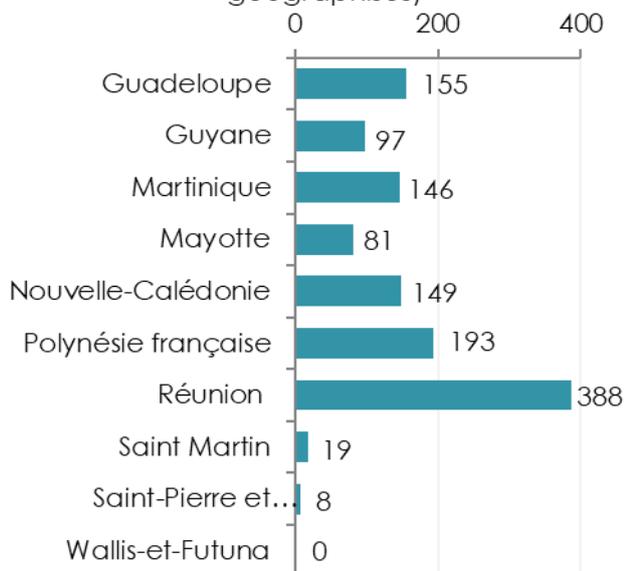
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en 2019 dans les 3 Océans par bassin



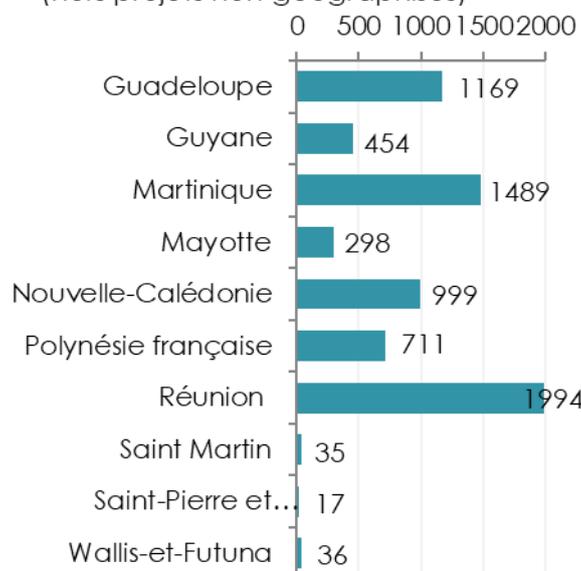
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD cumulées 2015-2019 dans les 3 Océans par Bassin

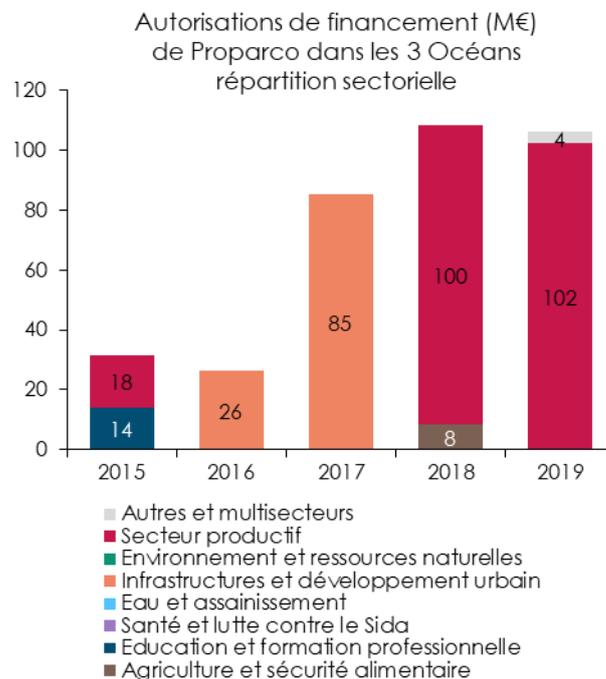
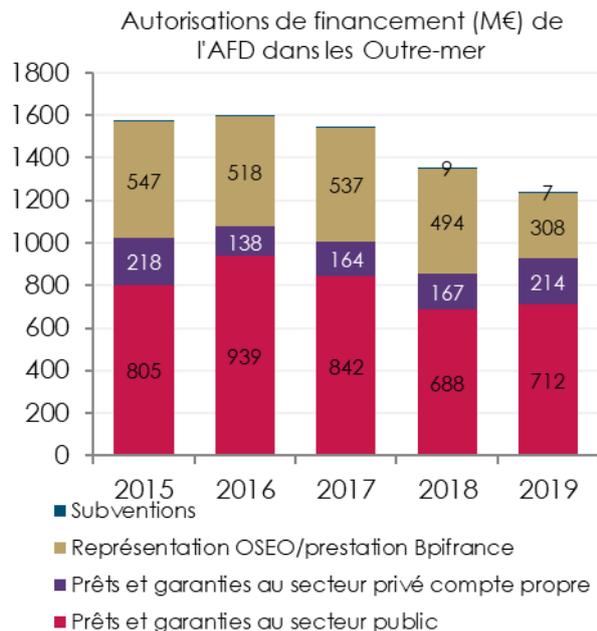


Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en Outre-mer en 2019 (hors projets non géographisés)

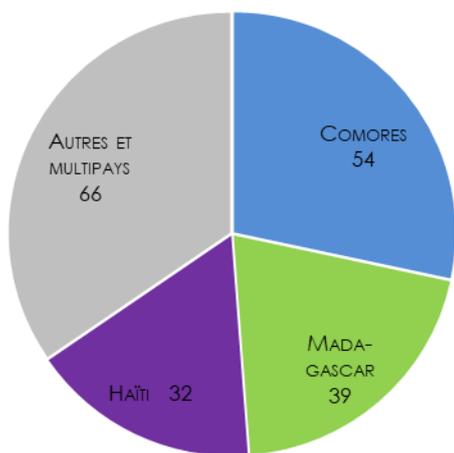


Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en Outre-mer cumul 2015-2019 (hors projets non géographisés)

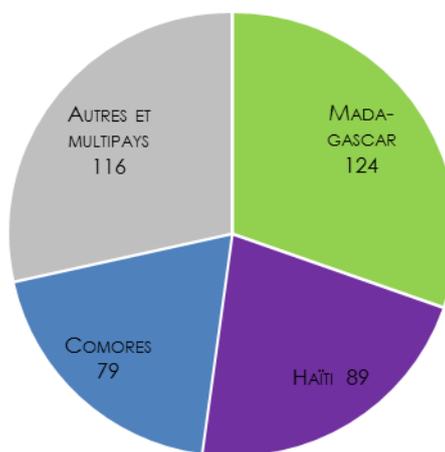




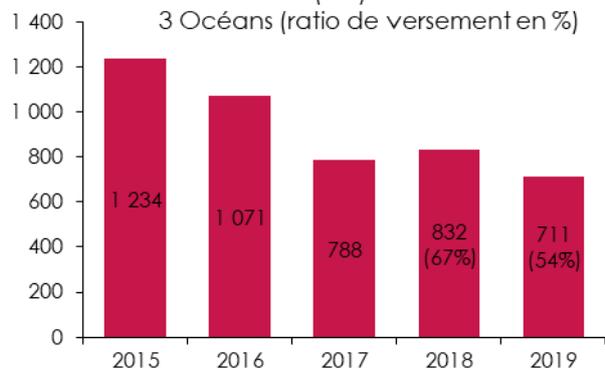
Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) en 2019



Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) cumulé 2015-2019



Versements (M€) de l'AFD dans les 3 Océans (ratio de versement en %)



2.4 L'activité en Orients

La réorganisation de l'axe géographique de l'AFD a conduit à la création du département « Orients » en septembre 2018. Il recouvre l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Proche et Moyen Orient, ainsi que la Turquie.

Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orients se sont élevées à 3,3 Mds€ en 2019, ce qui correspond à 24% de l'activité du groupe AFD. L'activité du Groupe dans la région est en croissance de 19% par rapport à 2018.

Les autorisations d'engagement de l'AFD dans la région ont atteint 2,8 Mds€ en 2019¹¹ (+10% par rapport à 2018), tandis que l'activité de PROPARCO a progressé de 90%, à 574 M€.

Les financements de l'AFD ont été réalisés dans 35 pays de la région en 2019.

Les prêts souverains restent le principal outil de financement dans la région avec plus de 2 Mds€ octroyés en 2019 à 14 pays (Albanie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Géorgie, Inde, Indonésie, Jordanie, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines et Sri Lanka). Les financements souverains représentent 71% de l'activité de l'AFD dans la région.

L'année 2019 a été marquée par une stabilité de l'activité non souveraine de l'AFD avec un montant total de 321 M€ de financements (y compris sous-participations). Hors sous-participations, l'AFD a notamment financé deux opérations en Indonésie (ligne de crédit Climat) et en Turquie (ligne de crédit Genre) pour un montant total de 218 M€.

L'AFD a enfin bénéficié de 295 M€ de délégation de fonds d'autres bailleurs, dont notamment 150 M€ au titre de la Facilité de

l'Union européenne en faveur des réfugiés en Turquie.

L'activité dans la région a été portée par les financements accordés dans les très grands émergents (Indonésie, Chine, Inde, Turquie) qui concentrent 41% de l'activité de l'AFD dans la région en 2019.

L'activité de l'AFD en Orient a principalement été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

En 2019, les octrois vers les PMA d'Asie ont représenté 265 M€ du fait principalement des financements octroyés au Bangladesh et au Cambodge. Les autorisations de financement dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure concernent principalement l'activité de l'AFD en Chine et en Turquie.

En 2019, sur le plan sectoriel, l'eau et l'assainissement est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans la région Orients avec notamment des projets au Cambodge, en Jordanie, au Sri Lanka et en Turquie. Le financement des infrastructures de transport est le deuxième secteur d'intervention de l'AFD dans la région avec 459 M€ avec notamment le financement du métro de Surate en Inde. Dans le secteur de l'énergie, l'AFD a octroyé 329 M€ de financement en 2019 avec notamment des financements de centrales hydrauliques en Ouzbékistan et au Vietnam et d'amélioration du réseau électrique au Bangladesh. L'importance des autres financements (381 M€) est liée à des projets dans le domaine de la gouvernance (169 M€ en 2019), de la prévention des risques de catastrophe (65 M€) et de l'inclusion financière (101 M€).

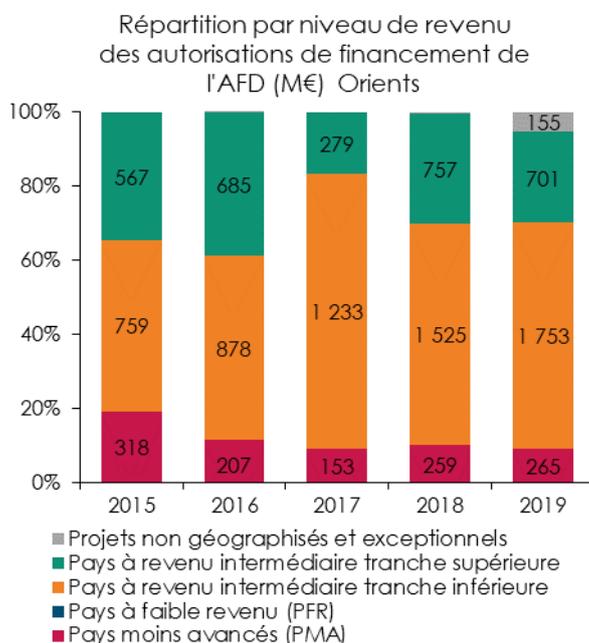
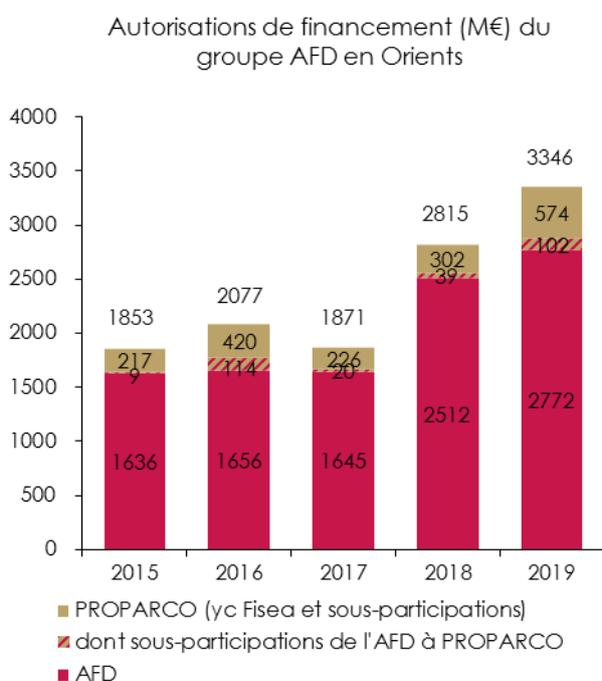
¹¹ Hors sous-participations

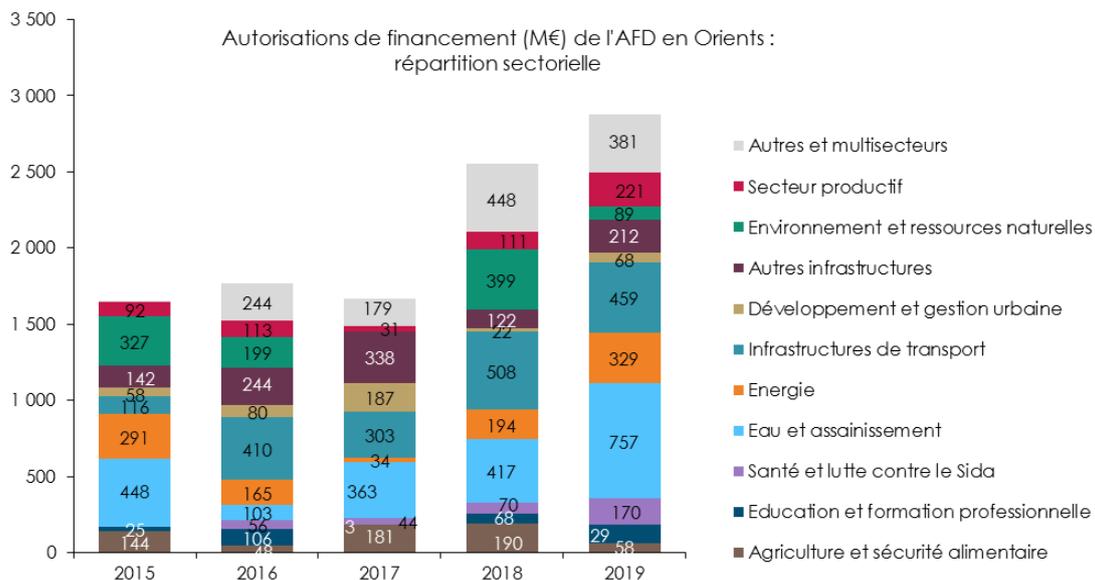
En 2019, l'effort financier de l'Etat mobilisé dans la région s'est élevé à 334 M€ (+37%). Les principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat français ont été en 2019 les Territoires

autonomes palestiniens, le Liban, la Jordanie et le Cambodge.

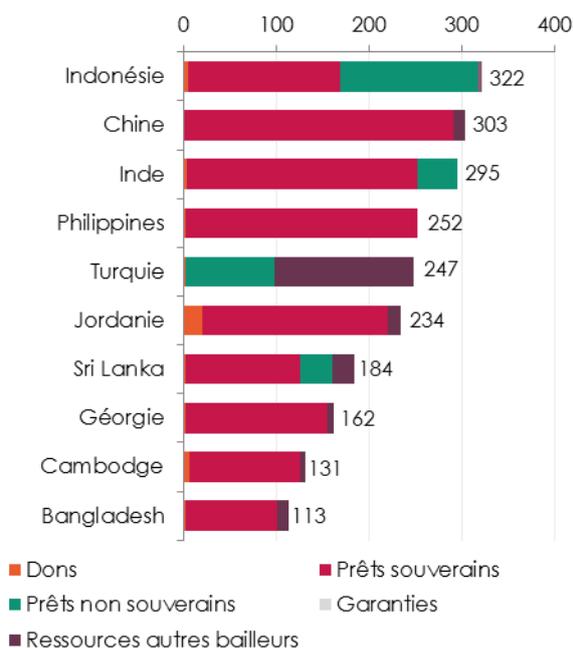
En 2019, les versements de l'AFD en Orients atteignent 1,4 Md€ (-5%).

Les chiffres clés du groupe AFD en Orients

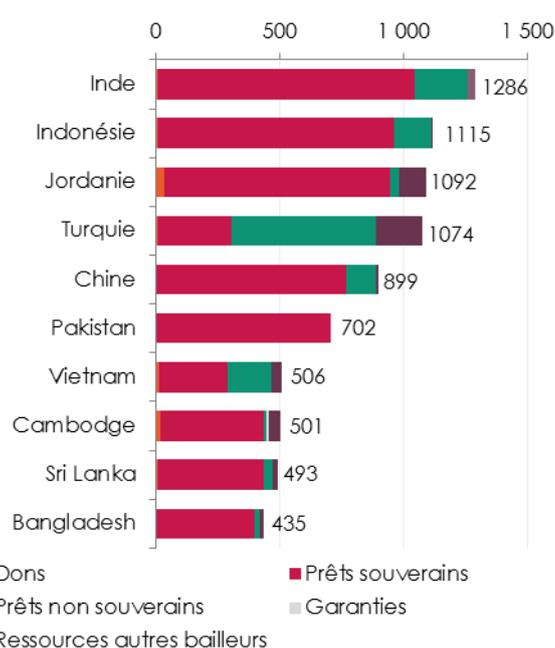




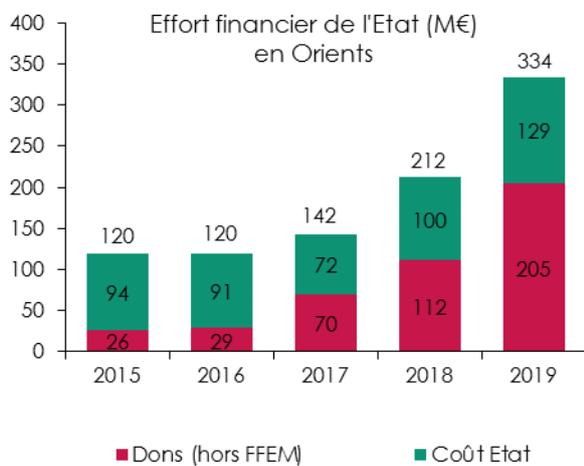
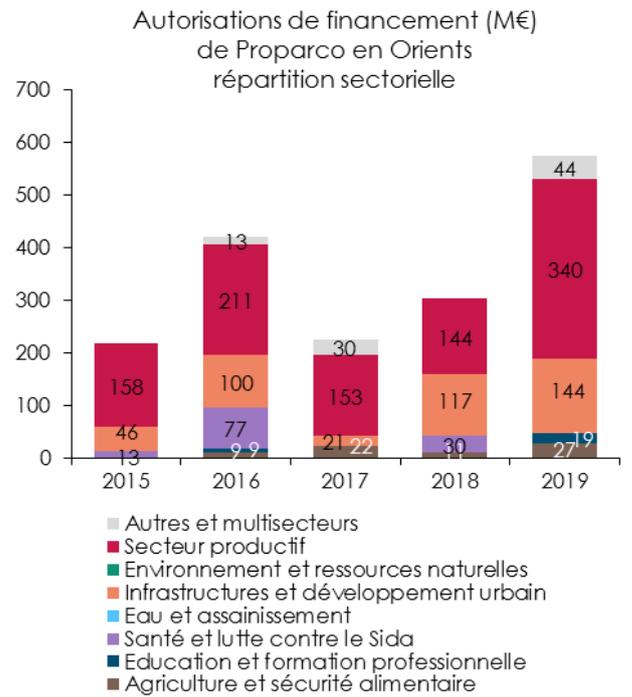
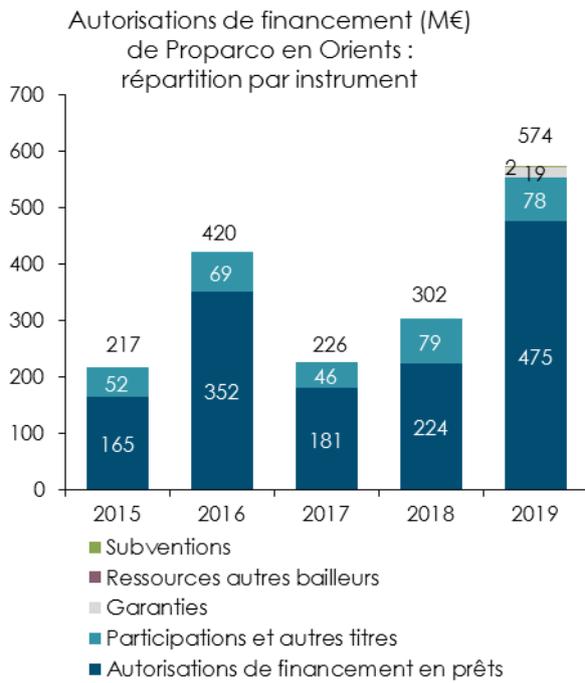
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Orient en 2019



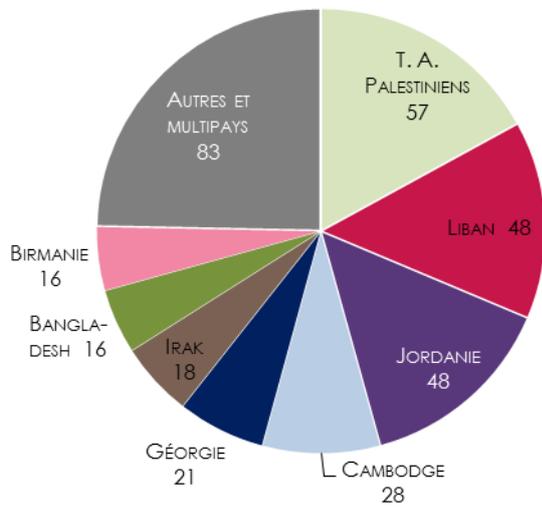
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Orient Cumul 2015-2019



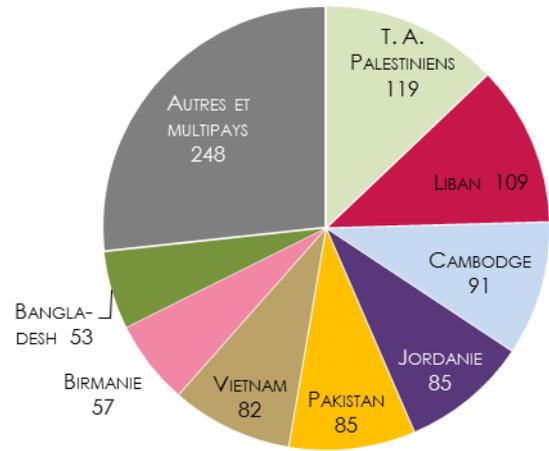
Elément d'information GRI 102-6



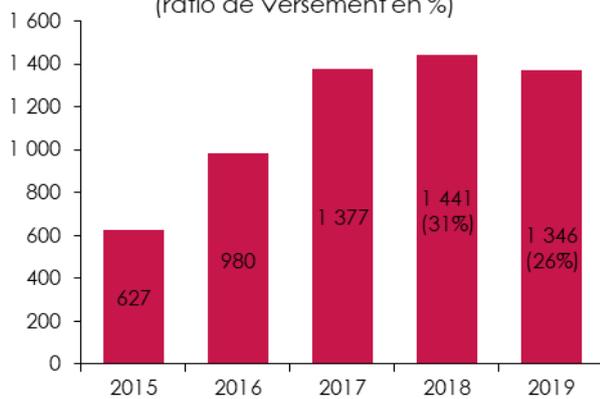
Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) en 2019



Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) cumulé 2015-2019



Versements (M€) de l'AFD en Orient (ratio de versement en %)



2.5 L'activité en Amérique latine

Depuis le 1^{er} septembre 2018, l'activité de l'AFD dans la région est recentrée sur la seule Amérique latine, soit 8 pays au lieu de 11 précédemment. L'activité dans les Caraïbes (à l'exception de Cuba) intègre la nouvelle région « 3 Océans ».

L'activité du groupe AFD en Amérique latine s'est établit à 1,9 Md€ en 2019 (avec PROPARCO), soit 13% de son activité totale.

L'activité dans la région est en croissance de 23% par rapport à 2018. Elle a été principalement portée par trois pays (Brésil, Equateur, Mexique). L'AFD a engagé ses premières opérations au Costa Rica en 2019.

L'activité de l'AFD (hors sous-participations) atteint 1,6 Md€ en 2019 et affiche une croissance de 86% par rapport à 2018 alors que l'activité de PROPARCO recule fortement à 263 M€ après une année 2018 exceptionnelle (659 M€ en 2018).

En ce qui concerne les instruments financiers, les financements non-souverains de l'AFD en Amérique latine dépassent pour la première fois les financements souverains avec 893 M€ de financements octroyés en 2019 (soit 52% des financements). L'AFD a notamment octroyé sept lignes de crédits vertes à la Banco do Brasil et à la Banco Regional de Desenvolvimento do Extremo Sul au Brésil et à deux banques régionales, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et la Banque de développement de l'Amérique latine (CAF).

Le volume de prêts souverains s'élève à 729 M€ (+17%). L'AFD a notamment financé quatre prêts de politique publique (PrPP) climat/énergie en Bolivie, au Costa Rica, en Equateur et au Mexique.

Le Brésil, l'Equateur et le Mexique sont les principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine en 2019. L'activité en Argentine a été mise en

pause en raison de la crise financière et économique que traverse le pays.

Sur le plan sectoriel, l'environnement et les ressources naturelles sont le premier secteur d'intervention de l'AFD dans la région avec 643 M€ de financements en 2019, avec notamment les prêts de politique publique au Mexique et au Costa Rica. L'AFD a réalisé 281 M€ de financements dans le domaine de l'énergie, avec notamment une ligne de crédit pour le développement des énergies renouvelables avec la Banco do Brasil. Les financements en faveur des autres infrastructures (323M€) correspondent principalement à des financements en faveur du logement social au Pérou et en Equateur. Les autres financements (350 M€) correspondent notamment à la ligne de crédit CAF, au prêt de politique publique climat en Equateur et à des projets urbains ou d'eau potable.

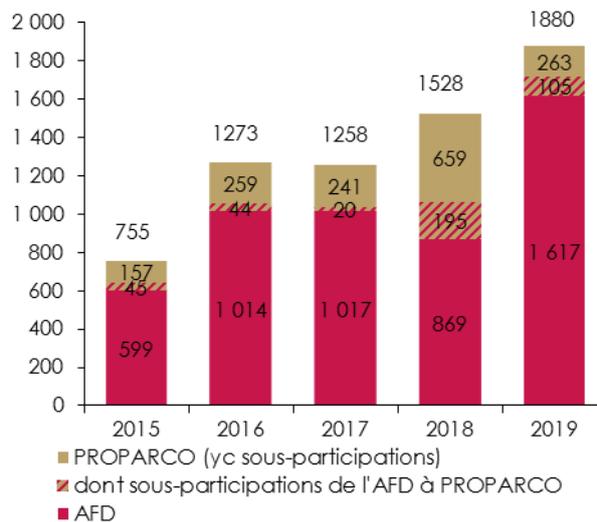
Les dons relèvent principalement de financement de fonds d'étude pour 18 M€ en 2019. Pour la première fois en Amérique latine, l'AFD a initié des opérations en subventions, avec notamment le financement du projet TerrAmaz sur les enjeux de biodiversité dans le bassin amazonien (9,5 M€) et sur la problématique du vieillissement au niveau régional avec la BID et Expertise France (4 M€).

L'activité dans la région Amérique latine s'effectue à 87% dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui constituent la majorité des pays de la région.

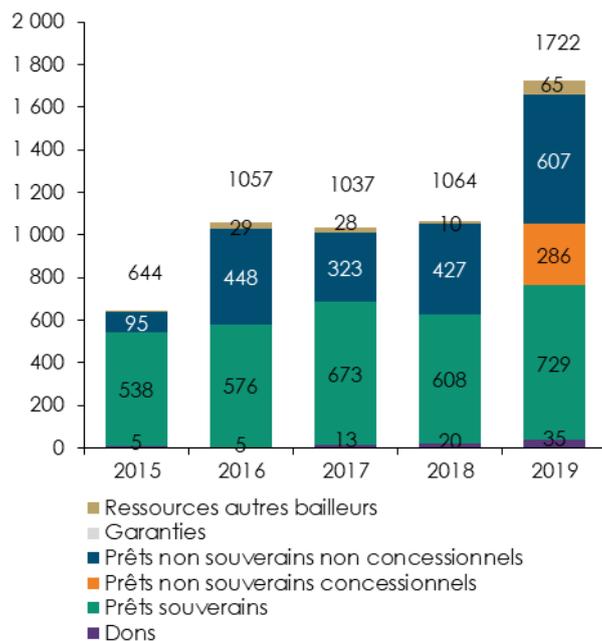
En 2019, les versements en Amérique latine sont en baisse à 648 M€ (soit -8% par rapport à 2018).

Les chiffres clés du groupe AFD en Amérique latine

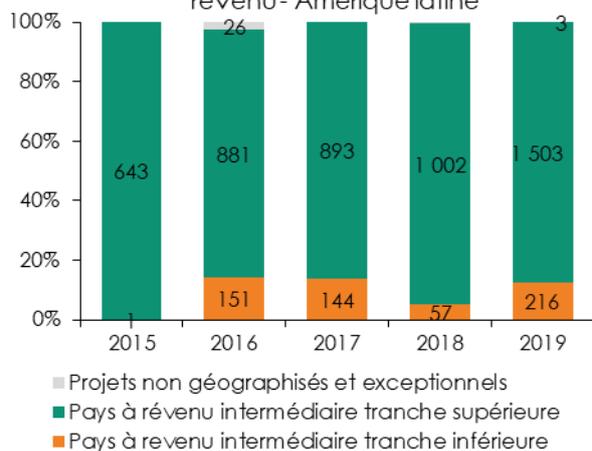
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Amérique latine

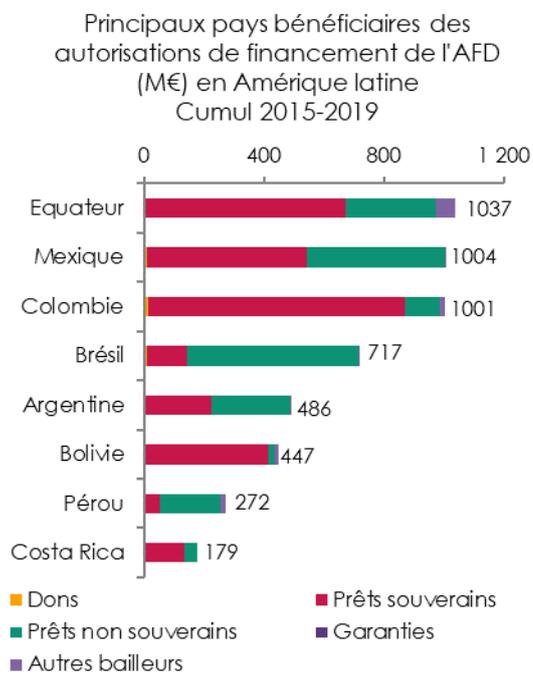
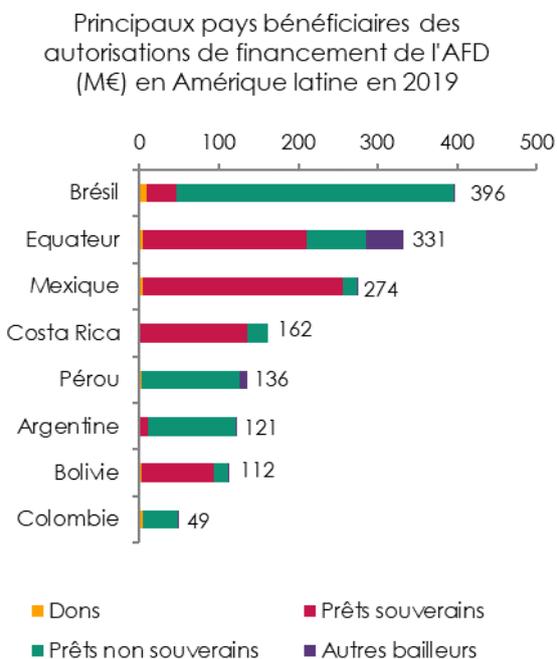
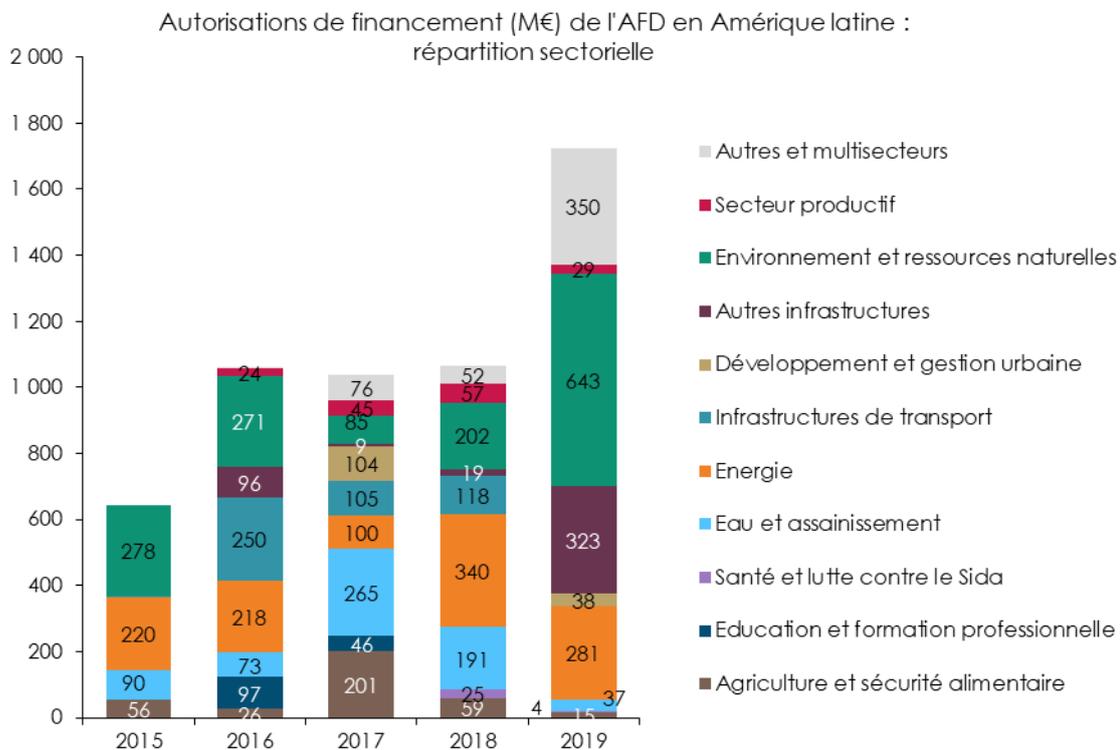


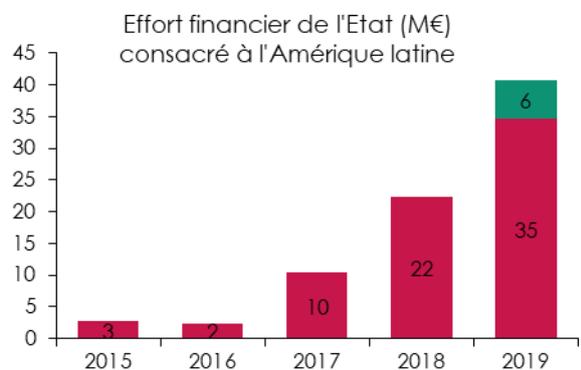
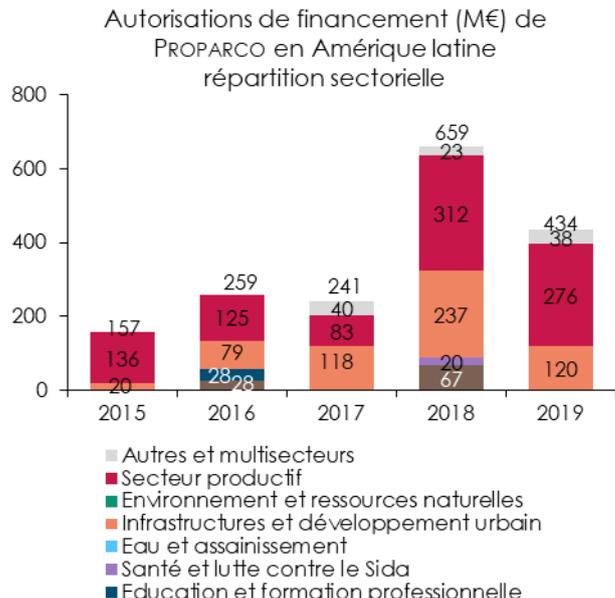
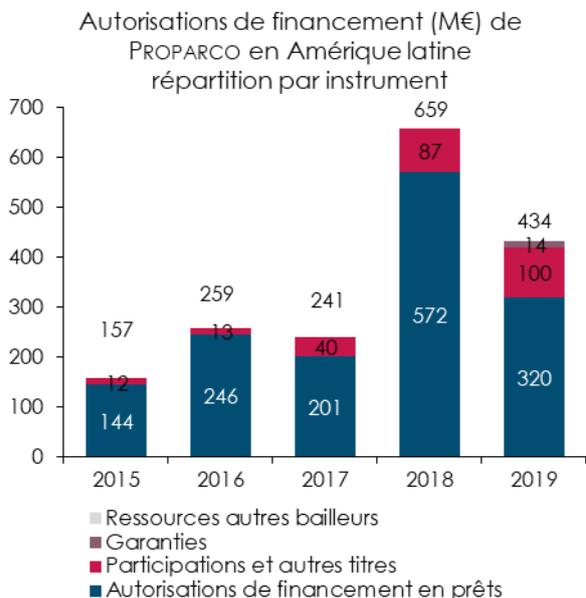
Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Amérique latine répartition par instrument



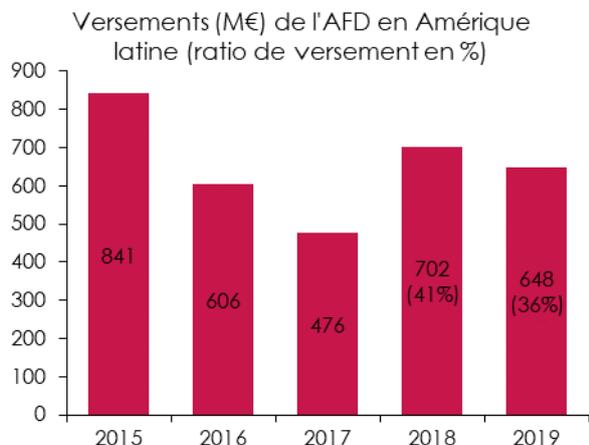
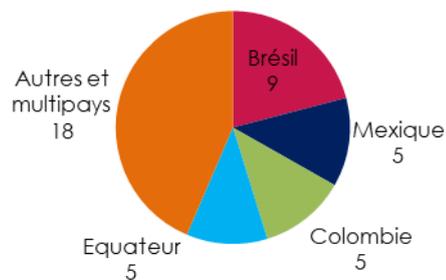
Répartition des autorisations de financement de l'AFD (M€) par niveau de revenu - Amérique latine



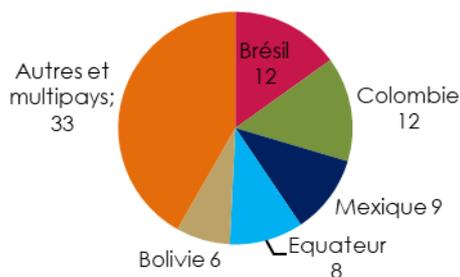




Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'Etat 2019-M€

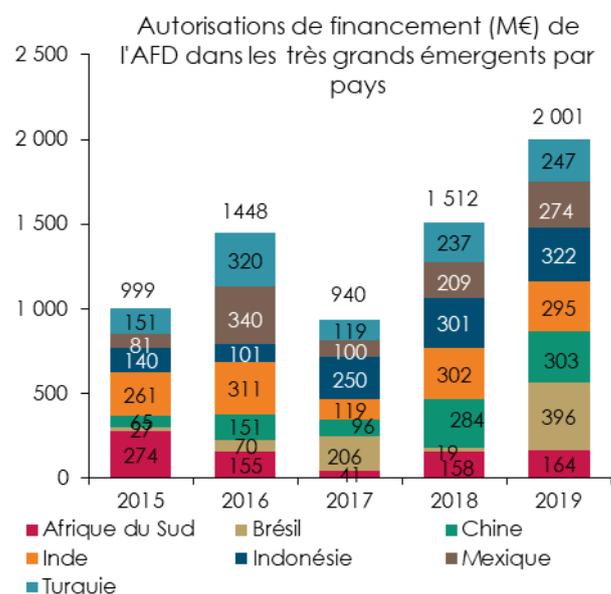
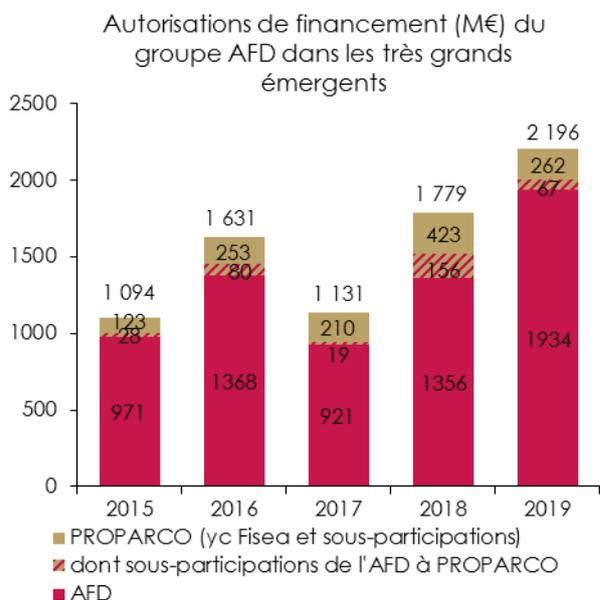
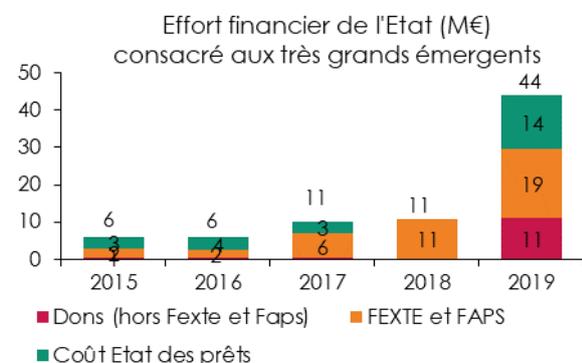
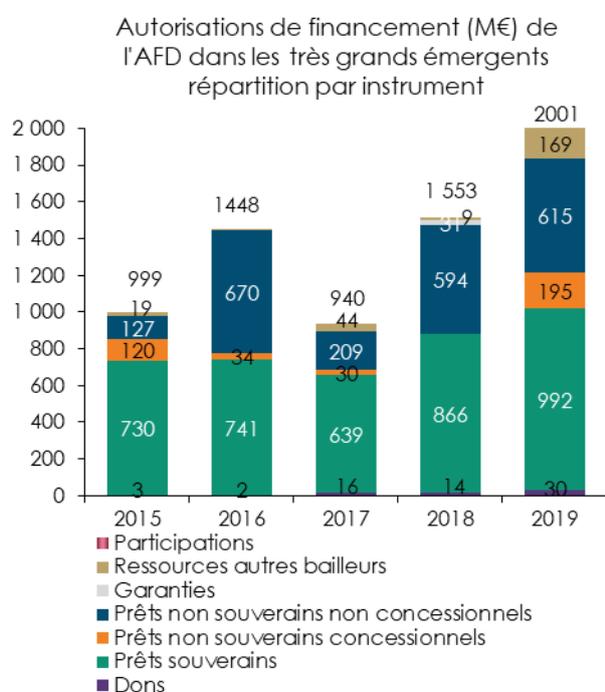


Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'Etat Cumul 2015-2019-M€

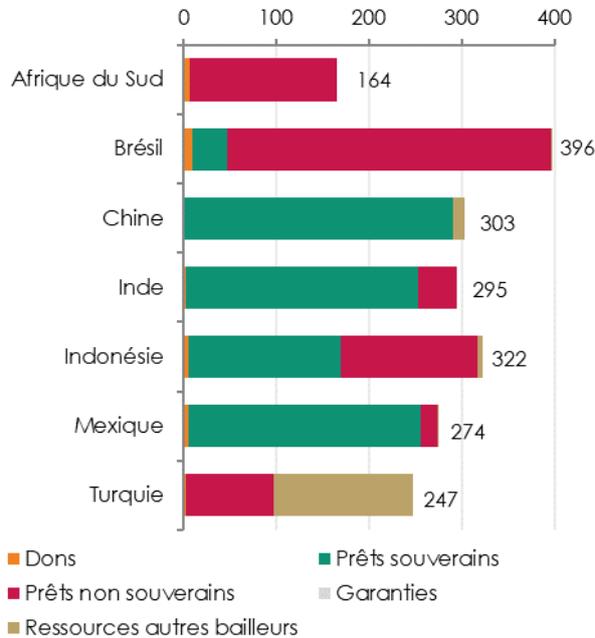


2.6 Focus sur les très grands émergents

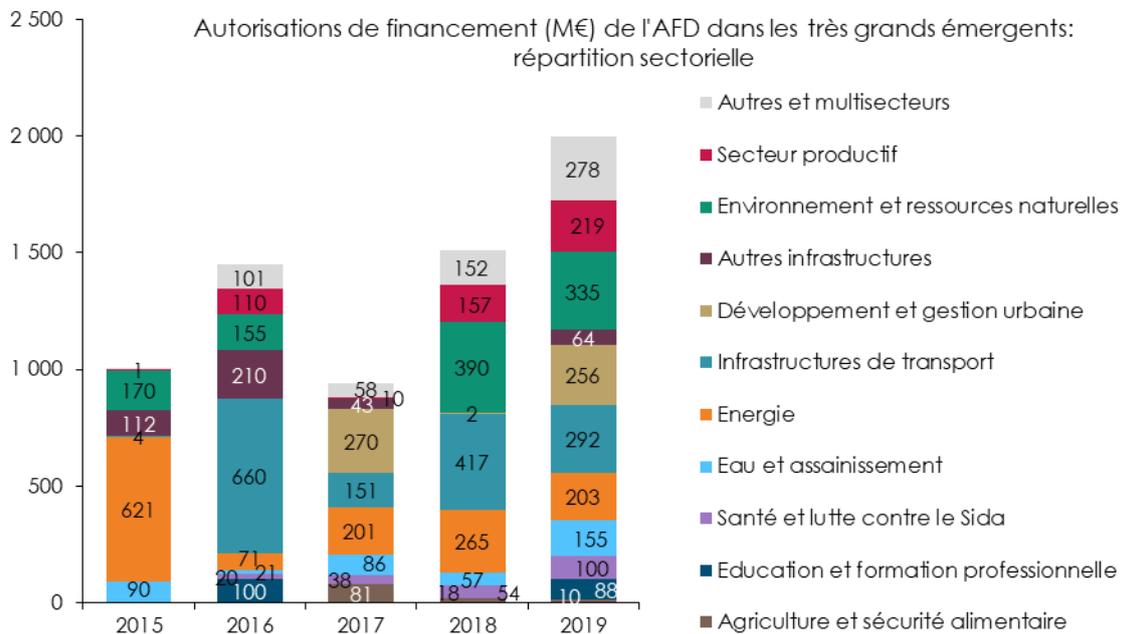
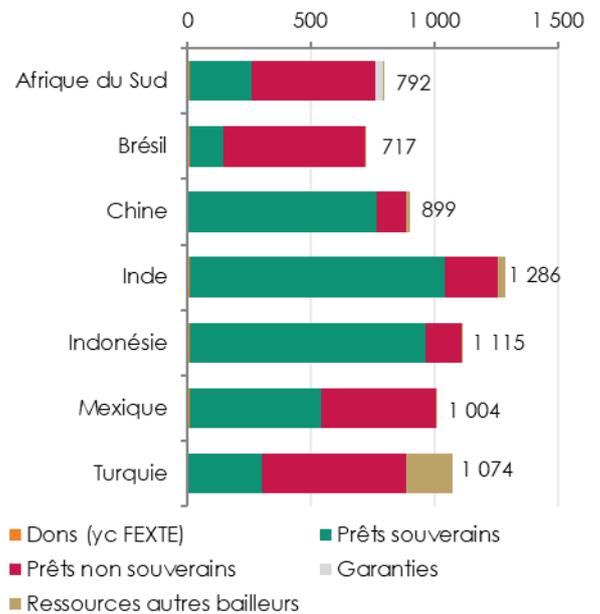
Les autorisations de financement du groupe AFD dans les très grands émergents atteignent 2,2 Mds€ en 2019, en croissance de 23% par rapport à 2018. L'activité a été portée par le rebond de l'activité de l'AFD au Brésil (396 M€ en 2019 contre 19 M€ en 2018). L'activité dans les autres grands émergents se maintient à un niveau globalement équivalent à 2018.



Autorisations de financement de l'AFD (M€) dans les très grands émergents par pays 2019



Autorisations de financement de l'AFD dans les très grands émergents par pays Cumul 2015-2019 (M€ hors multipays)

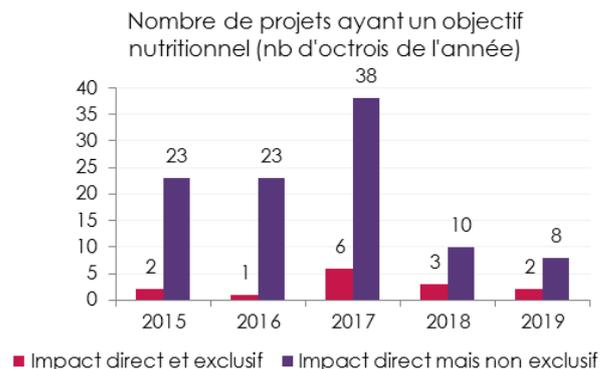
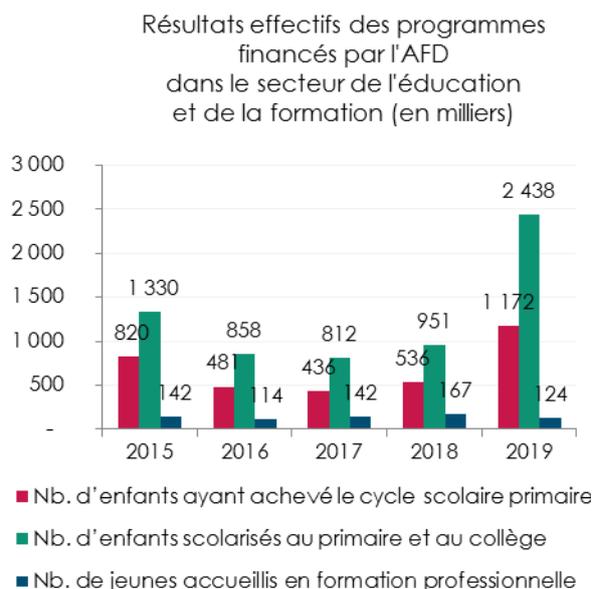


3. Les grandes transitions

3.1 Transition démographique et sociale

La transition démographique et sociale contribue aux ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, 4 - Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, 5 - Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition démographique et sociale



Stratégie Éducation, formation professionnelle et emploi (2016-2020)

La stratégie Education-Formation-Emploi 2016-2020 vise à : i) favoriser la cohésion sociale et lutter contre les inégalités, ii) renforcer la résilience des populations vulnérables, notamment en contexte de crise, et iii) stimuler le développement économique et les transitions, en cohérence avec les Objectifs de développement durable pour l'éducation (ODD4), l'emploi (ODD8), l'enseignement supérieur (ODD17) et l'égalité femmes/hommes (ODD5).

Trois axes généraux d'activité sont appuyés par l'AFD :

1. **Soutenir l'éducation de base**, en particulier le collège, pour construire les compétences fondamentales pour l'autonomie, avec la double priorité équité et qualité ;
2. **Renforcer les politiques de formation-emploi**, pour développer les compétences professionnelles et transversales (travail en équipe, communication, ...), avec la double priorité professionnalisation et insertion ;
3. **Accompagner l'enseignement supérieur** afin de stimuler les capacités de recherche et d'innovation, avec la double priorité compétitivité et innovation.

Pour mieux s'adapter aux contextes et à la demande des contreparties, ces interventions sectorielles croisent les dimensions transversales déterminantes que sont :

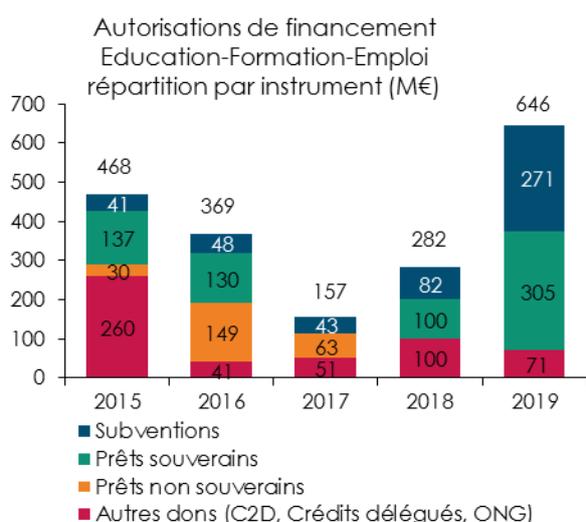
- **La qualité de la gouvernance** renforçant la légitimité de l'action publique (ou institutionnelle) et l'adhésion des populations ou des bénéficiaires à travers des cadres de gouvernance renouvelés et multi-acteurs, reposant sur un processus participatif, transparent et efficace ;
- **L'atténuation des vulnérabilités et des inégalités** - terreau du sentiment d'exclusion et facteurs de crises et d'instabilité - pour renforcer la cohésion sociale et améliorer la résilience à tous les niveaux ;
- **L'accompagnement des transitions** démographiques, sociales, écologiques et numériques qui conditionnent la mutation des modèles de développement et l'adhésion des populations.

La stratégie 2016-2020 prévoit un objectif de volume d'activité de 1 700 M€ pour le secteur sur la période, soit en moyenne 340 M€ par an (y compris crédits délégués par d'autres bailleurs). Sur 2016-2019, le volume d'activité cumulé a atteint 1 454M€.

1. Une année 2019 marquée par un engagement exceptionnel pour le secteur

Les financements de l'AFD octroyés en 2019 en faveur de l'éducation s'élèvent à 646 M€¹². Ce résultat exceptionnel (4 fois plus qu'en 2017 – 157 M€ ; 2 fois plus qu'en 2018 – 282 M€) est la concrétisation de la priorité donnée au secteur dans les engagements présidentiels et d'une forte croissance des subventions.

En 2019, le portefeuille reflète la diversité des instruments financiers disponibles : 47 % en prêts souverains, 42 % en dons (soit 271 M€), 11 % en délégations de fonds (PME, UE) ou aménagement de dette (C2D). Le montant moyen des projets octroyés en 2019 est d'environ 10 M€, contre 7 M€ en 2018 et 5 M€ en 2017.



Parmi les 37 nouveaux projets (hors fonds d'études et fonds de préparation PME) engagés en 2019, 31 concernent l'Afrique

¹² Les financements suivis dans le cadre de la stratégie Education-Formation-Emploi intègrent 61 M€ de financements classés dans d'autres secteurs CICID, notamment au titre de la politique de l'emploi (56 M€). Ils n'incluent pas 281 M€ de financements classés dans le secteur Cigid éducation réalisés notamment sous forme d'aide budgétaire (103 M€),

(532 M€¹³, dont 124 M€ pour le G5 Sahel, soit plus de 5 fois plus qu'en 2018) et 23 les pays pauvres prioritaires (255 M€ soit plus du tiers des financements tous outils confondus, et 81 % des subventions allouées en 2019 dans le secteur)

En 2019, l'AFD a particulièrement ciblé les pays francophones (31 projets pour un montant de 471 M€).

Par ailleurs, l'AFD a soutenu 12 projets régionaux :

i. en faveur de l'éducation de base, dont 15 M€ en faveur de la plateforme d'expertise APPRENDRE pour la professionnalisation des enseignants et 5 M€ en appui à la production et la diffusion de ressources éducatives en Afrique subsaharienne francophone en collaboration avec l'UNESCO et l'Institut français¹⁴ ;

ii. dans la formation professionnelle pour un montant de 11,5 M€, pour renforcer la formation agricole et rurale, contribuer à la gestion durable des forêts du bassin du Congo à travers le développement d'une offre de formation continue pour la filière forêt-bois dans les pays d'Afrique centrale. En outre, a démarré en 2019, avec l'appui d'Expertise France, la mise en œuvre de la facilité Cap Compétences qui vise à accompagner l'instruction de nouveaux appuis en formation professionnelle.

iii. Dans l'enseignement supérieur pour un montant de 6,8 M€, avec principalement un projet en appui au renforcement des collaborations en formation et en recherche

de lignes de crédit (85 M€), de sous-participations à Proparco (40 M€), de financements en contexte de crise (20 M€) et de financements aux ONG (13 M€).

¹³ Hors fonds d'études et de préparation de projet.

¹⁴ 1^{ère} phase d'un projet d'un montant total de 20 M€ sur 5 ans.

entre les Centres d'excellence africains sur des thématiques communes, comme la santé.

iv. Un projet a été également octroyé en Amérique Latine, pour appuyer en partenariat avec la Banque Interaméricaine de Développement, l'initiative mondiale « parité de genre » (IPG) lancée par le Forum Economique Mondial (FEM) en 2012 visant à réduire les barrières à l'emploi pour les femmes.

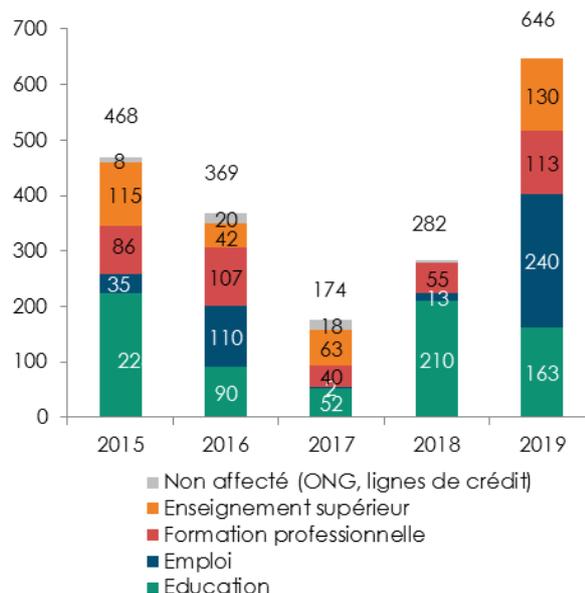
L'année a été marquée par des évolutions majeures des modes d'intervention (aides budgétaires et prêts de politique publique en faveur de l'emploi au Maroc et en Albanie) et par l'exploration de nouveaux axes d'intervention (autonomisation économique des femmes, travail décent, approches territoriales...).

Ces évolutions des positionnements de l'AFD visent à concrétiser les engagements stratégiques (100 % lien social, genre, transition énergétique et climatique...) et à permettre la diversification et la croissance des volumes d'intervention. Elles permettent également d'opérationnaliser les engagements présidentiels (discours de Ouagadougou, Plan Langue française et plurilinguisme, programme Bienvenue en France pour l'enseignement supérieur notamment) en dialogue avec les tutelles et les ministères sectoriels (MENJ, MESRI, MAA) ainsi qu'avec les opérateurs du secteur.

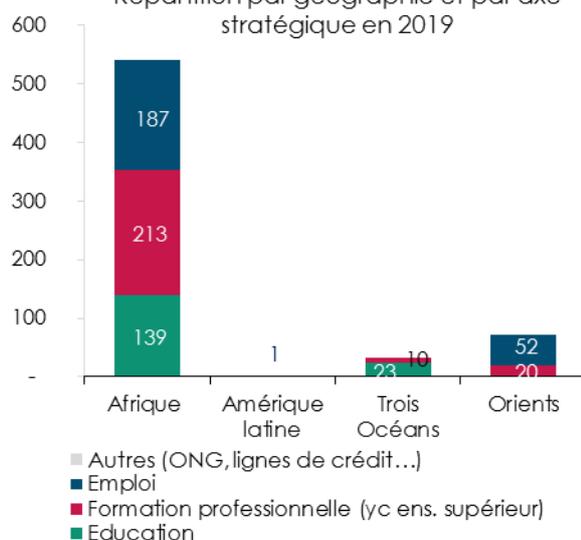
2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a organisé et participé à plusieurs conférences en 2019, l'événement majeur ayant été la conférence de haut niveau en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail en mai 2019 : « Travail décent : un enjeu démocratique mondial. 100 ans après la création de l'OIT, quelles nouvelles dynamiques partenariales ? » en présence de Rémy Rioux, Directeur général de l'AFD et de, Moussa Oumarou, Directeur général adjoint du BIT. Cet événement visait à répondre aux questions suivantes : Comment favoriser l'accès du plus grand nombre à des emplois décents ? Comment accompagner les mutations du travail à l'heure des bouleversements climatiques et technologiques ? Comment atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux opportunités économiques ?

Autorisations de financement
Education-Formation-Emploi
Répartition par axe stratégique (M€)



Autorisations de financement (M€)
Répartition par géographie et par axe stratégique en 2019



L'expertise de l'AFD a également contribué à nourrir les travaux conduits dans le cadre de la présidence française du G7 en 2019, en particulier les livrables de la réunion des ministres de l'éducation et du développement du 5 juillet 2019, axés sur la scolarisation des filles et la formation professionnelle.

Dans le domaine de la production de connaissances, l'animation de réseaux de chercheurs et d'experts et le développement de partenariats techniques et scientifiques jouent un rôle central dans le cadre du CIS 2016-2020.

En 2019, l'AFD a financé la réalisation de plusieurs travaux, parmi lesquels :

- Une étude sur les modalités de financement de l'enseignement supérieur ;
- Une note technique sur les besoins en formation dans le secteur de l'énergie ;
- Une note méthodologique dans le champ de la formation agricole et rurale.

La Feuille de route « Emploi décent », qui complète le CIS 2016-2020 sur ce sous-secteur, a été achevée en 2019. Elle documente les enjeux d'insertion et d'emploi dans les pays d'intervention de l'AFD et précise les axes de positionnement et la valeur ajoutée de l'AFD en fonction des contextes et des besoins. Elle a été déclinée, en collaboration avec l'OIT, en une offre de formation interne (siège et agences).

3. Projets emblématiques 2019

Burkina Faso : Appui à la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation – subvention de 15 M€

Le projet appuie la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF), qui vise à assurer une éducation de qualité pour tous jusqu'à la fin du collège et un développement raisonné et ciblé de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, depuis 2018, le Burkina Faso faisant face à une dégradation rapide de son environnement sécuritaire, le projet adoptera une double approche : un soutien aux priorités du PSEF dans le but d'améliorer la qualité des apprentissages, de réduire les disparités multidimensionnelles et d'améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources du système, à travers l'abondement à un fonds commun ; et un appui spécifique pour accompagner le gouvernement dans le soutien à la scolarisation dans les zones de forte insécurité. Ce financement vient en complément entre autres d'une enveloppe déléguée par le Partenariat Mondial pour l'Éducation à l'AFD, approuvée en 2019, d'un montant de 21,2 M\$. L'AFD a été désignée agent partenaire et délégataire des fonds du PME depuis 2014 au Burkina Faso.

Albanie : Renforcement de l'égalité de genre dans l'accès aux opportunités économiques – prêt de 50 M€ / subvention de 1,5 M€

Le programme vise à accompagner et promouvoir une croissance plus inclusive et plus équitable en Albanie en agissant sur les facteurs qui privent les femmes des mêmes opportunités économiques que les hommes. Ce faisant, le projet contribue à la réalisation des critères sociaux requis pour l'intégration à l'Union

européenne. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Promouvoir une plus grande équité dans l'accès aux actifs, à travers la reconnaissance des droits acquis par les femmes en matière de propriété immobilière et foncière ;
2. Faire évoluer les politiques d'emploi, l'application du droit du travail et les dispositifs en faveur de l'enfance afin de favoriser la participation des femmes au marché du travail ;
3. Renforcer le dispositif institutionnel d'intégration du genre au niveau national et au niveau local, notamment à travers les leviers budgétaires et statistiques.

Ce projet illustre le large spectre d'intervention de l'AFD en matière d'appui à l'emploi, tel que présenté dans la nouvelle feuille de route emploi.

Nigéria : ACE Impact - prêt de 40 M\$

Le projet ACE Impact, cofinancé avec la Banque Mondiale, vise à stimuler les capacités de formation et de recherche en créant des Centres régionaux d'excellence pouvant attirer les meilleurs étudiants, développer la qualité de leurs formations, notamment de niveau Master et Doctorat, et d'articuler leur recherche avec des enjeux de développement nationaux et régionaux pour répondre à la demande de compétences et de personnel hautement qualifié et aux besoins de production de connaissances et d'innovation, nécessaires au développement des secteurs stratégiques. Au Nigéria, le projet financera 17 Centres d'excellence.

Outre le Nigeria, l'AFD finance le programme ACE au Bénin et en Côte d'Ivoire (octois début 2020) ainsi qu'un programme régional CZZ PARTNER (subvention de 6 M€), qui vise à faciliter la mise en réseau et le travail collaboratif entre les 44 centres d'excellence sélectionnés par le programme, sur 4 thèmes prioritaires : santé, mines et environnement, numérique et gestion de l'eau.

Projet finalisé en 2019 :

Madagascar : Appui à la Formation professionnelle – subventions totales de 15,7 M€, résultats¹⁵

Depuis 2012, l'AFD œuvre au renforcement de l'offre de formation professionnelle à travers plusieurs projets, ciblés tant sur des secteurs prioritaires de l'économie malgache (bâtiment et travaux publics, technologies de l'information et de la communication et tourisme hôtellerie restauration), que sur le niveau institutionnel. Ces projets, d'un budget total de 15,7 M€, ont permis à ce jour l'atteinte de plusieurs résultats significatifs :

1. L'appui à 7 établissements de formation professionnelle dans le secteur du BTP, dans 4 provinces de Madagascar, donnant lieu à la formation de 680 jeunes, dont 20 % de jeunes filles dans 13 filières de formation allant du niveau

- CAP au niveau Master (projet Formapro-BTP ; 5 M€ ; 2012-2020) ;
2. La création de l'École Supérieure des Technologies de l'Information (ESTI), dont la particularité est de dispenser des formations par alternance aux métiers de l'informatique aux niveaux Licence et Master, en co-diplomation avec l'école informatique ITESCIA de Paris (projet ISFAM ; 2,5 M€ ; 2015-2020). En deux ans, l'école a formé près de 200 jeunes, dont 25 % de filles, avec un taux de réussite de 96 % aux examens ;
3. L'appui à l'Institut national de Tourisme et de l'Hôtellerie (projet ISFAM ; 2 M€ ; 2019-2024) ;
4. La création du Fonds Malgache de Formation Professionnelle, alimenté par une contribution financière obligatoire des entreprises à hauteur de 1 % de leur masse salariale (projet FMFP ; 6 M€ ; 2018-2023) ;
5. Une assistance technique soutenue au Ministère en charge de la formation professionnelle, qui a permis d'amorcer la plupart des grandes réformes prévues dans la Politique nationale Emploi-Formation professionnelle.

¹⁵ Plusieurs projets octroyés depuis 2012 dans le secteur et dont certaines activités sont en cours de finalisation.

4. Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie

N°	Indicateurs de suivi	2017	2018	2019	Cumulé 2016-2019
1	Montant en M€ des engagements sur l'éducation : cible 1,7 Md€ d'ici 2020	157	282	646	1 454
2	Nombre de projets confortant une approche intégrée du « continuum »	1	5	5	
3	Nombre de projets ciblant l'éducation de base	6	14	13	
4	Nombre de projets en appui à des politiques formation-emploi	7	16	18	
5	Nombre de projets dans l'enseignement tertiaire / supérieur	2	5	6	
6	Part des projets ciblant particulièrement l'amélioration des cadres de gouvernance	25%	40%	49%	
7	Part des projets ciblant spécifiquement la réduction des vulnérabilités	30%	49%	43%	
8	Part des projets présentant un effort particulier pour accompagner les transitions	15%	17%	30%	
9	Nombre de nouvelles géographies	1 (Colombie)	2 (Liberia, Mozambique)	4 (Albanie, Mexique, Costa-Rica, Rwanda)	
10	Nombre de délégations de fonds	UE : 2 PME : 4	PME : 4 (60 M€)	PME : 1 (18 M€) UE : 1 (14,8 M€)	
11	Nombre de partenariats actifs	4	4	4	
12	Nombre de pays appuyés par l'AFD ayant une politique d'évaluation des apprentissages (ODD 4.1)	Via le programme PASEC	15 via le programme PASEC et via les programmes nationaux	15 via le programme PASEC	

13	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (% filles)	812 452 – 49% de filles	950 947 – 49% de filles	2 438 130 – 48% de filles
14	Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire	491 990	536 082	1 172 328
15	Nombre de pays appuyés par l'AFD adoptant une gouvernance partenariale de la formation professionnelle	24	24	24
16	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD	17	18 (cumul) (2 en 2018)	92 (cumul) (74 en 2019)
17	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD ayant un programme de coopération scientifique et technologique avec la France (ODD17.6)	13	15 (2 de plus en 2018)	67 (cumul) (52 en 2019)
18	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	142 368	167 348	124 610

Stratégie Santé et protection sociale (2015-2019)

La stratégie Santé et protection sociale approuvée en 2015 et couvrant la période 2015-2019 s'inscrit dans les priorités de l'aide française en matière de santé et de protection sociale. Elle vise notamment à poursuivre et approfondir les engagements pris à Muskoka en faveur de la santé de la mère et de l'enfant (qui prenaient fin en 2015), et à traduire en opérations le plaidoyer de la France en faveur de la couverture universelle en santé et de la protection sociale universelle. Trois axes d'intervention sont ainsi proposés :

1. Poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile et de santé sexuelle et reproductive (axe 1) ;
2. Promouvoir la couverture universelle en santé (CUS) en renforçant les systèmes de santé et l'accessibilité financière aux soins (axe 2) ;
3. Renforcer les systèmes de protection sociale (axe 3).

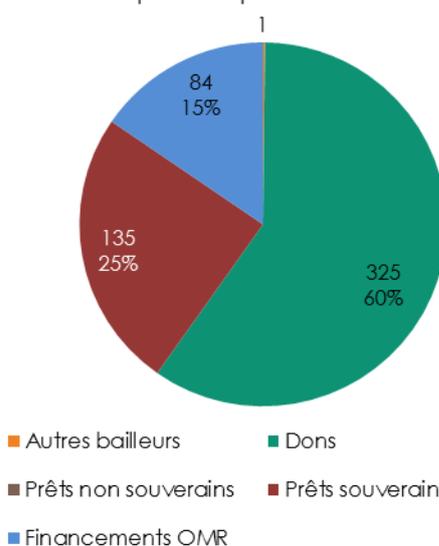
1. Une trajectoire en santé et protection sociale toujours en hausse en 2019

Les engagements de l'AFD¹⁶ en matière de santé et protection sociale dans les Etats étrangers et l'Outre-mer s'élèvent à 545 M€ en 2019, soit une hausse de 10% en volume par rapport à l'année précédente. Les engagements dans les Etats étrangers s'élèvent à 461 M€ (soit 85% de l'activité).

Les financements octroyés l'ont été sous forme de prêts à hauteur de 219 M€, dont 62% en prêt souverain, 11% en prêt non souverain et 38% en prêt bonifié dans les Outre-mer. 60% du montant des octrois 2019 sont des dons d'un montant total de 326 M€ dont 961K€ de délégation de l'Union européenne (UE) et 182,6 M€ en subvention du programme 209. Ces subventions 209, qui regroupent les dons projets et les enveloppes du Fonds d'appui, de préparation et de suivi de projets (FAPS), de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) et du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE), ont été multipliées par 3 par rapport à 2018.

¹⁶ Les projets suivis dans le cadre de la stratégie Santé et Protection sociale n'incluent pas les projets à l'initiative des ONG (15 M€ en 2019 pour le secteur de la santé). En 2019, ils incluent deux projets comptabilisés dans le secteur éducation mais

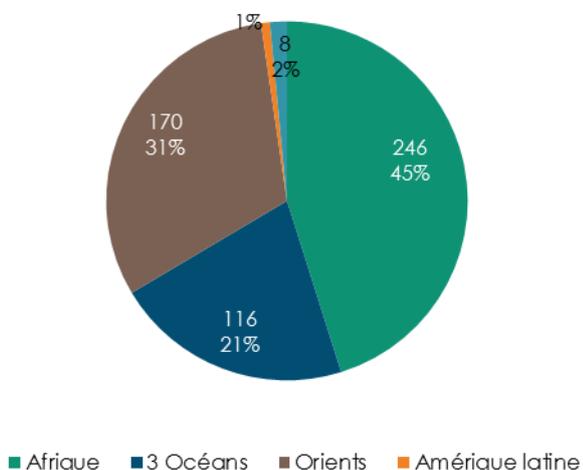
Autorisations de financement (M€) en 2019
répartition par instrument



Les engagements en faveur de la santé sexuelle, de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile, adolescente et dans le domaine de la nutrition atteignent 43 M€ en 2019. Tous ces projets ont été renseignés selon le marqueur CAD1 ou CAD2 : la promotion de

comportant également des composantes santé et protection sociale à hauteur de 72 M€ et un projet relatif aux violences basées sur le genre comptabilisé pour 3 M€ en autres secteurs.

Autorisations de financement (M€) en 2019
répartition par zone géographique



l'égalité femmes-hommes est l'objectif principal ou l'un des objectifs du projet.

327 M€ ont permis de financer le deuxième axe stratégique du CIS « Santé et protection sociale » dédié à la mise en place de la couverture universelle en santé (CUS) et au renforcement des systèmes de santé (RSS). Le renforcement des systèmes de santé constitue toujours la pierre angulaire de notre action, avec un accent mis sur les soins de santé primaire. La croissance en volume de l'AFD est portée par les nouveaux enjeux de santé liés à la transition épidémiologique : vieillissement des populations et augmentation des maladies chroniques (diabète, cancers, etc.) dans les pays à revenus intermédiaires et émergents.

Le développement des systèmes de protection sociale (Axe 3) est toujours en forte croissance avec 175 M€ d'octrois (106 M€ en 2018). L'AFD étend progressivement ses activités vers de nouveaux enjeux tels que le vieillissement ou l'appui à des réformes publiques de l'aide sociale comme l'illustre le prêt de politique publique (PrPP) en protection sociale en Géorgie.

2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a organisé plusieurs conférences, séminaires et échanges, dont :

- La conférence ID4D sur « accès aux médicaments pour tous : des solutions existent ! » organisée en partenariat avec Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- La conférence « Lutte contre les violences faites aux femmes : un enjeu mondial pour l'égalité » en présence du prix Nobel de la paix, le Dr Denis Mukwege ;
- La conférence annuelle de l'Observatoire de la e-santé dans les pays du Sud de la Fondation Pierre Fabre ;
- La conférence « les aides sociales à l'épreuve du réel : transferts monétaires, revenu de solidarité active : de la politique à la mise en œuvre » ;
- Une exposition photo itinérante (France et pays du projet) sur le projet ECOMORE (ECONomic development, ECOsystem Modifications, and emerging infectious diseases Risk Evaluation), financé par l'AFD et visant à renforcer les capacités de pays d'Asie du sud-est (Birmanie, Laos, Vietnam, Cambodge, Philippines) dans la surveillance et la lutte contre les épidémies, mis en œuvre par le Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP) et les laboratoires de santé publique nationaux des pays concernés.
- L'AFD a aussi été co-organisateur avec le Ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) d'un panel de discussion en marge de la sixième conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) le 9 octobre à Lyon sur le thème « renforcer les systèmes de santé pour accélérer la lutte contre les pandémies et atteindre l'ODD 3 : enjeux pour l'Afrique de l'ouest et du centre ».

Trois partenariats ont, entre autres, été instruits cette année :

- Avec le Think Tank Santé mondiale 2030 pour la production d'une étude sur le renforcement des systèmes de santé et le

Fonds mondial en Afrique de l'ouest et du centre ;

- L'AFD a signé un nouvel accord de partenariat avec l'UNICEF pour la mise en œuvre d'une subvention de 10 millions d'euros pour renforcer les soins en santé maternelle et néonatale à Gaza. Ce projet procurera à 35 800 femmes enceintes, allaitantes et enfants un meilleur accès aux services essentiels dans plusieurs maternités et cliniques de soins primaires.

- Un Cadre global de partenariat avec le Fonds mondial a été signé le 21 décembre à Abidjan en présence du Président de la République française. Son objectif : maximiser l'impact de nos interventions sur le renforcement des systèmes de santé en encourageant l'articulation des projets de l'AFD et des programmes du Fonds mondial, particulièrement en Afrique.

3. Projets emblématiques en 2019

Liban : renforcer l'accès aux soins pour les réfugiés – subvention de 20 M€

L'AFD finance le Comité international de la Croix-Rouge pour appuyer l'Hôpital-université Rafic Hariri à Beyrouth, qui accueille les populations vulnérables de la capitale et particulièrement les réfugiés. Ce projet vise à renforcer les capacités organisationnelles et de recherche de l'hôpital afin d'améliorer l'accès, la qualité et le continuum de soins à destination de ces populations vulnérables.

Bénin : Améliorer l'accès à la santé pour les populations vulnérables en zone rurale – subvention de 11 M€

Grâce à un nouveau partenariat avec ENABEL, l'agence de développement belge, l'AFD finance un projet d'amélioration de l'accès aux soins des populations les plus vulnérables en zone rurale (département des Collines), particulièrement les femmes et les enfants. Ce projet vise à augmenter la qualité de la prise en charge des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, ainsi que des maladies non transmissibles, notamment grâce à la formation du personnel soignant sur les enjeux de genre et le renforcement de capacités des structures de santé.

Projets finalisés en 2019 :

Commission de l'Océan indien : Poursuivre la mise en place du réseau régional de surveillance et de réponse aux épidémies – subvention de 6 M€

Depuis 2007, l'AFD appuie la Commission de l'Océan indien pour mutualiser les ressources et mettre en place un réseau régional de surveillance et de réponse aux épidémies dans une région de forte circulation des populations et d'interdépendances face aux risques épidémiques. Cet appui a été renouvelé en 2013 afin de consolider les capacités de veille sanitaire régionale, pérenniser le réseau régional et renforcer les collaborations entre systèmes de surveillance en santé animale et humaine. En améliorant la gestion des épidémies dans la région, ce projet a permis aux 21 millions de personnes des Etats membres de bénéficier de meilleurs services de lutte contre les épidémies.

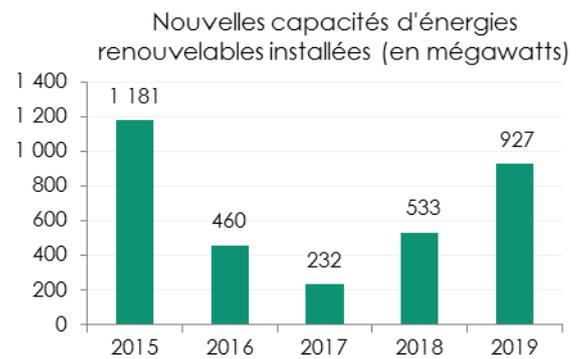
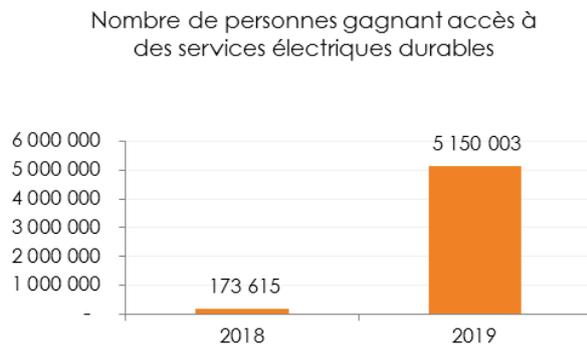
4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	2016	2017	2018	2019
1	Nombre de personnes qui vont bénéficier d'une amélioration de l'accès aux soins grâce aux financements octroyés par l'AFD	13 773 300	6 782 078	15 234 504	17 586 213
2	Nombre de pays appuyés par l'AFD où sont engagées des mesures de protection sociale	0	1	8	13

3.2 Transition énergétique

La transition énergétique contribue à l'ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables et est une composante essentielle d'atteinte de l'ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition énergétique



Stratégie Energie (2019-2022)

En cohérence avec les engagements 100% climat et 100% lien social, l'AFD a adopté en 2019 une nouvelle stratégie Energie (2019-2022). A travers cette stratégie, l'AFD souhaite participer à l'accélération de la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés. Celle-ci se décline en trois axes d'interventions :

- L'accès pour tous aux services énergétiques
- L'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande
- L'offre énergétique modernisée et décarbonée

Ces axes d'interventions mobilisent trois leviers transversaux d'accélération de la transition énergétique :

- Appuyer les politiques de transition énergétique
- Mobiliser et renforcer les acteurs au service de la transition énergétique
- Soutenir l'innovation

1. Un volume d'activité en forte hausse

En 2019, les octrois du groupe AFD en matière d'énergie¹⁷ totalisent près de 2,8 Mds€ dont 2,4Md€ pour l'AFD et 0,4 Md€ pour PROPARCO. Ils affichent une hausse de 33% par rapport à l'année précédente.

Ces octrois se répartissent comme suit : 69 M€ pour développer l'accès à l'énergie, 1671 M€ sur l'offre énergétique modernisée et décarbonée (réseaux et énergies renouvelables), 423 M€ sur l'efficacité énergétique, 666 M€ de prêts de politique publique et 16 M€ sur la mobilisation et renforcement des acteurs au service de la transition énergétique.

La mobilisation du groupe AFD sur la transition énergétique (TE), inscrite dans sa nouvelle Stratégie, s'est traduite dès 2019 par une hausse importante des engagements sur

l'efficacité énergétique (+21%) et sur les prêts de politique publique associés à des matrices ambitieuses sur la transition (+ 300%).

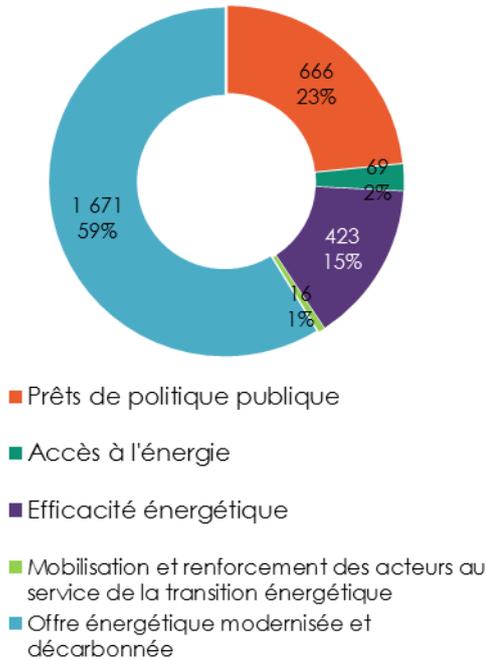
L'Afrique reste la première zone d'intervention du groupe AFD sur l'énergie et totalise près de 1,2 Md€ d'octrois (44 %), un niveau similaire à celui de 2018. 0,5 Md€ a été octroyé en Asie et Pacifique et 0,9 Md€ en Amérique latine et Caraïbes.

En termes d'outils financiers, l'essentiel de l'activité a été porté par des prêts souverains (1,4 Mds€) rétrocédés à des opérateurs publics, mais le soutien au secteur privé est significatif à travers de l'intermédiation financière et les interventions de Proparco, pour un total d'environ 1Md. Les subventions totalisent 0,26Md€ (9% des octrois), principalement déléguées par l'Union européenne.

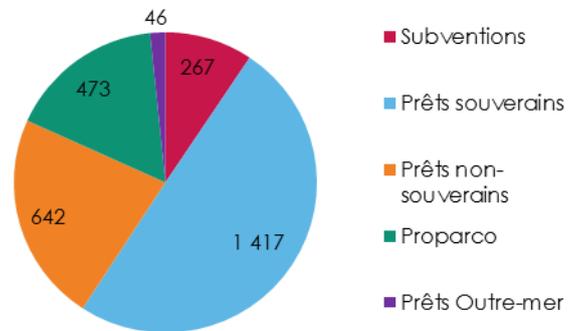
¹⁷ Les octrois Energie suivis au titre de la stratégie incluent les lignes de crédit dans le domaine de l'énergie comptabilisées dans le secteur « soutien au

secteur productif » dans la présentation sectorielle de l'activité du groupe AFD.

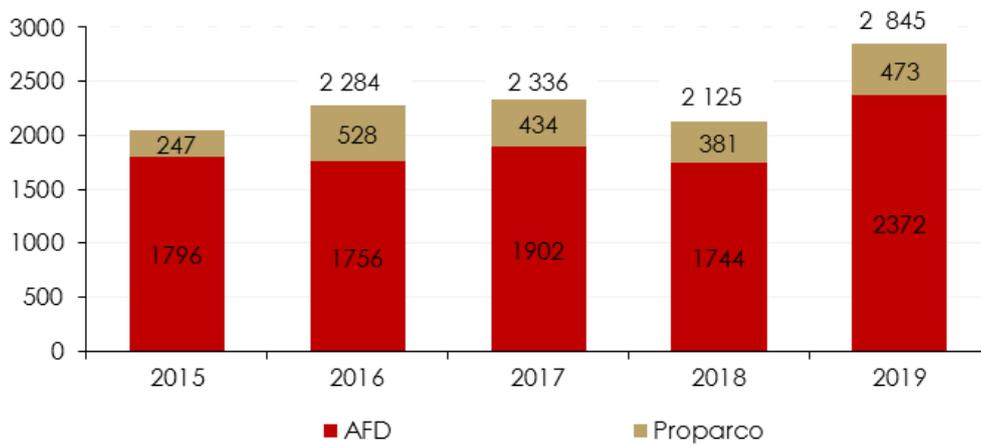
Octrois "Energie" repartition par axe stratégique en 2019 (M€ et %)



Octrois "Energie" répartition par instrument



Octrois "Energie" du groupe AFD 2019



2. Production de connaissances et partenariats

Parallèlement au financement d'investissements, l'AFD a mis en avant dans sa nouvelle stratégie le renforcement des partenariats, le soutien à de grandes initiatives internationales et s'est dotée d'outils de financement d'assistance technique pour accompagner les maîtrises d'ouvrage locale.

Quelques exemples de partenariats

- Avec l'ADEME, l'AFD soutient les acteurs innovants pour favoriser l'accès à l'énergie durable hors-réseaux en Afrique dans le cadre de l'appel à projets SollnAE.

- Avec la Banque mondiale, l'AFD a lancé la Solar Risk Mitigation Initiative (SRMI) pour faciliter le développement des projets privés de production solaire dans les pays émergents et en développement.

Le partenariat avec la Commission européenne a été actif en 2019 avec :

- Le lancement opérationnel en co-délégation avec Expertise France du programme « Convention des Maires Afrique subsaharienne Phase III », qui permettra d'accompagner les villes africaines dans la planification et la préparation d'investissements d'énergie urbaine durable ;
- la signature d'une subvention déléguée de 24 M€ pour mettre en œuvre la Facilité Digital Energy qui vise à accompagner la modernisation des opérateurs électriques et à soutenir des start up et porteurs de projets d'accès innovants.

Initiatives internationales

- Le Programme international d'Efficacité Energétique dans le Bâtiment (PEEB) en partenariat avec l'ADEME et la GIZ : (i) Appui à une douzaine de projets

bâtimentaires de grande envergure dans une dizaine de pays financés par l'AFD ou Proparco à hauteur d'environ 600 M€ (des hôpitaux, des écoles, des logements, etc.); Portefeuille de projet en identification pour plus de 1500 M€; Plus de 500 décideurs et ingénieurs publics formés au cours des deux dernières années au niveau institutionnel.

- Un séminaire de haut niveau sur l'accès à l'électricité a été organisé à Paris en septembre 2019, dans le cadre de l'Alliance Sahel, plate-forme de coopération internationale, créée en 2017 par la France, l'Allemagne et l'Union européenne accompagnées par la Banque Mondiale. L'objectif de l'Alliance Sahel sur l'énergie, considéré comme un de ses six secteurs prioritaires, est de doubler d'ici 2022 le nombre de personnes ayant accès à une électricité fiable, abordable et renouvelable.
- L'initiative AREI (*African Renewable Energy Initiative*) de promotion des énergies renouvelables en Afrique lancée par l'Union Africaine, avec fin 2019 des engagements du Groupe AFD qui atteignent 2,9 Mds sur les ENR en Afrique, très près de l'objectif de 3 Mds fixé à fin 2020.
- L'Alliance Solaire Internationale lancée par l'Inde et la France. L'AFD soutient le programme Solar Technology Application Resource - Center de l'ASI sur la formation, la recherche et l'innovation à travers un partenariat de 50 000 €. Le Groupe contribue aussi à l'objectif de la France d'engager 1,5 milliard d'euros dans la production solaire d'ici 2022. Ces engagements ont dépassé le milliard en 2019.

3. Projets emblématiques 2019

Yeleen, Burkina Faso : soutenir le solaire et l'électrification rurale – prêt souverain de 70 M€, subvention AFD de 5 M€ et subvention UE de 8,3 M€

L'AFD, en collaboration avec ses partenaires de la Commission européenne et la Banque africaine de développement, apporte un soutien financier de 83,3 millions d'euros au Burkina Faso dans le cadre du programme Yeleen. Il s'inscrit dans la continuité et le passage à l'échelle du projet solaire de Zagtouli, et vise la construction de plusieurs centrales solaires photovoltaïques pour un total de 51 MWc installés. Par ces installations, le pays se positionnera comme leader de la sous-région en matière d'exploitation de l'énergie photovoltaïque et pourra exporter une électricité à bas coût vers les pays voisins. Le programme comprend également la densification du réseau et un volet d'électrification rurale.

Bangladesh : une électricité fiable en quantité suffisante – prêt souverain de 100 M€ et subvention de l'UE de 12 M€

Le projet Power Factor Improvement (prêt souverain indirect de 100 M€), couplé au pilote Smart Grid (subvention UE de 12M€), soutient la

compagnie de distribution d'électricité DPDC active à Dakhla au Bangladesh, à distribuer une électricité fiable et en quantité suffisante.

L'intégration du numérique dans ce projet renforce le réseau existant, le rend plus performant et plus efficient. Ce projet impacte le quotidien de plus d'un million de personnes et évite l'émission de 104 000 t/CO2 cumulées par an.

Projet finalisé en 2019 :

Extension des réseaux au Niger – prêt souverain de 40 M€ et subvention européenne de 11 M€

Au Niger, le taux d'accès à l'électricité des ménages est estimé à environ 11% en 2018. Pour soutenir l'accès, l'AFD finance un projet d'extension des réseaux de la Nigélec, la société nationale d'électricité du pays, depuis 2011. Ce projet avait pour objectif de connecter à l'électricité 315 000 personnes de la capitale Niamey, et 114 100 habitants de localités rurales. Ce second objectif sera dépassé avec la connexion de 190 000 personnes supplémentaires. Le projet aura été aussi l'occasion de moderniser le réseau et d'installer des compteurs à pré-paiement... Une première au Niger.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	2019
1	Réduction des émissions de GES (tCO ₂ e évitées)	3,3 millions de tCO ₂ e
2	% en volume des engagements à co-bénéfice climat	77 % (soit 2195)
3	Nb de personnes gagnant accès à un service électrique durable (en Nb de pers.)	5,3 M
4	Nombre de personnes pour lesquelles la qualité du service d'électricité s'est améliorée	12 M
5	Part en volume des engagements annuels de l'AFD ayant un objectif genre principal ou significatif (marqueur 1 et 2 de l'OCDE)	1,6 Md

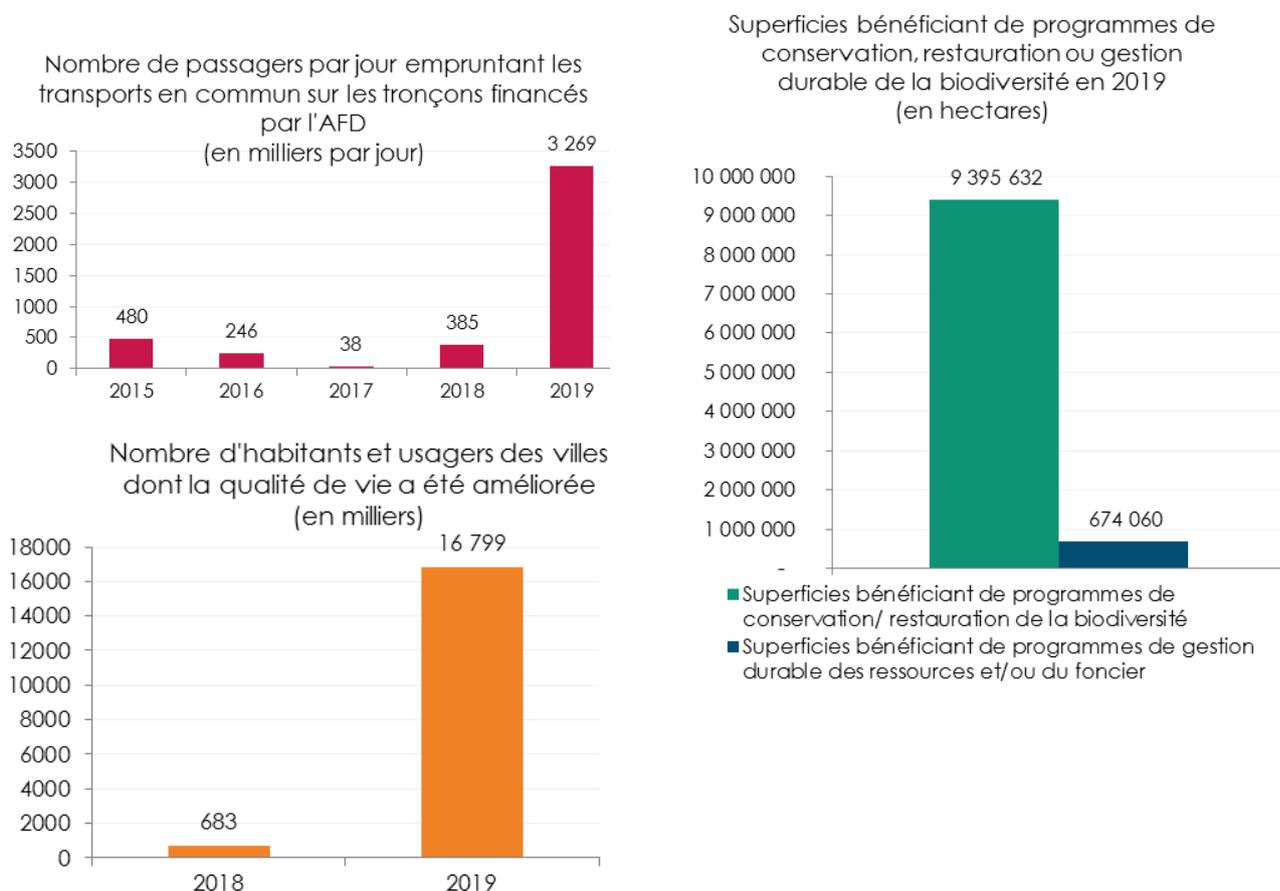
6	Nombre de personnes raccordées et capacité d'ENR installée dans les pays du G5 Sahel	Nbre de personnes 106 000 Capacité installée 51 MW
7	Montant des engagements pour l'axe 1 (en M€) Accès	
	Par géographie	
	Afrique	69
	Trois océans	0
	Orients	0
	Amérique Latine	0
	Par instrument	
	Subventions	23
	Prêts	46
	Garanties	0
8	Nb de personnes gagnant accès à un service Electrique durable (en Nb de pers.)	1,8 M
9	Montant des engagements pour l'axe 2 (en M€) Efficacité énergétique et maîtrise de la demande	
	Par géographie	
	Afrique	200
	Trois océans	26
	Orients	1
	Amérique Latine	137
	Multi pays	59
	Par instrument	
	Subventions	95
	Prêts	328
Garanties	0	
10	Consommation d'énergie économisée (en GWh / an)	220
11	Montant des engagements pour l'axe 3 (en M€) Offre énergétique modernisée et décarbonée	
	Par géographie	
	Afrique	869
	Trois océans	20

	Orients	409
	Amérique Latine	352
	Multi pays	21
	Par instrument	
	Subventions	124
	Prêts	1546
	Garanties	1
12	Alliance solaire internationale 2016-2022 : engagements cumulés depuis 2016 dans les projets d'énergie solaire	1 019
13	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (Mégawatt)	3,6 GW
14	Montant des engagements en appui aux politiques publiques par type d'instrument [prêt, subvention] et géographie (en M€)	666 (subvention 6, prêt 660) (Amérique latine 478, ASIE 112, AFR 76)
15	Nombre de pays et d'opérateurs accompagnés dans leurs réformes	7
	Engagements cumulés depuis 2016	
16	Dans le secteur énergétique	9,6 Mds
	Consacrés aux énergies renouvelables et à l'accès (AREI)	2,9 Mds

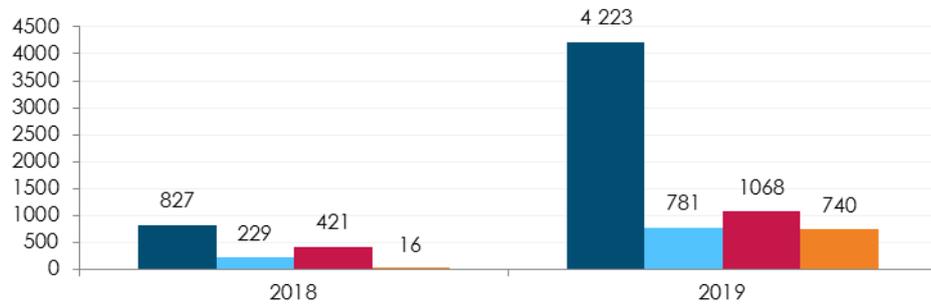
3.3 Transition territoriale et écologique

La transition territoriale et écologique contribue aux ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition territoriale et écologique



Résultats effectifs des programmes financés par l'AFD
dans le secteur de l'eau et l'assainissement (en milliers)



- Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement

Stratégie Biodiversité

La conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes sont des moteurs d'une croissance inclusive et durable dans les pays d'intervention de l'AFD et les Outre-mer français. En mettant en œuvre les orientations de sa stratégie Biodiversité, l'AFD contribue à l'engagement de la France pour stopper l'érosion de la biodiversité mondiale, de manière différenciée selon les zones d'intervention.

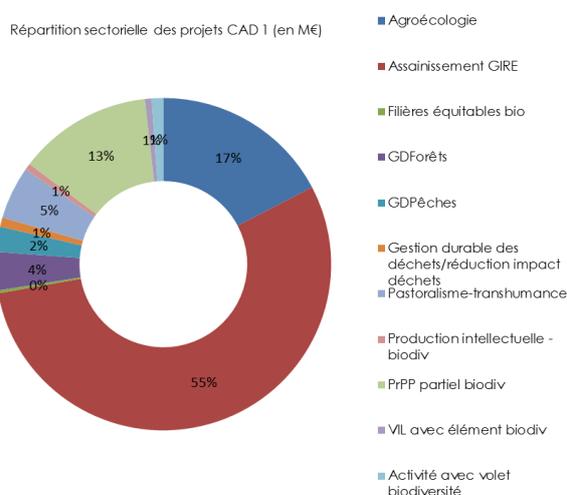
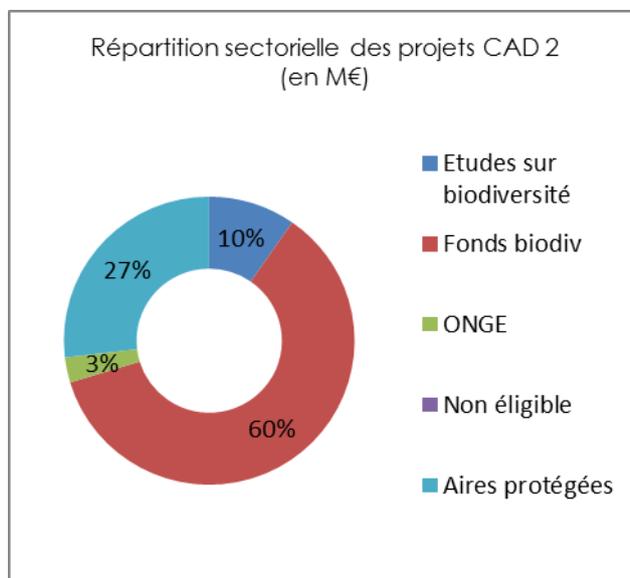
En termes d'objectif, la convergence entre les agendas climat et biodiversité étant au cœur des négociations en cours sous l'égide de la Convention pour la Diversité Biologique et de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre les Changements Climatiques, l'AFD s'est résolument engagée dans ce sens en affirmant sa volonté de porter à 30% de sa finance climat le volume de ses opérations favorables à la biodiversité.

1. Une consolidation de la croissance des financements dédiés à la biodiversité

La finance biodiversité de l'AFD s'établit en 2019 à 457 M€, ce qui est relativement stable par rapport à l'année 2018, année exceptionnelle avec un montant de 446 M€ (contre 314 M€ en 2017).

Par rapport à 2018, le volume des engagements en faveur des projets dédiés ayant pour objectif principal la préservation de la biodiversité (CAD2) est en augmentation de 10 % (144 M€ en 2019 contre 130 M€ en 2018). La proportion des cobénéfices biodiversité générés par des projets CAD2 s'établit ainsi en 2019 à 31,5% du total, soit une augmentation de 2,6 % en proportion par rapport à 2018. Ils sont à 86 % liés à l'abondement de « Fonds biodiversité » dont l'intervention est essentielle au bon fonctionnement des réseaux d'espaces protégés (notamment ceux portés par les organisations internationales de conservation ou des fonds fiduciaires publics nationaux ou régionaux).

La finance biodiversité 2019 générée par des projets non dédiés (CAD1 - mainstreaming) a été maintenue à un niveau élevé de 313 M€, du fait d'une année exceptionnelle dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, qui a atteint un niveau historique. Plus de 50 % de ces contributions sont générés par les projets d'assainissement et de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), assez loin devant



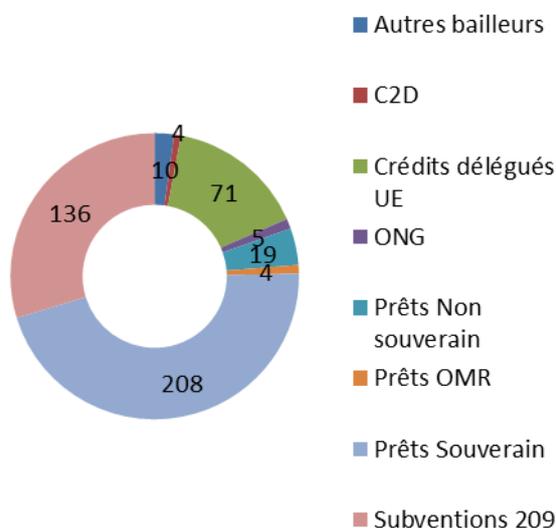
les deux autres secteurs contributeurs que sont l'agroécologie et les prêts de politique publique intégrant un volet d'activités favorables à la biodiversité. La part des projets de gestion durable des forêts et des pêches se situe à un niveau particulièrement faible en 2019, en comparaison des années précédentes.

La finance biodiversité 2019 est produite essentiellement par la mobilisation de ressources concessionnelles : en grande partie par des prêts souverains (~200 M€) et dans une moindre mesure par les subventions du programme 209 (135 M€). Cette prévalence des prêts est cohérente avec la contribution importante d'opérations sectorielles relevant d'un usage durable de la biodiversité ou de ressources naturelles dans le secteur productif, comme l'assainissement ou le développement de l'agroécologie, pour lesquelles certains Etats sont disposés à s'endetter ; et par la stabilisation, année après année, d'une activité de prêts de politique publique (PrPP) « biodiversité », notamment en Amérique Latine. Contrairement aux années précédentes, l'année 2019 est marquée par l'absence de prêts souverains importants pour des projets de gestion et de valorisation du patrimoine naturel en Asie (Chine, Inde) ou de PrPP au Moyen Orient (Turquie).

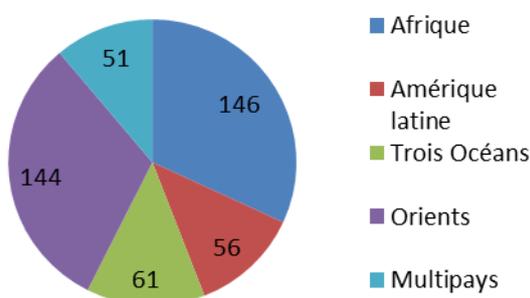
Il est également notable qu'une part non négligeable de la finance biodiversité soit générée sur la base de fonds délégués en provenance de l'UE, à hauteur de 70 M€ (soit environ 15 % du total), qui ajoutés au programme 209, élève le volume de subventions dédié à la biodiversité au niveau des prêts souverains.

S'agissant des subventions aux initiatives favorables à la biodiversité des organisations la société civile (dispositif I-OSC), qui sont historiquement des acteurs structurants du secteur biodiversité, l'activité de l'AFD s'est fortement accrue depuis 4 ans, tant en nombre de projets (+ 40%), en montant (+100%), pour s'établir à 8,4 M€, ou en proportion de projets

Répartition par instrument de la Finance Biodiversité (en M€)



Répartition géographique de la finance biodiversité en 2019 (en M€)



CAD2 dans le total (passé de 3% en 2018 à 37 % en 2019).

En 2019, le portefeuille 2019 des opérations à co-bénéfices biodiversité s'est concentré sur l'Afrique et sur Orient, suivi par la géographie Trois Océans, Amérique Latine et les projets régionaux ou multi-pays. En 2018, les financements biodiversité de l'AFD étaient concentrés sur Orient avec un volume de 312 M€ et 69 M€ sur l'Afrique.

2. Production de connaissances et partenariats

En 2019, l'AFD a signé un accord de partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, pour contribuer aux objectifs de préservation fixés par la communauté internationale, avec un focus spécifique sur les Outre-mer et la coopération régionale. L'AFD s'est engagée avec l'Ifremer pour la production de connaissances et d'outils en matière de protection et de gestion durable des ressources marines.

L'AFD a renouvelé ses accords de partenariat avec WWF France début 2020 et Conservation International. L'Agence a également consolidé son positionnement au sein du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF).

Enfin, l'AFD poursuit son partenariat stratégique avec l'UICN dans le cadre de l'accord cadre France-UICN 2017-2020 et elle a mis en place une Facilité Biodiversité en lien avec Expertise France pour accompagner 16 pays pour la production de leurs contributions nationales en prévision de la COP15.

3. Projets emblématiques 2019

Projet Territoires amazoniens – Multi pays – subvention de 9,5 M€

L'objectif de ce projet est d'accompagner des territoires du biome amazonien dans la mise en œuvre de leur politique de lutte contre la déforestation et de transition vers un modèle de développement permettant d'allier développement économique bas carbone et conservation des écosystèmes. Ce programme sera mis en œuvre par le consortium ONFi, CIRAD, AVSF sur quatre ans dans plusieurs sites pilotes. Il contribuera à l'atteinte des objectifs spécifiques suivants : (i) développer des outils et méthodologie d'ingénierie territoriale adaptés aux contextes amazoniens ; (ii) promouvoir des approches de planification concertée, d'aménagement et de gestion durable du territoire dans plusieurs sites pilotes du biome amazonien ; (iii) promouvoir des

référentiels technico-économique de pratiques agricoles durables (agroforesterie, intensification des systèmes d'élevage) ; (iv) tester des mécanismes de financements innovants pour la transition agricole et le développement de filières durables.

Projet CICOS –Congo – subvention de 1 M€

Le projet a pour objectif général d'améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques de ce bassin forestier tropical humide, par un renforcement de la connaissance sur la ressource en eau et son application opérationnelle sur le bassin du fleuve Congo. Il vise ainsi une augmentation de la quantité et de la qualité des données et informations produites sur l'eau, une meilleure organisation de l'accès aux données, et un partage des informations et applications liées à l'eau, aux usages et écosystèmes qui en dépendent. Cette amélioration est attendue par la combinaison de techniques classiques (stations hydrométéorologiques in situ) et de technologies innovantes (altimétrie spatiale des eaux continentales, données satellitaires, modèles numériques). Notons ici que la bonne gestion de l'hydrosystème bassin du Congo est un élément rarement mis en avant, car mal connu, du maintien du bon état écologique et de la diversité biologique du massif forestier du Congo et des espèces qui en dépendent.

Initiative Pacifique pour la biodiversité et le climat – Multi pays – subventions 31 M€

Depuis le début des années 2000, l'AFD intervient dans la région Pacifique sur les enjeux de préservation et valorisation de la biodiversité marine (Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens - 2005-2011) et de gestion intégrée des zones côtières dans une perspective d'adaptation au changement climatique (projet RESCCUE – 2014-2019).

Annoncée en tant qu'engagement du One Planet Summit, l'Initiative Pacifique pour la biodiversité et le climat, Initiative Kiwa (2019), s'inscrit dans le prolongement de ces activités. Cette initiative multi-bailleurs et multi-projets visera à faciliter l'accès aux financements de porteurs de projets à toutes les échelles en faveur du développement de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique. Elle couvre 18 Etats et territoires insulaires du Pacifique Sud qui figurent parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et qui sont dotés d'une biodiversité terrestre et marine d'exception. L'Initiative fédère une coalition de bailleurs internationaux (AFD, Union européenne, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) pour un montant de 31 M€ sur cinq ans, dans un esprit de coordination et de dialogue avec les partenaires clés de la stratégie indo-pacifique française.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible	Moyenne 2015-2019	2015	2016	2017	2018	2019
1	Montant des engagements annuels de l'AFD en faveur de la biodiversité	160 M€/an	361,5M€	252,9 M€	337,4 M€	314 M€	446 M€	457M€
2	Part des subventions (au sens du COM) au bénéfice de la conservation de la biodiversité allouée aux pays pauvres prioritaires	75%	52,3 %	61,4%	76,7%	54,4%	32,8%	36%
3a	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des écosystèmes et du partage équitable des bénéfices de leur mise en valeur (marqueur de Rio 2)	75% (Soit 120 M€/an)	46,1% (164,5M€)	64,6% (163,4 M€)	47,7% (161 M€)	24,7% (77 M€)	62,1% (277 M€)	31,5% (144M€)
3b	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de l'intégration de la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles (marqueur de Rio 1)	21% (Soit 34 M€/an)	52,2% (191,4 M€)	32,8% (82,9 M€)	50,66 % (170,9 M€)	72,9% (229 M€)	36,1% (161 M€)	68,5% (313M€)
3c	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur du renforcement des partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD (partenariats COPAR, DPO, UICN)	4% (Soit 6 M€/an)		2,6% (6,6 M€)	1,63% (5,5 M€)	2,4% (7 M€)	1,8% (8 M€)	n.d
4a	Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité en millions d'hectares	n.d.		26,656	16,219	15,834	1,350	6,235
4b	Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier en million d'hectares	n.d.		10,812	0,808	4,484	3,690	12,515
5	Nb d'agents non experts de la biodiversité formés	25/an		20	15	20	20	23
5a	Part des managers (directeurs d'agence, responsables de structures du siège) dans les agents formés	n.d.		0%	13%	0%	10%	13%

Stratégie Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (2013-2019)

La durée de validité de la stratégie Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne a été prolongée d'un an au-delà de 2018, dans l'attente de la publication en 2020 du nouveau Cadre d'Intervention Sectoriel « Agriculture, développement rural et biodiversité ».

Elle propose trois axes d'intervention :

- L'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (Axe 1) ;
- Le développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (Axe 2) ;
- La croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3).

S'agissant des volumes financiers, 15% des autorisations du Groupe AFD en Afrique subsaharienne devraient être consacrés à la sécurité alimentaire, en moyenne sur la durée couverte par la stratégie. Cet engagement était estimé à 400 M€/an en moyenne lors de la rédaction de la stratégie.

1. 536 M€ pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en 2019

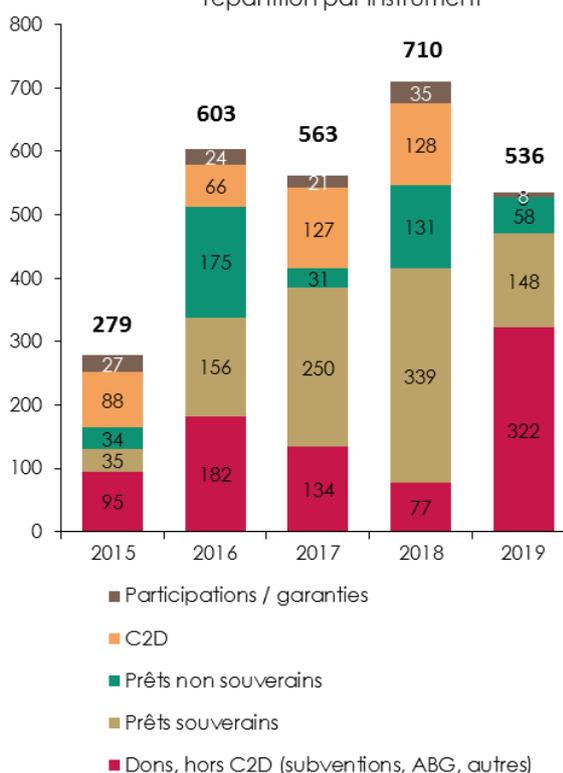
Avec 536 M€ de financements consacrés à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne par le Groupe AFD en 2019, l'objectif d'un montant minimum de 400 M€/an est dépassé.

Ce volume d'engagements est en nette baisse par rapport à 2018, année marquée par une très forte activité en prêts souverains. Il s'inscrit toutefois dans la continuité des volumes constatés depuis 2016 (plus de 500 M€ d'engagements par an).

Les subventions octroyées en faveur de la sécurité alimentaire s'établissent en 2019 à un niveau jamais atteint (322 M€¹⁸), et représentent 60% des engagements totaux. 91% de ce volume de subventions sont gérées pour compte propre de l'AFD. Les subventions déléguées d'autres bailleurs (CAFI, Union Européenne, DFID) ne représentent en effet que 30 M€. Aucun octroi n'a été réalisé sur C2D en 2019.

Les prêts souverains représentent 28% des octrois, concentrés sur quatre opérations (en Angola – soutien à l'agriculture familiale, au

Autorisations de financement (M€) de l'AFD consacrées à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : répartition par instrument



¹⁸ Ce chiffre comprend les subventions allouées spécifiquement au secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (251 M EUR) et celles bénéficiant à d'autres secteurs et contribuant à la sécurité

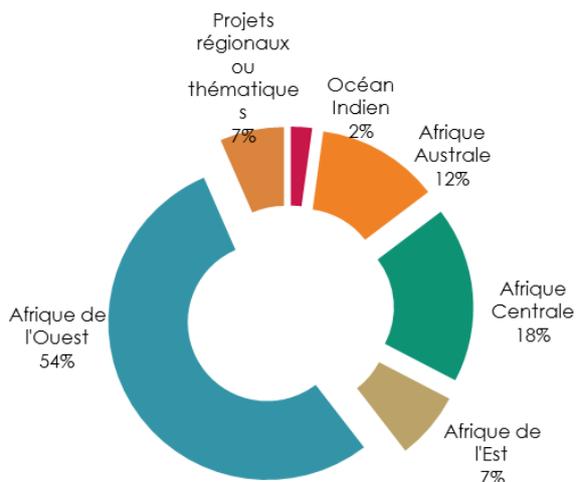
alimentaire (71 M EUR – ex : eau potable ou électrification en zone rurale, formation professionnelle agricole).

Niger – secteur de l'élevage, au Gabon – agriculture péri-urbaine et au Sénégal – irrigation et développement territorial).

PROPARCO a approuvé le financement de 3 projets dans le secteur, portant sur la production de semences en Afrique australe, la filière noix de Macadamia au Kenya et la production d'engrais au Nigeria. 8 M€ ont par ailleurs été mobilisés pour garantir des prêts à 16 entreprises actives dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. A noter que seule une partie de ces financements est éligible à l'APD.

Des volumes de financement concentrés en Afrique de l'Ouest

Autorisations de financement consacrées à la Sécurité alimentaire par sous-région d'Afrique subsaharienne en 2019



Comme en 2018, les octrois en faveur de la sécurité alimentaire ont été pour 54% (en volume) ciblés sur l'Afrique de l'Ouest. Cette concentration s'explique notamment par la concentration des octrois de subvention dans cette région (près de 200 M EUR, soit 60% des subventions). Les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont bénéficié de financements à hauteur de 156 M€, dont 116 M€ de subventions. L'activité

a été particulièrement importante au Niger, au Mali et en Mauritanie.

L'Afrique Centrale représente 18% des financements. Le Gabon est le principal bénéficiaire de financements en Afrique Centrale (30 M€ en prêt). Le Cameroun a bénéficié d'un important projet de développement territorial dans les régions du Nord. Une subvention de 12,6 M€ a été déléguée à l'AFD par le CAFI en RD Congo, pour un projet de développement agricole en zone de savanes.

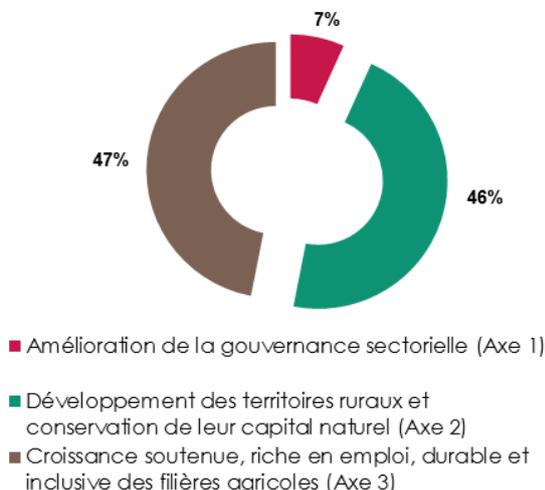
L'Afrique australe et l'Afrique de l'Est représentent, ensemble, 19% des financements. L'Angola (soutien à l'agriculture familiale) a bénéficié d'un important prêt souverain. Une ligne de crédit agricole a été octroyée en Ouganda. Proparco a réalisé dans cette région une grande partie de son activité sectorielle.

Les octrois dans l'Océan Indien s'établissent à 11,5 M€, et se concentrent sur les Comores.

35 M€ ont été consacrés à des projets régionaux, multipays et thématiques en 2019, dont près de 10 M€ bénéficiant directement à des ONG.

Les engagements 2019 sont dédiés en priorité aux territoires ruraux et à la conservation de leur capital naturel (axe2) et aux filières agricoles (axe3).

Autorisations de financement consacrées à la sécurité alimentaire en ASS par axe stratégique - 2019

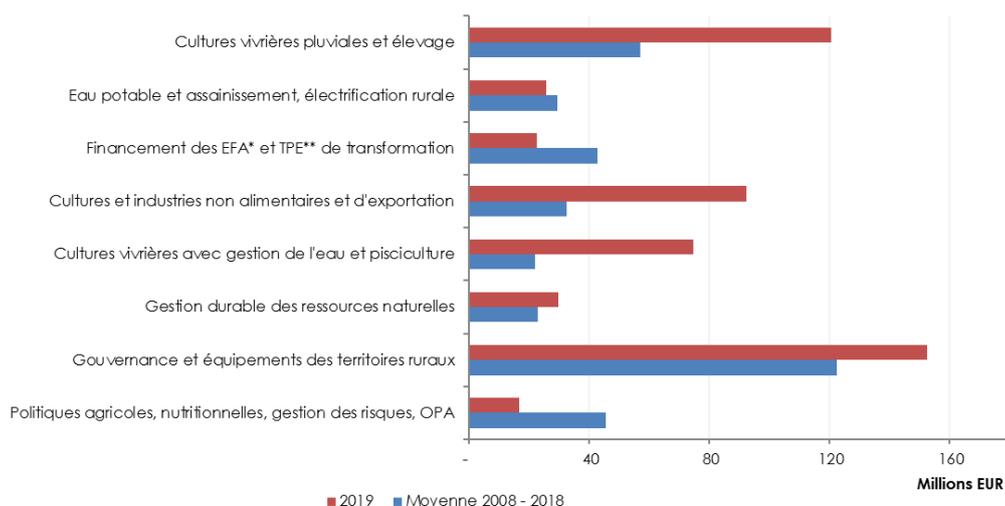


L'axe 1 - amélioration de la gouvernance sectorielle - représente 7% des octrois (soit 36 M€), essentiellement destinés à des programmes thématiques à l'échelle régionale (lutte antiacridienne et gestion du pastoralisme en Afrique de l'Ouest), ou de plus grande ampleur géographique (gestion des risques agricoles, recherche-développement pour l'atténuation et l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, foncier).

Le développement des territoires ruraux et la préservation des ressources naturelles (axe 2) bénéficient de 46% des octrois 2019. La plupart des projets mettent en œuvre des processus de concertation pour la gestion des ressources naturelles, de planification participative et de financement de plans d'investissement locaux. Ils portent notamment sur des territoires fragiles, soumis ou exposés à des crises sécuritaires (zone des trois frontières, Mauritanie, Niger, Nord Cameroun). Ils peuvent également viser la préservation de la biodiversité par le développement d'une agriculture durable, réduisant les pressions sur les écosystèmes fragiles (RD Congo, Mozambique).

L'appui aux filières (axe 3) reste l'axe regroupant le plus grand nombre d'interventions, représentant 47% des financements. Les soutiens aux productions vivrières ont notamment porté sur l'Angola et le Gabon. Des filières d'élevage ont été appuyées à travers la formation des personnels para-vétérinaires en Afrique de l'Ouest, et le développement de l'aviculture en Guinée. D'importants projets visant la transition agro-écologique des zones cotonnières sont financés au Mali et au Bénin.

Autorisations de financement (M€) consacrées à la sécurité Alimentaire par type d'intervention, en 2019 et en moyenne sur 2008-2018



*EFA : Exploitation familiale agricole **TPE : Très petite entreprise *** OPA : Organisation professionnelle agricole

2. Partenariats et production de connaissances

Plusieurs études d'évaluation ont permis de tirer les leçons des projets financés par l'AFD dans le secteur agricole et de la sécurité alimentaire. C'est en particulier le cas dans le domaine de l'irrigation, pour lequel 35 ans d'intervention de l'AFD ont été évalués. Une étude sur la compétitivité des filières rizicoles a par ailleurs été menée. L'AFD a également financé des travaux d'expertise collective sur la relance du conseil et de la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne. Des travaux de capitalisation se sont enfin poursuivis sur la thématique du développement territorial.

Les Comités Scientifiques et Techniques sur l'Eau agricole et sur le Foncier rural ont poursuivi leurs activités d'analyse et de valorisation, qui sont disponibles sur leurs sites dédiés¹⁹.

L'AFD a par ailleurs approfondi ses partenariats avec les établissements publics français intervenant dans le domaine du développement agricole, et en particulier avec le CIRAD, qui met en œuvre plusieurs projets de recherche / développement financés par l'AFD.

3. Projets emblématiques

Projet de développement durable de l'élevage pastoral dans les régions de Zinder et Diffa, « Bounkassa Kiwo » (Niger) – Subvention de 10 M€, prêt de 40 M€

Ce projet contribuera (i) au développement durable de l'élevage pastoral au Niger en renforçant son adaptation au changement climatique, et (ii) à l'amélioration de la politique foncière nationale. Les conseils régionaux de Zinder et Diffa mobiliseront les acteurs afin d'élaborer et mettre en œuvre une vision concertée du développement pastoral de leur territoire, intégrant gouvernance améliorée, dialogue social apaisé, sécurisation de la mobilité, adaptation au changement

climatique et gestion durable des ressources pastorales.

Les réalisations comprendront :

- La sécurisation de l'accès aux ressources pastorales et l'aménagement (balisage de 1000 km² d'aires pastorales prioritaires et 4 000 km de couloirs stratégiques, aménagement de 312 points d'eau et mise en gestion intercommunautaire de 600 km² en zone pastorale).
- La prévention et la gestion des crises pastorales.
- Le renforcement de l'accès des pasteurs aux services sociaux de base et aux marchés (aménagement de 9 centres pastoraux, réhabilitation de 6 marchés à bétail...).

Projet d'Appui à la transition agro-écologique en zone cotonnière (AGRECO, Mali) – Subvention de 18,5 M€

La culture du coton fait vivre directement ou indirectement plus de 20 % de la population malienne. Le secteur contribue également fortement à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire du Mali, avec un effet d'entraînement sur l'ensemble du secteur agricole. Il joue ainsi un rôle fondamental dans le maintien d'une stabilité au Sud du pays.

Le projet AGRECO s'inscrit dans la continuité du soutien apporté depuis plusieurs années par l'AFD au secteur cotonnier malien. Il a pour finalité l'appui à la transition/intensification agro-écologique des systèmes de production en zone cotonnière et l'amélioration des revenus des producteurs. Les activités de recherche-développement, de formation et de conseil permettront de concevoir des techniques agricoles et des stratégies de production plus durables, d'accompagner les producteurs et productrices vers une intensification écologique des productions agricoles, et de promouvoir des pratiques

¹⁹ (<http://www.foncier-developpement.fr/> ; <https://www.comite-costea.fr/>).

d'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique.

Contribution à l'initiative DeSIRA – Subvention de 10 M€

La Commission européenne a lancé une initiative appelée DeSIRA (*Development of Smart Innovation through Research in Agriculture*) afin de contribuer au financement de la recherche agricole en lien avec le changement climatique dans les pays en développement. Cette initiative vise à amplifier l'impact des innovations issues de la recherche agricole sur la transformation des systèmes agricoles et alimentaires des pays du Sud, afin de leur permettre d'être plus résilients face aux effets du changement climatique.

Plus spécifiquement, l'initiative DeSIRA :

- encourage l'innovation dans l'agriculture (y compris l'élevage, l'aquaculture et la pêche) dans les pays en développement et génère des connaissances scientifiques et des innovations ;
- améliore l'architecture globale de la recherche au Sud et développe les capacités de recherche nationales et régionales afin de favoriser l'innovation ;
- accroît les connaissances et les bases factuelles pour alimenter les politiques de développement et les décisions d'investissements.

L'AFD contribue à hauteur de 5 M€ à l'initiative globale portée par la Commission européenne, complétés par une subvention de 5 M€ destinée au financement de projets portés par le CIRAD dans le cadre de DeSIRA.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2013-2019	2015	2016	2017	2018	2019
1	Montant en M€ consacré à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	400 M€ /an	279 M€	603 M€	563 M€	710 M€	536 M€
2	% des engagements annuels du groupe AFD consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	15%	8,9%	18,8%	13,8%	16%	8%
3	% des engagements annuels en faveur de chacun des axes :						
	1. amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (axe 1)		16%	8%	17%	5%	7%
	2. développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (axe 2)		51%	41%	49%	58%	46%
	3. croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (axe 3).		33%	51%	34%	37%	47%

Stratégie Eau et assainissement (2014-2019)

La stratégie « Eau et assainissement » 2014-2019 de l'AFD se construit autour de quatre axes d'intervention :

1. **Appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs** : le renforcement de la gouvernance, qui permettra d'avoir un impact au-delà des financements des bailleurs, concernera les services d'eau et d'assainissement ainsi que la gestion durable des ressources ;
2. **Préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique** : ceci passera avant tout par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le développement de ressources alternatives quand il s'impose mais aussi par l'amélioration de la qualité des eaux grâce à l'épuration des eaux usées ;
3. **Fournir un accès à des services performants et durables pour tous** : l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sera envisagée comme un vecteur de réduction des inégalités, notamment en milieu urbain, où la priorité sera donnée aux quartiers précaires ;
4. **Gérer le risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue** : l'AFD donnera la priorité aux infrastructures de drainage des eaux pluviales dans les grandes villes, notamment côtières.

A ces quatre axes d'intervention s'ajoutent deux objectifs de la mise en œuvre de l'accord de Paris , à savoir :

- **Relever le défi du changement climatique** : l'eau étant la première victime du changement climatique, l'AFD prône un changement de modèle de développement en accompagnant les pays dans leurs transitions.

- **Répondre à la vulnérabilité des territoires en crise** : l'AFD cherche à agir sur 3 temporalités : en amont des crises pour prévenir leur déclenchement, pendant les crises dans les zones impactées ou limitrophes et en aval pour permettre la reconstruction.

1. En 2019, 1,3 milliard d'euros au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement

En 2019, l'AFD a octroyé environ 1,3 Md€ au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement²⁰. Ainsi, les financements annuels ont été multipliés par deux entre 2014 (632 M€) et 2019. Sur les 1,3 Md€, **1,25 Md€ concernent les Etats étrangers** et **38 M€ les Outre-mer français**. Le tout représente 9 % des montants totaux octroyés par le groupe AFD.

En 2019, les financements autorisés sont en croissance dans la région Orient, avec 59 % du

total, soit 757 M€. Les engagements en Amérique latine s'élèvent à 36 M€ (3 % du total). L'Afrique représente toujours un tiers du montant total des engagements (450 M€).

Le montant des prêts représente 67 % des autorisations. Dans les Etats étrangers, les prêts souverains (dont 85 % sont concessionnels) restent largement majoritaires (97 %) par rapport aux prêts non souverains (3 %).

²⁰ Correspondant au secteur CAD/CICID Eau et Assainissement (hors traitement des déchets soit 11 M€ en 2019) et au secteur CAD/CICID Protection de

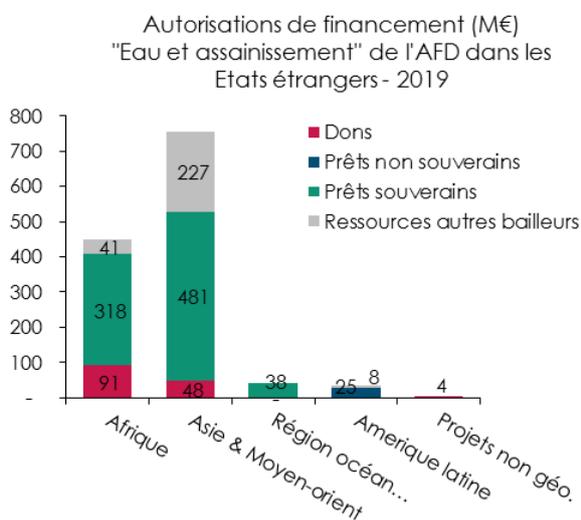
l'environnement général/ Prévention et lutte contre les inondations (soit 92 M€ en 2019)

Le volume de dons est historiquement élevé en 2019 avec 425 M€ de subventions.

Cela s'explique par la hausse marquée des dons de l'État français (149 M€) et un niveau record de délégations de fonds de l'Union européenne (276 M€).

Les dons de l'État français sont concentrés à 61 % sur l'Afrique et à 55 % sur les pays pauvres prioritaires.

L'effort financier de la France (262 M€ dont 113 M€ de subventions de bonification des prêts et 149 M€ de dons) a concerné l'Afrique et le Moyen-Orient pour 85 %.



Les financements autorisés en 2019 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement participeront fortement à la lutte contre le dérèglement climatique, principalement à travers des actions en matière d'adaptation aux conséquences de ces changements mais aussi en matière d'atténuation des émissions de gaz

à effet de serre. Le montant de la contribution Climat des projets s'élève en 2019 à 824 M€ (78 % d'adaptation et 22 % d'atténuation). Il s'agit de projets sécurisant l'approvisionnement en eau pour 314 M€ (38 %), luttant contre les inondations pour 60 M€ (7 %) et améliorant l'assainissement pour 430 M€ (55 %).

36 % des projets autorisés en 2019 contribuent à l'axe stratégique n°1 qui comptabilise les appuis institutionnels : ils représentent 1 % des financements.

Il s'agit d'actions par nature moins coûteuses que des infrastructures, et les volumes sont d'autant moindres que ne sont comptabilisés dans cet axe que les appuis apportés au niveau national et sectoriel.

En prenant en compte les actions au niveau des maîtrises d'ouvrage ou des opérateurs, 74 % des projets autorisés en 2019 participent au renforcement des capacités au sens large.

L'axe stratégique n°3 représente 77 % des financements.

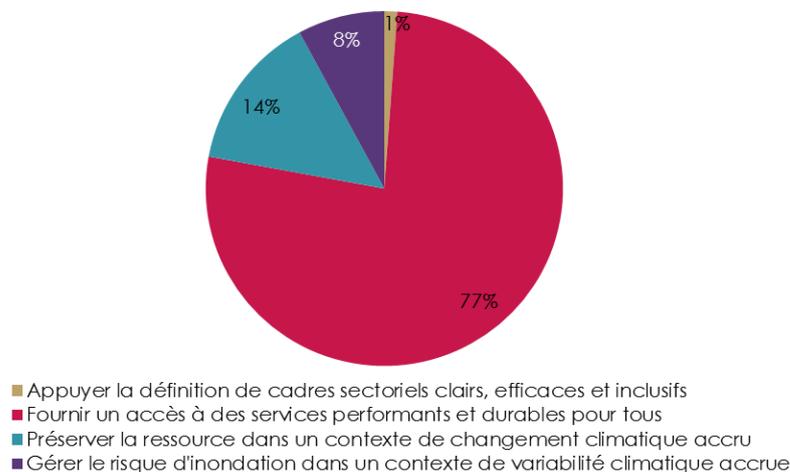
Pilier social de la stratégie, le déploiement d'un service pour tous et de qualité est le principal axe d'intervention de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

14 % des financements participent à la mise en œuvre de l'axe stratégique n°2.

L'épuration des eaux usées représente 95 % des financements de cet axe, avec une contribution majoritaire des projets jordaniens.

L'axe stratégique n°4 représente 8 % des financements et se concrétise en 2019 principalement par des projets d'infrastructures urbaines de drainage au Benin et au Congo.

Répartition par axe stratégique des projets "Eau et assainissement" de l'AFD en 2019 (en % des autorisations de financement)



Les financements autorisés en 2019 dans les Etats étrangers permettront dans les prochaines années à :

5,3 millions de personnes de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité



1,3 million de personnes de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable



1,9 million de personnes de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité



1,4 million de personnes de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement

Ces projets permettront également d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 592 000 m³/j et la capacité de traitement des eaux usées de 512 000 équivalent-habitants, et de sensibiliser 1,7 million de personnes à l'hygiène.

En 2019, l'AFD a concrétisé 1,4 Md€ d'autorisations de financement par la signature de 57 conventions au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les versements au bénéfice du secteur ont été de 610 M€ en 2019.

Au 31 décembre 2019, 220 projets sont en cours d'exécution, représentant un montant total de financements de l'AFD de 6,5 Mds€ (soit 1 Md de plus qu'en 2018), dont 4,8 Mds€ restent à verser.

Plus de la moitié du portefeuille est constituée de projets situés en Afrique (55 % des montants). L'Asie (y compris le Moyen-Orient) et l'Amérique latine représentent respectivement 32 % et 10 % et la région Océan Indien, Pacifique et Caraïbes (hors Outre-mer français) 2 % du portefeuille. L'activité Outre-mer française pèse pour 1 % des montants du portefeuille des projets en exécution.

Durant l'année 2019, les projets en cours d'exécution financés par l'AFD ont permis à :



4,22 millions de personnes de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité



781 164 personnes de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable



1 million de personnes de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité



740 640 personnes de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement

5. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a déployé quatre partenariats financiers, dont un nouveau avec The Nature Conservancy (TNC), et trois renouvelés avec l'Office international de l'eau (OIEau), le Partenariat français pour l'eau (PFE), et l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

En 2019, la production de connaissances a notamment porté sur la problématique des **ressources en eau et leur interface avec le changement climatique.**

L'innovation dans la production de données hydrologiques a été encouragée dans le cadre d'un groupe de travail sur la mesure altimétrique par satellite des hauteurs d'eau, désormais applicable sur plusieurs grands bassins africains, en complément d'autres efforts de financement pour la maîtrise des mesures hydrométéorologiques au sol.

La collaboration avec l'INRAE a permis de tester, dans les zones d'intervention de l'AFD, une démarche d'analyse du risque climatique, et à mieux qualifier le critère d'adaptation en fonction des données hydrométéorologiques.

En parallèle a été finalisée une expertise collégiale sur le fleuve Niger au Mali, confiée à l'IRD, et s'est poursuivi, également avec l'IRD, un projet de recherche appliquée sur le débit écologique et la gestion durable des rivières andines en Équateur.

Enfin, un groupe de travail a été constitué sous l'égide de l'AFD pour la préparation d'un « Policy paper » sur le sujet de la surexploitation des nappes souterraines, avec de nombreux spécialistes français du sujet.

6. Synthèse des indicateurs de suivi

Objectifs chiffrés du CIS EAA 2014-2019	Cible 2014-2019	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Moyens mis en œuvre (par géographie)</i>						
Autorisations d'engagement dans les EE	700 M€ / an	785 M€	1188 M€	1178 M€	957 M€	1249 M€
dont Afrique (y compris le Maghreb)					303 M€	450 M€
dont Amérique latine					191 M€	36 M€
dont Asie (y compris le Moyen-Orient)					460 M€	757 M€
dont Océans Indien, Pacifique et Caraïbes (hors OM français)					0,5 M€	2,3 M€
Autorisations d'engagement dans les Outre-mer	50 M€ / an	29 M€	45 M€	78 M€	7 M€	38 M€
<i>Moyens mis en œuvre (contenu des projets)</i>						
Montant des projets avec co-bénéfice Climat	250 M€ / an	433 M€	393 M€	560 M€	630 M€	825 M€
Part des projets avec renforcement des capacités	80%	83%	75%	88%	91%	74%
Part des projets avec composante IEC - hygiène	50%	22%	25%	52%	30%	29%
Part des projets avec un impact positif sur le genre	50%	50%	45%	36%	70%	55%
Part des projets en cofinancement (en montant)	50%	83%	50%	44%	21%	7%
Part des projets avec composante assainissement (en montant)	30%	14%	13%	26%	33%	40%
<i>Résultats escomptés</i>						
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité				5 millions	4 millions	5,3 millions
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable				1,6 million	300 000	1,3 million
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité				1,5 million	1 million	1,9 million
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement				0,2 million	84 000	1,4 million

Stratégie Villes durables (2019)

A travers la stratégie « Villes durables », l'AFD finance, promeut et accompagne le développement de villes durables, inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques consubstantiels à une concentration urbaine maîtrisée.

Dans ce cadre, l'AFD intervient à la fois sur les enjeux d'atténuation (sobriété des villes) et d'adaptation (résilience au changement climatique), par la mise en œuvre d'une approche transversale « ville et climat ». L'AFD soutient les Etats et les collectivités pour agir sur différents leviers d'action :

- Se doter d'un cadre incitatif pour encourager des stratégies et actions répondant aux défis du changement climatique (plans climat-air-énergie territoriaux) ;
- Rechercher des formes urbaines denses et favorisant la sobriété structurelle et l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Encourager un aménagement urbain résilient (cadres de prévention et/ou de gestion des risques de catastrophes naturelles, biodiversité en ville et solutions fondées sur la nature) ;
- Favoriser les projets permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Soutenir les collectivités locales en tant qu'acteurs de la transition bas carbone ;
- Mobiliser des fonds et des outils dédiés pour identifier et concevoir des projets urbains à co-bénéfice climat (Facilités régionalisées de préparation de projet à co-bénéfice climat, études de vulnérabilité, bilan carbone, etc.).

En complément de cette approche transversale « ville et climat », la stratégie se décline en trois objectifs stratégiques et trois accélérateurs de la transition vers des villes durables :

- Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie des citoyens

À travers cet objectif, l'AFD souhaite replacer les habitants.es des villes, premiers bénéficiaires des projets, au cœur de sa stratégie et mieux prendre en compte leurs besoins, en soutenant des projets et des interventions en faveur d'un accès amélioré aux services urbains essentiels et sur des secteurs où la demande est croissante (accès aux services urbains essentiels, gestion des déchets, logement, soutien à l'emploi et au développement économique local).

- Objectif 2 : Promouvoir un développement urbain durable des territoires

L'AFD promeut le territoire comme échelon pertinent d'intervention et accompagne les projets et les interventions qui visent à un développement urbain durable de ce territoire (renouvellement des centres villes et valorisation du patrimoine ; amélioration et intégration des quartiers précaires ; accompagnement à la sortie de crise des territoires ; soutien aux grands projets urbains ; développement des villes intermédiaires).

- Objectif 3 : Renforcer les acteurs locaux en charge de la ville

L'objectif est d'accompagner tous les acteurs impliqués dans les projets urbains et de soutenir la collectivité comme acteur clé du développement des territoires. Pour cela, l'AFD intervient sur deux axes : appui à la décentralisation ; financement des programmes d'investissement des collectivités locales et appui à l'accès aux financements pour les collectivités.

- Accélérateurs : le laboratoire d'innovation urbaine ; le numérique ; le renforcement des partenariats.

1. Bilan de la production financière en 2019

En 2019, l'AFD a engagé 1,3 Md€ en faveur de la ville durable, dont 406 M€ dans l'Outre-mer français (31 %) et 916 M€ dans les Etats étrangers (69 %).

Le continent africain a été le principal bénéficiaire des financements (598 M€), suivi par l'Outre-mer (406 M€). Vient ensuite la région Orient (180 M€), puis la zone Amériques (122 M€). Les Etats étrangers de la zone Trois Océans et les financements multi-pays représentent respectivement 1 % du montant total des engagements. Parmi ces engagements, les projets de développement urbain ont permis de mobiliser 260 M€ de co bénéfice climat dont 138M€ en faveur de l'adaptation et 122 M€ en faveur de l'atténuation.

En termes de répartition des produits financiers, les prêts souverains représentent 50 % des engagements, les prêts non souverains 12 % et les subventions 7 %. La part des prêts Outre-mer s'élève à 31 %.

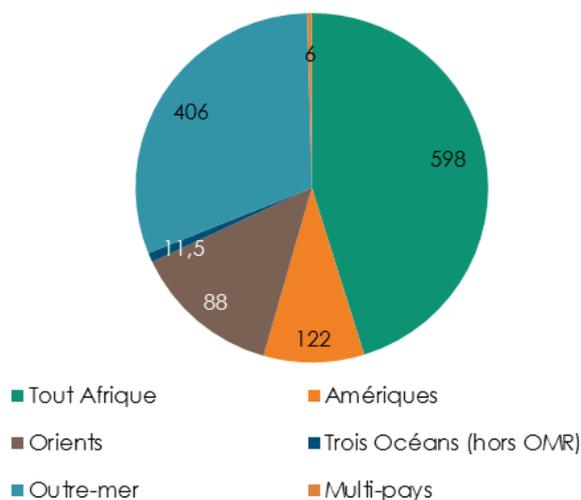
En Outre-mer, la majorité (84%) des autorisations de financement concernent des prêts bonifiés au secteur public. Les prêts non bonifiés au secteur public représentent 16% des autorisations de financement pour les territoires ultramarins.

Facilités de préparation de projets :

Plusieurs facilités de préparation de projets régionales sont mises en œuvre dans le secteur du développement urbain et en partenariat avec d'autres bailleurs, co-financeurs (UE, BEI, SECO, CAF, etc.).

En 2019, plusieurs études ont été lancées et mises en œuvre sur les fonds des Facilités de préparation de projet gérées par la division Développement urbain, aménagement, logement : UPFI, LAIF, CICLIA, CICLASIA.

AUTORISATIONS DE financement (M€) EN 2019
RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



2. Partenariats et production de connaissances

En 2019, l'AFD a contribué à la production de connaissances et au développement d'outils innovants relevant de sa stratégie Villes durables, y compris dans le cadre de partenariats :

La **stratégie « Villes durables »** renouvelée a été adoptée en 2019 et a conduit à la publication d'un FOCUS Villes durables et à la tenue d'un atelier de présentation et de concertation avec les experts et partenaires de la division Développement urbain, aménagement, logement.

Dans le cadre du chantier « alimentation des villes » lancé en 2015, l'AFD a publié en 2019 plusieurs études de cas et plusieurs publications sur l'approvisionnement alimentaire des villes, en coordination notamment avec la Banque mondiale.

La réflexion « villes en crise » a abouti à une publication « L'AFD et les crises urbaines » et à l'organisation d'une conférence et d'un colloque dédiés.

Les activités du chantier « pépinières urbaines » ont pris en 2019 la forme de plusieurs événements et publications internes, et d'une publication d'un article dédiée dans la revue Bulletin Villes en développement. Pour rappel, les pépinières urbaines visent à concilier des actions rapides avec un fort impact social et des investissements structurants à moyen-long-terme. Ce nouveau dispositif de l'AFD, initié en 2018 en Tunisie et au Burkina-Faso, permet de renforcer la participation des habitants dans les projets en les impliquant dans le développement d'initiatives réalisables à très court terme.

L'approche « Jobs & Cities » (intégration des enjeux emploi/développement économique local dans les projets urbains) a été poursuivie en 2019 par l'organisation d'un atelier interne (avec intervenants externes) sur les diagnostics territoriaux emploi/socio-économiques.

La démarche « ville et numérique » a abouti en 2019 au lancement du réseau ASToN mobilisant une dizaine de villes africaines et mis en œuvre par Urbact (avec l'appui de l'ANRU) sur financement de l'AFD. Ce réseau ayant pour but de permettre à ces villes africaines de développer leurs compétences en matière d'outils et de services numériques pour devenir des « *smart cities* » inclusives et durables.

L'AFD a également organisé une conférence sur la problématique du financement du logement abordable et une conférence sur la gestion des déchets solides. L'AFD a aussi participé à une présentation des enjeux de la ville durable africaine au Cameroun.

Enfin, dans le cadre des partenariats avec les acteurs français de la ville, l'AFD et la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) ont conduit en 2019 une journée d'échange sur la problématique « Comment climatiser, rafraîchir les villes ? ».

3. Projets emblématiques octroyés en 2019

Equateur : Programme de logement social Casa para todos - prêt souverain de 71 M€

Objectif Stratégique 1 - améliorer la qualité de vie des citoyens : Renforcer l'offre de logement

En partenariat avec la Banque interaméricaine de développement, l'AFD finance un programme de logement social dont l'objectif est de proposer des aides financières aux ménages les plus vulnérables pour la construction, l'achat de logements ou encore le paiement de loyers de logements en location-accession. A terme, ce programme de logement social permettra à plus de 25 000 personnes de bénéficier d'une amélioration des conditions d'habitation.

MAROC : Programme d'appui à l'amélioration de la performance des communes – prêt souverain de 100 M€

Objectif Stratégique 3 - Renforcer les acteurs locaux en charge de la ville : Soutenir la décentralisation

Le programme, cofinancé avec la Banque mondiale, a pour objectif d'améliorer la fourniture de services publics locaux de qualité aux habitants des principales villes marocaines. L'AFD appuie le renforcement de la performance de gestion des communes participantes et soutient le développement de l'intercommunalité dans les agglomérations urbaines sélectionnées. Le programme bénéficiera à 97 communes marocaines ciblées.

SENEGAL : Projet pour la Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides – prêt souverain de 40 M€

Accélérateurs : Renforcer les interventions en partenariat avec les autres bailleurs de fonds

La Banque Mondiale, l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement, la Banque Européenne d'Investissement et l'AFD cofinancent un projet de gestion des déchets d'un montant total de 327 M€. L'AFD participe à ce co-financement à hauteur de 40 M€. L'objectif du projet est

d'améliorer la gestion de déchets solides dans les Communautés d'agglomération du Grand Dakar, ainsi que dans plusieurs régions « secondaires » au nord du pays et en Casamance. Les impacts du projet bénéficieront à près de 6M d'habitants.

Projets finalisés en 2019 :

Projet de gestion des déchets à Djibouti-Ville finalisé en 2019- subvention de 6 M€

L'objectif de ce projet, octroyé en 2012, était d'apporter un appui aux autorités locales de Djibouti-Ville pour améliorer durablement la prise en charge des déchets solides de la ville, notamment sur la commune de Balbala.

Ce projet de gestion des déchets, achevé en 2019, a permis la réalisation d'infrastructures de gestion et traitement, ainsi que le financement de nouveaux équipements et de matériel de collecte des déchets.

Ce projet a également consisté à apporter un appui opérationnel et institutionnel aux acteurs locaux en charge de la gestion des déchets de Djibouti-Ville.

Il aura permis à près de 540 000 personnes de bénéficier d'une amélioration de la filière de gestion et traitement des déchets solides. Une évaluation ex-post est prévue en 2021 et permettra d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité/durabilité du projet.

Deuxième phase du projet d'aménagement et de développement urbain de Luang Prabang (PADUL 2) finalisé en 2019- subvention de 2 M€

Le Laos compte deux sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco : Luang Prabang, au Nord, et Vat Phu-Champassak, au Sud-Ouest. Le PADUL 2, dans la lignée des précédents projets menés à Luang Prabang, , est octroyé en 2009 pour accompagner les autorités dans la gestion équilibrée de ces sites, afin de favoriser un développement local compatible avec l'impératif de préservation de ce patrimoine exceptionnel. Les interventions de l'AFD s'appuyaient sur le triptyque suivant:

1. Appuyer l'élaboration de la réglementation nécessaire à la protection des sites pour assurer un développement urbain harmonieux et respectueux du patrimoine
2. Renforcer les capacités des acteurs pour la bonne mise en œuvre de cette législation et à travers la création d'outils de gestion, des formations et de l'assistance technique
3. Promouvoir la protection et la réhabilitation de certains bâtiments remarquables et moderniser les infrastructures urbaines.

La préservation et la mise en valeur de la ville historique de Luang Prabang depuis son classement ont permis la création de plusieurs milliers d'emplois locaux, notamment dans les secteurs d'activités liés au tourisme. L'exigence de maintien des fonctions des bâtiments rénovés (école, bibliothèque, etc.) a permis de limiter les impacts négatifs tels que l'éviction des résidents.

Grâce à ce projet, l'ensemble des habitants de la péninsule de Luang Prabang, près de 19 500 personnes, bénéficient d'une qualité de vie en ville améliorée (accès aux services urbains essentiels, accès aux espaces publics et aux équipements urbains socio-collectifs).

4. Bilan des impacts

Dans le périmètre des interventions en Etats étrangers, le bilan des impacts visés des projets octroyés en 2019 fait ressortir les données suivantes :

Résultats visés

Les engagements de l'AFD en 2019 dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales permettront dans les prochaines années :

- à 11 M d'habitants.es et d'usagers de bénéficier d'une qualité de vie en ville améliorée dont :
 - 6 M de personnes qui bénéficieront d'une amélioration des services urbains essentiels (eau, assainissement, gestion des déchets, électricité, énergie, etc.)
 - 2 M de personnes qui bénéficieront d'une amélioration des conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs
 - 18 500 personnes dont leurs activités génératrices de revenus ou l'emploi sera soutenus
- à 600 structures intervenant dans l'urbain de bénéficier d'un renforcement de capacités techniques et/ou financières

Les engagements de l'AFD dans le secteur du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales en 2019 sont alignés avec l'Accord de Paris. Ils participeront à la lutte contre le dérèglement climatique, en termes d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

>> Part des engagements 2019 à co-bénéfice climat :

- 35 % des engagements 2019 à co-bénéfice climat en Etats étrangers

Les financements de l'AFD sur le secteur en 2019 permettront également une meilleure prise en compte des enjeux de genre dans les projets de développement urbain et d'appui aux collectivités locales.

>> Part des engagements 2019 en faveur du genre et de l'égalité femmes/hommes :

- 72 % des engagements 2019 en faveur du genre en Etats étrangers

Résultats obtenus

Durant l'année 2019, les projets en cours d'exécution ont permis :

- à 6,5 M d'habitants et d'usagers de bénéficier d'une qualité de vie en ville améliorée dont :
 - 3,2 M de personnes ayant bénéficié d'une amélioration des services urbains essentiels (eau, assainissement, électricité/énergie, gestion des déchets)
 - 673 000 personnes ayant bénéficié d'une amélioration des conditions d'habitation, de l'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs
 - 80 000 personnes qui ont vu leur emploi ou leurs activités génératrices de revenus soutenus
 - 36 000 personnes dont les conditions de vie en ville ont été sécurisées suite à des crises
- à 1356 structures intervenant dans le secteur de l'urbain de bénéficier d'un renforcement des capacités techniques/financières.

Stratégie Mobilité et Transports (2019-2022)

Après plus d'un an de travail collaboratif, un nouveau cadre d'intervention sectoriel (CIS) pour le domaine des transports et de la mobilité a été adopté début 2019. Les orientations proposées dans ce cadre stratégique s'appuient sur le bilan des opérations menées par le groupe AFD ces dix dernières années et se nourrissent des réflexions et du dialogue sectoriel avec nos partenaires du Sud comme du Nord. Elles visent à mieux répondre aux enjeux d'inclusion (plus d'accès), de lutte contre le changement climatique (transition énergétique du secteur), d'intégration des opportunités offertes par le numérique et, ce faisant, elles offrent une déclinaison sectorielle des grands engagements du Plan d'orientation stratégique de l'AFD 2018-2022 et de la stratégie pour la transition territoriale et écologique.

Ce cadre d'intervention pose quatre finalités sectorielles pour bâtir des systèmes de mobilité durable pour tous :

- **Des systèmes de mobilité inclusifs**, vis-à-vis des zones enclavées ou déshéritées (équité et cohésion territoriale), des populations vulnérables (accès au service pour tous) et des plus pauvres (inclusion financière).
- **Des systèmes de mobilité « verts » et sobres en carbone**, visant une réduction de la pollution locale et une décarbonation du secteur.
- **Des systèmes de mobilité performants, efficaces et pérennes** : efficacité de la gouvernance sectorielle (planification, financement, règles de gestion), de l'exploitation et de la maintenance et efficacité des choix techniques.
- **Enfin des systèmes de mobilité sûrs pour tous**: sécurité des systèmes complexes ; sécurité routière ; lutte contre l'insécurité des femmes dans les transports et les espaces publics.

Afin de promouvoir l'atteinte de ces objectifs au sein des projets, l'AFD a identifié trois leviers transversaux « d'accélération » : l'innovation et le numérique, la mobilisation du secteur privé, et les partenariats avec les acteurs français et européens.

Ces finalités se déclinent ensuite aux différentes échelles « territoriales » de la mobilité :

- A l'échelle urbaine, l'enjeu est de promouvoir des villes vivables et inclusives, en contribuant à l'effort de décarbonation du secteur. Cela passe par le financement de projets de transport collectif capacitaires (métros, tramways, BRT ou Bus Rapid Transit, etc.), mais également par un positionnement renforcé sur l'élaboration de politiques locales et nationales de mobilité urbaine, avec un accent mis sur l'intermodalité (pôles d'échanges, modes doux) et le transport artisanal - qui constitue la majorité de l'offre de transport dans nos pays d'intervention.
- **A l'échelle nationale, l'enjeu est de développer le potentiel économique et social des territoires**, à travers un maillage *ad hoc* de routes nationales et rurales, associé à des politiques de maintenance et de sécurité routière ; et le soutien aux réseaux de chemin de fer pertinents d'un point de vue économique ;
- **A l'échelle internationale, l'enjeu est d'intégrer les économies aux échanges mondiaux**, à travers des plateformes portuaires et aéroportuaires efficaces, en accélérant la transition énergétique du secteur.

1. Bilan de la production financière en 2019

En 2019, les engagements du groupe AFD dans le secteur des transports ont atteint environ 1,36 Md€, un niveau dans la moyenne des années précédentes. Ce volume d'activité inclut des volets consacrés au transport dans des prêts de politique publique (PrPP) « climat » en Amérique Latine (80 M€).

L'activité présente un profil assez contrasté, tant du point de vue géographique que modal.

L'Afrique, qui concentre un tiers des nouveaux engagements est la première zone d'intervention dans le secteur en 2019. Le reste des engagements est réparti entre la zone Orient et « Trois Océans ». En ce qui concerne l'Amérique Latine, le contexte politique incertain de la région (élections dans de nombreux pays) n'a pas permis de nouveaux octrois en 2019. Cependant, la région profite des PrPP susmentionnés.

Les engagements en faveur de la mobilité urbaine représentent 53 % du total des engagements, tandis que l'axe « connectivité nationale » représente 22 % et l'axe « échanges internationaux » 25 %.

Les financements octroyés l'ont été majoritairement sous forme de prêts souverains (plus de 50 %). Toutefois les prêts à des acteurs non souverains (sociétés publiques, Outre-Mer, secteur privé) représentent près de 40 % des engagements. Les subventions quant à elles, sont très faibles et ne représentent que 50 M€ du total des engagements.

La moitié de ces engagements 2019 présentent un co-bénéfice climat, essentiellement de l'atténuation ; seule une opération avec les ports marocains inclut une dimension « adaptation /résilience ».

Par ailleurs, trois sujets transversaux ont fait l'objet d'un financement ad hoc ; la sécurité routière, avec le versement d'une contribution au fonds UN qui a été créé en 2018 ; une facilité « qualité de l'air » ; et une contribution pour développer la plateforme DigitalTransport4Africa.

2. Partenariats et production de connaissances

En 2019, au-delà des partenariats déjà bien engagés (comme le partenariat Mobilize YourCity (MYC), lancé en 2015 pour promouvoir l'agenda « climat/mobilité urbaine »), l'AFD a noué de nouveaux partenariats, pour porter des sujets transversaux comme la qualité de l'air et le numérique :

- Avec Airparif, pour apporter un appui aux villes du Sud sur la mesure de la qualité de l'air;
- Avec Giz et le réseau de ville C40, pour financer des projets pilotes sur ce même sujet;
- Avec WRI, pour contribuer à la plateforme DigitalTransport4Africa, qui promeut les outils numériques pour mieux connaître le transport artisanal dans les villes africaines.

3. Projets emblématiques en 2019

Côte d'Ivoire : Programme d'appui à la mobilité – prêt de 90 M€

L'agglomération d'Abidjan (5,4 millions d'habitants) constitue le moteur économique de la Côte d'Ivoire. L'offre de transport public est aujourd'hui majoritairement assurée par le transport artisanal, offrant un faible niveau de service et source d'importantes externalités négatives : congestion, accidents, pollution atmosphérique, émissions de GES. L'objet de ce projet (d'un montant total de près de 500 M€, en cofinancement avec la Banque Mondiale) est de financer une ligne de bus à haut niveau de service (BRT - Bus Rapid Transit) capacitaire de 20 km, entre Yopougon et Bingerville, exploitée par des bus 100% électriques. Par ailleurs, il est prévu une restructuration des lignes de bus conventionnelles et du transport artisanal afin d'améliorer le rabattement vers le BRT et le métro (en construction) ; et tout un volet de formations et d'accompagnement.

Ce projet est emblématique de la « transition juste », dans la mesure où il contribue à la fois à améliorer l'accès des quartiers les plus défavorisés (près de 1 million d'habitants sont proches du corridor) – au principal bassin d'emploi et aux services publics essentiels (santé, éducation), tout en améliorant les conditions d'emploi des artisans-transporteurs et en diminuant l'empreinte carbone du secteur (80 000 tCO₂eq/an).

Azerbaïdjan : Programme de consolidation financière de l'opérateur de chemin de fer (ADY) - prêt de 75 M\$

L'Azerbaïdjan compte actuellement un peu plus de 2000 km de voies ferrées. Depuis 2007, le gouvernement a lancé un grand programme de modernisation et développement du secteur ferroviaire, qui comprend à la fois des investissements visant à moderniser l'outil ferroviaire mais aussi et surtout des réformes de fond de l'opérateur public, ADY. L'enjeu est de positionner l'Azerbaïdjan au sein des corridors internationaux. Depuis 2015, l'AFD a financé des projets « classiques » avec ADY (construction

d'ateliers de maintenance, réhabilitation de lignes). Pour ce troisième projet, l'impact visé est de donner des marges de manœuvre financières à ADY en restructurant sa dette, aujourd'hui constituée de prêts commerciaux de court terme. En cofinancement avec la Banque Asiatique de Développement, le prêt constitue ainsi un « prêt d'amélioration de la gestion » pour un opérateur public. Il sera déboursé quand des objectifs de réforme (financière et managériale) définis dans une matrice auront été atteints. C'est un exemple intéressant de ce que l'AFD peut proposer pour faire avancer les difficiles réformes du secteur ferroviaire dans ses pays d'intervention, car à la différence des PrPP « classiques », l'argent bénéficie directement à l'opérateur.

République Dominicaine : Prêt de politiques publiques pour des transports terrestres plus surs et plus sobres - prêt de 250 M\$

Les transports terrestres à Saint Domingue connaissent des problèmes classiques causés par l'augmentation rapide et non régulée du parc automobile. L'AFD intervient déjà depuis plusieurs années pour améliorer la mobilité urbaine à Santo Domingo (métro, câble, planification de la mobilité). En complément de cette approche « projet », l'AFD s'est associée à la BID pour accompagner l'INTRAN (autorité régulatrice des transports) dans des réformes structurelles importantes, concernant : i) la sécurité routière ; ii) la mobilité urbaine, avec des mesures pour la professionnalisation du transport artisanal ; enfin iii) l'optimisation de l'organisation du transport routier de fret. Parmi les impacts attendus et suivis, on peut citer notamment, d'ici à 2023 : -25% des tués et des blessés sur la route, -10 % d'émissions du secteur, doublement de la part des trajets effectués en transport public, doublement du kilométrage moyen effectué par unité de transport de fret (efficacité). Ce projet est emblématique du positionnement renforcé sur le dialogue des politiques publiques promu dans le nouveau cadrage stratégique. Il s'inscrit dans un partenariat de long terme.

4. Indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	2019	Moyenne glissante (2017-2019)
Impact estimé ex ante pour les engagements 2019			
IA 1	<u>Accès</u> - Nombre de personne bénéficiant d'un <u>accès</u> amélioré à un transport durable	1 850 000	4 600 000
IA 2	<u>Trafic effectif</u> - Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les projets financés	950 000	2 000 000
IA 3	<u>Climat</u> - Emissions de GES évitées par rapport à un scénario « business as usual » (en tCO2eq/an)	178 000	216 000
IA 4	<u>Infrastructures</u> - Longueur (en km) des lignes de transport urbain de masse créées ou réhabilitées	87	112
Mise en œuvre des orientations du CIS (moyens) en lien avec le POS AFD			
CIS 1	100 % Accords de Paris - Part (en montant) des projets avec co-bénéfice climat et/ou contribuant à une trajectoire bas carbone du secteur des transports, hors Outre-Mer - Cible : 60%	49%	63%
CIS 2	Genre - Part (en montant) des projets avec impact positif genre* - Cible : 30%	32%	38%
CIS 3	Acteurs non étatiques - Part (en montant) des projets en financement avec des acteurs non-étatiques (Non Souverain public, secteur privé ou PPP) – Cible : 30%	40%	35%
CIS 4	Réflexe partenarial - Part (en montant) des projets réalisés en co-financement et/ou avec une approche partenariale (délégation à des tiers confiance, etc...)- Cible : 50%	60%	53%
CIS 5	Renforcement des capacités. Part (en nb) des projets avec un composante de renforcement de capacité et/ou de professionnalisation des opérateurs - Cible : 50%	68%	55%
CIS 6	Transition bas –carbone du transport international - Part (en nb) des projets dans les secteurs aériens ou maritime répondant à l'objectif d'accompagner la transition bas-carbone et écologique et la résilience de ces secteurs - Cible : 60%	60%	38%
CIS 7	Focus Villes secondaires. Part (en nb de villes) des projets de mobilité urbaine ne concernant pas les capitales ou mégalofoles - Cible : 20%	60%	49%
CIS 8	Innovation. Nb de projets incluant une composante d'appui à l'innovation et/ou au développement de solutions numériques	4	2
CIS 9	Focus Sécurité routière. Part (en nb) des projets routiers incluant une composante de renforcement de la sécurité routière - Cible : 100%	100%	78%

CIS 10	Focus Transport artisanal. Nombre de projets visant à une amélioration du transport artisanal en milieu urbain	4	2,0
CIS 11	Focus Mobilité électrique. Nombre de projets visant le développement de la mobilité électrique routière	3	3
CIS 12	Focus « dialogue de politiques publiques » Nombre de politiques (ou cadres sectoriels) de mobilité intégrés, durables et avec objectif bas carbone bénéficiant d'un appui de l'AFD. Cible : 25 sur 2018-2022	17	19

3.4 Transition numérique et technologique

La transition numérique et technologique contribue à l'atteinte de l'ODD 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation.

Numérique et développement

1. Une activité amplifiée dans le secteur du numérique

L'année 2019 s'est caractérisée par une forte hausse de l'activité du Groupe AFD dans le secteur de la transition numérique. Cette progression se traduit à la fois par une augmentation marquée du volume d'affaires (238 M€ en 2019, contre 142 M€ en 2018), et du nombre de projets octroyés dans ce secteur (34 en 2019, contre 26 en 2018).

Autre constat marquant de l'exercice 2019 : la diversification de l'activité du Groupe dans le secteur du numérique. Si historiquement l'AFD concentrait son activité sur le financement du secteur privé et des infrastructures de télécommunications, elle étend désormais ses domaines de compétences à un spectre plus large. Aujourd'hui, les activités du Groupe permettent l'extension de la connectivité aux applications numériques. Elles soutiennent également l'amélioration de l'action publique et la transformation numérique des Etats, ou appuient la création d'entreprises innovantes. L'ensemble de ces projets contribue à l'accélération de l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) d'ici à 2030.

Ainsi, la déclinaison de l'apport du numérique dans les différents secteurs s'est précisée et opérationnalisée en 2019. Plusieurs projets ambitieux, que ce soit sur l'identité numérique, l'e-éducation, l'e-agriculture, l'inclusion numérique, l'entrepreneuriat social ou encore l'e-santé, ont été financés ou sont en instruction.

Par exemple, au Nigéria, l'AFD avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'Investissement, soutient grâce à un prêt souverain de 100 M\$ la conception et la distribution d'un identifiant numérique national pour chaque habitant qui permettra un accès plus inclusif aux services publics.

Etoffer son activité et son portefeuille de projets passe aussi par des missions de prospection. Elles se sont poursuivies non seulement en Afrique et au Moyen-Orient, mais aussi en Asie et en Amérique latine. Ces missions ont permis d'identifier des opportunités de financement, de coopération et d'assistance technique sur des sujets aussi variés que la formation et l'emploi, l'e-agriculture, l'e-santé, l'e-éducation, la finance mobile, la ville intelligente et la transition numérique des administrations ou encore le haut débit. Certains projets qui en découlent seront mis en œuvre en 2020.

2. Un rôle d'animation sur la thématique numérique et développement

Par les projets qu'il finance, le Groupe AFD renforce son soutien à la transition numérique de ses partenaires et devient un bailleur incontournable de l'innovation numérique.

En Colombie et au Sénégal, le projet OPAL prouve l'utilité des algorithmes ouverts pour permettre aux opérateurs de télécommunications de transformer les données d'activité de leurs clients en statistiques publiques anonymes précieuses pour le pilotage du développement.

L'AFD octroie également des financements pour la transformation numérique des Etats : l'agence soutient ainsi la création des premières startups d'Etat au Maroc, et renforce au Niger le pilotage de l'eAdministration et l'innovation dans les services publics.

A l'égard des collectivités locales, l'Agence poursuit son financement de réseaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sur la thématique des villes intelligentes et durables, les « smart cities ». Dans ce domaine, les projets les plus emblématiques sont localisés au Brésil, dans les Balkans, ou encore en Afrique avec le réseau ASTON de 10 villes africaines.

En 2019, l'AFD a enfin accordé des financements à plusieurs écoles de code en Tunisie et au Liban.

3. Digital Africa, une plateforme au service des dynamiques entrepreneuriales africaines

En 2019, le Groupe AFD maintient son positionnement fort dans le soutien aux créateurs d'entreprises et de startups pour le développement de l'Afrique.

Dans ce domaine, les actions de l'Agence se concrétisent sous la marque Digital Africa au sein de l'association éponyme. Cette organisation soutient les créateurs d'entreprises innovantes et les acteurs de l'innovation numérique africains dans l'émergence d'un modèle propre à l'Afrique. Il repose sur deux piliers, à savoir la création de conditions propices à l'émergence de nouveaux acteurs africains dans ce secteur, en capacité d'opérer en Afrique et à l'international, mais aussi de fédérer ces derniers autour d'un modèle d'entrepreneuriat numérique pour le bénéfice du continent.

Pour atteindre ses objectifs, Digital Africa apporte un appui aux startups à fort potentiel d'impact. L'association fédère également les écosystèmes locaux pour permettre aux entrepreneurs de disposer de services et de l'accompagnement nécessaires au développement de leurs projets. Enfin, Digital Africa soutient les politiques d'innovation

soucieuses d'un impact durable et inclusif. Plusieurs projets soutenus par l'AFD s'inscrivent dans l'initiative Digital Africa :

- Le fonds d'amorçage Digital Africa : lancé en novembre 2019, ce dispositif doté d'une enveloppe de 15 M€ permet au groupe AFD de soutenir les programmes de six partenaires locaux qui accompagnent et financent les start-up numériques dès le début de leur activité. Parmi ces acteurs, la Fondation Greentec Capital Africa qui a bénéficié d'une subvention de 3M€ accompagne 18 startups tant sur des aspects numériques que financiers ou encore opérationnels. Elle finance également 5 startups (Kenya, Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun) via des avances remboursables pour un montant total de 205 K€ (25 à 50 K€ par jeune entreprise). Enfin, les fonds de l'AFD ont permis à Greentec d'identifier 525 startups en Afrique et d'attirer 36 nouvelles entreprises intéressées par le dispositif.
- L'AFD Digital Challenge : ce concours identifie et valorise les projets innovants proposés par des startups africaines. Ces solutions contribuent au développement de l'Afrique et à l'atteinte des ODD sur le continent. En 2019, la 4^e édition du concours portait sur la thématique Ville Durable.
- L'association Digital Africa : le Groupe a soutenu la structuration et le fonctionnement de l'association Digital Africa. L'AFD a contribué à l'opérationnalisation de l'initiative Digital Africa, au déploiement de sa plateforme numérique, à la promotion et à la valorisation de la marque « Digital Africa », ainsi qu'à la réflexion stratégique sur son positionnement.

Les Industries Culturelles et Créatives

Le mandat confié en 2018 à l'AFD sur les Industries Culturelles et Créatives (ICC) s'inscrit dans la continuité d'une dynamique lancée deux ans plus tôt par le CICID du 30 novembre 2016 qui reconnaît le rôle transversal de la culture dans la mise en œuvre des ODD. Les ICC, qui regroupent selon la définition de l'UNESCO : le patrimoine culturel, l'audiovisuel et les médias interactifs, les arts de la scène et les festivités, les arts visuels et l'artisanat, les livres, le design et les services créatifs, constituent à la fois un levier de développement inclusif et un vecteur de promotion de la liberté et de la diversité de l'expression culturelle.

Le mandat de l'AFD s'inscrit dans l'ambition 100% lien social du groupe et se décline en quatre axes d'intervention majeurs :

1. Les **infrastructures et les équipements culturels** pour permettre un meilleur accès à la culture et stimuler la création ;
2. La formation professionnelle aux métiers de la culture pour développer les filières créatives ;
3. L'**entrepreneuriat culturel** afin de dynamiser, à l'ère du numérique, les modes de production, la diffusion et la consommation de la culture tout en favorisant l'inclusion de groupes sociaux et notamment les jeunes et les femmes ;
4. Les **politiques culturelles et la gouvernance** comme axe transversal pour développer les plaidoyers dans la reconnaissance de l'importance du financement de la culture et de sa place dans les politiques publiques, notamment pour le renforcement du lien social.

1. Une activité de l'AFD dans le secteur des ICC en forte augmentation

En 2019, l'activité de l'AFD dans le secteur des ICC a connu une forte augmentation avec l'octroi de 12 projets, représentant plus de 17 M€ d'engagement avec une forte concentration sur le continent africain (9,3 M€ d'engagements) et notamment vers les pays prioritaires. Les financements octroyés se détaillent de la façon suivante : 10 M€ de prêt et 7 M€ de subvention.

Sur les projets octroyés, 11 des 12 projets octroyés l'ont été en subventions (exclusivement en Afrique). L'emploi prépondérant de ressources en subvention s'explique en partie par un manque de structuration et le modèle économique encore fragile du secteur des ICC. Ainsi, ces projets visent à appuyer la structuration des filières, avec une forte composante d'assistance technique et de renforcement de capacité.

Un seul projet a été octroyé en prêt. Le financement en prêt qu'il soit souverain ou non-souverain reste un défi, mais des opportunités

existent dans les géographies où le secteur est plus mature notamment dans les pays émergents, comme en témoigne ce prêt souverain avec l'Argentine d'un montant de 10 M€ dans le but de réhabiliter le Mercado Progreso (bâtiment historique de Buenos Aires) pour en faire un centre de promotion des ICC locales.

Les engagements en faveur du premier axe d'intervention – les infrastructures et les équipements culturels représentent environ 10,5 M€ soit 50 % du total des engagements de l'année 2019. Le second axe - la formation professionnelle aux métiers de la culture, totalise quant à lui 6,7 M€ ce qui équivaut à 37 % du total des engagements. Enfin, les engagements en faveur du troisième axe – l'entrepreneuriat culturel s'élèvent à environ 640 K€, soit 13 % du total des engagements.

2. Une dynamique partenariale forte

Le mandat ICC s'inscrit pleinement dans la logique partenariale de l'AFD. La signature en juillet 2018 d'une convention de partenariat stratégique et financier avec l'*Institut Français*, opérateur français historique de la coopération culturelle, en fait un partenaire privilégié. En 2019, ce partenariat s'est concrétisé par plusieurs octrois de projets notamment Accès Culture, un dispositif de financement d'une centaine de micro-projets en Afrique portés en binôme avec une structure française, ou encore le projet Safir LAB, en faveur de l'entrepreneuriat culturel et social de la jeunesse d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le ministère français de la Culture est également un partenaire de premier plan notamment pour mobiliser l'expertise française culturelle sur les projets d'infrastructures financés par l'AFD, comme : le projet de modernisation du Musée national du Cameroun, ou encore, la création du musée d'Abomey au Bénin pour valoriser le site des palais royaux d'Abomey, projet mis en œuvre par Expertise France. Le ministère de la Culture participe également à deux projets phares en Ethiopie visant l'ouverture au public du Palais national, et la coordination de différents projets de patrimoine en faveur de la rénovation des églises de Lalibela.

3. Projets emblématiques 2019

Afrique et Océan indien – multi-pays : Projet « Accès Culture » - subvention de 3 M€

Réalisé en partenariat avec l'Institut français, le projet « Accès Culture » vise à financer une soixantaine de micro-projets culturels en Afrique dans le but de renforcer le lien social et les collaborations entre des acteurs culturels africains et français. L'objectif de ce projet qui s'étale sur trois ans est de soutenir le développement d'une offre culturelle de qualité pour les populations qui sont les plus éloignées de la culture pour des raisons sociales, économiques, géographiques. Les micro-projets sélectionnés seront des projets de coopération culturelle avec des activités tournées vers le public dans une dynamique de médiation culturelle (sensibilisation et éducation artistique, initiation à une pratique artistique, mise en place de rencontres, etc.). Ces micro-projets seront portés par une Organisation de la Société Civile (OSC) ou une collectivité territoriale française en binôme avec une OSC ou une collectivité territoriale africaine dans une démarche de coopération partenariale.

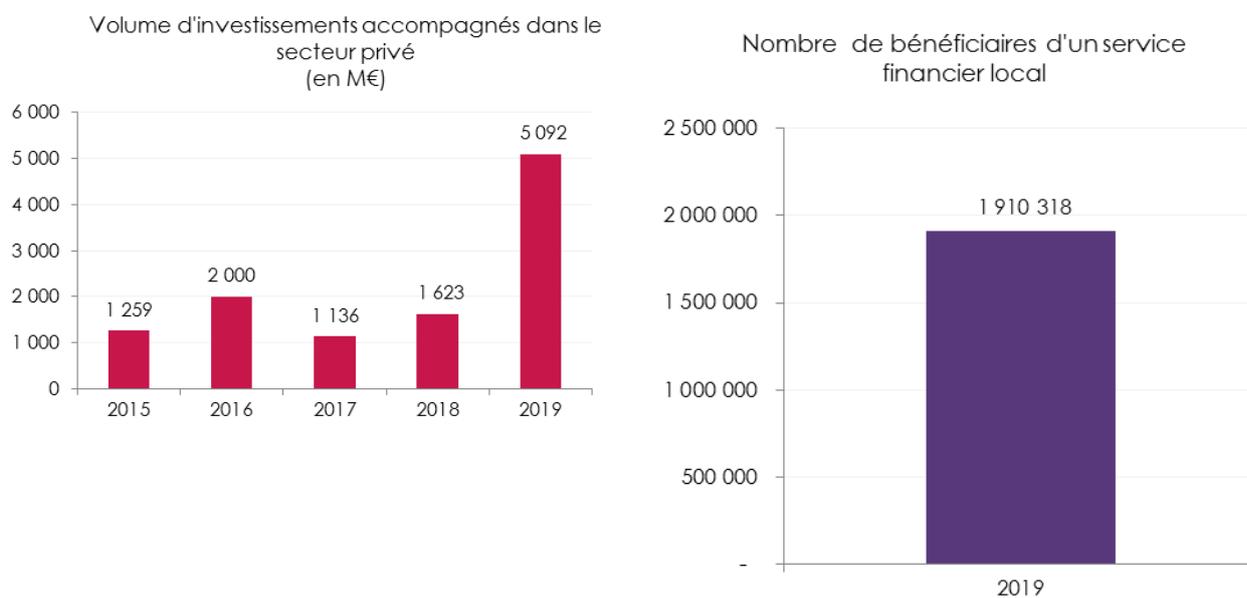
Lancement du projet Projet Afrique créative– Subvention de 1,5 M€ (multi pays)

Afrique Créative est un dispositif qui vise à favoriser la structuration de l'écosystème culturel et créatif en accompagnant le développement, le renforcement des compétences et la mise en réseau des entrepreneurs culturels. En 2019, les 9 lauréats issus du Burkina Faso, du Maroc, du Sénégal et d'Ouganda bénéficient d'un soutien technique et financier sur-mesure pour permettre un passage à l'échelle de leur entreprise. Ce dispositif innovant, réalisé en partenariat avec *Africalia* et *I&P Investments* a vocation à se renouveler et à s'étendre à l'issue de cette phase pilote.

3.5 Transition économique et financière

La transition économique et financière contribue à la réalisation des ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et 12 - Établir des modes de consommation et de production durable.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition économique et financière



Stratégie Systèmes financiers (2018-2022)

Les systèmes financiers ont connu de profondes mutations depuis le déclenchement de la crise financière internationale de 2008 et continuent d'en subir les conséquences dans de nombreux pays en développement. Ces mutations imposent aujourd'hui aux acteurs des systèmes financiers de faire évoluer leurs pratiques pour soutenir des investissements capables de changer notre monde. Pour soutenir le développement d'une finance durable, le groupe AFD a mis en place une stratégie 2018-2022 « Systèmes financiers » pour contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables.

Le groupe AFD s'est fixé trois objectifs pour accompagner les systèmes financiers locaux :

- Objectif 1 : Promouvoir l'accès du plus grand nombre à des services financiers adaptés aux besoins des populations et des entreprises ;
- Objectif 2 : Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de finance durable pour que les systèmes financiers jouent un rôle central dans les transitions économiques, sociales et environnementales ;
- Objectif 3 : Consolider les systèmes financiers pour en garantir la stabilité.

Ces trois objectifs constituent le fondement de la vision stratégique du groupe AFD en matière d'accompagnement des systèmes financiers locaux. En cohérence avec cette vision, le Groupe a sélectionné sept activités prioritaires qui constitueront des marqueurs discriminants de l'activité du groupe AFD à l'horizon 2022 :

- (i) Servir les populations exclues des systèmes financiers ;
- (ii) Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe ;
- (iii) Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement ;
- (iv) Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au groupe AFD d'y jouer un rôle moteur ;
- (v) Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement ;
- (vi) Etablir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers ;
- (vii) Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils.

1. Bilan des réalisations 2019

En 2019, l'AFD a connu une forte croissance de son activité d'appui aux banques publiques de développement. Dans un contexte où la finance privée rencontre des limites pour financer les transitions et où la dette publique évolue de façon plus contrainte, les banques de développement apparaissent comme un outil public pertinent pour favoriser un passage à l'échelle de la finance verte et de l'agenda 2030 par leur capacité à prioriser les actions vers des secteurs d'intervention moins matures ou rémunérateurs pour les acteurs financiers privés traditionnels, à « donner une direction au changement » sur certains secteurs prioritaires et donc à susciter l'innovation sur certains segments de marché (incubation de marchés naissants, solutions financières innovantes.

En moyenne, l'accompagnement des systèmes financiers représente environ 20 % des engagements du Groupe AFD chaque année. Parmi ses nombreuses contreparties, le Groupe compte plus de 150 institutions financières

partenaires opérant dans plus de 60 pays d'intervention. En croissance rapide durant la dernière décennie, l'activité bénéficie significativement aux pays d'Afrique subsaharienne (30 % des volumes engagés en moyenne). Constituée pour l'essentiel de prêts, de garanties et de prises de participation, l'activité d'appui aux systèmes financiers se caractérise notamment par l'importance des financements sans garantie souveraine.

En 2019, le volume d'octroi des financements de l'AFD destinés aux différents acteurs des systèmes financiers a augmenté de 120% et s'est élevé à 1,87 Mds€, avec une très forte croissance de engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique. Ces financements directs et indirects en faveur de plus de 200 institutions financières devraient engendrer des investissements de l'ordre de 3 Mds€.

39 % de ces engagements ont été réalisés en Afrique²¹, 18 % en Orient²² et 43 % en Amérique Latine. Ce volume, principalement engagé sous forme de prêts non souverains et souverains, reflète l'importance de l'activité en faveur d'institutions financières publiques, dont certaines partenaires de long terme de l'AFD, comme la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Türkiye Sınai Kalkınma Bankası (TSKB), la Banco Regional de Desenvolvimento do Extremo Sul (BRDE) ou encore la Corporación Andina de Fomento (CAF). L'AFD a également engagé une démarche volontariste pour identifier de nouvelles contreparties, notamment en Ouganda, en Tunisie ou au Brésil, afin d'augmenter la contribution des systèmes financiers à l'atteinte des ODD.

On soulignera aussi un premier Prêt de Politique Publique en faveur de l'inclusion financière aux Philippines. Cet outil permet d'accompagner les pays partenaires dans une démarche cohérente de réforme de politique financière (évolution de la réglementation bancaire, mise en place d'incitations et de normes pour favoriser l'inclusion financière, appui à la modernisation des établissements de crédit, notamment des institutions de microfinance, etc.). Cette modalité d'intervention, qui a vocation à se développer en 2020 et au-delà, répond aux engagements du CIS Systèmes financiers, notamment à l'objectif de consolidation des systèmes financiers (Objectif 3).

En 2019, le volume d'octrois de PROPARCO en appui aux systèmes financiers est de 1,2 Md€ (dont 175 M€ sur les garanties ARIZ). Ces financements sous forme de lignes de crédit ont permis de mobiliser 1,5 Md€ de financements privés et de soutenir 52 institutions financières (hors ARIZ).

2. Production de connaissances

En 2019, l'AFD a organisé une conférence-débat sur le thème de la « Finance Logement ». Construite sur un mode interactif, la conférence s'est attachée à identifier les solutions pour améliorer le financement du secteur du logement. Les panélistes ont abordé l'importance d'une collaboration entre les institutions financières, les autorités publiques, les promoteurs, et les autres acteurs de l'écosystème. Des experts et partenaires de l'AFD, tels que Kecia Rust du Centre for Affordable Housing Finance in Africa, Patrick Kelley du Terwilliger Center, Habitat for Humanity International et Daniel Rosas de la Plateforme Européenne de la Microfinance (l'e-MFP) figuraient parmi les intervenants.

L'AFD a aussi engagé un partenariat avec MicroSave Global Consulting (MSC), société de conseil internationale spécialisée en inclusion financière, économique et sociale, active en Asie, Afrique et Amérique Latine. L'AFD accompagne ainsi MSC par le financement des travaux préparatoires pour la création et le développement du Responsible Digital Transformation Lab (ReDiLab). Ce dispositif a pour vocation d'accompagner les Institutions de microfinance dans l'adoption des technologies numériques et dans leur transformation digitale dans 4 pays stratégiques pour le Groupe AFD : la Côte d'Ivoire, le Kenya, l'Inde et la Birmanie.

L'AFD a également continué à être présente dans les débats internationaux pour promouvoir l'inclusion financière et le développement de systèmes financiers stables et résilients, notamment à travers la participation à des événements comme le Forum UE et Union pour la Méditerranée sur l'inclusion financière en zone MENA et l'Assemblée Générale du réseau ALIDE (Asociación Latinoamericana de Instituciones Financieras para el Desarrollo) à Madrid.

²¹ Tout le continent y compris l'Afrique du Nord.

²² « Orient » désigne les pays de l'Est Méditerranéen, la Chine, l'Asie Centrale, l'Asie du Sud Est.

Enfin, le groupe AFD a publié en 2019 un numéro de la revue Secteur Privé & Développement consacré au financement des PME (et coordonné conjointement par Proparco et l'AFD).

3. Projets emblématiques 2019

Programme « Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat » en Egypte – prêt AFD de 100M€ (72% AFD – 28% FVC), subvention de 3M€ (50% AFD/FVC), prêt PROPARCO de 50 M€.

La finalité du programme est de contribuer au développement d'un modèle économique résilient et bas carbone en Egypte, en accompagnant l'évolution de son système financier vers le financement d'investissements climat. Ce programme, en cofinancement avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC), au bénéfice de deux banques égyptiennes et en collaboration avec le Ministère de l'Environnement (MoE) égyptien, comporte deux objectifs : (i) appuyer les activités des banques dans l'élaboration et le déploiement de leur stratégie en matière de finance climat, et (ii) promouvoir les grands principes et mécanismes de la finance climat auprès des acteurs du système financier et du secteur privé en Egypte.

Partenariat avec une banque régionale africaine sur la Finance Climat en Afrique – prêt de 150M€, subvention de 0,5M€.

Dans une logique de participation à la réorientation des flux financiers en faveur du climat (article 2.c de l'Accord de Paris), les objectifs spécifiques de ce partenariat sont (i) d'appuyer la Banque dans la formulation et la déclinaison de sa stratégie « finance climat », (ii) de favoriser la diversification de ses instruments financiers et développer son offre financière pro-climat (évolution des politiques, procédures et outils) et (iii) de promouvoir les grands principes et mécanismes de la finance climat au sein de l'écosystème financier, entrepreneurial et institutionnel africain. Cet appui se fonde sur les cinq principes de l'initiative *Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions*.

Appui au développement de l'inclusion financière aux Philippines – prêt de 100M€, subvention de 1,5 M€

Ce Prêt de Politique Publique à l'Etat philippin, en cofinancement avec la Banque Asiatique de Développement (BAsD), soutient le développement de l'inclusion financière des populations pauvres, en particulier les populations rurales et les femmes. Il vise à (i) consolider l'environnement institutionnel et réglementaire, (ii) améliorer les infrastructures financières, et (iii) renforcer les capacités des fournisseurs de services financiers et du superviseur. En complément du financement budgétaire, un programme d'assistante technique est prévu afin de (i) développer la réglementation et la supervision de la finance numérique en tenant compte des objectifs de responsabilité sociale et d'inclusion des femmes ; (ii) soutenir la transformation numérique des institutions financières, notamment dans le monde rural ; et (iii) favoriser l'éducation des institutions financières et de leurs clients à la finance numérique.

Projets finalisés en 2019 :

Programme d'appui à l'égalité femmes-hommes et à la sécurité au travail en Turquie - prêt de 100 M€

Ce programme d'appui sous forme de ligne de crédit et d'assistance technique octroyé en 2016 à la banque TSKB, partenaire historique de l'AFD depuis l'ouverture de son agence à Istanbul en 2005, a eu pour objectifs de (i) financer des investissements contribuant à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au travail et à l'accès et au maintien des femmes à des emplois décents, (ii) renforcer les capacités de la banque et de ses clients sur la prise en compte des enjeux du genre et des problématiques liées à l'hygiène et la sécurité des employés. Le programme a

permis la création de synergies avec des initiatives existantes des acteurs privés et publics.

Le programme a bénéficié à la banque et permis le financement et l'accompagnement de 22 entreprises. 80 % des fonds ont été alloués à des investissements en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes. 1335 nouveaux postes ont été créés. Afin de capitaliser sur la dynamique engendrée par ces expériences et d'amplifier ces premiers résultats, une 2ème ligne de crédit de 85 millions d'euros dédiée à l'égalité professionnelle femmes-hommes et à l'accès des femmes aux emplois décents a été signée en novembre 2019 entre l'AFD et TSKB.

4. Grille des nouveaux indicateurs de la stratégie Systèmes financiers 2018-2022

Résultats AFD

N°	Indicateurs de suivi ex ante	2018	2019
1	Nombre d'institutions financières bénéficiant d'un financement direct de l'AFD	35	45
2	Montant des financements accordés à des institutions financières locales	625 M€	1,7 Md€
3	Montant des investissements accompagnés	850 M€	2,7 Mds€

Social & Inclusive Business

Dès 2015, l'AFD a lancé une première initiative de soutien à l'entrepreneuriat social dans les pays d'intervention du Groupe. Cette initiative d'une durée de trois ans, adressée uniquement aux entreprises sociales, a permis de soutenir 50 projets pour un montant total d'engagements de 163 M€, dépassant l'objectif initial de 100 M€.

Confortée par le succès de la première initiative et forte des enseignements qu'elle en a tirés, l'AFD a choisi de poursuivre ses efforts en adoptant une nouvelle feuille de route (2019-2023) qui se caractérise par un périmètre désormais élargi aux entreprises « inclusives ». L'objectif plus ambitieux, fixé à 1 Md€ d'engagements au cours des cinq prochaines années, doit permettre d'accompagner plus de 500 entreprises et de toucher 50 millions de personnes.

Deux secteurs sont ciblés :

- **L'entrepreneuriat social (Social Business)**, qui regroupe les structures répondant à trois critères cumulatifs : une mission sociale et/ou environnementale clairement définie ; un modèle économique qui vise à la pérennité ; une organisation interne qui reflète la finalité sociale de la structure (échelle des salaires limitée, réinvestissement des profits dans la mission sociale, gouvernance participative, etc.)
- **L'entrepreneuriat inclusif (Inclusive Business)**, qui fournit des biens ou des services essentiels avec une approche économique viable aux personnes qui en sont exclues ou en les intégrant dans la chaîne de valeur comme fournisseurs, distributeurs ou clients (selon la définition officielle adoptée par le G20 en 2016).

Concrètement, la stratégie de l'AFD vise à accompagner l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'économie sociale et inclusive à différents stades de maturité. Elle se divise en trois grands volets :

- 1) **Favoriser l'émergence de jeunes acteurs (TPME et start-ups) en soutenant les structures d'accompagnement et de financement.** Pour ce faire, l'AFD mobilise trois leviers d'intervention : (i) la prise de participation dans des fonds d'investissement dédiés aux entreprises sociales et inclusives, (ii) un appel à initiatives annuel permettant de soutenir des incubateurs et accélérateurs de start-ups et, (iii) un bootcamp visant à l'accompagnement en direct d'une soixantaine d'entrepreneurs sociaux africains chaque année.
- 2) **Guider les acteurs économiques matures vers une approche plus inclusive et accompagner leur croissance.** Pour ce faire, l'AFD et PROPARCO déploient toute leur gamme d'outils financiers (prêts, garanties, subventions), assortis lorsque nécessaire, d'une assistance technique.
- 3) **Appuyer des actions de plaidoyer et accompagner les décideurs publics dans les pays d'intervention** afin de favoriser la mise en place d'un cadre institutionnel favorable (cadre juridique et fiscal, adoption d'une définition commune, création d'un label...) permettant de dynamiser l'économie sociale et inclusive locale, en s'inspirant de l'expérience française.

Enfin, la stratégie de l'AFD repose fondamentalement sur une mobilisation collective au niveau de l'ensemble du groupe afin de garantir l'accompagnement de projets à dimension sociale ou inclusive au sein de toutes les thématiques portées par l'agence : santé, eau et assainissement, agriculture, éducation... L'ancrage de la thématique de l'économie sociale et inclusive, et son appropriation par chacun des collaborateurs, constituent donc un enjeu clé de réussite de la stratégie. A cet égard, un réseau de référents *Social & Inclusive Business* a été créé pour favoriser la diffusion de la thématique, et faciliter la remontée de besoins des équipes vers la cellule SIB pour que celle-ci puisse, le cas échéant, leur fournir un appui technique. De même, des formations et modules d'accompagnement ont été conçus en interne afin de former les collaborateurs aux enjeux et concepts de l'économie sociale et inclusive, et de les appuyer opérationnellement pour renforcer la dimension inclusive de leurs projets.

1. Bilan financier 2019

En 2019, 294 M€ de financements ont été consacrés au Social and Inclusive Business.

Ce volume d'engagement est en hausse par rapport à l'année 2018 (280 M€).

Les engagements l'ont été pour 23,4 % en subventions (soit 68 M€), et 66,6 % en prêts (soit 195 M€).

La majorité des projets se concentrent sur le continent africain (47 % des projets dédiés au Social & Inclusive Business pour 43 % du montant total engagé sur cette thématique) suivi par la zone « Oriens » (30 % des projets correspondant à 50 % du montant total). 18 % des projets, comptant pour 4 % du montant total, ont été attribués au sein de la zone Trois Océans. Enfin, 5 % des projets couvrent plusieurs pays et représentent 3 % du montant total.

Sur les 60 projets intégrés au bilan SIB 2019, 38 sont des projets d'inclusion financière (43 % du montant total). 35 projets relèvent du secteur productif et 11 concernent l'agriculture et la sécurité alimentaire. Nous pouvons également évoquer les secteurs de l'infrastructure et du développement urbain, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'environnement et des ressources naturelles, pour lesquels plusieurs projets SIB ont été engagés l'année dernière. Cette pluralité de thématiques illustre le caractère transversal du Social & Inclusive Business et son ancrage croissant au sein du groupe AFD.

2. Exemple de projet engagé en 2019

2^e phase du projet d'éclosion d'une écovallée en Khammouane – Laos – subvention de 270 K€

En finançant le projet porté par l'association Tetraktys, l'Agence participe à la création d'un modèle économiquement viable, à impact social et doté d'une gestion participative.

Le programme se déploie à Konglor, dans la vallée de Natane et sur le plateau de Nakai. Cette zone reculée du centre du Laos concentre des populations dont les revenus

principalement issus de la riziculture ne suffisent pas à subvenir à leurs besoins. C'est également une zone réputée pour son environnement naturel qui présente un fort potentiel touristique. L'ambition de Tetraktys est donc de faire du développement local des espaces et du patrimoine naturels un nouveau levier de développement socioéconomique des populations locales.

Le projet est en ligne avec la stratégie SIB de l'AFD car l'enjeu ne se limite pas à l'exploitation des espaces naturels dans une logique de rentabilité, mais a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des communautés tout en préservant leur patrimoine naturel.

Ainsi, au terme de la première phase du projet, près de 300 emplois locaux ont été créés et la pérennité du projet assurée grâce à la formation et l'implication des villageois au sein de deux groupements touristiques constitués, l'AEKN et le Comité inter-villageois de la Vallée de Natane. Lors de la seconde phase, des moyens seront déployés pour renforcer la gestion autonome des sites naturels par les villageois et l'impact social du projet. Concrètement les recettes liées aux activités touristiques, estimées à 300 000€/an, permettront d'augmenter le niveau de vie des communautés et d'assurer la pérennité financière de l'AEKN tout en renforçant son indépendance. De plus, les villageois seront formés à la gestion communautaire et durable d'un site naturel afin de pouvoir réaliser de nouveaux investissements. Enfin, les recettes du projet permettront la création d'un fonds d'appui de 40 000€ pour financer des initiatives écotouristiques locales portées en priorité par les femmes et les jeunes à hauteur d'une aide de 5 000€ par projet.

3.6 Transition politique et citoyenne

La transition politique et citoyenne contribue à la réalisation de l'ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice, mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et 17 - renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Gouvernance

1. 2019 : plus d'1,4 Mds€ d'octrois dans le secteur de la Gouvernance

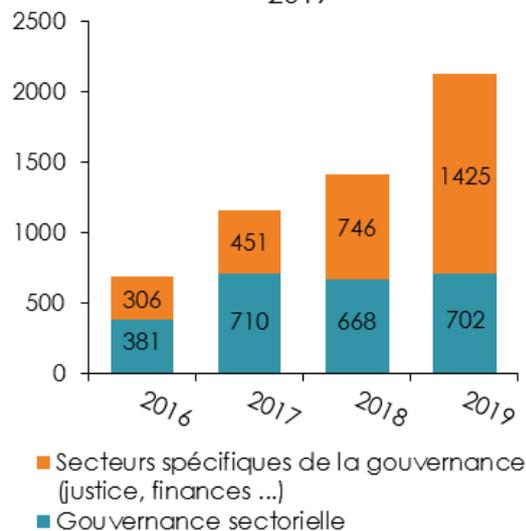
En 2019, l'AFD a octroyé pour plus de 700 M€ au titre des secteurs de gouvernance (finances publiques, justice, médias et processus démocratique...), et pour plus de 1,4 Md€ au titre de la gouvernance sectorielle.

L'année 2019 a été celle de la concrétisation d'objectifs ambitieux pour la gouvernance sous toutes ses formes en Afrique.

Les 814 M€ octroyés en Afrique, l'ont été en priorité au Sahel. Ainsi, au Niger, le démarrage effectif du projet AMESP a permis de lancer un programme d'investissements pour les administrations préfectorales de Tillabéri et de Diffa. Ce projet vise à préparer pour 2020 le lancement de « services publics ambulants », destinés à offrir un paquet de services dans des zones reculées pour incarner une présence positive de la puissance publique. Toujours au Sahel, l'AFD a soutenu la réforme malienne de décentralisation à travers un programme d'aide budgétaire aux collectivités en partenariat avec la Banque Mondiale, la Suisse et les Pays-Bas. Enfin, le projet MédiaSahel, mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali et au Niger, permet aux jeunes d'être mieux informés et de prendre une part plus active au débat public grâce au renforcement des médias locaux, principalement des radios communautaires. L'objectif est triple : leur permettre de produire des informations fiables et apaisées, axées sur leurs préoccupations et autour desquelles les jeunes peuvent s'exprimer.

L'AFD a maintenu son activité dans les domaines de la Justice (Sénégal), des Finances

Autorisations de financement (M€)
"Gouvernance" de l'AFD 2016-2019



publiques (Sénégal et Comores) et de l'identité numérique (Nigéria) » avec des appuis diversifiés dans leurs natures, leurs objectifs, et les instruments utilisés.

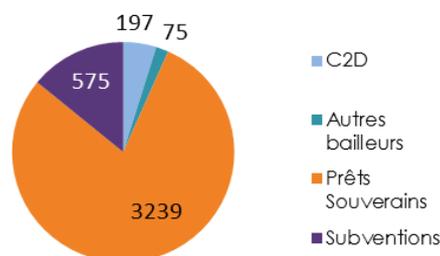
Dans les pays d'Amérique latine et des Orient, les interventions dans le secteur de la gouvernance se multiplient et se diversifient : ces deux zones comptent pour plus de 616 M€ d'octrois en 2019, soit près de 43%.

Ainsi, le projet Qarib (« proche » en arabe) lancé par l'AFD avec l'opérateur Canal France International (CFI) vise à rapprocher les médias de leur public et réciproquement, renforcer la confiance à l'égard des médias et de l'information (éducation aux médias et lutte contre la désinformation), encourager la

durabilité des médias indépendants et la pérennisation d'un journalisme proche des citoyens, alimenter le débat public sur l'information de proximité. Mis en œuvre en Irak, en Jordanie, au Liban et dans les Territoires palestiniens, ce projet est la première opération médias de l'AFD menée hors d'Afrique.

En termes d'instruments, l'évolution se poursuit en faveur des prêts souverains (+ 758 M€ en 2019), et l'on note également une forte progression du montant alloué en subventions (+228 M€).

Répartition par instrument des autorisations de financement cumulées 2016-2019 (M€)



Montée en puissance sur la thématique migration

Elaborée en 2018, dans la continuité du chantier POS Migrations, la feuille de route définit le cadre stratégique, le positionnement de l'AFD, et l'état des lieux des activités de l'AFD dans le domaine des migrations et du développement.

L'approche de l'AFD par la gouvernance des migrations dans ses projets et programmes implique :

Des modalités d'intervention sous l'angle des politiques publiques : soit par l'appui au développement et/ou au renforcement des politiques publiques migratoires, soit par la prise en compte des enjeux migratoires et des personnes migrantes et déplacées dans les politiques publiques sectorielles ;

Des opérations impliquant l'ensemble des acteurs pertinents : Etats, organisations régionales et internationales, secteur privé, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, y compris les organisations issues des diasporas, les personnes migrantes et déplacées ;

La prise en compte du contexte spécifique de chaque pays ou territoire concerné : pays/territoire d'origine, de transit et/ou de destination.

La traduction opérationnelle comprend quatre axes d'intervention - 1. L'appui aux politiques publiques migratoires - 2. La lutte contre les vulnérabilités des déplacés forcés et des communautés hôtes - 3. L'accompagnement des mobilités régionales - 4. La valorisation des apports des diasporas.

En 2019, 21 M€ ont été instruits et octroyés par le pôle migrations. Les projets se concentrent principalement en Afrique. L'AFD a travaillé sur 2019 à élargir le champ de son action à l'Amérique latine et l'Océan indien. Dans ce sens, un projet régional de réponse à la crise des réfugiés vénézuéliens en Colombie et en Equateur a été instruit en 2019.

Les axes de concentration opérationnelle sont :

- L'appui aux personnes déplacées et communautés hôtes dans les territoires transfrontaliers touchés par les crises et des conflits politiques. Deux projets sont actuellement en cours : Y Yeke-Okoko dans deux territoires en République centrafricaine et au Cameroun et le projet Isolt au Nigéria et au Cameroun dans des territoires touchés par la crise du lac Tchad. Les politiques migratoires avec la mise en œuvre de deux projets de mise en œuvre locale par les collectivités territoriales des politiques migratoires au Maroc et en Tunisie.
- La valorisation des apports des diasporas avec des projets au Sénégal, au Mali, au Cameroun et l'initiative transversale Meetafrica qui vise spécifiquement les entrepreneurs de la diaspora.

2. Partenariats et production de connaissances

En 2019, la mission de suivi du plan d'action « Migrations internationale et développement » a permis l'actualisation de la comptabilisation des actions de l'équipe France (bilan présentée en septembre 2019 : 100 projets Migrations et développement en cours d'exécution pour environ 1 Milliard d'euros d'engagements et une croissance de 20% de l'activité de l'équipe France par rapport à 2018) et la mise en place de groupes thématiques : discours responsable sur les migrations (piloté par l'AFD), processus de Rabat (piloté par le MEAE), Migrations climatiques (piloté par EF).

L'AFD a également lancé une réflexion sur les bassins de migrations en Afrique, visant à mieux connaître les espaces de mobilité intra – africains : l'Afrique du Sud, premier pays d'immigration africain en termes de stocks, l'Ouganda, troisième pays d'accueil des réfugiés au monde, le Nigéria, quatrième pays d'immigration en Afrique, le Kenya et la Côte d'Ivoire. Ce dernier pays a fait l'objet d'une analyse plus avancée. L'étude analyse les opérations de l'AFD à l'aune de leur contribution aux équilibres migratoires intra-africains. En caractérisant ces espaces de mobilités l'étude propose une lecture des relations entre dynamiques migratoires et enjeux de développement actuels et futurs.

Enfin, une étude sur la transition budgétaire verte a été lancée, avec pour objectif de préparer une future offre de service que l'AFD, pourra déployer en faveur de la transition budgétaire verte dans ses pays d'intervention, avec le concours de l'équipe France.

3. Projets emblématiques 2019

Le Projet d'appui aux territoires impactés par la crise centrafricaine (I Yéké Oko) -subvention de 12 M€

Ce projet mis en œuvre par plusieurs partenaires (Croix Rouge Française, Action Contre la Faim, Care, Norwegian Refugee Council, IRAM) vise à renforcer l'accès des populations réfugiées et communautés d'accueil aux services essentiels (logement, santé, éducation, eau et assainissement). Il agit sur les dynamiques de cohésion sociale en réduisant les tensions sur les ressources entre déplacés forcés et populations locales, ainsi que sur les mécanismes de protection des personnes en assurant l'accès aux droits civiques et à la propriété. Enfin, il contribue à la relance économique des territoires en améliorant l'offre de formation et de services financiers.

PrPP Gouvernance Financière, au Sénégal – prêt de 50M€

L'objectif du Prêt de politique publique (PrPP) est d'accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de ses efforts en matière d'amélioration de la gouvernance financière. Le prêt envisagé doit contribuer à une gestion plus performante des finances publiques, à travers la poursuite des réformes budgétaires et financières, et à une amélioration de la transparence budgétaire.

PAGF Finances publiques, aux Comores - subvention de 8 M€

Le Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) vise à améliorer la gestion des finances publiques, via un appui au ministère des finances et du budget sur un ensemble d'axes et de chantiers transversaux, relatifs au pilotage et au suivi de la gestion des finances publiques. Le projet appui notamment la réalisation d'un bilan de la mise en œuvre de la stratégie de réformes des finances publiques 2010-2019, et son actualisation au regard des besoins et objectifs stratégiques de développement et/ou grandes réformes de l'état.

ID4D Nigéria, prêt souverain de 80 M€

Le projet vise à permettre à l'ensemble de la population nigériane de disposer d'une identité numérique unique afin qu'elle puisse accéder à un plus grand nombre de services essentiels, via 3 composantes : l'appui

institutionnel à la mise en œuvre de la réforme de l'identité numérique, la mise en place des infrastructures nécessaires à l'émission et à la vérification des numéros d'identification nationales et l'appui aux usages.

Stratégie Soutien au renforcement des capacités

La finalité de cette stratégie est de contribuer à renforcer l'impact développemental de l'intervention de l'AFD et son rôle d'influence à travers une attention renouvelée au renforcement des capacités (accompagnement de la montée en puissance des partenaires, durabilité des interventions).

Cette finalité se décline en trois axes stratégiques :

- **Axe 1** : améliorer les performances opérationnelles de l'AFD ;
- **Axe 2** : accroître la valeur ajoutée de l'AFD et affirmer son rôle d'agence bilatérale ;
- **Axe 3** : améliorer le pilotage et la redevabilité.

Son plan d'action s'articule autour de trois principaux objectifs :

1. Développer un corpus méthodologique et de connaissances ;
2. Adapter les démarches et moyens d'intervention aux spécificités des pays ;
3. Consolider le pilotage global des activités de soutien au renforcement des capacités.

L'AFD appréhende le renforcement de capacité en une approche concentrique, consistant à prendre en compte 3 niveaux - individuel, organisationnel et institutionnel. La cellule de renforcement des capacités (CAP) enrichit cette approche en adoptant des méthodologies éminemment participative et des modes de faire favorisant la co-construction avec les maîtrises d'ouvrages locales. Ce sont des facteurs clés permettant de favoriser une pérennité dans le temps et un changement en profondeur.

1. Bilan des réalisations de l'année 2019

En 2019, 815 M€ ont été octroyés pour le financement du renforcement des capacités des partenaires (914 M€ en 2018).

En 2019, l'AFD à travers cette cellule, a pu offrir une réponse sur mesure mais également collective aux enjeux des équipes opérationnelles. 226 projets ont bénéficié d'un appui CAP. La mise en place cette même année d'un accord-cadre facilitant le recours à des expertises ciblées (pour réaliser des diagnostics organisationnels, des plans de renforcement des capacités, appuyer la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation, etc) des consultants a permis d'améliorer la prise en compte du renforcement des capacités dans les projets AFD.

L'exigence accrue en termes de redevabilité a renforcé la nécessité de démontrer les résultats des projets financés. Ainsi, pour répondre à ce défi, l'AFD a poursuivi son effort de formation des agents. L'AFD s'est également engagée dans un processus de diversification de ses formations en amorçant leur déclinaison en module d'e-learning.

Le réseau n'est pas en reste : des actions de sensibilisations ont été menées auprès des agences (Niger et Burkina Faso) mais également des accompagnements collectifs visant à mieux appréhender les questions liées aux modes de faire permettant de favoriser le renforcement des capacités des acteurs locaux (Haïti).

Le corpus méthodologique permettant de mieux appréhender les questions liées au

renforcement des capacités à toutes les étapes du cycle du projet (guide méthodologique, élaboration de doctrines, mise à disposition de termes de références types) s'est enrichi à travers l'élaboration d'une boîte à outils sur les dispositifs de suivi évaluation des projets et l'intégration au manuel de procédure de l'AFD de termes de références types.

Pour répondre aux enjeux du contexte sahelien, l'AFD s'est dotée d'un dispositif dédié : la présence systématique aux comités d'identification de la cellule CAP permet une prise en compte a minima des questions liées au RC. Le déploiement d'une formation « approche CL » au niveau régional permettant d'intégrer les MoA et la mobilisation d'un fonds pour recourir à des expertises dédiées.

2. Innovation méthodologique : l'approche par acteur

En 2019, la cellule CAP a souhaité tester l'appui au renforcement des capacités centré sur une organisation dans sa globalité, plutôt que sur la mise en œuvre d'un projet spécifique. L'équipe CAP a ainsi défini les grandes lignes d'un chantier pilote « approche Acteur », déconnectée du cycle de financement AFD. Il s'agit d'abord avec nos partenaires de :

- instaurer un dialogue sur les thématiques du renforcement des capacités, en s'affranchissant des contraintes liées aux cycles d'instruction des projets ;
- créer un espace de dialogue autour de leur stratégie, du fonctionnement et de leur performance globale, sans se cantonner à des besoins sous-jacents liés à l'instruction d'un projet sectoriel spécifique ;
- les accompagner à identifier les conditions favorables au changement, les appuyer pour susciter et formaliser une stratégie d'évolution ;
- penser l'opérationnalisation de cette stratégie d'évolution.

A terme, l'AFD souhaite pouvoir proposer à ses bénéficiaires une offre d'accompagnement

formalisée de développement organisationnel et institutionnel.

3. Projets emblématiques 2019

Projet DELTA – Sénégal - subvention de 10 M€ et prêt de 40 M€

Au Sénégal, la SAED, société d'aménagement rural, a pour mission de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal et de la Falémé.

Sa dernière lettre de mission dressant des orientations stratégiques impliquant une montée en puissance sur de nouveaux enjeux (environnement, climat, genre ou encore l'agro-écologie) lui impose à elle et à ses partenaires de la Vallée une évolution qualitative des métiers, des pratiques professionnelles, des compétences et des moyens.

Ainsi, outre le financement d'aménagements hydro agricoles, le programme DELTA prévoit une composante d'appui institutionnel de 10 M€. Elle accompagnera la SAED, d'une part, dans son processus de réorganisation interne, de diversification des compétences, de mise en place d'outils et d'évolution des pratiques professionnelles et d'autre part dans l'appui aux filières dans leur processus de professionnalisation et aux communes sur leurs problématiques de gestion foncière.

Projet Qarib – Multipays - subvention de 10 M€

« Qarib » est un projet régional d'appui à des médias utiles et de proximité au Proche-Orient (Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens). Il vise à encourager la cohésion sociale au niveau régional, national et local, et favoriser par une meilleure couverture médiatique, l'inclusion des populations dans la société et le débat public.

Le projet, construit autour d'un plan d'action régional et de quatre plans d'action spécifiques par pays d'intervention, met en avant plusieurs objectifs de renforcement de capacités. Il encourage la mise en commun et la diffusion de bonnes pratiques journalistiques au niveau régional (conception et diffusion de

ressources pédagogiques, échanges au niveau des pratiques professionnelles et des contenus, séminaires régionaux, etc.), favorise la durabilité des médias indépendants et la pérennisation d'un journalisme proche des citoyens, en proposant aux médias un accompagnement personnalisé au développement de leur modèle économique et en soutenant la diversification de leurs sources de financement et de revenus et contribue à l'éducation aux médias et à la lutte contre la désinformation.

Projet d'Amélioration des Compétences du Secteur de l'Energie électrique (PACSEM) - Mauritanie – subvention de 10 M€

Le secteur de l'électricité en Mauritanie est en forte croissance en raison d'une politique volontariste du gouvernement de développer l'accès et d'augmenter la production d'énergies renouvelables.

Néanmoins, ces efforts d'investissement dans les infrastructures n'ont pas été accompagnés d'un programme adapté de formation et de

développement de compétences permettant un bon fonctionnement de ces dernières.

Prévu sur cinq ans avec une subvention de 10 M€ de l'AFD, le projet a pour finalité d'améliorer les performances du secteur de l'électricité en Mauritanie en fournissant aux entreprises publiques et privées du secteur des personnels qualifiés et adaptés à leurs besoins, dans un contexte de fort développement des énergies renouvelables.

Le projet se décline en deux composantes qui visent à renforcer la fonction Ressources Humaines (RH) de la SOMELEC lui permettant d'assurer une gestion efficace et réactive de son capital humain et réhabiliter son centre de formation interne, l'Ecole des Métiers (EDM) ; et à créer et animer un Cadre Sectoriel de Partenariat (CSP) du secteur de l'électricité assurant une gestion participative et une concertation permanente pour la promotion de la formation technique professionnelle et permettant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action « Formation-Insertion » dans le secteur de l'électricité.

4. Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie « soutenir le renforcement des capacités »

N°	Indicateurs de suivi du CIT	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
1	Part des subventions de l'enveloppe 209 destinée à du soutien au renforcement de capacités (octroi) de l'AFD	70%	72%	81%	46% ²³	28%
2	Nombre de concours ayant pour objectif premier le renforcement des acteurs de la vie politique, économique et sociale (octroi) dans les géographies éligibles aux financements du programme 209	56	61	78	91	132
5	Nombre d'agents de l'AFD ayant suivi la formation à la conduite du changement	18	0	60	70	60

²³ La méthodologie de calcul a changé en 2018 et s'applique à l'ensemble des géographies de l'AFD. Les données antérieures à 2017 ne sont donc pas directement comparables.

II. La responsabilité sociétale

1. Structurer la démarche de responsabilité sociétale

Le groupe AFD s'attache à adopter les meilleures pratiques dans ses métiers. Depuis plus de quinze ans, sa démarche de responsabilité sociétale lui a permis de structurer ces pratiques, et de se positionner parmi les acteurs les mieux notés par les agences de notation extra-financière.

Cette démarche est fondée sur de grands principes : l'efficacité de l'aide, le dialogue et

le travail en partenariat avec les acteurs du développement, le suivi et l'évaluation des résultats de l'action de développement du Groupe, l'application de contrôles de prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la prise en compte de la responsabilité sociétale, tant dans les projets que le Groupe finance que dans son fonctionnement interne.

1.1 Normes et standards

Par son adhésion au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies, en janvier 2004, le groupe AFD a choisi pour cadre de référence de son action les principales déclarations, conventions et normes relatives au développement équitable et responsable :

- la Déclaration des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- les standards du groupe Banque mondiale, ainsi que les standards de performance de la SFI pour PROPARCO ;
- les trois Conventions dites de Rio (lutte contre le changement climatique, lutte contre la désertification et biodiversité) ;
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Conventions de l'OCDE et des Nations Unies contre la corruption, et les règles internationales en matière de lutte anti-blanchiment ;
- les réglementations relatives à la publication des informations extra-financières ;
- la Charte pour l'environnement adossée à la Constitution française ;
- les Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan du Partenariat Mondial pour l'efficacité de l'aide ;
- le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable
- l'Accord de Paris sur le Climat ;
- la GRI, Global Reporting Initiative qui donne des lignes directrices sur le reporting RSO ;
- les Green Bonds Principles pour nos émissions obligataires responsables ;
- les Operating Principles for Impact Management (OPIM), signés par Proparco.



1.2 La politique RSO 2018-2022 du groupe AFD

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD porte sur la période 2018-2022²⁴. Cette politique se donne comme ambition d'accompagner la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique du Groupe, et d'être pour ce dernier un vecteur d'exemplarité qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.

La politique RSO 2018-2022 couvre de manière cohérente l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait aux projets qu'il finance ou à son fonctionnement interne. La politique s'articule ainsi autour de 6 axes d'engagement :

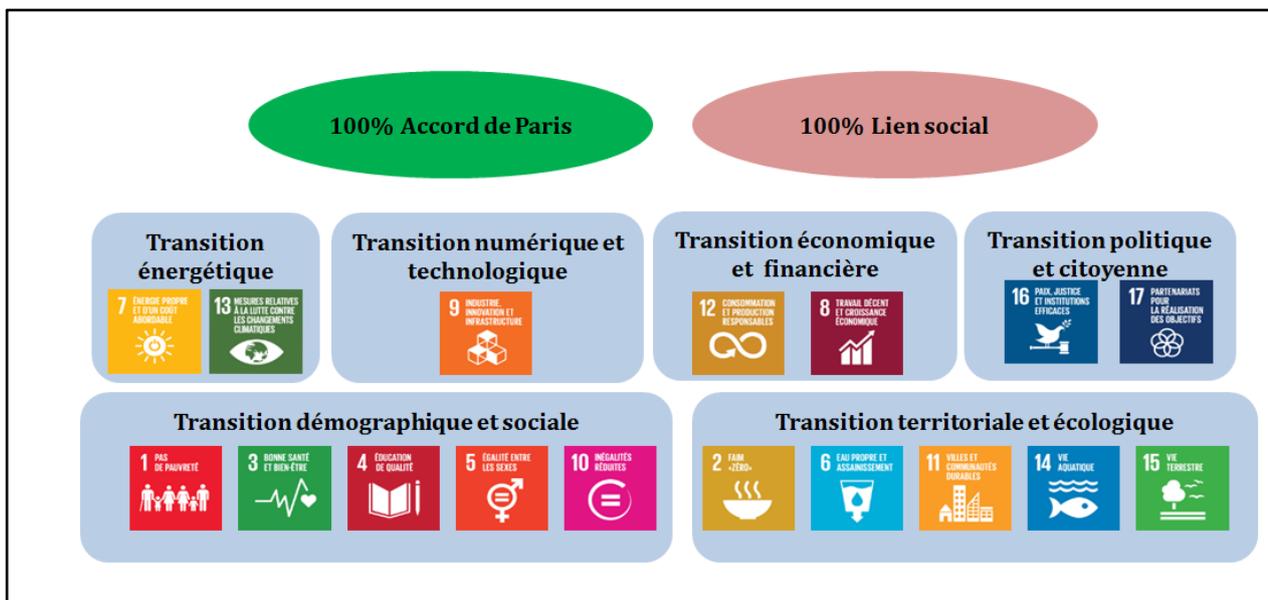
-  Intégration du développement durable dans les interventions ;
-  Gouvernance et appropriation de la démarche RSO ;
-  Transparence et dialogue avec les parties prenantes ;
-  Ethique professionnelle et exemplarité financière ;
-  Gestion socialement responsable et équitable des personnels ;
-  Maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe.

Le Plan d'orientation stratégique du groupe AFD, adopté en 2018, inscrit son action dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le Climat, tout en favorisant le lien social, dans l'objectif de contribuer à bâtir « un monde en commun ». Ainsi, le groupe AFD a la mission de contribuer à la réalisation des dix-sept objectifs de l'Agenda 2030 en accompagnement de six transitions : démographique et sociale, énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique, économique et financière, politique et citoyenne²⁵.

Le Groupe s'assure du bien-fondé de ses interventions dans les contextes géographiques et sectoriels dans lesquels il opère et réalise des analyses régulières de résultats et impacts.

²⁴ <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-08-02-50-23/politique-responsabilite-societale-groupe-afd-2018-2022.pdf>

²⁵ <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-dorientation-strategique-2018-2022>



1.3 Mise en oeuvre de la démarche

La politique RSO se décline concrètement en un plan d'action sur la même période, 2018-2022, revu chaque année pour choisir les priorités de l'exercice, en poursuivant deux objectifs : être exemplaire dans les opérations traitées par le groupe AFD tout comme dans ses engagements environnementaux et sociaux internes.

Exemplarité dans les opérations

L'AFD a effectué en 2019 des actions continues pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les opérations, en particulier :

- appui au dialogue sur les enjeux de développement durable ;
- capitalisations sur les enjeux de développement durable ;
- veille et échanges externes sur les référentiels d'analyse de l'alignement avec les objectifs de développement durable.

Pour répondre à des enjeux d'efficience, de redevabilité et de recherche d'un meilleur alignement ODD des portefeuilles, un chantier sur l'évolution du dispositif Analyse et avis développement durable (avis DD) a été ouvert en 2019. Il doit aboutir en 2020 à des changements dans la nature, la sélectivité et le périmètre d'application des avis DD, la consolidation du « continuum Développement durable ex-ante – ex-post » (notamment par le renforcement du suivi des recommandations des avis DD en exécution) et le renforcement de la prise en compte du développement durable plus en amont (développement d'une méthode d'analyse de l'alignement des portefeuilles avec le développement durable).

S'agissant de PROPARCO, un dispositif spécifique est appliqué visant à évaluer et à rendre compte de l'impact de son action. Pour cela, depuis 2006, PROPARCO développe, adapte et renforce constamment ses outils et procédures en accord avec les pratiques internationales et sa stratégie.

Exemplarité en interne

Le positionnement de l'offre 100% Accord de Paris et 100% lien social conduit aussi le groupe AFD à accélérer la trajectoire de réduction de son empreinte carbone directe et à adopter des comportements plus responsables collectivement et individuellement dans son fonctionnement interne.

- Concernant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels, la croissance a été contenue à +1% en 2019, à mettre en regard d'une croissance des effectifs et de l'activité de 7,62% et 23,47% respectivement. Pour les années à venir, il s'agit de viser une réduction de celles-ci par une politique de déplacements professionnels plus ambitieuse plaçant les enjeux environnementaux et de qualité de vie au travail au cœur de ce projet.
- Les actions en faveur de la mobilité douce se sont poursuivies en 2019, avec un accroissement significatif de la capacité de parkings à vélos dans deux bâtiments du siège (60 et 30 racks supplémentaires) et l'organisation d'ateliers de réparation. Par ailleurs, le groupe AFD a mis en place de nouvelles mesures comme l'application du forfait mobilité durable, dès le dernier trimestre 2019.
- Il s'agira également en 2020 de formaliser une démarche d'amélioration relative au numérique responsable pour réduire l'empreinte environnementale et sociale de nos activités numériques, en complétant les actions déjà menées, en matière de cycle de vie de nos matériels (réemploi à l'adresse du tissu associatif, recyclage par une entreprise adaptée), d'efficacité énergétique du datacenter (baisse de 23% de la consommation électrique en un an), ou de réduction de la consommation de papier (30% du volume de papier économisé en 2019, notamment par la dématérialisation des documents du Conseil d'administration).

- Les enjeux environnementaux et sociaux devront s'inscrire directement dans la politique Achats du groupe AFD, et ce, dès la phase de sélection de nos fournisseurs. A cet effet, le groupe AFD souhaite développer des relations collaboratives durables avec ses fournisseurs, les impliquer dans ses démarches environnementales et sociales et mettre en place un pilotage différencié selon la typologie d'achat.

Il est important de noter que cette démarche concerne l'ensemble du groupe et inclut les agences, qui sont aussi à l'initiative de nombreuses actions.

Le groupe AFD attache une attention particulière à favoriser un environnement de travail porteur de sens pour ses collaborateurs. Dans ce contexte, le groupe AFD continuera à promouvoir la diversité. Afin d'ancrer sa démarche et de continuer à progresser, le groupe suit cette année un processus de labellisation qui nous permettra d'obtenir le certificat du label AFNOR Diversité / Egalité professionnelle.

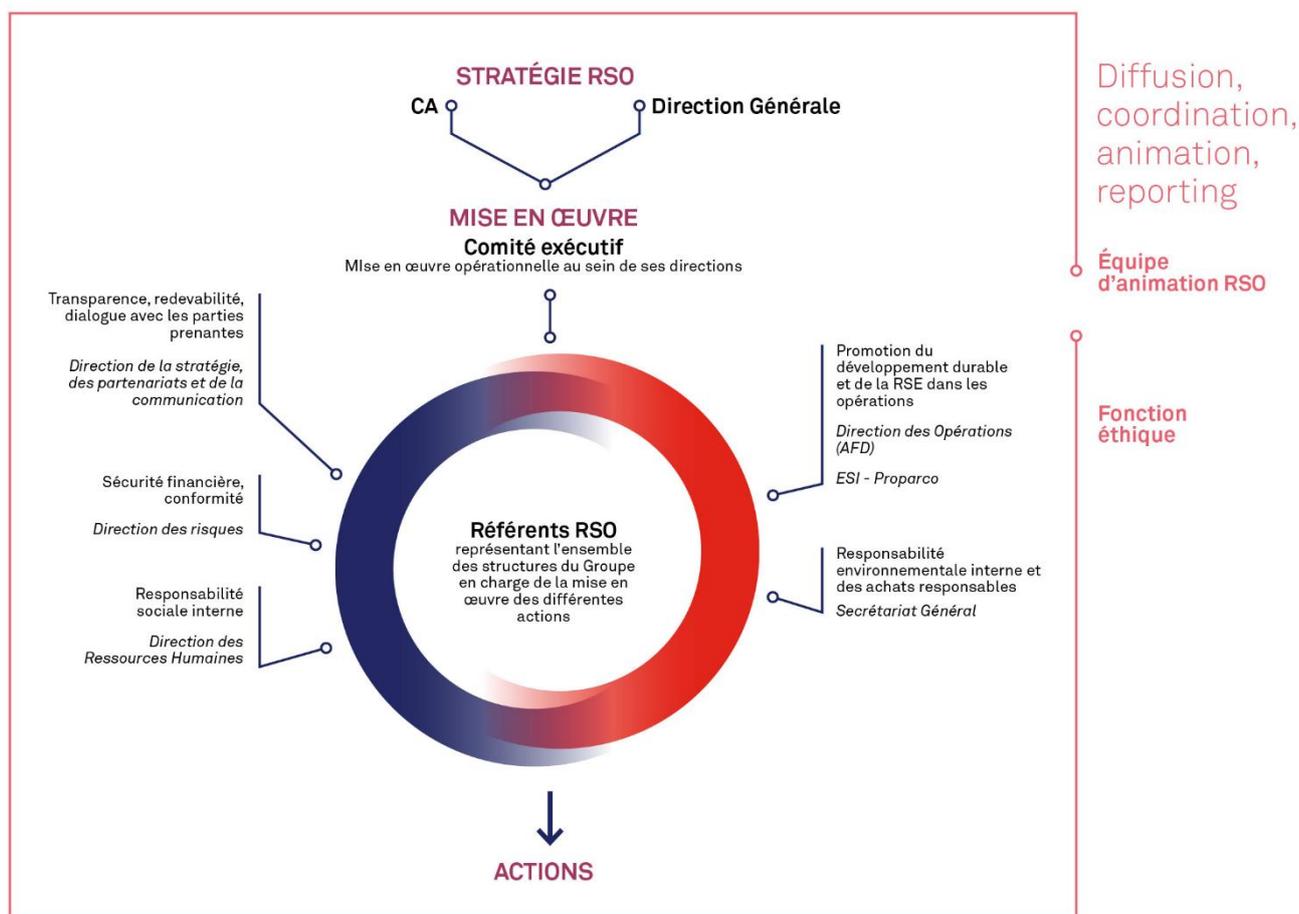
1.4 Animation de la démarche

La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD est animée par une équipe rattachée au département de la stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles (direction de la stratégie, des partenariats et de la communication). Celle-ci s'appuie sur un réseau de référents au sein des structures du Groupe chargées de mettre en œuvre les différents axes de la politique RSO. Le réseau des référents RSO est ainsi associé au pilotage de la démarche RSO (élaboration et mise en œuvre de la politique), à sa redevabilité, ainsi

qu'aux actions de communication et de sensibilisation des personnels.

Par ailleurs, à l'AFD comme à PROPARGO, des équipes apportent un appui transversal à l'intégration du développement durable dans les opérations sur les sujets de climat, de genre, de risques environnementaux et sociaux, d'intervention dans les pays en crise et conflits, d'influence économique, de passation de marchés, de renforcement des capacités des partenaires, d'avis développement durable.

Responsabilité sociétale : un pilotage impliquant l'ensemble de l'organisation



1.5 Evaluation de la démarche

La responsabilité sociétale du groupe AFD peut faire l'objet d'évaluations indépendantes en interne, au travers des missions menées par l'inspection générale ou par la division d'évaluation *ex post* de l'AFD, et en externe.

La démarche RSO du Groupe fait également l'objet de notations extra-financières qui, en plus d'orienter les décisions des investisseurs, sont un outil de progrès en interne. Au cours de ces dernières années, cette démarche a fait l'objet de deux notations extra-financières, par les agences Vigeo Eiris (en 2017 et 2019) et ISS-Oekom (en 2018). Ces notations mettent en exergue des performances élevées (et en progrès) dans l'ensemble des domaines :

- l'agence ISS-Oekom a attribué au Groupe une note égale à C+ en 2018, ainsi que le statut « Prime » accordé aux entreprises qui se placent parmi les leaders de leur secteur²⁶.
- l'agence Vigeo Eiris attribue au groupe AFD une note de 74/100 en 2019 (contre 70/100 en 2017), le plaçant en tête d'un panel des institutions « paires » (20 banques et agences à objectif spécifique et banques multilatérales de développement) et en deuxième position de l'ensemble de l'univers Vigeo Eiris, sur 4 903 entreprises et organisations évaluées dans le monde.

²⁶ La performance du groupe AFD se situe au-dessus la moyenne sectorielle pour la plupart des « questions clé » répertoriées par Oekom.

1.6 Transparence en matière de responsabilité sociétale

Pour rendre compte de sa démarche de responsabilité sociétale, le groupe AFD inscrit sa communication extra-financière dans le cadre des normes nationales et internationales de référence, et notamment des lignes directrices de la Global reporting initiative – GRI²⁷.

Cette communication s'articule autour de deux documents principaux :

- la Déclaration de performance extra-financière, intégrée au Document d'Enregistrement Universel du groupe AFD ;
- le présent rapport sur l'exercice 2019.

La pertinence des enjeux a été déterminée à partir d'une « analyse de matérialité » présentée dans la Déclaration de performance extra-financière.

Par ailleurs, l'AFD communique aussi auprès du Pacte mondial des Nations Unies (Communication sur l'engagement et Communication sur le Progrès)²⁸.

La transparence des financements octroyés est un enjeu de responsabilité sociétale fort pour le groupe AFD. La mise en transparence des activités de l'AFD doit se faire dans le respect des contraintes réglementaires liées à sa forme juridique (secret des affaires) et à la protection des données personnelles et des libertés individuelles et publiques garanties par la CNIL.

Par la politique de transparence et de dialogue²⁹, le groupe AFD s'est mis en conformité avec les meilleures pratiques observées chez les autres bailleurs et avec les

standards internationaux, dont le standard de l'Initiative Internationale pour la transparence de l'aide (IITA), tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes.

Cette politique a pour objectif de contribuer à l'efficacité de l'aide et de rendre compte de l'action du groupe AFD notamment par la mise en transparence des financements octroyés et de contribuer à légitimer la politique française d'aide publique au développement. Elle repose sur cinq principes : l'utilité, l'ouverture, la préservation de la confiance et des informations sensibles, l'écoute et le dialogue.

En interne, le groupe AFD dispose d'une note juridique et d'une procédure de divulgation d'information afin d'encadrer l'exercice de mise en transparence et de veiller au respect des règles relatives aux informations confidentielles et au secret professionnel. Ces demandes de divulgation d'information peuvent concerner les informations publiées sur le site Internet du groupe AFD, la plateforme d'open data du groupe AFD et le registre de l'IITA, ou d'autres informations relatives au groupe AFD, à sa stratégie, aux opérations de financement et aux productions intellectuelles.

Le groupe AFD continue de renforcer sa politique de publication de données d'activité au format de l'IITA sur son site d'open data³⁰. Au 31 décembre 2019, les données projet publiées couvrent 66% des financements souverains et non souverains supérieurs à 100 K€ en exécution financés sur l'ensemble de ses pays d'intervention, en progression malgré une

²⁷ Le rapport a été préparé conformément aux lignes directrices de la GRI 2016, option « Core – Critères Essentiels » et concerne les enjeux de responsabilité jugés pertinents (ou matériels).

²⁸ Profil Global Compact de l'AFD : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/293#company-information>

²⁹ Le périmètre de cette politique concerne l'AFD et sa filiale PROPARCO, et prévoit des déclinaisons spécifiques pour l'AFD et pour PROPARCO. Elle est disponible sur le site internet de l'AFD :

<https://www.afd.fr/fr/politique-de-transparence-et-de-dialogue-du-groupe-afd>.

³⁰ <http://afd.opendatasoft.com/>

augmentation des concours en lien avec la croissance des engagements du groupe AFD.

Nombre et % de financements souverains et non souverains publiés au format IITA en 2019

Nombre de concours financiers à mettre en transparence	1709
Nombre de concours financiers mis en transparence	1124
% de concours financiers mis en transparence	65,77%

2. Assurer le développement durable dans les interventions

2.1 Maîtrise des risques et des impacts

Toute opération de développement peut comporter des risques vis-à-vis de l'environnement et des populations. Ainsi, s'appuyant sur le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI), la démarche empruntée par le groupe AFD consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) de chaque projet présenté aux instances décisionnelles ; (ii) définir les mesures à mettre en œuvre par les bénéficiaires des financements pour limiter l'exposition à ces risques ou pour en atténuer voire en compenser les effets ; (iii) contractualiser la mise en œuvre de ces mesures avec les bénéficiaires des financements ; (iv) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (v) gérer les imprévus ; et (vi) améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des bénéficiaires de ses financements.

Le groupe AFD intègre la responsabilité sociétale dans son système de gouvernance et dans ses activités. Dans ce cadre, il prend des mesures destinées à évaluer et maîtriser les risques environnementaux et sociaux (E&S) des opérations qu'il finance. Il met en place des procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux, ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter de ces activités. L'évaluation environnementale et

sociale s'applique à toutes les étapes du cycle du projet, de l'identification à l'approbation du financement, jusqu'au suivi et à l'évaluation ex-post.

Cette approche est complétée par l'existence de deux mécanismes de traitement des réclamations environnementales et sociales, respectivement pour l'AFD et pour Proparco (cf. infra). Ceux-ci contribuent à gérer un risque opérationnel. Lorsque des impacts environnementaux et sociaux néfastes ou inattendus n'ont pas pu être évités, réduits ou compensés selon les dispositions des plans de gestion E&S des projets dont le financement est mis en œuvre par l'AFD ou par Proparco, ces mécanismes permettent d'envisager une réparation.

D'une manière générale, ils contribuent à renforcer les pratiques de transparence et de redevabilité du groupe AFD, en s'appuyant sur l'expérience des autres bailleurs, à travers les échanges au sein du réseau international IAMnet (Independent Accountability Mechanism Network).

Les pages des sites de l'AFD et de Proparco dédiées à ces dispositifs sont disponibles aux adresses suivantes :

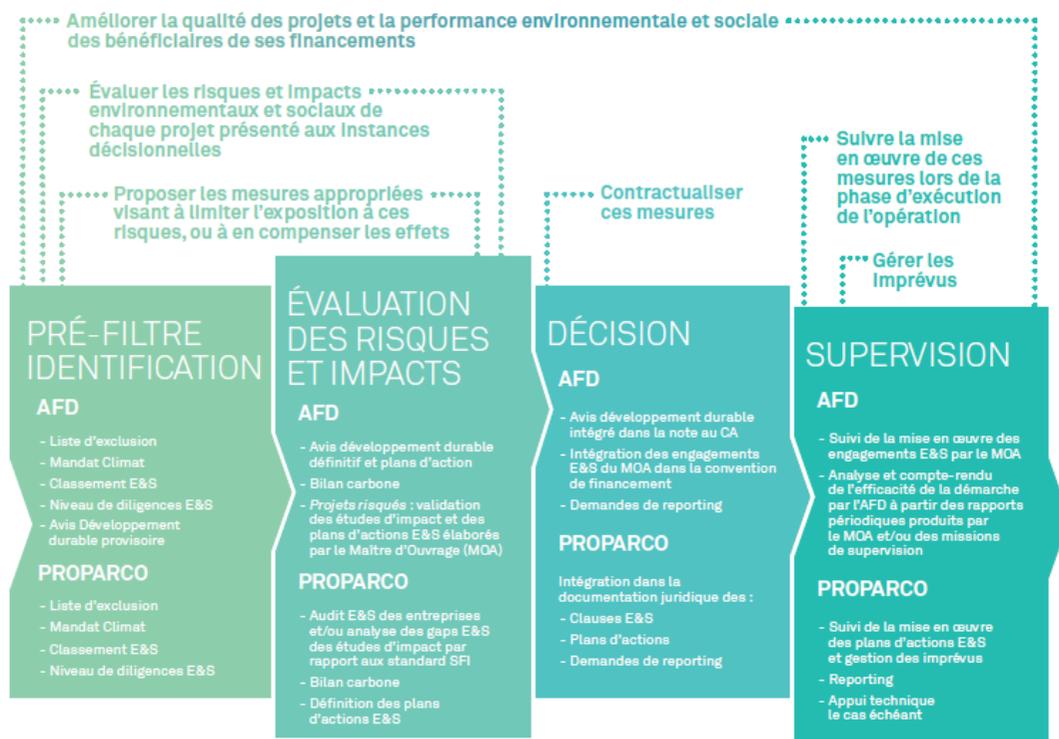
<https://www.afd.fr/fr/un-developpement-responsable>

<https://www.proparco.fr/fr/icm>

Gérer les risques environnementaux et sociaux au cours du cycle du projet

Identification

GESTION DES RISQUES E&S LE LONG DU CYCLE DE VIE DES PROJETS



Le groupe AFD ne finance pas certains projets du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Ces critères sont inscrits dans une liste d'exclusion validée par les conseils d'administration de l'AFD et de PROPARCO et publiée sur leurs sites Internet³¹. En outre, le Groupe applique des diligences spécifiques par secteur d'intervention.

³¹ <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/RSE/AFD%20-%20RSO%20-%20Liste%20d'exclusion.pdf>

L'évaluation des risques environnementaux et sociaux est capitale avant toute décision d'octroi d'un financement. À chaque secteur correspond une typologie de risques E&S, à laquelle le groupe AFD répond de manière adaptée via sa démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Cette démarche s'applique à toutes les opérations de type « projet » de l'AFD et de PROPARCO, qu'elles soient financées directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (établissements bancaires en particulier).

La nature et l'ampleur des actions à mener en application de cette démarche de maîtrise des risques E&S sont déterminées spécifiquement pour chaque opération et sont « proportionnées » au niveau des risques E&S à maîtriser.

Pour ce faire, une catégorisation E&S des opérations est systématiquement réalisée au début de l'identification et permet de répartir les opérations selon plusieurs niveaux de classement du risque E&S : quatre niveaux pour les projets en financement direct - risques Élevés (catégorie A), Importants (catégorie B+), Modérés (catégorie B) ou Faibles (catégorie C) - et trois niveaux pour les projets financés par le biais d'intermédiaires financiers (IF) - portefeuille de l'IF à risques Élevés (IF-A), Modérés (IF-B) ou Faibles (IF-C).

Evaluation

Dans le cadre des projets les plus risqués, le maître d'ouvrage réalise, avec l'appui de consultants spécialisés, des études spécifiques, telles qu'une étude d'impact ou un audit environnemental et social, décrivant les risques et impacts environnementaux et sociaux et proposant les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, généralement regroupées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Dans le cas des entreprises et des institutions financières, le groupe AFD peut diligenter des études ou audits complémentaires, afin d'évaluer la conformité de leurs systèmes de gestion environnementale et sociale avec les standards internationaux.

Décision

À l'issue de ces démarches, les équipes spécialisées du Groupe définissent des clauses environnementales et sociales spécifiques et les plans d'engagement ou plans d'actions environnementaux et sociaux qui sont insérés dans la documentation de financement contractuelle. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier, avec l'appui de consultants indépendants pour les projets les plus risqués.

Par ailleurs, une attention est portée à la prise en compte par le bénéficiaire de la dimension environnementale et sociale dans les appels d'offres, afin de privilégier les entreprises responsables dans l'attribution des marchés de travaux, notamment ceux à forts impacts, et de s'assurer que les mesures d'atténuation préconisées seront réellement mises en œuvre. L'AFD a ainsi développé un dossier type d'appel d'offres, avec des clauses environnementales et sociales renforcées, qui est proposé aux maîtrises d'ouvrage pour la réalisation des travaux à risques élevés. Cette procédure est désormais généralisée puisque le dossier type d'appel d'offres relatif aux marchés de travaux contient désormais par défaut des clauses environnementales et sociales renforcées.

Supervision

Des équipes spécialisées du groupe AFD assurent un suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux par les bénéficiaires des financements, à partir des rapports de suivi transmis par lesdits bénéficiaires, en réalisant des missions de suivi ou en mobilisant des consultants spécialisés. Pour les projets présentant les risques environnementaux et sociaux les plus importants, la mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes par la maîtrise d'ouvrage au niveau du projet doit être prévue. Ce dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales offre aux populations susceptibles d'être affectées par les projets un dispositif qui permet de recueillir leurs plaintes et leurs préoccupations liées aux impacts du projet et d'y apporter des réponses.

Répartition des risques E&S de l'AFD

Ainsi, pour les financements octroyés par l'AFD en 2019 dans les Etats étrangers, la répartition des risques E&S du portefeuille, respectivement en termes de nombre de projets et de montants octroyés, s'établit comme suit :

Risques environnementaux et sociaux du portefeuille de l'AFD en 2019, en nombre de projets octroyés (États étrangers)

Niveaux des risques E&S	Nombre de projets	%
Risques élevés	17	6,34
Risques importants	35	13,06
Risques modérés	87	32,46
Risques faibles	99	36,94
Intermédiation Financière - risques élevés	18	6,72
Intermédiation Financière - risques modérés	6	2,24
Intermédiation Financière - risques faibles	6	2,24
TOTAL	268	100,00

Risques environnementaux et sociaux du portefeuille de l'AFD en 2019, en montants octroyés (États étrangers) ; (M€)

Niveaux des risques E&S	Montants octroyés (en M€)	En %
Risques élevés	1 110,47	11,45
Risques importants	2 166,10	22,34
Risques modérés	2 727,93	28,13
Risques faibles	1 372,82	14,16
Intermédiation Financière - risques élevés	1 999,56	20,62
Intermédiation Financière - risques modérés	278,40	2,87
Intermédiation Financière - risques faibles	41,91	0,43
TOTAL	9 697,19	100,00

Le niveau du classement E&S des opérations détermine la nature et l'ampleur des moyens à mobiliser par le groupe AFD et par les bénéficiaires des financements pour maîtriser les risques E&S des opérations financées. Cela concerne notamment le choix des évaluations E&S ex-ante à produire par les bénéficiaires des financements de l'AFD, mais également le choix du cadre normatif E&S applicable (réglementation nationale, standards internationaux de la Banque Mondiale) ou bien encore le niveau de mobilisation des équipes d'experts E&S du groupe AFD lors de l'évaluation puis de la supervision E&S.

Renforcement du suivi E&S des projets en 2020

Tout d'abord, le système d'information des opérations financées par l'AFD sera mobilisé pour suivre les données permettant de vérifier le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par les contreparties. Cela portera en particulier, dans un premier temps, sur le respect des engagements de reporting E&S.

Par ailleurs, le développement puis le déploiement d'un outil d'analyse des risques environnementaux et sociaux résiduels des opérations permettra d'améliorer la connaissance du niveau de risques E&S du portefeuille de l'AFD. Cela permettra également de définir, pour chaque opération, un programme de supervision E&S adapté au niveau de ses risques E&S résiduels.

Ce renforcement du suivi E&S sera mené par les équipes environnementales et sociales du siège, en coordination avec les experts E&S qui ont déjà été déployés dans certaines Directions régionales et dont le déploiement se poursuivra en 2020.

Répartition des risques E&S de Proparco

Proparco met en œuvre une démarche de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, à travers un dispositif similaire à celui de l'AFD, qui se réfère aux meilleures pratiques des institutions financières internationales.

Sa démarche s'appuie sur les normes de performance de la SFI, les principales conventions fondamentales de l'OIT, les méthodologies définies par le Corporate Governance Development Framework concernant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise ou encore les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

Elle consiste à :

- i. évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles de Proparco et les mesures prévues par les bénéficiaires des financements pour y remédier ;
- ii. proposer les mesures complémentaires à mettre en œuvre par les clients visant à éviter ou limiter ces risques ou à en compenser les effets ;
- iii. suivre la bonne mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ;
- iv. s'assurer de la bonne gestion par le projet des imprévus ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs ; et
- v. accompagner, le cas échéant, le client dans le renforcement de ses capacités de pilotage et de mise en œuvre de ses performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations environnementales, sociales et/ou de gouvernance fait l'objet de calcul d'indicateurs, produits et pilotés régulièrement par les équipes de Proparco. Les tableaux suivants illustrent le suivi de ces indicateurs.

Les deux tableaux ci-dessous présentent la classification du risque potentiel d'un projet. Déterminé lors de la phase d'instruction, il n'évolue pas dans le temps. Le classement va de A (risque important) à C (risque faible), auquel est ajouté le préfixe IF pour les intermédiaires financiers. Les projets notés IF-A, A, B+ ainsi que les fonds d'investissement classés IF-B font l'objet d'une due diligence approfondie. La comparaison avec le classement du portefeuille global met en évidence un accroissement des projets IF-B et une diminution des projets B+.

Classification environnementale et sociale ex-ante des projets de Proparco signés en 2019 et du portefeuille

Classement E&S	Nombre de projets signés en 2019	% des projets signés en 2019	% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2019
Risques élevés	11	15 %	17 %
Risques importants	9	12 %	18 %
Risques modérés	4	5 %	8 %
Intermédiation Financière - risques élevés	11	14 %	20 %
Intermédiation Financière - risques modérés	29	38 %	28 %
Intermédiation Financière - risques faibles	12	16 %	9 %
TOTAL GÉNÉRAL	76	100 %	100 % (541 PROJETS)

Risques environnementaux et sociaux du portefeuille de Proparco en 2019, en montant signé (EE)

Classement E&S	Montants (en €)	Pourcentage
Risques élevés	275 598 817 €	19 %
Risques importants	38 433 275 €	3 %
Risques modérés	174 316 157 €	12 %
Intermédiation Financière - risques élevés	315 550 412 €	22 %
Intermédiation Financière - risques modérés	541 753 383 €	38 %
Intermédiation Financière - risques faibles	94 192 536 €	7 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 439 844 580 €	100 %

Le tableau ci-dessous présente un des indicateurs utilisés pour le suivi environnemental et social des projets, la performance environnementale et sociale (E&S). Renseigné par des experts environnementaux et sociaux, il traduit la mise en œuvre effective sur le terrain des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux des projets dans le référentiel des standards de la SFI. La comparaison de la performance E&S des projets signés en 2019 (avant signature) souligne qu'après signature, la performance E&S des projets évolue en moyenne positivement sur les projets de Proparco (diminution de la part de performance E&S « faible » et augmentation de la part de « bonne » performance).

Niveaux de performance environnementale et sociale des projets signés en 2019 et du portefeuille de Proparco

Performance E&S	% des projets signés en 2019	% des projets du portefeuille Proparco au 31/12/2019
Excellente	19 %	16 %
Bonne	19 %	32 %
Moyenne	27 %	31 %
Faible	35 %	21 %
TOTAL DU NOMBRE DE PROJETS POUR LESQUELS LA PERFORMANCE E&S EST CALCULÉE ⁽¹⁾	52	223

(1) La performance E&S n'est pas calculée pour les projets peu risqués type B, IF-C ou certains IF-B.

2.2 Contribution de l'activité du Groupe au développement durable

La contribution du groupe AFD aux ODD

Le groupe AFD a développé une méthodologie pour calculer la contribution de ses engagements financiers aux ODD³².

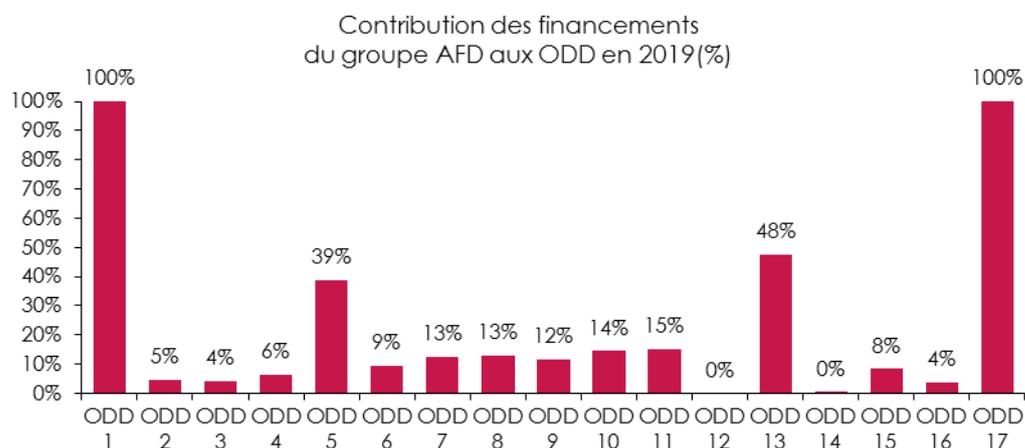
En 2019, le groupe AFD a particulièrement contribué à la réalisation des ODD 5 – égalité entre les sexes (39% des financements) et 13 – lutte contre les changements climatiques (48% des financements) en lien avec ses priorités stratégiques.

Les résultats obtenus sont cohérents avec l'importance des financements du Groupe dans le secteur des infrastructures (ODD 6 – eau propre et assainissement, ODD 7 – énergie propre à un coût abordable, ODD 9 – industrie, innovation et infrastructure).

La contribution à l'ODD 4 – Accès à une éducation de qualité – a triplé en 2019, reflétant la croissance des engagements en faveur du secteur.

La contribution à l'objectif 15 – Vie terrestre – a progressé (+2 points) en 2019, alors que l'activité du Groupe en faveur de l'objectif 14 – Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers – reste très limitée.

La contribution du groupe AFD à l'objectif 12 – Consommation et production responsables – est mal appréhendée en l'absence de marqueur sur cet objectif par nature transversal aux activités de financement du secteur productif.



³² Le groupe AFD utilise les codes CAD via une matrice référentielle pour déterminer la contribution aux ODD « sectoriels ». La contribution du groupe AFD aux ODD transversaux que sont le climat (ODD 13), l'égalité entre les sexes (ODD 5), les inégalités (ODD 10) et la vie

terrestre (ODD15) est appréhendée à travers des marqueurs spécifiques. L'ensemble de l'activité du groupe AFD a été considéré comme étant par essence contributif aux ODD n°1 et n°17. Un même financement contribue de ce fait à plusieurs ODD.

Impacts liés à l'activité de l'AFD

L'AFD finance et accompagne des projets et des programmes de développement qui contribuent à la création d'emplois directs et indirects et au développement régional dans ses pays d'intervention. L'AFD calcule des indicateurs de résultats pour mesurer et rendre compte de manière synthétique de l'impact de son activité sur le terrain, en faveur du développement de ses territoires d'intervention et des populations bénéficiaires des projets financés, et, d'une manière plus générale, de l'impact de ses interventions sur les ODD.

Indicateurs de résultat ex-post de l'AFD 2019

Ces indicateurs sont suivis en conformité avec la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, dite LOPDSI. Certains libellés d'indicateurs ont été modifiés par rapport à 2018 afin de mieux les ajuster aux ODD et/ou de les préciser pour se rapprocher de la réalité opérationnelle.

N°	Indicateurs de résultats ex post	2015	2016	2017	2018	2019
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales (EFA) soutenues par les programmes financés par l'AFD					
	Type 1	702 147	650 000	228 886	197 844	Indicateurs modifiés
	Type 2	5 163 182	3 160 000	453 500	30 200	
	Type 3	600 000	810 600	0	0	
	Nombre d'EFA en conversion vers des systèmes agroécologiques					3 318
Nombre d'EFA dont les performances économiques ont été améliorées					380 604	
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers d'hectares)					
	Type 1	26 700 000	16 220 000	15 834 000	1 350 390	Indicateurs modifiés
	Type 2	10 800 000	808 000	4 484 000	3 689 626	
	Type 3			15 200		
	Superficies bénéficiant de programmes de conservation / restauration de la biodiversité (en hectares)					9 395 632
Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ ou du foncier (en hectares)					67 060	

N°	Indicateurs de résultats ex post	2015	2016	2017	2018	2019
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (nb d'usagers par jour)	480 000	246 000	38 000	385 558	3 269 400
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification	75 700	20 000	365 000	16 799 307	5 150 003
5a	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	1 330 000	857 838	812 452	950 949	2 438 130
5a bis	Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD	820 000	481 682	436 155	536 082	1 172 328
5b	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	142 102	114 000	142 368	167 348	123 690
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	384 218	550 000	365 591	Indicateur modifié	
6 bis	Nombre d'habitants et usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée				683 579	16 799 307
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (M€)	1 259 M€	2 000 M€	1 136 M€	1 623 M€	5 093 M€
8	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	15 600	11 500	1 216	60 226	Indicateur modifié
	Nombre de bénéficiaires d'un service financier local					1 910 318
9	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en MW)	1 181	460	232	533	927
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	1 831 000	154 000	416 221	Indicateur modifié	
10 bis	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité				826 823	4 222 998
11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	220 438	615 000	104 936	Indicateur modifié	

11 bis	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité				421 000	1 067 725
12	Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré		13800000	61977014	14 589 182	34 991 327
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel (octois 2014) :	25	25	44	13	10
	Impact direct mais non exclusif	23	23	38	10	8
	Impact direct et exclusif	2	1	6	3	2
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) (indicateur ex ante) (millions de tonnes équivalent Co2)	3,3	3,6	4,8	5,2	7,3

L'impact des financements de l'AFD peut être également appréhendé au travers de la répartition sectorielle de ses engagements, ainsi que par leur typologie. Le montant en euros des autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer ainsi que leur typologie sont répartis en fonction des secteurs d'activités au sens du CAD de l'OCDE (cf supra).

Impacts liés à l'activité de Proparco

Proparco a pour mission de promouvoir, au travers du secteur privé, des transitions vers des modèles de croissance durable et équilibrée, inclusifs et décarbonés, dans les pays en développement et émergents.

Sa stratégie 2017-2020 s'inscrit dans la volonté du gouvernement français et de la communauté internationale d'accroître l'aide publique au développement en faveur d'un accompagnement, par des dynamiques privées, de ces transitions. Cette stratégie vise à (i) tripler ses impacts directs sur le développement et les transitions des pays, (ii) accompagner le renforcement de la RSE des acteurs et mettre en œuvre et accompagner les transitions, et (iii) réorienter les investissements,

en accroissant « l'effet de mobilisation » de Proparco sur les flux de financement, notamment privés, et sa capacité de déblocage de l'investissement dans les pays cibles.

Pour soutenir cette stratégie tournée vers l'impact et la valeur ajoutée de l'institution, Proparco a créé en 2018 un département dédié (Accompagnement vers le Développement Durable) disposant de moyens renforcés et positionné au même niveau hiérarchique que les départements opérationnels. Il regroupe, autour de trois unités, les experts de Proparco dans les domaines (i) environnemental, social, de la gouvernance, (ii) du suivi et de l'analyse d'impact et (iii) de l'accompagnement des entreprises et de la mobilisation de ressources de mixage. Par ailleurs, Proparco a publié en 2019 son premier Rapport de développement durable³³.

L'identification des effets attendus des projets sur le développement repose sur la prise en compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs renseignés par les chargés d'affaires avec l'appui de la Cellule Mesure des Impacts grâce

³³ <https://www.proparco.fr/fr/ressources/rapport-de-developpement-durable-2018>

aux plans d'affaires, études du projet et échanges avec le client.

Les objectifs stratégiques d'impact priorités par Proparco sont liés au nombre d'emplois soutenus, aux tonnes de CO₂ évitées, à l'accès à un bien ou service essentiel (éducation, santé, électricité, eau et assainissement, inclusion financière) et à l'innovation. Ils permettent de contribuer de manière significative à plusieurs Objectifs de Développement Durable³⁴.

L'analyse des impacts attendus est réalisée au cours de l'instruction et intégrée dans la documentation de projet pour les instances de décision.

En complément, en lien avec la stratégie « Climat et Développement » (2017-2020) adoptée par le groupe AFD, Proparco s'engage

à ce que l'ensemble de ses financements participe ou s'insère à terme à un développement bas carbone et résilient. Ainsi, dès que nécessaire, les projets instruits font l'objet d'une analyse permettant de s'assurer de leur cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Sur les 84 projets signés en 2019, 72 projets ont fait l'objet d'une estimation ex-ante des impacts attendus qui ont été comptabilisés³⁵.

En 2019, des évolutions méthodologiques de calcul des indicateurs liés à l'emploi et à l'accès à des biens et services essentiels ont été réalisées pour améliorer les estimations. Les chiffres ci-dessous prennent en compte ces évolutions et présentent les résultats des impacts attendus ex-ante des 72 projets.

³⁴ Notamment l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 4 (Education de qualité), l'ODD 5 (Egalité entre les sexes), l'ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (Inégalités réduites), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

³⁵ Parmi les 12 projets pour lesquels les impacts attendus n'ont pas été comptabilisés :

- 6 projets sont des top-ups pour lesquels les impacts ex-ante avaient été comptabilisés lors du premier octroi ;
- 2 projets ont été instruits en « *fast track* », leurs impacts ex ante n'ont pas été estimés ;
- 3 projets de garantie trade finance et 1 projet EFP étaient hors du scope « impact » en instruction.

Indicateurs de résultat ex-ante 2019 de Proparco³⁶

ODD	Indicateur	Valeur 2019
Tissu économique ODD 8	Valeur ajoutée nette dans l'économie à travers les salaires, loyers, bénéfices locaux, etc. payés par nos entreprises (M €)	684
	Contribution au PIB à travers nos infrastructures de production d'énergie renouvelable (M €)	60,2
	Création ou maintien d'emplois directs	41 724
	Création ou maintien d'emplois indirects	1 576 964
ODD 17	Recettes publiques (M €)	965
ODD 7 & 13	Climat : Tonnes de CO ₂ eq évitées	3 048 044
	Energie : capacité d'énergie renouvelable mise en place (MW)	1 896
Accès à des biens et services essentiels (ODD 3, ODD 4, ODD 7, ODD 8, ODD 10)	Nombre de bénéficiaires d'un accès amélioré à un bien ou service essentiel (en millions de personnes)	11,8
	dont Energie: accès à l'électricité (milliers de personnes)	8 539
	dont Santé : accès nouveau/amélioré à un service de santé (médicaments et/ou services d'analyse médicale, en milliers de personnes)	2 987
	dont Microfinance : accès au microcrédit (milliers de personnes)	232
	dont Education : accès à l'éducation (milliers de personnes)	20,7
	Education : Nombre de diplômés attendus en 2024, en milliers	10,7
ODD 12	Projets bénéficiant d'un accompagnement ESG	38 ³⁷ (120 entreprises accompagnées depuis 2017)
ODD 9	Projets innovants	16

Proparco a souhaité renforcer en 2019 le suivi et l'évaluation des impacts des projets. La Cellule Mesure des Impacts a mené une mission pour analyser les impacts réels obtenus en 2018 par les projets signés en 2015 et 2016, comparer les

prévisions en ex-ante (amont) avec les résultats effectivement réalisés et identifier les voies les plus efficaces pour soutenir les objectifs d'impact.

³⁶ Ces indicateurs ont été calculés à partir des méthodologies revues en 2019 ; l'objectif de ces évolutions méthodologiques est l'harmonisation des pratiques au sein des EDFI (institutions de financement du développement européennes).

³⁷ Cela correspond à 51 accompagnements spécifiques, certains projets étant multi-sites et nécessitant plusieurs plans d'action spécifiques.

Renforcer les capacités des bénéficiaires

L'AFD accompagne ses maîtrises d'ouvrage en favorisant tout au long du cycle d'instruction une approche méthodologique participative et/ou de co-construction. Depuis 2013, elle s'est dotée d'une stratégie transversale de renforcement des capacités³⁸, qui vise à augmenter l'impact développemental de ses interventions et à accompagner la montée en puissance de ses partenaires.

Ces activités doivent notamment permettre au maître d'ouvrage de mieux piloter, gérer les financements et s'assurer de la bonne réalisation des activités. Les deux modalités d'accompagnement principales du groupe AFD sont le partage de son savoir-faire (expertise sectorielle et montage institutionnel de projet) et le financement d'expertises externes (formation, animation de communautés de pratiques, échange d'expériences, accompagnement technique).

Au-delà de son activité propre de renforcement des capacités sur projet, via le prêt et/ou la subvention, l'AFD s'est dotée d'outils spécifiques pour renforcer les capacités des maîtrises d'ouvrage, tels la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projet (FAPS), le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE), la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) et le Fonds d'études et d'expertise en sortie de crise (FEESC). En 2019, les autorisations d'engagement en faveur de ces outils ont atteint 134 M€.

L'AFD peut également recourir aux crédits délégués de l'Union européenne pour mobiliser de l'expertise technique.

De son côté, en complément de ses outils financiers, PROPARCO développe depuis plusieurs années des outils de renforcement de

capacités avec une offre d'assistance technique visant à accompagner les sociétés clientes dans leur gouvernance, leur gestion interne ou l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales. Un budget de 3 M€ a été affecté à ces activités pour la période 2017-2020, sur les ressources propres de Proparco. Respectant les principes fondamentaux du mixage de ressources (additionnalité et subsidiarité), ces missions d'expertise au bénéfice d'acteurs privés permettent de renforcer la solidité des entreprises investies et leur contribution au développement durable d'un territoire. PROPARCO déploie ces missions d'accompagnement technique en s'assurant de l'alignement des moyens, de l'adéquation des ressources et de l'appropriation des actions par l'entreprise bénéficiaire. En 2019, 483 000 euros ont été versés pour cofinancer des prestations externes et des activités de renforcement de capacités au bénéfice de 19 clients. Par ailleurs, 10 nouveaux projets d'accompagnement technique ont été signés au cours de l'année 2019 pour un montant de 659 000 euros.

Au total, depuis 2010, PROPARCO a financé sur son propre budget 61 projets d'Accompagnement Technique pour un montant de 3,3 millions d'euros. Parmi ceux-ci, la moitié a concerné un appui sur l'amélioration des pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance, en complémentarité de l'expertise apportée par PROPARCO dans le cadre de l'instruction et du suivi des projets.

PROPARCO gère enfin l'activité d'accompagnement technique du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA) qui soutient le renforcement des

³⁸ <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/cadre-intervention-transversal-renforcement-des-capacites.pdf>

capacités d'entreprises situées en Afrique subsaharienne, dans lesquelles FISEA investit de manière directe ou indirecte, via des fonds d'investissement. La facilité d'accompagnement technique d'un montant de 6 M€ doit contribuer à ces objectifs en favorisant la progression des performances des entreprises par un soutien au renforcement de leurs capacités : leadership et organisation,

marketing, ressources humaines, gestion financière, gestion environnementale et sociale, fonctions techniques. En 2019, le montant des assistances techniques signées au bénéfice des entreprises ou fonds investis par FISEA a atteint un total de 3,8 M€, dont 2,5 M€ ont déjà été versés. Le fonds FISEA est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie Social Business.

2.3 Dispositif d'analyse et avis développement durable

L'AFD a effectué en 2019 des actions continues pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les opérations, en particulier :

- Appui au dialogue sur les enjeux de développement durable : les formations « Intégrer les enjeux du développement durable dans le dialogue avec nos partenaires » à destination des agents AFD se sont poursuivies pour la troisième année consécutive avec l'organisation de deux formations au siège et deux dans le réseau (direction régionale Cône Sud et direction régionale Pacifique). S'ouvrir à d'autres repères et paradigmes sur le développement durable, sortir de ses schémas mentaux, investir de nouveaux questionnements, deviennent en effet essentiels pour mener un dialogue constructif avec nos partenaires (contreparties, maîtrises d'ouvrage, etc.). Des interventions sur le dispositif AADD ont également été réalisées dans le cadre de la formation Climat et de la formation Cycle de projet. Enfin, la cellule Analyse et avis DD (ADD) a contribué pour la 2^e année consécutive au Master MODEV (Maîtrises d'ouvrage pour le développement) à destination de cadres d'institutions partenaires de l'AFD ou susceptibles de l'être, via l'organisation d'un module spécifique sur le développement durable ;

- Capitalisations sur les enjeux de développement durable : la cellule ADD est sollicitée pour commenter et revoir les stratégies du Groupe AFD (par transitions, secteurs, géographies...) au regard des enjeux de développement durable. Elle produit également des fiches enjeux développement durable pour certains types de projet (ligne de crédit thématiques, formation professionnelle, ports, hôpitaux, quartiers précaires...), conjointement avec le département technique concerné de l'AFD, et les divisions transversales (Climat, appui environnemental et social, etc.). Ces fiches traitent des enjeux clés à prendre en compte dans l'instruction de ce type de projet, et capitalisent notamment sur les analyses et avis développement durable de projets passés. Des appuis ad-hoc auprès de certaines divisions techniques ou géographiques sont également fournis par la cellule ADD (définition d'un tableau d'analyse DD pour les dimensions Climat avec la division technique EGI, revue DD de fiches de saisine sur la Chine, revue des Prêts de politiques publiques Climat, etc.). La cellule ADD pilote ou contribue à des réflexions sur l'alignement des infrastructures avec une trajectoire deux degrés ou sur le contentieux climatique.
- Veille et échanges externes sur les référentiels d'analyse de l'alignement avec

les objectifs de développement durable : un atelier de travail a été organisé en mai 2019 par le Groupe AFD sur l'alignement de la Finance avec les objectifs de développement durable, rassemblant 80 personnes issues des sphères institutionnelle, bancaire (publique et privée) et de la société civile. Il a permis un partage de savoirs et d'initiatives sur la façon dont le développement durable est intégré par les institutions financières. Plusieurs actions de communication externe sur le dispositif AADD ont été réalisées (interventions dans le cadre des universités d'été ou programmes spéciaux de l'ENA, groupe de travail Finance de l'ORSE, entretiens bilatéraux de partage d'expérience avec Caisse des dépôts et consignations, la RATP, Novethic, BPI France, OCDE, PNUD, etc.).

Les Objectifs de développement durable constituent la référence commune de l'ensemble des activités opérationnelles du groupe AFD. Les bénéficiaires des financements

du Groupe sont à leur tour des vecteurs de développement durable et jouent un rôle de catalyseur des bonnes pratiques dans les pays en développement. En tant qu'institution financière de développement, le rôle du groupe AFD est d'accompagner et de favoriser ce mouvement.

Cet engagement en matière de développement durable se traduit par une prise en compte renforcée des impacts des actions financées ainsi que des enjeux économiques, sociaux et environnementaux des partenaires et bénéficiaires du Groupe. Cette démarche de progrès s'incarne par une double volonté : prévenir les risques et encourager l'impact positif des projets sur le développement durable.

Au total en 2019, 243 projets (+33% par rapport à 2018) entrant dans le périmètre des projets soumis à l'avis Développement durable ont fait l'objet d'un avis développement durable, représentant un volume de 9,1 Mds€ (+32 % par rapport à 2018), soit 100% des projets de ce périmètre.

2.4 Dispositif de mesure des résultats et des impacts de Proparco

Le dispositif de mesure des résultats et des impacts s'insère dans les différentes étapes du cycle du projet.

Indicateurs clés d'impact de PROPARCO

Les effets attendus de chaque projet sont appréciés au regard de la collecte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, lesquels

sont rassemblés dans une base de données, et sont traités par un algorithme qui produit une notation agrégée (score) du projet.

En 2019, les méthodologies associées aux calculs des indicateurs liés au soutien à l'emploi direct et indirect et à l'accès aux biens et services essentiels ont évolué pour être affinées, dans un souci d'harmonisation avec les autres institutions financières.



Concernant le climat, afin d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de durabilité des projets soutenus, la dimension « 100% Accord de Paris » a été pleinement intégrée dans la phase d'instruction des projets en 2019.

Afin de connaître l'impact réel des projets financés, d'identifier les voies les plus efficaces pour soutenir les objectifs d'impacts et de répondre aux enjeux croissants de redevabilité, PROPARCO collecte également les indicateurs clé au stade du suivi de la mesure des impacts et réalise des études ex-post d'évaluation de projets ou grappes de projets à des fins de

capitalisation. En 2019, PROPARCO a réalisé une évaluation des impacts obtenus après 2 à 3 années en portefeuille par les projets signés en 2015 et 2016.

En avril 2019, PROPARCO a par ailleurs signé les Operating Principles for Impact Management (OPIM), une série de bonnes pratiques dont la formulation a été pilotée par la SFI et qui encouragent les investisseurs à placer la gestion de l'impact au cœur de leur activité, depuis la définition de leur stratégie d'investissement jusqu'à la gestion de la fin du projet. La majorité de ces Principes est déjà mise en œuvre dans nos pratiques quotidiennes.

2.5 Répondre aux réclamations des tiers

Mécanisme de gestion des réclamations environnementales et sociales de l'AFD

Le Dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales (E&S) de l'AFD est un outil qui permet à toute personne ou tout groupe de personnes affectée(s) d'un point de vue environnemental ou social par un projet financé par l'AFD de déposer une réclamation. A titre d'exemple, les réclamations peuvent porter sur des enjeux de biodiversité, de changement climatique, de pollution locale, de réinstallations involontaires de populations, de droit foncier, de travail décent, de droits humains en général. Ce dispositif extra-judiciaire promeut une approche constructive, fondée sur la recherche de solutions amiables. Il permet une écoute, une prise en compte des différends, puis leur apporte une réponse structurée.

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- une conciliation en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement de l'AFD. L'AFD offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante ;
- un audit en vue d'examiner la conformité de l'AFD à ses procédures environnementales et sociales. L'audit entraîne la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de non-conformité.

Le Dispositif fonctionne sous la supervision du Conseiller à l'éthique de l'AFD. Le

rattachement du Conseiller à l'éthique au Directeur Général garantit l'indépendance du Dispositif vis-à-vis des directions opérationnelles. Un secrétariat, logé auprès du département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles, pilote l'activité et coordonne le travail avec les parties prenantes externes, les équipes projets concernées, et les experts indépendants mobilisés pour le traitement des réclamations.

Le fonctionnement du Dispositif (critères d'éligibilité, modes de traitement des réclamations éligibles par une conciliation et/ou un audit de conformité) est décrit au sein d'un règlement disponible sur le site internet de l'AFD³⁹.

En 2019, le Dispositif a testé un mode de fonctionnement plus modulable, s'appuyant à la fois sur un vivier d'experts renouvelé, un Comité d'éligibilité nouvellement établi et la possibilité d'avoir recours à l'expertise de la médiatrice interne de l'AFD dans les phases de conciliation. Ce fonctionnement a permis une plus grande souplesse de travail et préparé le Dispositif à traiter un nombre accru de réclamations, de nature plus diversifiées.

Deux ans après sa création, le Dispositif de l'AFD a vu son activité croître en 2019. Douze nouvelles réclamations ont été reçues sur l'année, dont quatre sont en traitement et une en suivi. L'ensemble des réclamations reçues en 2018 ont été clôturées.

Nombre de réclamations AFD

³⁹ <https://www.afd.fr/fr/dispositif-de-gestion-des-reclamations-environnementales-et-sociales>

Année	Reçues	Clôturées	En traitement	En suivi
2017	2	1	0	1
2018	8	8	0	0
2019	12	7	4	1
Total	22	16	4	2

Parmi les douze réclamations reçues en 2019, sept ont été clôturées après réorientation vers les services compétents (passation de marché, allégation de fraude ou de corruption), vers le bailleur compétent ou après facilitation d'une solution amiable avec la maîtrise d'ouvrage. Ce fut le cas pour un projet d'assainissement au Sri Lanka, clôturé avant la réalisation de l'étude d'éligibilité, ainsi que pour une réclamation concernant un projet de centre de formation au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo. La maîtrise d'ouvrage, pourtant non responsable, a proposé une solution au cours de l'étude d'éligibilité.

Quatre réclamations sont en cours de traitement au titre de l'année 2019. Deux d'entre elles concernent des personnes affectées par une réinstallation involontaire, liée au projet de TER de Dakar au Sénégal, portées par deux associations représentant plusieurs centaines de personnes d'une part, et au projet de ville nouvelle de Zenata au Maroc d'autre part. Les deux autres réclamations (l'une individuelle, l'autre collective) concernent le changement de tracé du projet de métro de la ville de Pune en Inde qui affecterait une zone naturelle non incluse dans l'étude d'impact d'origine.

Enfin, suite à la réclamation portant sur un projet de drainage pluvial à Douala, reçue en 2017, le Secrétariat poursuit le suivi de l'accord

de médiation et du plan d'action de l'AFD, issu de l'audit de conformité réalisé en 2018.

Une campagne de sensibilisation s'est poursuivie en interne et en externe afin de former les équipes-projet au siège et en agences locales aux changements opérationnels induits par l'existence de ce Dispositif, mais aussi d'informer les partenaires de l'AFD.

L'AFD participe enfin aux travaux du réseau international IAMnet (Independent Accountability Mechanisms Network)⁴⁰, qui lui permet de bénéficier du retour d'expériences de ses pairs, et de faire connaître son Dispositif.

Mécanisme de traitement des réclamations de Proparco

Proparco a mis en place en 2019 un Mécanisme indépendant de traitement des réclamations environnementales et sociales, différent de celui de l'AFD, permettant de donner à toute personne ou groupement de personnes s'estimant affecté(e) de manière négative par les aspects environnementaux ou sociaux d'un projet dont le financement est mis en œuvre par Proparco, la possibilité de déposer une réclamation et d'être entendu par des experts indépendants⁴¹. Il s'agit d'une initiative conjointe de PROPARCO et de ses homologues allemand et hollandais, la DEG – la banque bilatérale de développement du secteur privé allemande, membre du groupe

⁴⁰ IAMnet réunit les mécanismes de réclamations E&S d'une vingtaine d'institutions financières bilatérales, régionales et multilatérales. Plus d'informations : <http://independentaccountabilitymechanism.net/>

⁴¹ <https://www.proparco.fr/fr/icm>

KfW – et le FMO – la banque bilatérale de développement du secteur privé hollandaise

Si la réclamation porte bien sur un projet dont le financement est mis en œuvre par PROPARCO, si celle-ci ne concerne pas l'un des cas d'exclusions précisés dans la documentation du mécanisme et si le dossier de réclamation est complet (en respectant la composition décrite sur le site internet de PROPARCO), celui-ci est transmis à un panel d'experts indépendants qui se prononce tout d'abord sur son éligibilité, conformément au règlement du mécanisme.

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- un audit de conformité, dans lequel le panel d'experts indépendants étudiera si le financement du projet a été mis en œuvre selon les règles applicables en termes de conformité et les politiques internes de PROPARCO ;
- une conciliation, en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement. PROPARCO offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante.

Dans ce cas, le panel travaillera avec le plaignant et le sponsor du projet afin de développer un processus approprié pour traiter les problèmes soulevés au sein de la réclamation. Ceci peut inclure le partage d'informations, l'aide à la discussion, ou la médiation afin de trouver une solution acceptable par toutes les parties. Le panel d'experts indépendants ne prendra alors pas de position concernant la véracité des allégations, ni ne cherchera à déterminer de responsabilité ou à imposer de solution.

Dans certains cas particuliers, les deux approches pourront être combinées

Le processus sera considéré comme ayant abouti si un accord est trouvé entre les parties lors d'une résolution de différend ou à l'établissement des recommandations finales du panel d'expert lors d'un audit de conformité. Un plan d'action est alors proposé, dont la mise en œuvre est suivie par le bureau des réclamations et le panel d'experts.

Pour sa première année opérationnelle, le Mécanisme de Traitement des Réclamations Environnementales et Sociales de PROPARCO n'a pas reçu de réclamation.

3. Faire diligence

3.1 Stratégies sectorielles

Le groupe AFD est doté de politiques générales permettant d'assurer le respect et la promotion des objectifs du développement durable au travers de l'ensemble de ses activités. Il dispose d'une liste d'exclusion transversale qui indique les types de projets qu'il se refuse a priori de financer du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Enfin, il s'appuie sur des politiques de développement durable appliquées aux secteurs de son intervention, déclinées ci-dessous.

Agriculture et secteur alimentaire

Objectif « zéro-déforestation »

Le groupe AFD veille à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la déforestation, ni à la dégradation des fonctionnalités écologiques d'habitats forestiers présentant une diversité biologique remarquable.

Contribution à la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée

La Stratégie Nationale contre la Déforestation Importée (SNDI), publiée le 14 novembre 2018 en écho au Plan Climat, entend mettre fin d'ici 2030 à la déforestation importée causée par la France. Elle engage le groupe AFD à plusieurs niveaux, notamment, par la prise en compte de la lutte contre la déforestation dans les Stratégies Pays du Groupe, par l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la déforestation, par la justification d'une mobilisation de 60 M€ par an (de 2019 à 2023) pour des projets concourant à la gestion durable, à la lutte contre la déforestation ou à la restauration et, enfin, par la mise en œuvre de diligences adaptées à la prise en compte du risque de déforestation dans ses projets.

Approche territoriale intégrée

L'AFD soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de territoires permettant de concilier nature, climat et développement. Du national au local, ses interventions combinent schémas directeurs d'aménagement, plans d'affectation des terres et appuis aux collectivités territoriales. Ces projets intègrent, le cas échéant, la restauration par les forêts des territoires dégradés ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers les plus sensibles. L'AFD soutient les opérateurs économiques des filières bois qui investissent sans dégrader le patrimoine forestier, en le reconstituant.

Respect des droits s'exerçant sur la terre

Le Groupe s'appuie sur le « guide opérationnel d'analyse ex ante des projets d'investissements agricoles à emprise foncière » (plantations pérennes, cultures agro-industrielles, aménagements hydro-agricoles, pastoraux, forestiers, etc.). Réalisée sur la base du travail des membres du comité technique « Foncier & développement », avec la participation active de l'AFD et de PROPARCO, cette grille aide à prendre en compte les critères de durabilité de l'investissement, de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les agriculteurs et les entreprises, ainsi que de respect des droits s'exerçant sur la terre.

Pêche durable

Le groupe AFD soutient les politiques des pêches ayant pour objectif le maintien ou la reconstitution des stocks, la création de valeur ajoutée par l'équipement des acteurs à terre, la certification environnementale des pêcheries et le renforcement des institutions publiques ou professionnelles indispensables à l'ajustement permanent de l'effort de pêche et au respect des mesures arrêtées.

Dans le cadre d'intervention sectoriel « sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne », le groupe AFD s'est engagé à ne pas financer la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

Mines

Le groupe AFD instruit très peu d'opérations dans le secteur minier. Dans les opérations instruites dans ce secteur, l'AFD et PROPARCO examinent attentivement l'environnement institutionnel et veillent à ce que les compagnies et les pays renforcent la gouvernance du secteur et améliorent leurs standards en matière de gestion des impacts de leurs activités sur l'environnement local et de gouvernance du secteur. Aucun projet de ce type n'a été instruit en 2019.

Grands barrages

Le groupe AFD applique des diligences renforcées dans le cadre du financement des projets de grands barrages tenant compte, entre autres, des questions de ressources naturelles et de diversité biologique, de santé, sécurité et conditions de travail, d'acquisition foncière, de déplacement involontaire et de réinstallation des populations, du bilan carbone du barrage et de l'adaptation des barrages au impacts du changement climatique.

Energie : Accélérer la transition énergétique dans les pays en développement

La finalité des interventions du groupe AFD dans ce secteur est d'accélérer la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés.

Gaz et hydrocarbures

L'AFD finance aujourd'hui très peu de projets dans le secteur du gaz et des hydrocarbures. En lien avec son engagement « 100% Accord de Paris », le groupe AFD exclut également de ses financements les projets de centrales de production d'électricité à partir de fioul ou de

diesel uniquement (hors cas d'hybridation) et les projets d'exploration ou de production, ou dédiés exclusivement au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels). Elle ne financera des projets de production d'électricité raccordée au réseau national à partir de gaz naturel que dans les PMA ou les pays en crise, situés en Afrique, Moyen-Orient et Caraïbes, et seulement si le projet s'intègre dans la transition énergétique du pays, notamment en contribuant à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes.

Charbon

Depuis 2013, le groupe AFD s'interdit de financer les projets de centrales à charbon, si ces dernières sont conçues sans captage ou stockage de CO₂.

Développement des biocarburants

Le Groupe veille à ce que le développement des biocarburants soit rigoureusement planifié et encadré pour s'assurer que celui-ci bénéficie aux populations locales, respecte des droits s'exerçant sur la terre et n'entre pas en compétition avec les productions agricoles alimentaires locales. Il veille en outre à ce que cette production respecte l'environnement, soit cohérent avec l'objectif « zéro déforestation », et que le bilan carbone soit positif.

Education – formation professionnelle – enseignement supérieur – emploi

Les interventions de l'AFD dans ce secteur s'inscrivent dans l'engagement « 100% Lien social » du Groupe et visent à réduire les inégalités d'accès, à renforcer la qualité et la pertinence des systèmes éducatifs, ainsi qu'à favoriser l'accès à des emplois décents. Les volets infrastructures des programmes financés (construction de salles de classe, centres de formation, etc.) sont soumis aux diligences environnementales de l'Agence et font systématiquement l'objet d'études environnementales et sociales et de plans de gestion environnementale et sociale.

3.2 Diligences relatives aux Droits Humains

Le groupe AFD intervient dans des pays où les droits humains ne sont pas toujours pleinement respectés et ce, même si ces pays adhèrent formellement aux traités et conventions régis par le droit international des droits de l'homme.

Les diligences obligatoires dans le champ des opérations comportent notamment l'évaluation des risques sociaux des projets financés. La question de l'application des normes internationales en matière de droits humains est ainsi en permanence posée et intégrée dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets, quels qu'ils soient.

Pour ce faire, le groupe AFD s'appuie sur les standards de performance de la SFI et sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Les questions relatives aux droits humains, traitées dans ces normes, permettent d'appréhender les sujets liés :

- aux conditions de travail et à la protection de la main d'œuvre (et notamment à la lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants) ;
- à la santé et à la sécurité des communautés potentiellement affectées par les projets (et notamment aux violences potentielles à l'égard de ces communautés) ;
- à l'acquisition des terres et à la réinstallation involontaire de populations (afin d'éviter notamment les évictions forcées) ;
- aux droits des populations autochtones.

La mise en œuvre de ces normes s'accompagne, le cas échéant, de la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes au niveau des projets, permettant de recueillir et traiter les réclamations potentielles des personnes affectées par ces projets. Les

conventions de financement signées avec les bénéficiaires mentionnent obligatoirement les engagements pris par les contreparties pour respecter les droits des personnes potentiellement affectées, et rappellent le respect des conventions fondamentales de l'OIT, de façon à les rendre juridiquement contraignantes.

Formation sur les Droits Humains

Différentes formations sont proposées aux collaborateurs du Groupe pour les accompagner dans la prise en compte des droits humains dans le financement des projets, la compréhension des contextes d'intervention, et plus globalement pour renforcer les capacités internes.

En 2019, 3 783 heures de formation des agents sur des questions ayant trait aux droits humains ont été dispensées au siège, soit une augmentation de près de 60% par rapport à l'année précédente.

Les 442 participants⁴² ont suivi notamment :

- des formations sur la prise en compte des risques relatifs aux droits humains dans le financement du secteur privé,
- des modules opérationnels « genre et développement » ;
- des formations sur la maîtrise des risques environnementaux et sociaux, et sur les modalités d'intervention dans les contextes de vulnérabilité (dont approche « Ne pas nuire ») ;
- des modules sur les clauses environnementales, sociales, santé et sécurité dans les appels d'offre travaux ;
- des formations sur l'emploi, la protection sociale, et l'éducation.

⁴² Ces 442 stagiaires représentent 249 agents de l'AFD et de PROPARCO (certains ayant suivi plusieurs formations). Parmi eux, on compte notamment : des

agents locaux (28 stagiaires, 21 agents), des VI (26 stagiaires / 20 agents) et des jeunes professionnels en stage à l'AFD (14 stagiaires / 13 agents).

Au niveau du siège, ces formations ont été suivies par 356 participants (soit 246 agents), pour un total de 2 767 heures de formation.

Avec l'adoption en 2019 par le MEAE de la stratégie « Droits humains et développement », l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans les activités du groupe AFD pourra être renforcée. Un plan d'action engageant le

groupe AFD en la matière est en cours d'élaboration et devrait être adopté en 2020 par le MEAE et le CICID. Dans ce cadre, le groupe AFD prépare un projet de formation spécifique dédié à l'approche fondée sur les Droits humains, qui pourra prendre forme en 2020.

3.3 Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme

Un cadre défini pour mieux prévenir et surveiller ces risques

La corruption, la fraude, ainsi que toute forme de détournement de l'aide publique et privée sont de nature à porter durablement atteinte à la mission du Groupe d'agir en faveur des populations les plus vulnérables. Il en va de même de tout financement qui conduirait, à l'insu de l'AFD et de PROPARCO, à participer à un mécanisme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Afin de ne participer à son insu à aucune de ces infractions, le groupe AFD s'est doté d'une politique générale sur les pratiques prohibées⁴³ qui a fait l'objet d'une révision en 2020, déclinée sous forme de procédures opérationnelles décrivant notamment les contrôles à réaliser par ses agents aux différents stades de la vie du projet.

En outre, le groupe AFD dispose d'un programme de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence en son sein,

en conformité avec la nouvelle loi dite « Sapin II », entrée en vigueur en décembre 2016. Le Groupe a adopté un code de conduite⁴⁴ anticorruption clarifiant les comportements attendus ou prohibés des agents du Groupe en matière de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans le cadre de l'exercice de leurs activités. Le Groupe s'est doté, en janvier 2019, d'un dispositif d'alerte professionnel ouvert aux agents internes et aux collaborateurs extérieurs ou occasionnels du Groupe. Il a également réalisé une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence intégrée à la cartographie des risques opérationnels du groupe AFD. En sus de la procédure d'évaluation préexistante de ses contreparties, le Groupe adoptera, en 2020, une procédure d'évaluation de la situation de ses fournisseurs de 1er rang au regard des risques de corruption et de trafic d'influence qu'ils présentent.

⁴³ La politique est publique et consultable sur son site Internet dans sa version antérieure de 2013 à l'adresse suivante : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption-politique-generale-de-lafd-et-de-proparco-2013>.

La nouvelle version (2020) sera publiée prochainement.

⁴⁴<https://www.afd.fr/fr/code-de-conduite-anti-corruption-du-groupe-afd>

Ce programme de conformité anti-corruption et trafic d'influence s'applique à l'AFD et à l'ensemble de ses filiales.⁴⁵

Formation et sensibilisation en matière de lutte contre la corruption⁴⁶

Les membres du Conseil d'administration et du comité des risques sont régulièrement informés de l'activité en matière de lutte contre la corruption au sein du Groupe⁴⁷. En effet, les activités de la fonction conformité sont présentées trois à quatre fois par an au comité des risques et deux fois au Conseil d'administration de l'AFD, dans le cadre du Rapport annuel sur le contrôle interne (en avril), puis dans le cadre du rapport d'activité de la Conformité au titre du 1^{er} semestre de l'exercice en cours (à l'automne).

Tous les collaborateurs du groupe AFD ont été destinataires du Code de conduite anti-corruption du Groupe. Un dispositif spécifique à l'égard des nouveaux collaborateurs a été mis en place. Le code de conduite anti-corruption du groupe AFD est intégré dans le package d'accueil des nouveaux recrutés.

Des modules de formation en e-learning dédiés à la prévention contre la corruption et le trafic d'influence ont été conçus en 2019 et seront proposés en 2020 à l'ensemble des agents du groupe AFD.

Les membres des instances de gouvernance ne sont pas formés, pour l'heure, à la lutte contre la corruption au même titre que les agents du Groupe dans le cadre du plan de formation. Toutefois, l'AFD est en train de déployer un plan de formation à l'égard de ses administrateurs, qui comprendra un volet lutte contre le blanchiment / financement du terrorisme et la corruption.

Par ailleurs, les conventions de financement de l'AFD comportent des clauses qui obligent chacun de ses clients à informer l'Agence des cas de suspicion ou de corruption ou de fraude, et à prendre des mesures de remédiation à la satisfaction de l'AFD. En l'absence de remédiation, l'AFD se réserve le droit d'actionner un cas de défaut.

En ce qui concerne les prestataires de services et fournisseurs, l'AFD va se doter en 2020 d'un code de conduite anti-corruption qui leur sera destiné. Les fournisseurs devront formaliser l'adhésion à ce code de conduite et faire en sorte que leurs propres fournisseurs en respectent aussi les principes.

⁴⁵ Pour plus d'information, cf. [Document d'Enregistrement Universel 2019](#), paragraphe sur la « Loyauté des pratiques ».

⁴⁶ Pour plus d'information, cf. aussi le [Document d'Enregistrement Universel 2019](#), partie « Loyauté des pratiques ».

⁴⁷ Le Conseil d'administration, avec ses comités spécialisés, est la seule instance de décision et de gouvernance de l'AFD. L'AFD n'a pas d'instance de gouvernance par région ou dans ses pays d'intervention.

4. Promouvoir un cadre de travail porteur de sens

L'exigence de responsabilité sociale envers les employés résonne tout particulièrement au sein d'une organisation comme l'AFD, qui a une dimension internationale importante. Cette exigence est d'autant plus forte dans l'actuel contexte de changement et d'évolutions stratégiques, qui s'accompagnent d'une croissance rapide des effectifs. Dans ce contexte, le développement et la consolidation du capital humain constituent l'un des axes clés de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe, et se traduisent par des engagements de responsabilité sociale qui doivent permettre d'accompagner au mieux le changement.

Cette responsabilité sociale d'employeur a ainsi pour objectif d'offrir les conditions de travail les plus favorables possibles pour attirer et fidéliser les talents, de proposer des parcours de carrière riches et motivants, de promouvoir l'égalité des chances et la diversité au sein du Groupe et d'encourager un dialogue social et managérial continu et de qualité. Cette démarche doit ainsi permettre de renforcer la cohésion interne et de placer les femmes et les hommes au cœur des priorités de l'organisation.

4.1 Les valeurs du groupe AFD

Le Groupe dispose d'une Charte d'éthique professionnelle qui définit le référentiel de valeurs et de comportements qui encadre son action et celle de ses salariés :

1. Le groupe AFD et ses salariés reconnaissent l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, l'adaptabilité comme des valeurs clés ;
2. L'engagement, tant personnel que collectif, en faveur du développement, se déploie dans un esprit de responsabilité ;
3. L'intégrité suppose la probité, l'honnêteté intellectuelle, le respect des biens du Groupe ;
4. L'ouverture se traduit, pour le Groupe et pour chacun, par l'écoute, l'accueil et le respect des personnes, des parties prenantes et des cultures, dans leur diversité ;
5. L'adaptabilité implique, pour bien répondre à l'évolution des besoins, innovation et proactivité, mobilité géographique et fonctionnelle, autant qu'il est possible.

4.2 Conditions d'emploi⁴⁸

Le groupe AFD emploie aujourd'hui 2 614 agents à travers le monde, contre 2 429 agents fin 2018, soit une augmentation de 185 collaborateurs. En parallèle, le nombre de recrutements a augmenté au cours de l'année 2019, avec 333 nouveaux collaborateurs (contre 331 nouveaux collaborateurs l'année précédente), dont 255 agents du Cadre général et 78 personnels locaux. 57,7% des agents cadres recrutés l'ont été localement (45 cadres locaux)⁴⁹. L'évolution des effectifs s'est caractérisée par un rajeunissement des effectifs, un niveau moyen de qualification plus élevé, une féminisation plus forte, ainsi que par le développement du recours aux compétences locales dans les pays où l'AFD est implantée, à travers le recrutement en agences de cadres locaux de haut niveau de qualification.

Chiffres Clés

- Pourcentage de femmes : 54,55%
- Age moyen : 43 ans
- Mobilité interne : 208 collaborateurs

Âge moyen des nouvelles recrues	Femmes	Hommes
Cadre général	41,9 ans	44 ans
	42,9 ans	
Cadre local	42,9 ans	44,3 ans
	43,5 ans	

	Cadre Général : 1977		
	Femmes	Hommes	Total
Employés en CDI	1078	899	1977
Employés à temps plein	979	888	1867
Employés à temps partiel	99	11	110

⁴⁸ Périmètre : Groupe

⁴⁹ Un « agent cadre recruté localement » est un collaborateur ayant un statut de cadre opérationnel recruté dans les agences.

Répartition des emplois par catégorie professionnelle (cadres/non cadres)

Catégorie	Nombre de collaborateurs	%
Collaborateurs de statut siège niveau D à G	1854	70,9%
Collaborateurs en agence "opérationnel"	185	7,1%
Total CADRE	2039	78%
Collaborateurs en agence "appui"	452	17,3%
Collaborateurs de statut de niveau A, B et C	123	4,7%
Total NON CADRE	575	22%
TOTAL	2614	100%

Couverture des régimes de retraite

Les agents du groupe AFD relevant de la législation française bénéficient d'un système de retraite à trois niveaux composé du régime de base obligatoire, des régimes de retraite complémentaire (régime AGIRC et ARRCO) et d'un régime de retraite supplémentaire, mis en place pour l'ensemble des agents en sus des dispositifs précédents. Contrairement aux deux

premiers, ce dispositif est fondé sur le principe de la retraite par capitalisation et permet aux agents de se constituer une épargne retraite en complément des régimes obligatoires. L'épargne constituée reste acquise, même en cas de départ du Groupe avant la retraite de l'agent.⁵⁰

4.3 Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité

Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de la politique RH du groupe AFD, qui a pour objectif de promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Elle est ancrée dans les valeurs du Groupe et fait partie intégrante de sa démarche de responsabilité sociétale.

Un nouvel accord « égalité professionnelle » est en cours de renégociation avec les partenaires sociaux. Cet accord traduit l'engagement de la Direction de l'AFD et de ses élus à poursuivre les

actions en faveur de l'égalité professionnelle engagées il y a déjà plusieurs années et réaffirme leur attachement au respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Garantir l'égalité professionnelle, développer la mixité dans les emplois à tous les niveaux et dans les différentes fonctions, et promouvoir la parité entre les femmes et les hommes représente une source de progrès, de performance globale, tant économique que sociale. Cette démarche se veut en cohérence avec celle initiée par l'Agence sur le plan de ses opérations en faisant de la thématique du genre

⁵⁰ Cf. aussi Document de Référence 2017, par. 7.2.10.

un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable.

Le nouvel accord identifie les priorités suivantes en matière d'égalité professionnelle au sein du Groupe :

- l'accès à l'emploi ;
- la promotion et l'évolution professionnelle ;
- l'égalité salariale ;
- l'organisation de travail, la conciliation vie personnelle - vie professionnelle ;
- la formation et la sensibilisation à l'égalité professionnelle
- l'action dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales

Parallèlement, l'AFD s'est engagée dans un projet de labélisation « AFNOR Egalité et diversité » avec pour ambition de déposer un dossier d'ici fin 2020.

Bilan 2019 de l'accord égalité professionnelle

Les principaux résultats obtenus au cours de l'année 2019 concernent notamment le thème de la promotion, de l'évolution professionnelle, de la maternité et de la lutte contre le sexisme :

- Evolution professionnelle :
 - mise en place de viviers par filière-métier y compris la fonction managériale – mis en œuvre grâce aux entretiens professionnels d'une part (souhait des collaboratrices) et via la revue du personnel d'autre part ;
 - développement du rôle de conseil-orientation exercé par les agences du réseau (Directeurs d'agence, agent remplacé) en matière d'installation et de carrière du conjoint.

- Rémunération : mise en place d'un outil de suivi en temps réel des ratios femmes/hommes dans les propositions d'avancements émanant des structures. Focus spécifique sur les mobilités de femmes du niveau D2 au niveau E. Poursuite de l'examen de toutes les situations pour lesquelles il existe un décalage significatif.
- Maternité : proposition d'un parcours d'accompagnement dédié aux collaboratrices de retour de congé maternité
- Sensibilisation et lutte contre le sexisme :
 - Ouverture d'une cellule d'écoute externe, notamment dédiée aux situations de sexisme, harcèlement sexuel et discrimination
 - Mise à disposition d'un e-learning sur l'égalité professionnelle, actions de sensibilisation (conférences, vidéos, articles internes)

La direction des ressources humaines cherche en outre à encourager des candidatures féminines pour les postes en management dans le cadre des entretiens professionnels des agents. Le dispositif de revue du personnel renforcera l'identification par la DRH, en lien avec les managers, des femmes susceptibles d'évoluer vers les postes de management.

Enfin, l'AFD a publié son index égalité Femmes/Hommes au 1^{er} mars 2020 conformément à la loi pour choisir son avenir professionnel (2018). Cet index est de 91 points sur 100.

Le nouvel accord, couvrant la période 2020-2022, s'appuie sur l'accord précédent pour aller plus avant, prévoyant notamment des objectifs plus ambitieux du taux de femmes en management.

Bilan de la mise en œuvre de l'accord pour l'égalité professionnelle au 31/12/2019

Taux de femmes cadres	52,7 %
Taux d'encadrement féminin (hors responsable de pôle/cellule)	42,8 %
Taux de femmes présentes dans le réseau	36,5 %

Promotion de la diversité dans les équipes

L'enjeu de la diversité est au cœur de l'action et de la politique RH du groupe AFD, avec 85 agences et bureaux dans le monde. Les équipes de femmes et d'hommes sur le terrain sont diverses, plurielles, multiculturelles, multigénérationnelles.

En 2019, l'AFD a engagé une démarche structurante en faveur de la diversité et de l'inclusion. Cette démarche visait à :

- lancer un premier niveau de sensibilisation sur ce qu'est la diversité et les enjeux pour l'AFD : conférence, vidéo, création d'un page Gaïa dédiée à la thématique, e-learning.
- ouvrir une cellule d'écoute externe des cas supposés de discrimination, pour les collaborateurs du siège et du réseau.
- définir la politique diversité de l'AFD et un plan d'action associé à déployer sur les prochaines années, au moyen d'une démarche originale de co-construction de cette politique par et pour les collaborateurs de l'AFD

L'AFD s'engage, par sa candidature à la double labélisation AFNOR alliance diversité et égalité professionnelle, à poursuivre des actions en faveur de la diversité et de l'inclusion pendant les prochaines années à venir.

Bilan 2019 de la mise en œuvre de l'accord handicap

En 2019, l'AFD a atteint pour la 1ère fois le taux de 5,43% d'emploi des personnes en situation de Handicap, avec :

- un taux direct de 2,73%, soit 58 collaborateurs sous contrat AFD
- un taux indirect de 2,70%, soit l'équivalent de 27 contrats de prestations externes ayant permis à des personnes éloignées de l'emploi de se professionnaliser aux côtés des équipes internes.

L'atteinte de ce taux exceptionnel, proche de la cible légale de 6%, démontre le caractère volontariste de l'AFD en matière d'inclusion des personnels concernés et de recours aux achats responsables auprès d'entreprises spécifiques : ESAT, EA, TIH.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la mise en œuvre de plans d'action prévus dans un accord signé avec les partenaires sociaux pour 5 ans, soit de 2019 à 2023, visant à répondre notamment à nos enjeux en matière de responsabilité sociale et sociétale à l'égard des personnes en situation de handicap.

4.4 Développement des compétences et employabilité⁵¹

Dans un contexte de forte croissance et d'importantes transformations internes, l'intégration des nouveaux embauchés et le maintien de la cohésion demeurent au cœur de la politique de formation.

Dispositif Onboarding

Un dispositif, créé en 2016 et baptisé « Onboarding », propose systématiquement aux nouveaux recrutés un parcours structuré en plusieurs étapes, se déroulant sur 4 à 6 mois. Ainsi, les nouveaux collaborateurs se familiarisent avec leur nouvel environnement de travail, mais aussi avec le projet stratégique du Groupe, les missions et les enjeux qui font l'actualité et l'avenir de l'AFD. Ils acquièrent également, grâce à de courts modules de formation organisés régulièrement, sur des sujets variés, les bases indispensables pour être rapidement autonomes sur leur poste. Ce parcours, par les échanges réguliers entre les participants des différentes structures, facilite également l'intégration des nouvelles recrues en renforçant la cohésion du Groupe.

Les premiers modules de ce dispositif ont été digitalisés en 2019, rendant ainsi ces contenus accessibles à l'ensemble des agents, et en particulier aux agents recrutés dans le réseau : le Kit Onboarding.

Digitalisation

La digitalisation de l'offre de formation déjà amorcée en 2018, a connu une nette avancée en 2019. Fin 2019, la plateforme comptait 2600 agents inscrits dont 1900 s'étaient connectés et avaient suivi au moins une formation au cours de l'année⁵². Cette dynamique participe aussi du

renforcement de l'accessibilité de la formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. La politique de formation consacre toujours d'importants moyens au développement des compétences métiers.

Développement des compétences

De nombreuses actions du plan de développement des compétences visent le renforcement des compétences techniques dans les domaines bancaire et financier. L'accompagnement des responsables d'équipe projets et des responsables pays a été poursuivi à travers des formations sectorielles ou transversales, leur permettant ainsi de maîtriser les différents cadres d'intervention (sectoriels, géographiques, transversaux).

Le dispositif « Métiers du développement », destiné à fournir aux collaborateurs un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français, a été poursuivi. En 2019, il a permis aux collaborateurs d'avoir une illustration opérationnelle des différentes formes de l'aide en réalisant des visites de projets au en Inde et à la Réunion.

L'accès à la formation du personnel local a été de manière générale facilité et renforcé, par l'accès aux formations organisées au siège, mais aussi par la mise en œuvre de séminaires régionaux, dont le nombre est en nette augmentation: 40 sessions en 2019 (33 en 2018).

En 2019, 324 agents locaux ont bénéficié de formations organisées par la DRH, au siège ou en région.

⁵¹ Périmètre : Groupe

⁵² Hors formation réglementaire LCB/FT

Heures de formation

L'activité formation a été particulièrement dynamique en 2019 : l'effort global⁵³ de formation géré par la DRH représente 61 503 heures en 2019, soit 49 466 heures pour les agents du cadre général et 12 037 heures pour les agents locaux.

À titre de comparaison, 46 084 heures de formation ont été dispensées en 2019 sur le périmètre « cadre général siège et DOM » (contre 40 709 heures en 2018), correspondant à un effort de 4,3% de la masse salariale. Sur ce même périmètre, 78% des agents ont été formés

en 2019 (soit 84% des agents non cadres et 78% des agents cadres).

Pour réaliser ces formations, le groupe AFD s'appuie notamment sur des compétences et ressources internes qui lui permettent de proposer une offre diversifiée, adaptée à ses besoins et à son contexte. L'ensemble des structures participe ainsi au développement et à la diffusion des compétences en interne. Ainsi, en 2019, 4 634 heures de formation ont été dispensées par 231 animateurs internes, ce qui démontre le fort investissement de nombreux collaborateurs et managers pour transmettre leurs connaissances et leur expertise.

4.5 Dialogue social

Le dialogue social, entendu comme ce qui caractérise les relations au sein de l'organisation, à la fois issu du dialogue social réglementaire, du dialogue entre le manager et les membres de son équipe ou encore de démarches participatives, est un pilier de la politique du groupe AFD. En effet, outre une réponse en termes de droit social, il constitue un vecteur essentiel d'équité interne, de cohésion, d'engagement et de développement des compétences pour les collaborateurs.

Ainsi, les changements majeurs prévus au sein du Groupe font l'objet de procédures de négociation auprès des organisations syndicales et de procédures d'information et/ou de consultation auprès des instances représentatives des salariés. La mise en place d'une modification de l'organisation porteuse de conséquences importantes sur les conditions d'emploi, de formation, de travail ou sur la marche générale de l'entreprise ne peut

intervenir qu'après un délai minimum d'un mois dédié à l'information et/ou à la consultation des Instances Représentatives du Personnel (IRP).

⁵³ L'effort global prend en compte les actions de formation dites « imputables » et « non imputables ». Cette notion de nature fiscale a juridiquement disparu, ce qui emporte une modification des modalités de comptabilisation.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les heures de formations suivies par les agents non liés à l'AFD par un contrat de travail : volontaires internationaux et du service civique (3.461 heures), stagiaires et personnels externes mis à disposition de l'AFD (1.049 heures).

5. Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe

La responsabilité sociétale du groupe AFD s'exerce aussi à travers la maîtrise de son empreinte directe, enjeu de réputation auquel les collaborateurs comme les parties prenantes externes sont de plus en plus sensibles. C'est pourquoi, en cohérence avec les engagements

« 100% Accord de Paris » et « 100% lien social » de son plan d'orientation stratégique, le groupe AFD applique à son fonctionnement interne les dynamiques de développement bas-carbone et résilient aux effets du changement climatique.

5.1 Bilan carbone et compensation carbone

Le groupe AFD se mobilise pour maîtriser les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) en agissant simultanément sur la réduction de ces émissions et leur compensation par des actions contribuant aux Objectifs développement durable des Nations Unies.

S'appuyant chaque année sur la mesure d'impact environnemental de son fonctionnement, l'AFD a renforcé son plan d'actions dans la dynamique de développement bas-carbone et résilient aux effets du changement climatique.

Dans cette trajectoire, si le bilan carbone 2019 siège reflète une augmentation d'impact directe et indirecte en partie liée à la croissance d'effectif, l'AFD agit pour autant sur chacun des postes.

Ce constat se transpose au réseau avec une augmentation des émissions moyennes par agence passant de 145 t_{eq}CO₂ en 2017 à 147 t_{eq}CO₂ en 2018 se décomposant dans des proportions différenciées du siège à l'exception des déplacements.

L'AFD s'est efforcée de maîtriser l'impact de ses déplacements professionnels. Premier poste du bilan carbone Groupe, la proportion au siège a diminué de 54 % à 50 % au profit des intrants tandis que les émissions de GES des déplacements professionnels aériens varient de +3 % en 2019 par rapport à 2018.

Le Groupe a poursuivi les mesures en faveur de la mobilité douce comme l'application du forfait mobilité durable anticipé le dernier trimestre 2019 et le renforcement d'équipements par le doublement d'installations de stationnement vélo.

Dans le réseau, ce sont notamment les déplacements en voiture domicile-travail qui ont connu une diminution sensible ; ceux induits par les déplacements professionnels sont presque constants.

Pour accompagner notre transition en matière environnementale, nos efforts de frugalité se concrétisent à travers des actions fortes. Ainsi en 2019, le groupe AFD a procédé à la dématérialisation de la documentation destinée au Conseil d'administration, contribuant à réduire de 30% en volume le papier consommé en 2019 par rapport à 2018.

Pour autant, le poste intrants du siège, portant majoritairement sur les services, augmente significativement d'une année sur l'autre du fait des coûts inhérents au fonctionnement et notamment ceux liés à l'entretien et à la maintenance informatique. S'il est le deuxième poste d'émissions du siège, il est le quatrième poste au sein du réseau.

Le renforcement de la transition numérique et technologique est un axe structurel important, le Groupe engageant en 2020 une démarche d'amélioration relative au numérique responsable qui s'appuie sur le réemploi à

l'adresse du tissu associatif ; sur le recyclage par une entreprise adaptée et sur l'efficacité énergétique de notre datacenter (- 23 % de consommation électrique en 2019 par rapport à 2018).

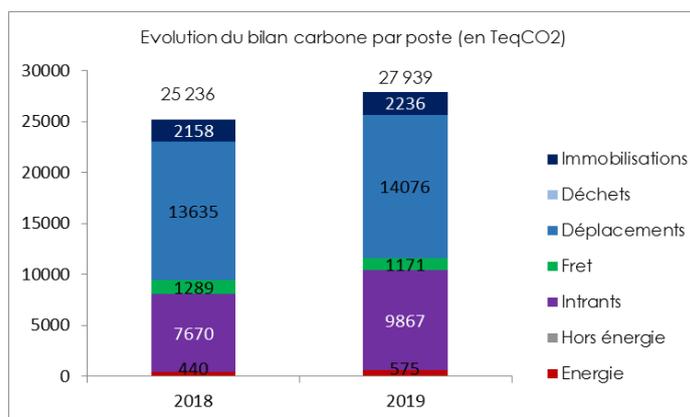
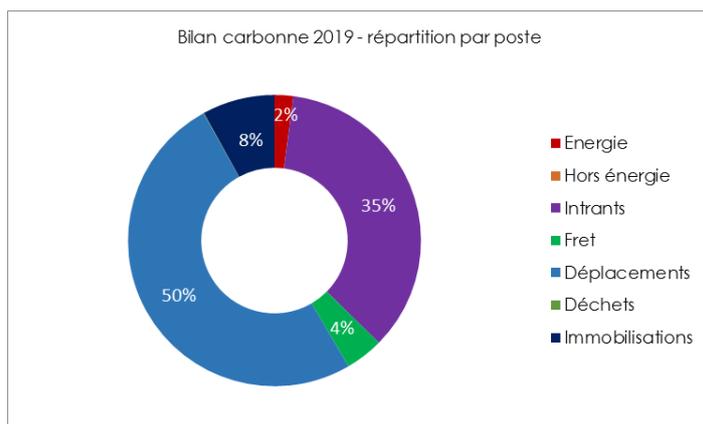
Pour accompagner la transition énergétique, L'AFD agit sur l'ensemble des sites opérés. Au siège, l'objectif de réduction de notre impact s'inscrit dans un contrat de performance énergétique et par une gestion technique des bâtiments plus affinée réduisant notre consommation électrique de 2, 2 % (sites Barthes et Mistral). Proportionnellement, le poste énergie est constant ; pour autant, les émissions sont en

augmentation en raison de l'occupation d'un quatrième site de bureaux sur une année pleine.

Deuxième poste du bilan carbone réseau, L'électricité est à l'origine de plus de deux tiers des émissions du poste. Il est à noter que les facteurs d'émissions de l'électricité sont très différents d'un pays à l'autre, en raison du mix énergétique local.

Dans la mesure du possible, le recours aux énergies renouvelables est privilégié. En témoignent le panneau solaire thermique installé sur le toit de l'agence de Dakar pour le chauffage de l'eau, et la centrale photovoltaïque de l'agence de N'Djamena qui produit la majorité de ses besoins énergétiques.

Bilan carbone du siège (hors réseau)



Inscrivant son activité dans une trajectoire de neutralité carbone, l'AFD compense depuis 2009 les émissions résiduelles de l'organisation à l'échelle du groupe.

L'AFD a été 100 % neutre carbone en 2019, par le soutien au projet Hifadhi-Livelihoods au Kenya et le Projet Clean Water en Ethiopie, labellisés

Gold Standard et présentant tous deux d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux. Le groupe AFD renforce ainsi son action de lutte contre le changement climatique dans ses zones d'intervention en alignement avec les Objectifs de développement durable.

5.2 Ancrage territorial

Acteur du quartier des Deux Rives à Paris et s'inscrivant dans la démarche d'économie circulaire, le groupe AFD a réaffirmé ses engagements à travers le dispositif « Paris Action Climat » de la Ville de Paris associant les acteurs publics et privés du territoire parisien autour des enjeux climatiques.

En 2019, la signature par le groupe AFD de la nouvelle Charte « Paris Action Climat » permet au Groupe de s'inscrire dans l'agilité collective territoriale et de renforcer son engagement partenarial, et ainsi d'accroître son impact sur ces enjeux.

5.3 Sensibilisation des collaborateurs

En adéquation avec nos engagements 100% accord de Paris et 100% lien social, et en complément des formations dédiées, des ateliers de sensibilisation lors de la Semaine européenne du développement durable, de la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine européenne de la réduction des déchets contribuent également à la démarche participative interne du groupe AFD.

C'est aussi l'opportunité de renforcer nos partenariats avec le tissu associatif tout comme avec les acteurs territoriaux.

Ainsi, pour accompagner la transition territoriale et démographique et l'Objectif de développement durable N°11 « Villes et communautés durables », des ateliers de réparation et de sécurité vélo ainsi que de nettoyage du quartier ont été organisés.

5.4 Achats responsables

Dans le cadre de la professionnalisation des achats, l'AFD a décidé de se doter d'outils de pilotage et de reporting de sa fonction achat. En novembre 2019, l'outil PAPS (Programmation des achats publics et suivi) édité par la société Ordiges a été déployé. Cet outil, qui permet de dématérialiser la passation des marchés publics de l'AFD, offre notamment un meilleur reporting sur la nature des achats effectués, les fournisseurs retenus et l'insertion de clauses RSE dans les marchés.

L'AFD a prévu d'instituer une nouvelle politique Achats en 2020, au sein de laquelle un nouvel axe RSE sera développé.

En 2019, le groupe AFD a par ailleurs poursuivi des actions sur l'insertion de personnes handicapées avec (i) la diffusion d'un annuaire des entreprises du secteur adapté et protégé et (ii) la sensibilisation des prescripteurs aux clauses et critères sociaux à insérer dans les marchés avant publication.

Les contrats avec des Entreprises Adaptées (EA), acteurs économiques locaux employant des personnes en situation de handicap, représentent un montant 1 062 599€. Ce montant représente 52,53 unités bénéficiaires (équivalent temps plein d'une personne en situation de handicap).

III. La production de connaissances

En 2019, dans le prolongement de sa politique volontariste de diffusion et de valorisation des publications initiée en 2016, l'AFD a poursuivi et consolidé la visibilité de sa production de connaissances auprès du monde académique, des décideurs et des praticiens du développement.

En 2019, tout secteur et type d'activités confondus, 194 études et recherches (études, partenariat de recherche, conférence, atelier, séminaire) ont été recensées pour un montant de 16,6 M€. 31 études et recherches avaient un budget supérieur à 100K€.

En volume financier, un peu plus de la moitié des études porte sur plusieurs régions. Cela reflète la fonction d'observatoire de la diversité des trajectoires de développement et la propension aux analyses comparées de l'AFD.

Avec un peu plus du quart des financements qui lui sont consacrés, l'Afrique est la première géographie ciblée par les travaux de production de connaissances de l'AFD. Viennent ensuite les Orient, l'Amérique latine et les Trois Océans.

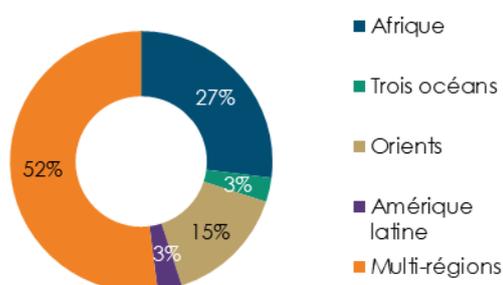
En volume financier, 94 % des études et recherches recensées ont été menées en partenariat avec un organisme de recherche ou spécialisé (instituts de recherche, banques de développement et organisations internationales impliquées dans des activités de recherche, think-tanks, organisations de la société civile, etc.). Les partenaires sont d'origines diverses. On distingue trois types de partenariat :

(i) les partenariats dits avec le « Sud », qui impliquent une structure de recherche dont le siège se trouve dans une ou des zones d'intervention de l'AFD;

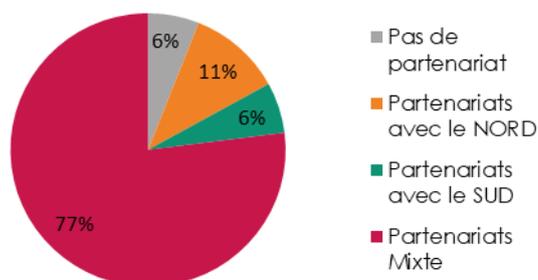
(ii) les partenariats avec le « Nord » sont ceux qui impliquent une structure de recherche dont le siège se trouve dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD ;

(iii) les partenariats mixtes dans lesquels deux types de partenaires sont impliqués : ceux dont le siège se trouve dans une ou des région(s) d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Sud ») et ceux dont le siège se trouve dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Nord »).

Répartition des financements de la production de connaissances par zone géographique en 2019



Répartition des financements de la production de connaissances par partenariat en 2019



Les études engagées au cours de l'année 2019 s'inscrivent toutes dans la stratégie du groupe AFD sur la recherche, l'innovation et les savoirs. L'AFD a ainsi co-organisé avec l'OIT la Conférence Emplois décentés et lien social. Plusieurs CZZ ont été engagées en 2019 : Savoir au Sahel, sur la biodiversité et sur les politiques publiques. Des études sur la croissance économique durable ont aussi été engagées comme celle portant sur le potentiel d'industrialisation en Afrique, ou sur le modèle économique des Outre-mer.

Parmi les études achevées en 2019, on peut relever le programme de recherche sur les communs (2016-2019) qui s'intéresse aux nouvelles formes d'entrepreneuriat. Il a notamment abordé les liens entre commun et entreprise, coopérativisme ou communautés et intérêt général. Une étude pilote a été réalisée sur les risques de transition bas carbone en Afrique du Sud, en partenariat avec Climate Policy Initiative, permettant d'identifier et de quantifier les potentiels impacts financiers et sociaux négatifs d'une telle transition. Ce type d'étude, sera répliqué dans plusieurs pays d'intervention de l'AFD. En collaboration avec l'OCDE, l'AFD a lancé un projet de mise à jour et d'exploitation de la base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE. Cette dernière a permis de quantifier et analyser la diaspora africaine résidant dans ces pays, en soulignant les changements depuis 2010.

L'AFD a publié 87 titres en 2019, soit le plus haut pic historique après celui de 86 titres enregistré en 2017. Cette croissance du nombre de titres publiés résulte de plusieurs facteurs : (i) une volumétrie très importante de papier de recherche (35); (ii) la très bonne tenue des publications des séries ExPost et Notes techniques (27). A cela s'ajoutent, entre autre, le lancement de la nouvelle série les Policy

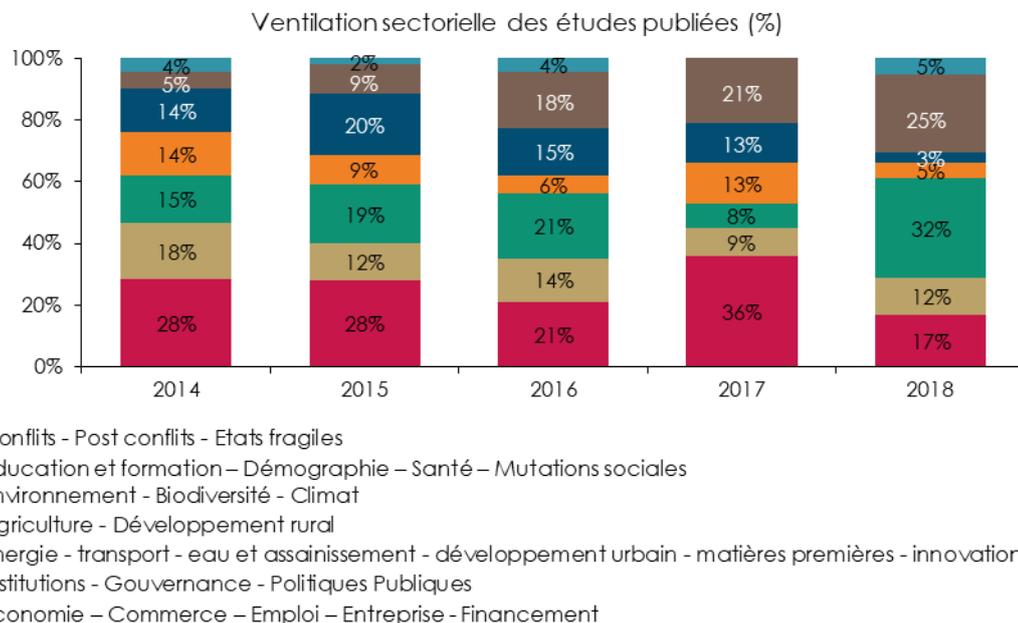
Papers (4) ; et la bonne tenue des publications en coédition (6).

Le cycle d'événements liés à la production de connaissances s'est également maintenu, autour notamment de soirées-débats « Rencontres du Développement » animées par le Directeur Exécutif de la direction de la Recherche, Innovation et Savoirs de l'AFD. Les événements internes, les « Editions spéciales », valorisant une publication et un auteur interne ou externe, ont également rencontré un réel succès.

En 2019, le nombre de publications de recherche et d'évaluation téléchargées sur le site Internet de l'AFD s'est élevé à 13 895. Ce chiffre n'est pas comparable avec les téléchargements comptabilisés en 2017 et en 2018, car depuis la refonte du site internet de l'AFD en septembre 2017, la technologie désormais employée pour comptabiliser les téléchargements mesure uniquement les documents téléchargés depuis les pages du site www.afd.fr et ne prend pas en compte les téléchargements directs des publications depuis les moteurs de recherche (Google, Qwant...). De plus un bug a affecté les remontées des informations statistiques entre juillet et novembre 2019.

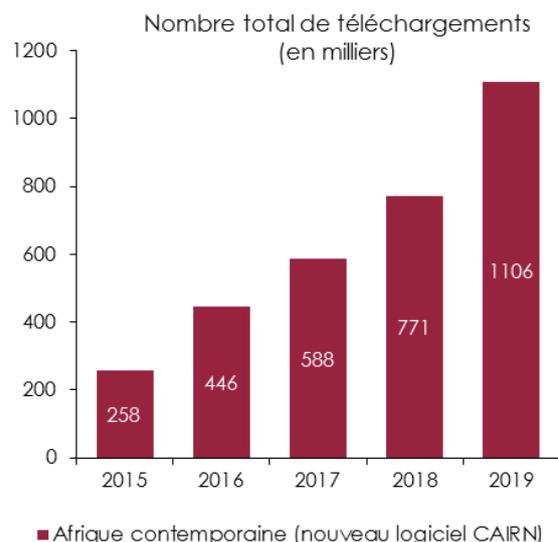
Un indicateur alternatif aux téléchargements est le nombre annuel de pages vues sur le site www.afd.fr, qui s'établit en 2019 à 261 184 pour les publications de Recherche et d'Évaluation. Cela représente une progression de 18,3 % sur un an.

Les statistiques de téléchargement de la revue Afrique contemporaine continuent de progresser en 2019 : 1 106 000 téléchargements ont été comptabilisés sur la plateforme scientifique CAIRN, par rapport à 771 000 en 2018 et 588 000 en 2017.



Le top 10 des publications les plus consultées sur le site *afd.fr* en 2019 reflète la diversité sectorielle et géographique des publications de l'AFD ainsi que l'appétence du lectorat pour les thématiques d'actualité. Ce classement reflète aussi l'intérêt pour la nouvelle série des Policy Papers dont la ligne éditoriale vise à partager la vision de l'AFD sur des thématiques de développement et à favoriser le débat d'idées. Les deux premiers numéros qui ont porté respectivement sur la question des inégalités et sur celle des routes de la soie ont tout de suite rencontré leur lectorat.

Les Hors-série et les coéditions sur des thématiques clés continuent de connaître également un franc succès à l'instar de l'ouvrage sur Boko Haram et de celui sur les challenges liés à la stabilité et à la sécurité en Afrique de l'ouest et ce, aussi bien en français qu'en anglais (les deux versions linguistiques faisant partie du top 10).



Top 10 des publications selon le nombre de pages vues sur Internet (année 2019)		2019	
Références Collections	Pages Publications de Recherche et Évaluation	Nombre de visites	Visiteurs
Note Tech n°1	Panorama des inégalités hommes-femmes dans le monde	2325	2256
Macrodev n°14	Le modèle de croissance marocain : opportunités et vulnérabilités	899	857
Policy Paper n°2	Vers de « nouvelles routes de la soie » durables ?	810	761
Policy Paper n°1	Réduire les inégalités. Proposition d'agenda pour la coopération internationale	757	727
Hors série AFD	Crises and development. The Lake Chad region and Boko Haram	688	658
A Savoir n°24	Les enjeux du développement en Amérique Latine – dynamiques socioéconomiques et politiques	668	637
A Savoir n°24	Los desafíos del desarrollo en América Latina – dinámicas socioeconómicas y políticas	573	539
Hors série AFD	Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram	566	542
Hors série AFD	Comprendre la trajectoire des interventions de développement	534	513
Co-édition World Bank	The challenge of stability and security in west africa	516	488

Source At Internet pour le site www.afd.fr

IV. Données et méthodologies

1. Les données d'activité

1.1 Tableau de synthèse par pays

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Tout Afrique														
Algérie	1	4						1				9	1	14
Angola		2	79	38									79	40
Afrique du Sud	2	7	170	158	31	2							203	166
Bénin	3	36	60	82	1	1					14	1	78	119
Botswana		3	16	9									16	12
Burkina Faso	26	86	62	132	4	14			10	10	15	30	117	272
Burundi	6	4		27							22		28	32
Cameroun	15	28	250	127	23	44			57	108	1		346	308
Cap vert		2				2						1	0	4
Centrafrique	14	46							10	10			24	56
Congo	3	7		45		1			8	7		19	11	80
Côte d'Ivoire	6	19	186	601	19	72			93	10		15	304	717
Djibouti	4	31			1						5		10	31
Egypte	6	10	194	215			5	15				29	205	270
Erythrée		1					5	15				29	5	1
Ethiopie	10	44	0	195									10	239
Gabon		3	75	181		1					14		89	186
Gambie	1	19							5	2			6	21
Ghana	2	10	38	27	6	4					4	1	50	42
Guinée	17	39	74	40	3	16			48	19		26	142	141
Guinée-Bissau	1	2		7									1	10
Guinée Equatoriale		2												2
Kenya	5	18	180	121			1	1			35	8	220	147
Lesotho		1												1
Libéria	5	13		4					5				10	18
Libye		2											0	2
Malawi		1											0	1
Mali	38	129		92	2	1				20		2	41	244
Maroc	12	30	400	400			18	14				15	430	458

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Tout Afrique														
Mauritanie	16	53	4			3			17		8		45	56
Mozambique	2	20				7	10		11			27	23	54
Namibie		4		15									0	19
Niger	30	74	27	50					10	10	3	1	69	135
Nigeria	6	6	499	137	24	5	22	3				25	551	176
Ouganda	2	10	106	185							90	8	198	202
Rép.Dém. Congo	1	42		3					4			13	6	58
Rwanda	1	10	17										18	10
Sierra Leone	1	4											1	4
Sao Tome-et-Principe													0	0
Sénégal	29	49	290	240	7	12		15			38	16	364	332
Somalie		1												1
Soudan		1											0	1
Soudan du Sud		1											0	1
Swaziland						1								1
Tanzanie	1	15	130	157								29	132	201
Tchad	36	62	40	20					10	10	1	3	87	95
Togo	9	35		47				31				2	9	115
Tunisie	13	25	278	348	7					90	11	1	308	464
Zambie	1	1			40		2						43	1
Zimbabwe	1	3	10	27									11	30
Total	327	1 016	3 185	3 733	167	187	59	79	288	297	263	280	4 288	5 592
Programmes multi-pays Tout Afrique	70	6	762	682		50	163	135			61	5	1 056	879
Total Tout Afrique	397	1 023	3 947	4 415	167	236	222	214	288	297	324	285	5 344	6 470

Orients	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Afghanistan	7	2											7	2
Albanie	1	4		100									1	104
Arménie				2									0	2
Azerbaïdjan			90	70									90	70
Bangladesh		1	130	100								12	130	113
Myanmar (ex-Birmanie)	4	6	7	36		5						2	11	50
Cambodge	6	5	127	129	3							5	135	145
Chine	2		304	308								13	306	321
Géorgie	1	2	60	176				27				7	61	185

Orient	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Inde	2	3	316	344			33				9		359	374
Indonésie	1	5	300	334		1					5		301	345
Irak	10	10	24										35	18
Jordanie	11	20	195	200						5	15		211	235
Kazakhstan													0	
Kosovo		1												1
Laos	7	13	9		1						6		16	20
Liban	29	49	100	4		2				20	12		149	68
Macédoine	1												1	
Maldives													0	
Malaisie		1					3						3	1
Mongolie		1		40									0	41
Monténégro													0	
Népal				22									0	22
Ouzbékistan	1	1	150	119							3		151	123
Pakistan			95	90			6						101	90
Philippines		2		250				13					0	265
Serbie		1	40										40	1
Sri Lanka	1		150	176							23		151	202
Syrie													0	
Tadjikistan				5									0	5
Territoires aut. palestiniens	16	57		7	1	10		14		24	20		41	109
Thaïlande	1							18					1	19
Turquie	1	2	256	150							150		257	302
Ukraine				81			10						10	81
Vanuatu													0	
Viêt-Nam	2	5	203							5	21		210	27
Yémen													0	
Total	104	203	2 556	2 744	5	19	52	78	0		62	295	2 780	3 339
Programmes multi-pays Orient	9	6					27						35	6
Total Orient	113	209	2 556	2 744	5	19	79	78	0		62	295	2 815	3 345

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Trois Océans														
Comores	3	54										3	3	57
Dominique Républicaine	1	5	131	350								10	131	365
Guadeloupe			193	126	21	29							214	155
Fidji	1												1	
Guyane française			54	89	10	9							64	97
Haïti	20	32	23	3							25		68	35
Madagascar	25	39	30	10	14	12						3	70	64
Martinique			193	129	22	18							214	147
Maurice	2	4	102	120				4				16	105	144
Mayotte			69	77	5	5							74	91
Nouvelle Calédonie			175	136	8	13							183	149
Polynésie			165	158	24	34							189	192
Réunion			341	347	34	41							376	388
Sainte-Lucie													0	
Seychelles		1											0	1
Saint-Martin			11	18	1								12	19
Saint-Pierre-et-Miquelon			7	7									7	8
Suriname			5										5	
Terres Australes													0	
Wallis-et-Futuna													0	
Total	53	136	1 499	1 569	139	160	0	4	0		25		1716	1 901
Programmes multi-pays Trois Océans	13	17	10										23	34
Total prêts et dotations OMR	66	153	1509	1 569	139	160	0	4	0		25		1738	1 935
Total Trois Océans	66	153	1509	1 569	139	160	0	4	0		25		1738	1 935

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Amérique latine														
Argentine			346	131			10	45					356	176
Belize														
Brésil	2	9	95	387			21						117	396
Bolivie	1	3	50	109									51	112
Chili													0	
Colombie	3	5	198	44									200	49
Costa Rica		1	34	165									34	166
Cuba	2	2	99	26							8	6	109	34
El Salvador			51	26									51	26
Equateur	3	4	168	307		14	44					47	216	372
Guatemala			26	44									26	44
Honduras			30	26									31	26
Jamaïque													0	
Mexique	3	5	232	269				18					235	292
Nicaragua			9	52									9	53
Panama				85									0	85
Pérou	1	2	56	131			13					10	70	143
Paraguay				36									0	36
Uruguay													0	
Total	17	33	1394	1 837	0	14	87	62	0		8	65	1506	2 010
Programmes multi-pays Amérique latine	3	2	17					38			2		22	40
Total Amérique latine	20	35	1411	1 837	0	14	87	100	0		10	65	1528	2050

Programmes "non géographisables"	10	131	2	60		26	1	93			1	12	14	323
---	----	-----	---	----	--	----	---	----	--	--	---	----	----	-----

	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
TOTAL groupe AFD	604	1 551	9425	10625	310	455	389	489	288	297	421	706	11439	14123

1.2 Les données d'activité du groupe AFD

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	--------------------

Evolution des autorisations de financement du groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer						
Autorisations de financement du Groupe	8 316	9 403	10 340	11 439	14 123	23%
dont pays étrangers	6 746	7 808	8 795	10 077	12 881	77%
dont Outre-mer	1 570	1 594	1 545	1 361	1 242	-9%
Taux de croissance Groupe pays étrangers et Outre-mer	3%	13%	10%	11%	37%	244%
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers	5 822	6 699	7 667	8 843	10 840	23%
Prêts, subventions, C2D et ABG	5 549	6 100	6 841	8 194	10 078	23%
Garanties	121	132	153	222	56	-75%
Participations	0	0	100	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	153	466	573	428	706	65%
Autorisations de financement de l'AFD dans l'Outre-mer	1 570	1 594	1 545	1 361	1 242	-9%
Prêts	945	1 053	981	821	875	7%
Garanties et participations	77	24	25	34	51	50%
Financement OSEO, fonds gérés et crédits délégués	547	518	537	494	308	-38%
Subventions	0	0	2	9	7	-19%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	4	0	
Total AFD pays étrangers et Outre-mer	7 392	8 293	9 212	10 204	12 082	18%
Taux de croissance annuel	2%	12%	11%	11%	31%	189%
Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers	1 097	1 330	1 377	1 651	2 543	54%
Autorisations de financement en prêts	910	968	1 031	1 254	1 786	42%
Garanties	20	45	73	0	250	
Participations	124	195	245	253	319	26%

FISEA	43	51	10	48	6	-87%
Autres titres	0	71	19	96	164	70%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	18	
Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Autorisations de financement en prêts	0	0	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Total PROPARCO pays étrangers et Outre-mer	1 097	1 330	1 377	1 651	2 543	54%
Taux de croissance annuel	-1%	21%	4%	20%	85%	
Sous-participations de l'AFD à Proparco PE	-172	-220	-250	-417	-502	
Sous-participations de l'AFD à Proparco Outre-mer	0	0	0	0	0	
Sous-participations de l'AFD à Proparco	-172	-220	-250	-417	-502	20%

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par instrument financier						
Autorisations de financement du Groupe	8 316	9 403	10 340	11 439	14 123	23%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	298	317	423	606	1 552	156%
Prêts dont :	6 272	7 236	7 678	8 966	10 414	16%
Prêts souverains	3 194	3 847	3 997	5 179	5 308	2%
Prêts non souverains concessionnels	1 459	795	880	648	1 604	147%
Prêts non souverains non concessionnels (y compris sous part.)	1 619	2 595	2 801	3 139	3 503	12%
Total prêts concessionnels	4 653	4 642	4 877	5 827	6 911	19%
Total prêts non souverains	3 078	3 390	3 681	3 787	5 107	35%
Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)	1 447	2 375	2 552	2 722	3 001	10%
Sous-participations de l'AFD à Proparco	172	220	250	417	502	20%
Garanties	140	177	226	222	307	38%
Participations (yc FISEA et autres titres Proparco)	187	317	374	397	489	23%
ABG Minefi / SAS	20	33	63	55	62	13%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	641	315	440	233	235	1%
Fonds de garanties et financement PME (Outre-mer)	604	541	562	527	359	-32%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	153	466	573	431	706	64%
Total dons	959	665	927	895	1 848	107%
Total financements non concessionnels	1 947	3 089	3 401	3 758	4 299	14%

Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
Répartition des autorisations Groupe par zone géographique	8 316	9 403	10 340	11 439	14 123	23%
Afrique	3 519	3 580	4 857	5 344	6 470	21%
Océans	1 736	1 742	1 899	1 738	1 935	11%
Dont Outre-mer	1 570	1 594	1 545	1 361	1 242	-9%
Orients	1 853	2 077	1 871	2 815	3 346	19%
Amérique latine	755	1 273	1 258	1 528	2 050	34%
Projets non géographisés et exceptionnels	452	732	454	13	323	

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement du Groupe par secteur						
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers et l'Outre-mer	8 316	9 403	10 340	11 439	14 123	23%
Agriculture et sécurité alimentaire	398	858	853	1 046	621	-41%
Eau et assainissement	776	1 243	1 181	896	1 207	35%
Education et formation professionnelle	500	399	182	352	866	146%
Environnement et ressources naturelles	697	562	317	716	982	37%
Infrastructures et développement urbain	3 272	3 448	4 487	3 872	4 562	18%
dont transport	814	1 246	1 016	1 360	1 207	-11%
dont énergie	1 679	887	1 941	1 510	1 510	0%
dont développement et gestion urbaine	448	497	1 042	395	980	148%
dont infrastructure et services sociaux divers	270	553	299	176	495	182%
Santé et lutte contre le Sida	364	338	177	544	485	-11%
Secteur productif	1 863	1 574	1 939	2 808	3 312	18%
Autres et multisecteurs	448	980	1 203	1 205	2 088	73%
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers	6 746	7 808	8 795	10 077	12 881	28%
Agriculture et sécurité alimentaire	398	856	853	1 046	620	-41%
Eau et assainissement	727	1 191	1 103	893	1 168	31%
Education et formation professionnelle	495	398	174	268	862	222%
Environnement et ressources naturelles	693	560	237	703	979	39%
Infrastructures et développement urbain	2 809	2 937	3 943	3 254	4 058	25%
dont transport	774	1 104	911	1 283	1 169	-9%
dont énergie	1 673	844	1 893	1 498	1 498	0%
dont développement et gestion urbaine	133	217	718	142	601	324%
dont infrastructure et services sociaux divers	194	523	246	143	484	238%
Santé et lutte contre le Sida	265	245	142	512	401	-22%
Secteur productif	1 185	1 015	1 318	2 251	2 922	30%
Autres et multisecteurs	174	606	1 024	1 153	1 871	62%

1.3 Les données d'activité de l'AFD

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les PE, par instrument financier						
Total des autorisations AFD par instrument financier	7 392	8 293	9 212	10 204	12 082	18%
Pays étrangers	5 822	6 699	7 667	8 843	10 840	23%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	298	317	421	598	1 526	155%
Prêts dont :	4 590	5 436	5 916	7 308	8 256	13%
Prêts souverains	3 194	3 847	3 997	5 179	5 308	2%
Prêts non souverains concessionnels	830	457	652	326	889	172%
Prêts non souverains non concessionnels	566	1 132	1 268	1 802	2 059	14%
Total prêts concessionnels	4 024	4 304	4 648	5 505	6 196	13%
Total prêts non souverains	1 396	1 589	1 919	2 129	2 948	38%
Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)	394	912	1 018	1 385	1 557	12%
Sous-participations de l'AFD à Proparco	172	220	250	417	502	20%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	
Garanties	121	132	153	222	56	-75%
Participations	0	0	100	0	0	
ABG Minefi / SAS	20	33	63	55	62	13%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	641	315	440	233	235	1%
Total dons	959	664	924	886	1 822	106%
Total dons (yc opérations exceptionnelles)	959	664	924	886	1 822	106%
Total financements non concessionnels	687	1 264	1 521	2 024	2 116	5%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	153	466	573	428	706	65%
Outre-mer	1 570	1 594	1 545	1 361	1 242	-9%
dont activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	4	0	

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique

Répartition des autorisations AFD par géographie	7 392	8 293	9 212	10 204	12 082	18%
Afrique	2 964	3 077	4 313	4 893	5 460	12%
Océans	1 705	1 715	1 824	1 672	1 880	12%
Dont Outre-mer	1 570	1 594	1 545	1 361	1 242	-9%
Orients	1 645	1 770	1 664	2 551	2 874	13%
Amérique latine	644	1 057	1 037	1 064	1 722	62%
Projets non géographisés et exceptionnels	434	673	373	24	147	513%

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2018 vs 2017
Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les PE et dans l'Outre-mer, par secteur						
Répartition de l'activité AFD par secteur CICID	7 392	8 293	9 212	10 204	12 082	18%
Agriculture et sécurité alimentaire	375	768	831	935	546	-42%
Eau et assainissement	776	1 243	1 162	917	1 207	32%
Education et formation professionnelle	473	370	182	352	865	146%
Environnement et ressources naturelles	697	562	317	716	930	30%
Infrastructures et développement urbain	3 117	3 117	4 081	3 601	4 093	14%
dont transport	764	1 207	1 001	1 284	1 223	-5%
dont énergie	1 605	804	1 658	1 360	1 625	19%
dont développement et gestion urbaine	448	497	1 018	367	980	167%
dont infrastructure et services sociaux divers	270	455	224	213	360	69%
Santé et lutte contre le Sida	309	290	169	477	485	2%
Secteur productif	1 191	1 068	1 383	2 096	2 073	-1%
Autres et multisecteurs	454	875	1 086	1 111	1 884	70%
Répartition de l'activité AFD pays étrangers par secteur CICID	5 822	6 699	7 667	8 843	10 840	23%
Agriculture et sécurité alimentaire	375	767	831	935	545	-42%
Eau et assainissement	727	1 191	1 084	914	1 168	28%
Education et formation professionnelle	468	369	174	268	861	222%
Environnement et ressources naturelles	693	560	237	703	927	32%
Infrastructures et développement urbain	2 655	2 606	3 536	2 982	3 806	28%
dont transport	724	1 064	896	1 207	1 184	-2%
dont énergie	1 599	761	1 610	1 331	1 605	21%
dont développement et gestion urbaine	133	217	694	113	601	430%
dont infrastructure et services sociaux divers	194	424	171	181	349	93%
Santé et lutte contre le Sida	211	197	134	445	401	-10%
Secteur productif	513	509	763	1 538	1 466	-5%
Autres et multisecteurs	181	501	908	1 059	1 666	57%

1.4 L'AFD en Afrique

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

L'activité en Afrique						
Autorisations de financement	2 964	3 077	4 313	4 893	5 460	12%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	40%	37%	47%	48%	45%	-6%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	96	277	338	287	285	-1%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	2 868	2 800	3 975	4 606	5 175	12%

Répartition des autorisations de financement en Afrique, par instrument financier						
Autorisations de financement	2 964	3 077	4 313	4 893	5 460	12%
Prêts souverains	1 163	1 950	2 078	2 364	2 274	-4%
Prêts non souverains	830	281	1 039	1 353	1 540	14%
dont PN concessionnels	641	98	417	200	464	132%
dont PN non concessionnels	189	183	623	1 153	1 076	-7%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	131	136	233	396	1 008	154%
C2D	641	315	440	233	235	1%
ABG	11	28	55	55	62	13%
Garanties	92	90	122	167	56	-66%
Participations	-	-	-	-	0	
Autres bailleurs	96	277	346	324	285	-12%

Répartition des autorisations de financement en Afrique, par secteur CICID						
Autorisations de financement	2 964	3 077	4 313	4 893	5 460	12%
Agriculture et sécurité alimentaire	148	396	408	655	448	-32%
Eau et assainissement	184	984	446	303	368	21%
Education et formation professionnelle	398	140	93	198	691	250%
Environnement et ressources naturelles	65	70	98	76	33	-57%
Infrastructures et développement urbain	1 717	974	2 198	1 564	1 690	8%
dont transport	545	404	455	492	384	-22%
dont énergie	1 048	252	897	709	793	12%
dont développement et gestion urbaine	71	96	372	43	488	1 044%
dont infrastructure et services sociaux divers	50	200	160	143	98	-31%
Santé et lutte contre le Sida	76	101	68	323	185	-43%
Secteur productif	210	189	371	1 241	1 190	-4%
Autres et multifsecteurs	164	222	631	533	854	60%

1.5 L'AFD dans les 3 Océans

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

L'activité dans les 3 Océans						
Autorisations de financement	1705	1715	1824	1672	1 880	12%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	23%	21%	20%	16%	16%	-5%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	9	3	29	25	48	93%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1695	1712	1796	1647	1 831	11%

Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans, par instrument financier						
Total des autorisations de financement	1705	1715	1824	1672	1 880	12%
Prêts souverains	24	47	61	136	253	87%
Prêts non souverains	1 397	1 464	1 500	1306	1 277	-2%
dont PN concessionnels	30	50	80	46	139	201%
dont PN non concessionnels	1 367	1 414	1 420	1 260	1 137	-10%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	37	30	74	66	153	130%
ABG	0	5	0	0	0	
Garanties	217	167	160	139	148	7%
Participations	20	0	0	0	0	
Autres bailleurs	9	3	29	25	48	93%

Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans, par secteur CICID						
Autorisations de financement	1705	1715	1824	1672	1 880	12%
Agriculture et sécurité alimentaire	9	4	31	36	25	-31%
Eau et assainissement	50	81	88	4	41	886%
Education et formation professionnelle	42	11	35	87	42	-51%
Environnement et ressources naturelles	5	5	99	31	97	214%
Infrastructures et développement urbain	514	518	597	752	859	14%
dont transport	91	120	131	164	373	128%
dont énergie	18	48	24	255	19	-92%
dont développement et gestion urbaine	315	308	346	300	380	27%
dont infrastructure et services sociaux divers	76	31	53	32	11	-65%
Santé et lutte contre le Sida	119	95	57	53	118	122%
Secteur productif	690	622	734	648	439	-32%
Autres et multisecteurs	276	380	183	62	260	318%

1.6 L'AFD en Orients

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

L'activité en Orients						
Autorisations de financement	1 645	1 770	1 664	2 551	2 874	53%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	22%	21%	18%	25%	24%	38%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	34	89	165	62	295	-62%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	1 611	1 681	1 499	2 489	2 579	66%

Répartition des autorisations de financement en Orients, par instrument financier						
Autorisations de financement	1 645	1 770	1 664	2 551	2 874	53%
Prêts souverains	1 428	1 275	1 185	2 022	2 051	71%
Prêts non souverains	138	364	225	350	321	56%
dont PN concessionnels	29	0	125	80	0	-36%
dont PN non concessionnels	109	364	100	270	321	170%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	28	29	72	113	207	56%
Garanties	17	13	9	5	0	-49%
Autres bailleurs	34	89	165	62	295	-62%

Répartition des autorisations de financement en Orients, par secteur CICID						
Autorisations de financement	1 645	1 770	1 664	2 551	2 874	53%
Agriculture et sécurité alimentaire	144	48	181	190	58	5%
Eau et assainissement	448	103	363	417	757	15%
Education et formation professionnelle	25	106	3	68	129	
Environnement et ressources naturelles	327	199	2	399	89	
Infrastructures et développement urbain	607	900	861	847	1 068	-2%
dont transport	116	410	303	508	459	68%
dont énergie	291	165	34	194	329	478%
dont développement et gestion urbaine	58	80	187	22	68	-88%
dont infrastructure et services sociaux divers	142	217	1	0	62	
Santé et lutte contre le Sida	0	56	44	70	170	59%
Secteur productif	92	113	31	111	221	259%
Autres et multisecteurs	1	244	179	448	381	151%

1.7 L'AFD en Amérique latine

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

L'activité en Amérique latine						
Autorisations de financement	644	1 057	1 037	1 064	1 722	62%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	9%	13%	11%	10%	14%	37%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	5	29	19	8	65	762%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	639	1 029	1 018	1 056	1 657	57%

Répartition des autorisations de financement en Amérique latine, par instrument financier						
Autorisations de financement	644	1 057	1 037	1 064	1 722	62%
Prêts souverains	538	576	673	608	729	20%
Prêts non souverains	95	448	323	427	893	109%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	286	
dont PN non concessionnels	95	448	323	427	607	42%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	5	5	13	20	35	78%
Garanties	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	5	29	28	10	65	576%

Répartition des autorisations de financement en Amérique latine, par secteur CICID						
Autorisations de financement	644	1 057	1 037	1 064	1 722	62%
Agriculture et sécurité alimentaire	56	26	201	59	15	-74%
Eau et assainissement	90	73	265	191	37	-81%
Education et formation professionnelle	0	97	46	0	1	207%
Environnement et ressources naturelles	278	271	85	202	643	219%
Infrastructures et développement urbain	221	564	319	478	643	35%
dont transport	1	250	105	1	1	0%
dont énergie	220	218	100	340	281	
dont développement et gestion urbaine	0	0	104	1	38	4 140%
dont infrastructure et services sociaux divers	0	0	0	17	199	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	25	4	
Secteur productif	0	24	45	57	29	-49%
Autres et multisecteurs	0	1	76	52	350	574%

1.8 L'AFD dans les Pays prioritaires⁵⁴

M€	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul 2015- 2019
----	------	------	------	------	------	------------------------

L'activité dans les Pays prioritaires						
Autorisations de financement du groupe AFD	760	1 000	1 247	1 190	2 119	6 315
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	9%	11%	12%	10%	15%	57%
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	713	941	1 204	1 139	1 938	5 936
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	47	70	53	51	195	417

Répartition des autorisations de financement dans les pats prioritaires, par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD	713	941	1 204	1 139	1 938	5 936
Prêts souverains	282	449	524	469	680	2 403
Prêts non souverains	137	94	96	90	194	612
dont PN concessionnels	137	75	86	90	0	388
dont PN non concessionnels	0	20	10	0	194	224
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	178	171	236	297	884	1 766
ABG	14	33	55	55	62	218
C2D	10	21	28	64	20	143
Garanties	50	37	41	32	0	161
Autres bailleurs	43	122	224	132	98	618
Participations	0	15	0	0	0	15

⁵⁴ Le CICID du 8 février 2018 a révisé les priorités géographiques de l'aide au développement de la France. La liste des pays prioritaires de l'aide au développement française a été révisée. Cette liste compte 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Cette nouvelle liste est effective au 1er janvier 2018. Les données 2017 se réfèrent à la liste de 16 pays pauvres prioritaires établie par le CICID de 2016 avec 17 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Les données 2016 et antérieures se réfèrent à la liste de 16 pays établie en 2013 qui inclut les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal.

Répartition des autorisations de financement dans les pays prioritaires, par secteur CICID

Autorisations de financement	713	941	1 204	1 139	1 938	5 936
Agriculture et sécurité alimentaire	38	137	198	132	303	809
Eau et assainissement	84	138	168	66	195	651
Education et formation professionnelle	90	70	93	143	259	655
Environnement et ressources naturelles	68	2	53	41	26	190
Infrastructures et développement urbain	161	363	397	482	336	1 739
dont transport	29	100	14	101	104	348
dont énergie	89	63	268	304	155	880
dont développement et gestion urbaine	15	122	81	11	65	294
dont infrastructure et services sociaux divers	0	66	0	3	56	125
Santé et lutte contre le Sida	154	16	48	44	116	377
Secteur productif	65	139	125	76	226	631
Autres et multisecteurs	190	52	75	156	477	884

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays prioritaires (hors multipays)

Bénin	31	90	63	76	119	32%
Burkina Faso	40	103	85	104	248	139%
Burundi	0	0	0	26	32	7 722%
Centrafricaine, Rép.	19	26	26	16	56	112%
Comores	9	5	11	0	57	1 161%
Congo, Rép. Dém.	2	6	21	5	55	851%
Djibouti	9	7	18	10	31	330%
Ethiopie				10	228	
Gambie				5	21	
Guinée	13	94	66	114	125	32%
Haïti				44	32	
Liberia				10	13	
Madagascar	63	76	84	65	52	-31%
Mali	118	28	202	29	243	779%
Mauritanie	18	0	2	40	53	
Niger	80	91	113	56	132	45%
Sénégal	111	229	215	296	265	16%
Tchad	18	31	72	78	94	203%
Togo	17	11	63	7	84	637%

1.9 L'AFD dans les très grands émergents⁵⁵

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
L'activité dans les très grands émergents						
Autorisations de financement du groupe AFD	1 094	1 621	1 131	1 779	2 196	23%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	13%	17%	11%	16%	16%	0%
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	999	1 448	940	1 513	2 001	32%
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	123	253	210	423	262	-38%

Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents	999	1 448	940	1 512	2 001	32%
Prêts souverains	730	741	639	866	992	15%
Prêts non souverains	247	704	239	594	811	37%
dont PN concessionnels	120	34	30	0	195	
dont PN non concessionnels	127	670	209	594	615	4%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	3	2	16	14	30	121%
Garanties	0	0	1	31	0	
Autres bailleurs	19	0	44	9	169	1 885%
Participations	0	0	0	0	0	

Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents, par secteur CICID						
Autorisations de financement dans les TGE	999	1 448	940	1 512	2 001	32%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	81	18	10	-45%
Eau et assainissement	90	21	86	57	155	174%
Education et formation professionnelle	0	100	0	0	88	
Environnement et ressources naturelles	170	155	0	390	335	-14%
Infrastructures et développement urbain	737	941	666	685	816	19%
dont transport	4	660	151	417	292	-30%
dont énergie	621	71	201	265	203	-23%
dont développement et gestion urbaine	0	0	270	2	256	15 336%
dont infrastructure et services sociaux divers	112	159	40	0	3	
Santé et lutte contre le Sida	0	20	38	54	100	84%
Secteur productif	1	110	10	157	219	
Autres et multisecteurs	0	101	58	152	278	82%

⁵⁵ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays						
Total des autorisations de financement dans les pays très grands émergents	999	1 448	940	1 512	2 001	32%
Afrique du Sud	274	155	41	158	164	2%
Brésil	27	70	206	19	396	
Chine	65	151	96	284	303	7%
Inde	261	311	119	302	295	-2%
Indonésie	140	101	250	301	322	7%
Mexique	81	340	100	209	274	31%
Turquie	151	320	119	237	247	4%
Multi-pays très grands émergents	0	0	8	3	0	

1.10 Les données d'activité de PROPARCO⁵⁶

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
L'activité de PROPARCO						
Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers	1 097	1 330	1 377	1 651	2 543	54%
Autorisations de financement en prêts	910	968	1 031	1 254	1 786	42%
Garanties	20	45	73	0	250	
Participations	124	195	245	253	319	26%
FISEA	43	51	10	48	6	-87%
Autres titres	0	71	19	96	164	70%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	18	
Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer	0	0	0	0	0	
Autorisations de financement en prêts	0	0	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	0	
Total PROPARCO : pays étrangers et Outre-mer	1 097	1 330	1 377	1 651	2 543	54%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Groupe	13%	14%	13%	14%	18%	25%

Répartition des autorisations de financement PROPARCO, par secteur CICID						
Répartition de l'activité PROPARCO par secteur CICID	1 097	1 330	1 377	1 651	2 534	54%
Agriculture et sécurité alimentaire	23	120	28	147	99	-33%
Eau et assainissement	0	0	19	0	0	
Education et formation professionnelle	27	39	0	0	41	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	52	
Infrastructures et développement urbain	248	396	513	439	609	39%
Santé et lutte contre le Sida	54	77	8	87	0	-100%
Secteur productif	721	594	686	862	1 488	73%
Autres et multisecteurs	23	105	123	115	254	121%

⁵⁶ Y compris sous-participations.

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
Activité de PROPARCO par géographie						
Autorisations de financement en Afrique	673	528	695	572	1 249	118%
Autorisations de financement dans les 3 Océans	31	26	85	109	106	-2%
Autorisations de financement en Orient	217	420	226	302	574	90%
Autorisations de financement en Amérique latine	157	259	241	659	434	-34%

1.11 Les versements du groupe AFD

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

Evolution des versements du Groupe par outil financier

Versements du Groupe	5 529	5696	5 715	6 363	6 510	2,3%
dont pays étrangers	4 527	4766	5 015	5 671	5 907	4,2%
dont Outre-mer	1002	930	700	692	603	-12,9%
Taux de croissance versements Groupe PE + Outre-mer	8%	3%	0,3%	11,4%	2,3%	

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2019 vs 2018
----	------	------	------	------	------	-----------------

Evolution des versements de l'AFD, par géographie

Versements AFD	4 803	4 930	4 963	5537	5 473	-1,2%
Afrique	1779	1911	2068	1879	2 545	26,1%
3 Océans	1234	1071	788	832	711	-14,7%
Orients	627	980	1377	1441	1 368	-6,5%
Amérique latine	841	606	476	702	648	-23,3%
Projets non géographisés et exceptionnels	322	362	254	684	202	-70,7%

2. Les principaux projets engagés en 2019

Secteurs	PAYS	PROJET	Bénéficiaire	Engagements (M€)
Agriculture et sécurité alimentaire	NIGER	Appui à l'élevage pastoral	Etat	40
	ANGOLA	Renforcement de la résilience au changement climatique	Etat	38
	MULTI-PAYS	Initiative Sahel développement territorial inter-pays	ONG	19
	MALI	Agro écologie et soutien à la filière du coton	Etat	18,5
	RD CONGO	Développement agricole en zone forestières	Etat	12
	HAITI	Agroforesterie dans les bassins caféiers	Etat	10
	MULTI-PAYS	Lutte contre la mouche des fruits et les pertes agricoles	Etat	7
	MALI	Pour une irrigation adaptée en zones rizicoles	Etat	6,5
	MULTI-PAYS	Programme régional de meilleure gestion du foncier rural	Entreprise privée	4,5
Infrastructure et développement urbain	EQUATEUR	Programme de logement social	Etat	71
	SENEGAL	Projet multi-bailleur pour la promotion de la gestion intégrée et de l'Economie des déchets solides	Etat	40
	TERR.AUTO.PALES	Financement du Fonds de développement des municipalités palestiniennes	Etat	10
	MAROC	Programme d'appui à l'amélioration de la performance des communes marocaines	Etat	100
	COTE D'IVOIRE	Projet de réhabilitation et création des marchés de Bouaké et de Yopougon	Etat	90
	REUNION	Financement des politiques publiques en faveur du développement économique, sociale et environnemental	Collectivité locale	88
	OUGANDA	Projet d'aménagement urbain et d'éclairage public de Kampala	Etat	70
	CHINE	Projet d'aménagement et de mise en valeur du grand site archéologique et naturel de Fengxiang	Etat	60
	BRESIL	Projet de gestion du risque climatique du quartier nouveau de Caximba	Collectivité locale	38
Eau et assainissement	JORDANIE	Prêt de politique publique du secteur de l'eau	Etat	150
	CAMBODGE	Production d'eau potable pour la ville de Phnom Penh	Etat	100
	OUGANDA	Développement de l'accès à l'eau dans le district rural d'Isingiro y compris dans ses zones d'accueil de réfugiés	Etat	69
	GEORGIE	Renforcement des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la ville de Khashuri	Etat	58

	SENEGAL	Projet de dépollution de la baie de Hann à Dakar	Etat	23
	ETHIOPIE	Renforcement des impacts sociaux et de genre du second programme d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain	Etat	15
	JORDANIE	Assainissement, épuration et valorisation des eaux usés de la région de Belqa	Etat	15
	BURKINA FASO	Développement de l'assainissement autonome à l'Est du Burkina	ONG	6
	MALI	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans la région de Ménaka	ONG	4
Education	COTE D'IVOIRE	Programme d'appui aux centres d'excellence	Etat	18,7
	MULTI-PAYS	Financement de la plateforme APPRENDRE d'appui à la professionnalisation des enseignants	ONG	15
	GUINEE	Financement du programme de développement de l'éducation	Etat	12,5
	MAROC	Employabilité des jeunes, entrepreneuriat et intermédiation dans trois régions du Maroc	Fil Fin	11,8
	BURKINA FASO	Appui à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'Education et de la Formation 2017-2030	Etat	11,6
	TCHAD	Projet d'appui à la petite entreprise	ONG	10
	TUNISIE	Renforcement des Instituts Supérieurs d'Enseignement Technique	Etat	10
	COMORES	Développement de la formation professionnelle	Entité publique	8,5
	RWANDA	Appui à la formation professionnelle	Etat	5,8
	MULTI-PAYS	Financement du résEAU d'expertise formation agricole et rurale	ONG	5
	Energie	MOZAMBIQUE	Garantie de paiement public en faveur du projet solaire de Dondo	Pers.physique
TANZANIE		Ligne de transmission électrique Tanzanie Zambie	Etat	26
BURKINA FASO		Programme Yeleen de production solaire et accès à l'électricité	Etat	70
BANGLADESH		Amélioration du réseau électrique au Sud de Dhaka	Etat	100
Hors CICID	PHILIPPINES	Appui à la mise en œuvre de partenariats public-privé	Etat	150
	ETHIOPIE	Appui à la mise en œuvre d'un programme de réformes économiques	Etat	85
	GHANA	Appui au pilotage et à la supervision des entreprises publiques	Etat	5
	COTE D'IVOIRE	Amélioration des services météorologiques ivoiriens	Etat	28
	CONGO	Renforcement des capacités de villes moyennes en drainage pluvial et gestion des déchets	Etat	19
Gouvernance	NIGERIA	ID4D – Modernisation de la politique national d'identification numérique	Etat	89
	CHINE	Projet de prévention et gestion des risques industriels dans la région autonome Zhuang du Guangxi	Etat	60
	BURKINA FASO	Subvention de politique publique –appui à la réforme des finances publiques	Etat	10

	NIGER	Appui à la mobilisation des ressources intérieures	Etat	10
	NIGER	Appui à la mobilisation de ressources intérieures	Etat	5
	MULTI-PAYS	Soutien à la CIVIC-TECH en Afrique francophone	Entité publique	2,9
	MAROC	Migrations Maroc	Entité publique	9
	SENEGAL	Appui à la justice civile et commerciale (JUCICOM)	Etat	8
	SENEGAL	Appui à la justice civile et commerciale (JUCICOM)	Etat	12
	MULTI-PAYS	Appui à des médias utiles et de proximité au Proche-Orient	Entité publique	7
	COMORES	Projet d'appui à la gouvernance financière	Etat	5
	CENTRAFRIQUE	Appui au redéploiement de l'Etat centrafricain et des services essentiels	Fil Fin	4,8
	CENTRAFRIQUE	Appui au redéploiement de l'Etat centrafricain et des services essentiels	Entité publique	5
Secteur Productif	MULTI-PAYS	Appui de GuarantCo pour le développement de projets d'infrastructure à co-bénéfice Climat	Fil Fin	100
	CHINE	Appui d'un fonds d'investissement Climat régional	Etat	70
Transports	ETHIOPIE	Mise à niveau aéroport ethiopian airline	Entité publique	100
	INDE	Financement du métro de Surat	Etat	250
	REPUBLIQUE DOMINICAINE	Programme de réformes sectorielles pour les transports	Etat	223
	MAROC	Réhabilitation des ports régionaux	Entité publique	100
	COTE D'IVOIRE	Programme d'amélioration de la mobilité urbaine à Abidjan	Etat	90
	PAKISTAN	Financement du Bus Rapid transit de Karachi	Etat	90
	AZERBAIDJAN	Assainissement financier de l'opérateur ferroviaire, ADY	Etat	70
	MULTI-PAYS	Contribution au partenariat Mobilize your city en Asie	Fil Fin	4,6
Santé protection sociale	CHINE	Programme d'amélioration de la prise en charge du vieillissement de la population dans la province du Guizhou (co financement avec la Banque mondiale)	Etat	100
	LIBAN	Programme d'accueil des populations vulnérables mis en œuvre par le CICR au sein de l'hôpital universitaire Rafic Hariri de Beyrouth	Etat	20
	COMORES	Programme d'appui à la mise en œuvre de l'assurance maladie généralisée dans le cadre du Plan de développement France-Comores (PDFC)	Etat	16
	BENIN	Projet « Ensemble pour une qualité des soins inclusive et transparente, orientée vers l'égalité Genre » (en partenariat avec ENABEL)	Entité publique	11
	MALI	Programme de filets sociaux « Jigisemejiri » (Arbre de l'espoir) (en cofinancement avec la Banque mondiale)	Etat	10
	TANZANIE	Projet intégré de lutte contre le cancer en partenariat avec le Service de santé de l'Aga Khan	Entité privée	10
	GUADELOUPE	Financement des travaux de remise aux normes du Centre hospitalier Basse-Terre-CHBBT	Entité publique	8

MULTI-PAYS	Programme régional genre et santé au Sahel (PROGRESS), Niger, Mali, Mauritanie en partenariat avec la Croix Rouge française	ONG	8
NVLE CALEDONIE	Financement de la construction d'un nouveau centre d'accueil de jour pour enfants polyhandicapés sur le site de Nouville avec l'Association Calédonienne des Handicapés (ACH)	ONG	8,4
TCHAD	Projet Protection, Genre et santé (ProGeSan) dans les régions du Guéra et Wadi-Fira en partenariat avec International Rescue Committee (IRC)	ONG	5

3. Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés

Pays inclus dans le mandat de l'AFD en 2019

Afrique

Afrique du Sud	Gambie	Ouganda
Algérie	Ghana	Rwanda
Angola	Guinée	Sao Tomé et Príncipe
Bénin	Guinée équatoriale	Sénégal
Botswana	Guinée-Bissau	Sierra Leone
Burkina Faso	Kenya	Somalie
Burundi	Lesotho	Soudan
Cameroun	Liberia	Soudan du Sud
Cap Vert	Libye	Swaziland
Centrafricaine, Rép.	Malawi	Tanzanie
Comores	Mali	Tchad
Congo, Rép.	Maroc	Togo
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Tunisie
Côte d'Ivoire	Mozambique	Zambie
Djibouti	Namibie	Zimbabwe
Égypte	Niger	
Erythrée	Nigeria	
Éthiopie		
Gabon		

3 Océans

Antigua-et-Barbuda*	Maurice	Salomon, Îles*
Cook, Îles*	Micronésie, États fédérés*	Samoa*
Dominicaine, Rép.*	Territoire de Montserrat	Seychelles*
Dominique	Nauru*	Sri Lanka
Fidji*	Niue*	Suriname
Grenade*	Palaos	Territoire de Tokelau*
Guyana*	Papouasie-Nouvelle-	Timor Leste
Haïti	Guinée*	Tonga*
Jamaïque*	Ste Lucie*	Tuvalu*
Kiribati*	St-Kitts et Nevis*	Vanuatu
Madagascar	St-Vincent et Grenadines*	
Maldives*		
Marshall, Îles*		

Orients

Albanie
Afghanistan
Arménie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bosnie-Herzégovine
Cambodge
Chine
Géorgie
Inde
Indonésie
Irak

Jordanie
Kazakhstan
Kosovo
Laos
Liban
Macédoine
Monténégro
Myanmar (Birmanie)
Ouzbékistan
Pakistan
Philippines
Serbie

Syrie
Territoires palestiniens
Thaïlande
Turquie
Vietnam
Yémen

Amérique latine

Argentine
Bolivie
Brésil
Colombie
Costa Rica
Cuba

Équateur
Mexique
Pérou

* Pays du mandat de coopération régionale

Les partenariats différenciés en 2019

Les 19 pays prioritaires

Bénin
Burkina Faso
Burundi
Centrafricaine, Rép.
Comores
Congo, Rép. dém.
Ethiopie
Djibouti
Gambie
Guinée

Haïti
Libéria
Madagascar
Mali
Mauritanie
Niger
Sénégal
Tchad
Togo

Les très grands émergents

Afrique du Sud
Brésil
Chine
Inde
Indonésie
Mexique
Turquie

4. Les implantations du groupe AFD

DANS LES ETATS ETRANGERS

Afrique du Sud
Johannesburg

Algérie
Alger

Angola
Luanda

Argentine
Buenos Aires

Bangladesh
Dacca

Bénin
Cotonou

Birmanie
Rangoun

Bolivie
La Paz

Brésil
Brasília
São Paulo

Burkina Faso
Ouagadougou

Burundi
Bujumbura

Cambodge
Phnom Penh

Cameroun
Yaoundé
Douala

Chine
Pékin

Colombie
Bogota

Comores
Moroni

Congo
Brazzaville

**Congo (Rép.
démocratique)**
Kinshasa

Cuba
La Havane

Côte d'Ivoire
Abidjan

Djibouti
Djibouti

Égypte
Le Caire

Équateur
Quito

Éthiopie
Addis-Abeba

Gabon
Libreville

Géorgie
Tbilissi

Ghana
Accra

Guinée
Conakry

Haïti
Port-au-Prince

Inde
New Delhi

Indonésie
Jakarta

Jordanie
Amman

Kenya
Nairobi

Laos
Vientiane

Liban
Beyrouth

Madagascar
Antananarivo

Mali
Bamako

Maroc
Rabat
Casablanca

Maurice
Port Louis

Mauritanie
Nouakchott

Mexique

Mexico

Mozambique
Maputo

Niger
Niamey

Nigeria
Abuja
Lagos

Ouganda
Kampala

Ouzbékistan
Tachkent

Pakistan
Islamabad

Pérou
Lima

Philippines
Manille

**République
centrafricaine**
Bangui

**République
dominicaine**
Saint-Domingue

Sénégal
Dakar

Serbie
Belgrade

Sri Lanka
Colombo

Suriname
Paramaribo

Tanzanie
Dar es Salaam

Tchad
N'Djaména

**Territoires
palestiniens**
Jérusalem Est

Thaïlande
Bangkok

Togo
Lomé

Tunisie
Tunis

Turquie
Istanbul
Ankara

Vietnam
Hanoï
Hô Chi Minh-Ville

DANS LES OUTRE- MER

Guadeloupe
Pointe-à-Pitre

Guyane
Cayenne

La Réunion
Saint-Denis

Martinique
Fort-de-France

Mayotte
Mamoudzou

**Nouvelle-
Calédonie**
Nouméa

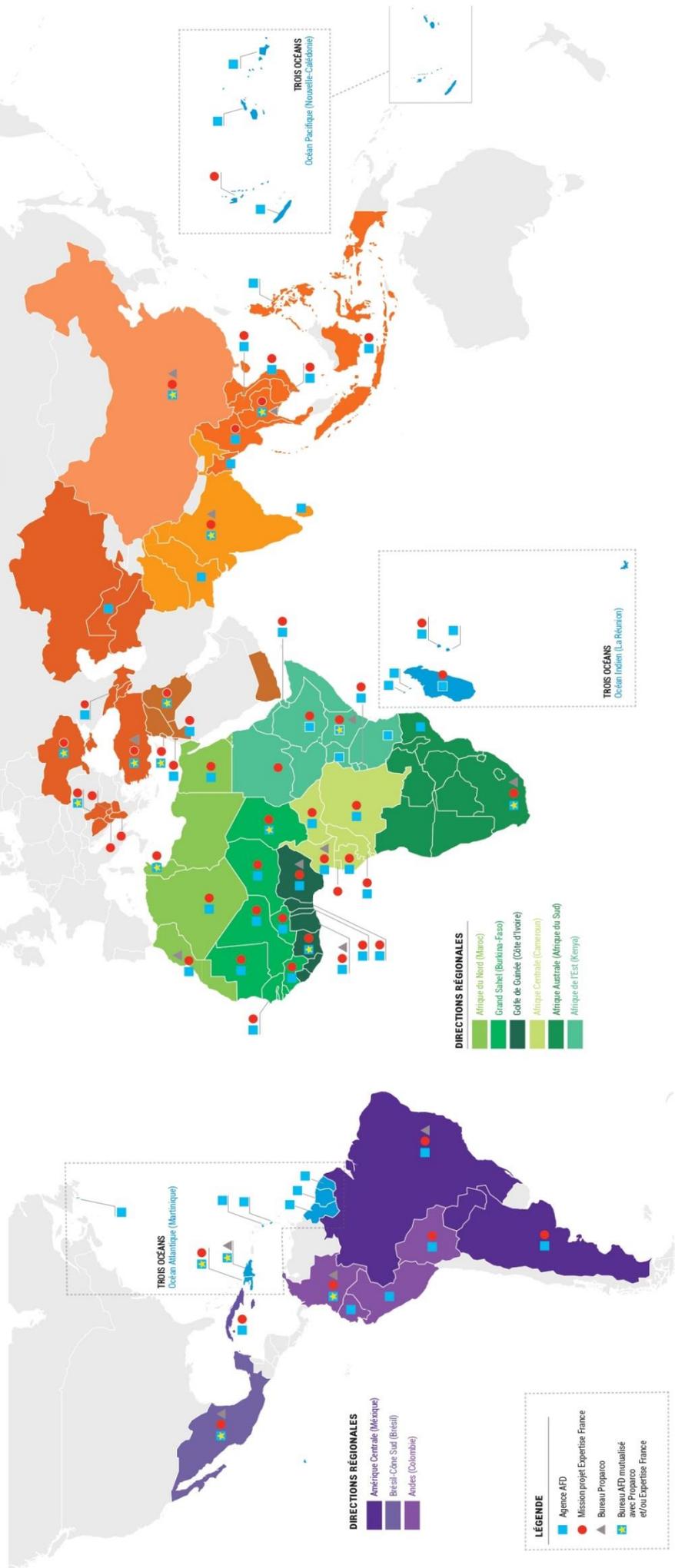
Polynésie française
Papeete

AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Belgique
Bruxelles

LE GROUPE AFD dans le monde en 2019

Présence des bureaux AFD, Proparco et des missions projet Expertise France



Dans le cadre du rapprochement initié avec Expertise France, les implantations mutualisées au sein du réseau figurent sur cette carte bien qu'Expertise France n'ait pas encore rejoint le groupe AFD en 2019.

5. Périmètre de l'activité du groupe AFD

Les autorisations de financement

Les autorisations de financement du groupe AFD incluent l'ensemble des instruments listés ci-dessous.

AFD Pays étrangers
Activités courantes
Subventions
dont Microfinance
dont projet de renforcement des capacités commerciales
dont projets ONG FSONG
dont Fonds de renforcement des capacités de gouvernance
dont Fonds d'étude
dont Fonds fiduciaires
dont Evaluation
dont Concours locaux de faible montant
dont Opérations courantes
dont Composantes subventions
Prêts souverains (yc PSCM)
Prêts non souverains concessionnels
Prêts non souverains non concessionnels
dont PCM déclarables en APD
dont sous-participations AFD à PROPARCO⁵⁷
Initiative Solidarité Santé Sahel
FEXTE
Financement des ONG (MEAE) à partir de 2010
Participations en fonds propres (FIAA en 2009)
Garanties
Activités sur mandat spécifique
ABG (y compris UEMOA et CEMAC)
Opérations de développement solidaire
Opérations de conversion de dette, y compris C2D
Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique et autres)
Mésofinance
Contribution au Fonds Climat = "Autre prêt"
FFEM
Crédits délégués du MEAE
Autres opérations MEAE
Opérations exceptionnelles (crédits-relais)

AFD Outre-mer
Activités courantes
Prêts

⁵⁷ Lorsque les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO. En revanche, les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD.

dont Secteur public
dont Prêts bonifiés aux collectivités locales
dont Prêts à conditions de marché
dont Avance en compte courant pour compte de l'Etat
dont Secteur privé
dont Prêts concessionnels
dont Financement du secteur bancaire
dont Prêts directs aux entreprises
dont Sous-participations AFD à Proparco
Garanties données secteur public
Garanties secteur privé
dont Garanties données secteur bancaire
dont Fonds DOM
dont SOGEFOM
dont SOGEFOM RT CCE
dont Fonds de garantie Mayotte et SPM
dont Fonds de garantie Martinique
dont Plan de relance PME
dont FOGAP
Participations
Autres opérations MEAE
Activités sur mandat spécifique et représentation

Financements OSEO
dont Financements OSEO / BPI CT
dont Financements OSEO / BPI prêts (mezzanines et PCE)
dont Financements OSEO / BPI produits innovation
dont Fonds de garantie OSEO / BPI RT CCE
Fonds gérés
dont Fonds à l'habitat

PROPARCO Pays étrangers
Prêts
dont sous-participations AFD à PROPARCO
Participations
FISEA
Autres titres
Garanties

PROPARCO Outre-mer
Prêts
dont sous-participations AFD à PROPARCO
Participations
Autres titres
Garanties

AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs
Crédits délégués par d'autres bailleurs - EE
dont UE

dont UE AFIF (Facilité d'investissement pour l'Afrique)
dont UE AIF (Facilité d'investissement pour l'Asie)
dont UE FFU (Fonds Fiduciaire d'Urgence européen)
dont UE FIV (Facilité d'Investissement de Voisinage)
dont UE ITF (Infrastructure Trust Fund)
dont UE LAIF (Facilité d'Investissement en Amérique latine)
dont UE FIAC (Facilité d'Investissement en Amérique latine)
dont USAID
Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique) en 2011
uniquement
Crédits délégués par d'autres bailleurs - OMR

PROPARCO - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs
Prêts
Participations

Les subventions

Au niveau de l'AFD, l'indicateur subvention regroupe l'aide projet AFD (programme 209) et l'aide budgétaire globale (programme 110). Il exclut la plupart des activités sur mandat spécifique à savoir : les C2D, les projets d'appui aux initiatives ONG, les Crédits délégués du MEAE, les opérations de co-développement, la mésofinance et les projets FFEM. Il exclut également les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs. L'aide projet (programme 209) comprend les subventions relevant des activités courantes : subventions classiques, opérations de microfinance, PRCC, projets ONG FISONG, fonds de renforcement des capacités de gouvernance ou FRCG, fonds d'études, fonds fiduciaires, évaluations, concours locaux de faible montant ou CLFM, assistance technique, fonds d'expertise et de renforcement des capacités ou FERC.

Les dons

La notion de « Dons » utilisée dans le Document d'analyse stratégique regroupe l'ensemble des subventions ci-dessus définies, et y ajoute l'ensemble des activités sur mandat spécifique exclues de l'indicateur de subventions, à savoir : les contrats de désendettement et de développement ou C2D (p.209), l'appui aux initiatives ONG (p.209), les crédits délégués du MEAE (p.209), les opérations de co-développement (p.209), la mésofinance (p.110) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) (p110). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs demeurent exclues.

L'effort financier de l'État

L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG), augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

La part de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD consacrée aux différentes régions d'intervention de l'Agence est calculée hors effort financier consacré aux pays en crise et hors effort financier lié aux subventions FFEM, conformément aux dispositions du COM 2014-2016.

6. Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable

Le dispositif « analyse et avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement de l'AFD. Il comprend :

- la réalisation d'une analyse développement durable par l'équipe-projet, afin d'apprécier de façon qualitative la portée des impacts escomptés ;
- un avis développement durable rendu par une structure indépendante de la Direction des opérations, en vue d'éclairer la décision.

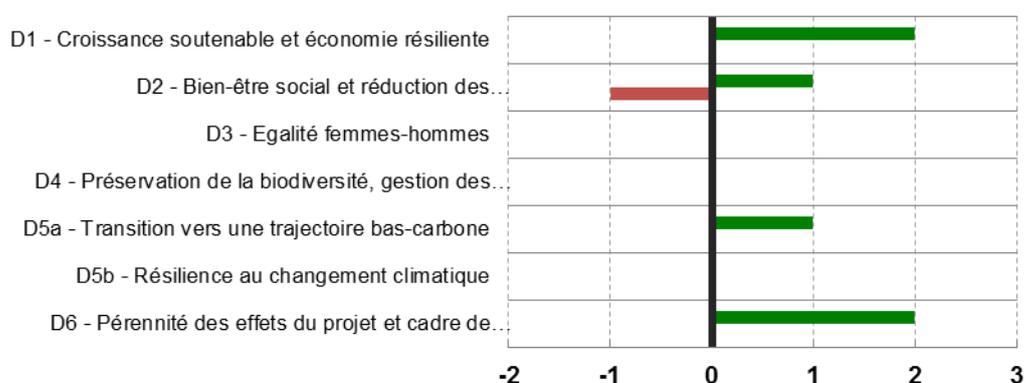
Le dispositif AADD constitue un outil de dialogue dans le processus d'élaboration des projets. Il a pour ambition de susciter un questionnement et de favoriser une prise en compte le plus en amont possible dans ce processus, des impacts des projets sur le développement durable, en associant les contreparties.

L'analyse développement durable

L'analyse développement durable consiste en une description détaillée des impacts prévisionnels de l'opération dans les documents de projet sur chacune des dimensions du développement durable : D1 - Croissance soutenable et économie résiliente, D2 - Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux, D3 - Egalité femmes-hommes, D4 - Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles, D5a - transition vers une trajectoire bas-carbone, D5b - résilience au changement climatique et D6 - Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance⁵⁸. Ces dimensions ont été déterminées à partir des trois piliers du développement durable (social, environnemental, économique), en les scindant pour distinguer plus finement certains grands enjeux en leur sein en lien avec les stratégies transversales de l'AFD (Climat, Biodiversité,

Genre). La question transversale de la gouvernance a été ajoutée. Enfin, le contenu de ces dimensions (titres, sous-critères, méthode d'analyses) a été mis en cohérence avec les ODD et leur esprit (exemple : la dimension 1 devient « croissance soutenable et économie résiliente » en remplacement de

Contribution au développement durable: synthèse graphique d'un projet (exemple)



« développement économique »).

Cette analyse est accompagnée d'un graphique synthétique des notations correspondant aux impacts attendus. Cette grille permet d'estimer les impacts potentiels positifs et négatifs sur les six dimensions du développement durable, de -2 à +3. La grille

⁵⁸ Nouvelle méthodologie d'analyse développement durable entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

d'analyse repose sur une approche qualitative et ne substitue en aucun cas aux mesures quantitatives des analyses économiques, indicateurs de suivi de projet et de résultats et impacts (indicateurs agrégables). Afin d'affiner les analyses et la notation, des sous-critères par dimension sont proposées dans sept grilles développement durable détaillées. Selon les projets, un ou plusieurs sous-critères peuvent être pertinents. En outre, ils recoupent fréquemment des problématiques issues des cibles d'ODD.

L'avis développement durable

L'avis DD participe aux comités d'identification et de crédit afin de nourrir le mandat d'instruction. En fin d'instruction au comité de crédit (ou au comité de subvention), il émet un avis indépendant qui peut être *Favorable*, *F* avec *Recommandations* ou *Réservé*. Il émet d'abord un avis provisoire avant le comité, et un définitif à l'issue de ce comité (prise en compte des éléments apportés par l'équipe projet, et des débats au comité de crédit/subvention).

Cet avis est formulé sur la base de critères suivants : adéquation de l'ambition développement durable au contexte local ; cohérence avec les orientations des stratégies transversales ; exhaustivité du questionnement et optimisation en cours d'instruction ; prise en compte de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux.

Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas tous l'objet d'un avis développement durable. Le périmètre de l'avis développement durable concerne des opérations de l'AFD (mais pas de tout le groupe) : hors Proparco⁵⁹, FFEM, BPI, FEXTE, partenariats des Organisations de la société civiles⁶⁰. Dans cette « base pertinente AFD », le périmètre de l'avis DD est construit en excluant :

- les aides budgétaires globales (aux Etat, aux collectivités locales) ;
- les fonds d'études⁶¹ ;
- les garanties ;
- les délégations de fonds « sèches » (sans cofinancement AFD) d'autres bailleurs
- les opérations de faible montant (moins de 1,5M€ en subvention, 5M€ en prêt) ;
- les appels à projets FICOL destinés aux collectivités locales ;
- les opérations avec reconnaissance mutuelle des procédures avec un chef de file (bailleurs) autre que l'AFD ;
- les résolutions modificatives de projets déjà octroyés, ou les résolutions complémentaires pour des modifications mineures du montant sans changement d'objet.

Toutefois, l'avis DD peut très exceptionnellement rendre un avis développement durable sur des opérations parmi ces exclusions, d'un commun accord avec la direction opérationnelle de l'AFD, par exemple quand les enjeux DD sont particulièrement prégnants, et quand l'opération reste analysable sous l'angle DD.

Pour plus d'information sur le dispositif Analyse et avis développement durable : <https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale?previd=63>

⁵⁹ Les sous participations AFD pour Proparco, les cofinancements AFD de Proparco sans bonification sont également exclus du périmètre avis DD

⁶⁰ Les appels à projet d'ONG FISONG ou APCC (sortie de crises) sont également exclus du périmètre avis DD

⁶¹ En particulier FERC/FAPS

LES 6 DIMENSIONS EN UN CLIN D'ŒIL

Retrouvez des exemples concrets dans
le guide « Méthodologie analyse et avis
développement durable »



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES

Améliorer la qualité des milieux
« ordinaires » ; agir sur les facteurs de
dégradation des ressources naturelles et
de la biodiversité ; préserver les biens et
services rendus par les écosystèmes
(régulation des sols et de l'eau, fourniture
de ressources alimentaires, etc.).

ODD 14 et 15 *

FOCUS CLIMAT

Les deux cadres d'analyse qualitative «
transition vers une trajectoire bas-
carbone » et « résilience au change-
ment climatique » s'inscrivent en
cohérence avec l'accord de Paris sur le
climat. Ils permettent d'assurer que les
projets ne présentent pas un risque
d'enfermer un territoire ou un secteur
dans une « solution » technique inadap-
tée à l'évolution constatée du climat ou
un risque d'empêcher le recours à des
solutions moins carbonées.
Ils ne remplacent pas la grille de sélec-
tivité a priori basée sur les émissions
de gaz à effet de serre et visant à éviter
le financement de projets très émissifs,
mais agissent en complément pour
permettre de répondre à l'objectif de
cohérence de toutes les interventions
avec un développement bas-carbone
et résilient.



CROISSANCE SOUTENABLE ET ÉCONOMIE RÉILIENTE

Valoriser un type de croissance moins
consommateur en ressources naturelles ;
renforcer la résilience des systèmes de
production face aux crises économiques,
environnementales et sociales (création
d'emplois durables, attractivité
économique renforcée, réglementation
de marché, etc.).

ODD 8, 9 et 12 *



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Lever les barrières et assurer un accès
effectif des femmes aux opportunités créées
par le projet ; accompagner des changements
structurels de la société vers une plus grande
autonomisation des femmes (implication
égale des femmes et des hommes dans les
instances de décision, mesures incitatives
pour l'emploi des femmes, etc.).

ODD 5 *



PÉRENNITÉ DES EFFETS DU PROJET ET CADRE DE GOUVERNANCE

Accompagner la maîtrise d'ouvrage selon
ses besoins ; favoriser l'émergence de modes
de prise de décision, de gestion et de
régulation basés sur l'accès à l'information
et à la justice, la consultation et la
participation ; valoriser des projets
gouvernance « régaliennne » (amélioration
des structures de gestion et des modalités
de financement, planification, suivi et
évaluation, etc.).

ODD 16 *



BIEN-ÊTRE SOCIAL ET RÉDUCTION DES DÉSÉQUILIBRES SOCIAUX

Réduire les inégalités et les vulnérabilités ;
accompagner des changements
structurels de la société pour assurer
l'intérêt collectif (accès effectif aux
services de base, formation, amélioration
des conditions de vie, institutionnalisation
du dialogue social, etc.).

ODD 10 *



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

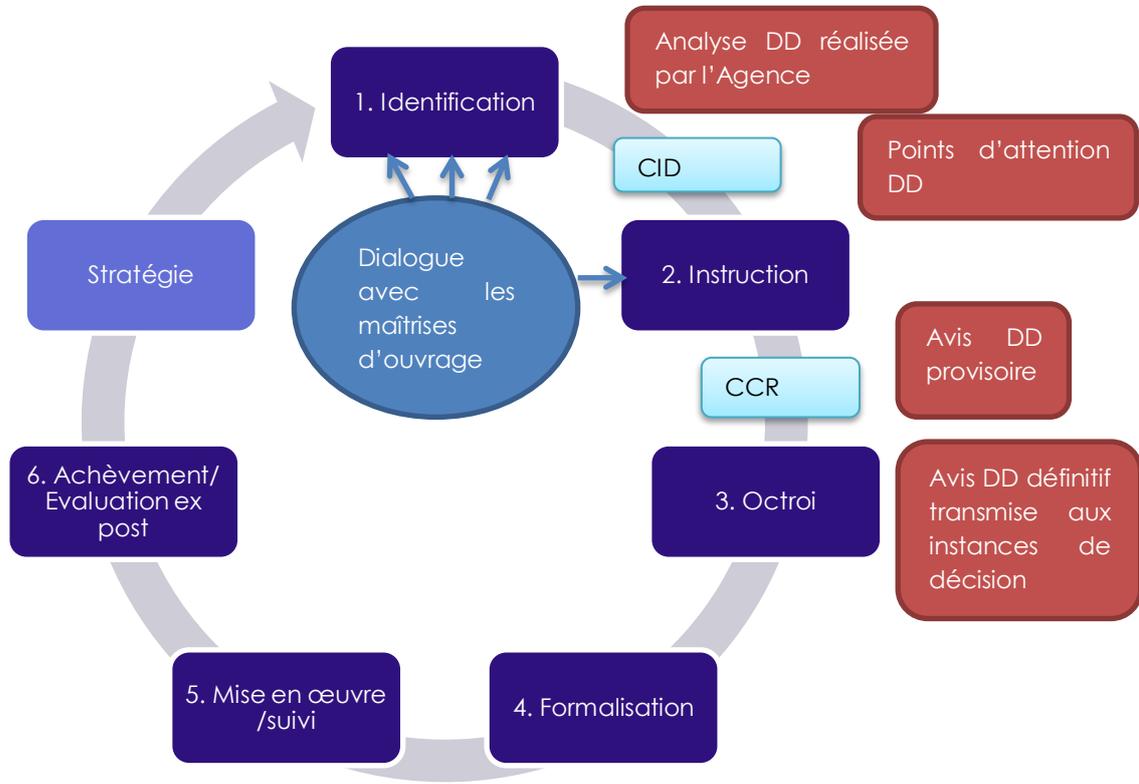
Transition bas-carbone : agir sur des
leviers de changements structurels et
accompagner les trajectoires de
développement bas-carbone
(mesures d'atténuation, mobilisation
des acteurs privés, politiques
publiques, etc.).

**Résilience au changement
climatique** : faire émerger des
options techniques et
institutionnelles en fonction des
enjeux de vulnérabilité identifiés
(augmentation des risques
d'inondations, de stress hydrique, de
canicules, d'érosion côtière etc.) ;
mieux appréhender les incertitudes
climatiques et permettre aux acteurs
concernés d'y faire face
(système d'alerte, plan d'occupation
des sols, etc.).

ODD 13 *

* Ne sont mentionnés ici que les ODD
transversaux les plus proches.

Le dispositif AADD et le cycle de projet



7. Note méthodologique

Détermination du contenu du reporting

Le rapport d'activité et de responsabilité du groupe AFD a pour ambition principale de répondre à une exigence de redevabilité à l'égard des parties prenantes internes et externes, notamment en améliorant la lisibilité et l'accessibilité de l'information.

Publié cette année pour la seconde fois, ce rapport dérive de la fusion de quatre documents préexistants :

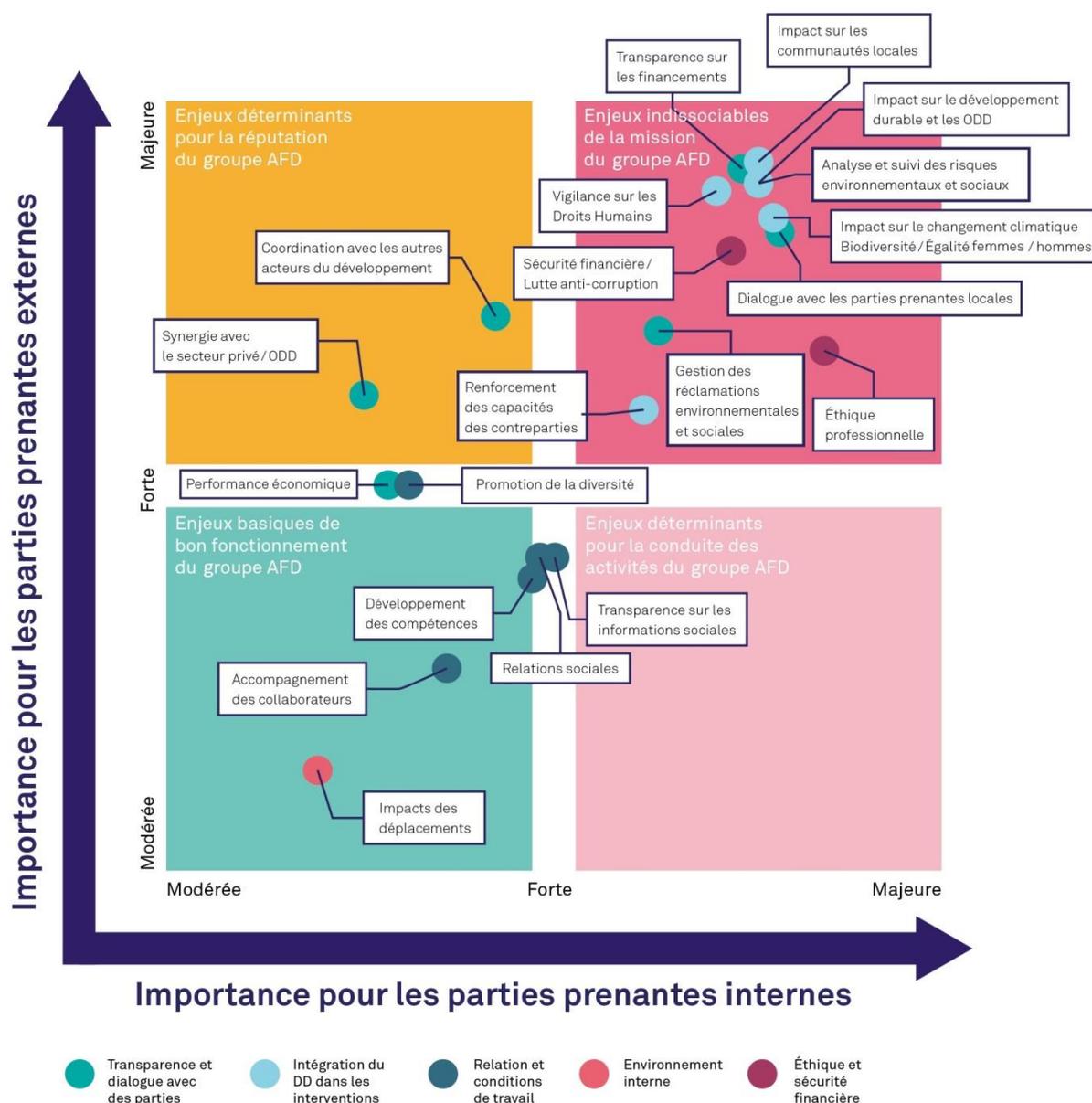
- le Document d'analyse stratégique, qui présente une analyse approfondie de l'activité du Groupe et un suivi de ses objectifs stratégiques sur les cinq dernières années ;
- le Rapport de responsabilité sociétale, qui présente les informations (notamment extra-financières) les plus pertinentes pour l'activité du groupe AFD, et s'inscrit dans les cadres techniques de la Global Reporting Initiative (GRI standards 2016), de l'ISO 26 000 et du Global Compact ;
- Le bilan du dispositif « Analyse et avis développement durable » de l'AFD.
- Le rapport « Financement du développement », qui présente un étalonnage entre l'activité du groupe AFD et celle des principaux autres bailleurs internationaux.

Les informations extra-financières présentées dans ce rapport reprennent celles du précédent rapport de responsabilité sociétale. Elles sont définies par une analyse de matérialité, qui a pour objectifs d'identifier et de hiérarchiser les principaux enjeux de responsabilité sociétale d'une organisation, en fonction de ses activités, de ses objectifs propres et des attentes identifiées de ses parties prenantes externes et internes, tout en croisant des sources d'informations. L'intérêt et la valeur ajoutée de cette matrice résident ainsi dans la capacité à proposer une vision consensuelle des enjeux prioritaires, afin de sélectionner les informations qualitatives et les indicateurs les plus pertinents pour le rapport RSO.

L'analyse de matérialité du groupe AFD a été conduite en 2017, sur la base d'un premier travail réalisé en 2015 à partir des lignes directrices de la Global Reporting Initiative-G4 et en croisant des sources d'informations internes (collaborateurs, dirigeants...) et externes (revue de presse, études ou rapports externes, enquêtes, entretiens...) ⁶². Le présent rapport se base cependant sur les normes GRI.

L'analyse menée en 2017 a permis d'aboutir à une nouvelle liste d'enjeux (dont certains ont été reformulés et quatre ajoutés) en cohérence avec les engagements et le plan d'action RSO : Les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

⁶² A partir des enjeux disponibles dans les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (« aspects » GRI-G4) et ses suppléments sectoriels ONG et Secteur financier, cette première analyse avait identifié les 58 catégories pertinentes pour le groupe AFD, ainsi structurées : catégorie Economique (7 enjeux), Environnement (12), Pratiques d'emploi (8), Droits de l'Homme (10), Société (7) et Responsabilité des produits (14). Une analyse documentaire, complétée par un benchmark et des entretiens avec les membres de la direction, avaient ensuite permis de présélectionner les enjeux considérés comme les plus significatifs pour le Groupe. Cette liste de 16 enjeux matériels avait ensuite été soumise à la direction générale pour validation.



Aux fins de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le groupe AFD a mené, fin 2018, une revue des enjeux et risques prioritaires. Cet exercice a été piloté par la direction de la stratégie (en charge notamment de la démarche de responsabilité sociétale) et la direction financière, en collaboration avec la direction des risques. La revue s'est appuyée sur les principaux documents stratégiques du groupe AFD et sur des entretiens menés en interne ; elle a notamment consisté à examiner la cartographie des risques opérationnels du Groupe et à la comparer avec sa matrice de matérialité des enjeux extra-financiers. A l'issue de cet exercice, certains enjeux matériels ont été affinés et/ou reformulés ; la liste ainsi obtenue s'établit comme suit :

- Performance économique du Groupe AFD
- Transparence sur les financements octroyés
- Dialogue avec les parties prenantes

- Coordination avec les autres acteurs du développement
- Impact de nos activités sur le développement durable et les ODD
- Impact de nos activités sur le changement climatique
- Analyse des risques environnementaux et sociaux et suivi lors de l'exécution des projets
- Renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage
- Sécurité financière, lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme
- Éthique professionnelle
- Développement des compétences et employabilité (personnel siège et personnel local)
- Transparence sur les informations sociales
- Relations sociales (à savoir le dialogue social et les processus de dialogue manager/salarié)
- Impacts des déplacements des collaborateurs sur le changement climatique
- Impact de nos activités sur les communautés locales et les populations autochtones (*nouvel enjeu 2017*)
- Promotion de la diversité dans les équipes (*nouvel enjeu 2017*)
- Accompagnement des collaborateurs aux transformations du Groupe (agilité, stress, bien-être) (*nouvel enjeu 2017*)
- Synergies avec le secteur économique privé au service des ODD (*nouvel enjeu 2017*).

Les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

Supports du reporting

Pour plus de lisibilité, le contenu du rapport de responsabilité sociétale 2020 s'articule sur deux supports :

- le présent document, « rapport d'activité et de responsabilité 2020 du groupe AFD », document technique exhaustif préparé en conformité avec les normes GRI (option de conformité essentielle)
- la rubrique « Responsabilité Sociétale de l'AFD » du site internet de l'AFD, qui présente, en complément du rapport cité ci-dessus, les documents de politiques spécifiques (politique RSO, liste d'exclusion, charte éthique...).

Le rapport peut être lu en complément du « Document de référence »⁶³ destiné aux acteurs des marchés financiers, et notamment de la « Déclaration de performance extra-financière » (DPEF) contenue dans ce document⁶⁴. Cette Déclaration est axée autour des principaux risques extra-financiers du groupe AFD, identifiés à travers un exercice de cartographie des risques opérationnels, et des enjeux, identifiés à travers l'analyse de matérialité.

Périmètre et période du reporting

Le périmètre du reporting comprend la société-mère AFD et sa filiale majoritaire PROPARCO, ces structures représentant 99% du total du bilan et du produit net bancaire consolidés.⁶⁵ Dans le cas où un indicateur ne couvre pas l'ensemble du périmètre de reporting, le périmètre présenté est précisé et la raison pour laquelle la publication est partielle est expliquée.

Le reporting est réalisé une fois par an depuis 2012, date de publication du premier rapport de responsabilité sociétale du groupe AFD qui portait sur l'exercice 2011.

⁶³ <https://www.afd.fr/fr/ressources/document-denregistrement-universel-2019> .

⁶⁴ A la suite de la transposition de la directive européenne n°2014/95/EU sur la publication d'informations extra-financières, la DPEF remplace le dispositif d'information extra-financière dit « Grenelle 2 ».

⁶⁵ Pour plus d'information, cf. Document de Référence 2019, p. 109 et suivantes.

Le rapport d'activité et de responsabilité 2019 couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Dans les cas où les données ne sont pas encore calculées pour 2019, les données quantitatives pour l'année 2018 sont présentées. Ce rapport intègre également quelques réalisations marquantes (données qualitatives) du premier semestre 2020.

Aucun changement significatif n'a été relevé par rapport à la période précédente concernant les périmètres, période et méthodologie de reporting⁶⁶.

Méthodologie de réalisation du reporting

Les données qualitatives et quantitatives contenues dans ce rapport ont été collectées et consolidées en conformité avec les procédures de gestion administrative en vigueur au sein du Groupe. Les données fournies sont établies à partir d'échanges avec les personnes référentes dans leur service et à partir de documents divers (comptes rendus, rapports, évaluations, etc.). Des tableaux de bord de suivi sont utilisés pour tracer et consolider les données transmises.

Concernant les informations contenues dans la Déclaration de performance extra-financière intégrée au rapport de gestion 2019, un examen a été mené par l'un de nos commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, le cabinet KPMG S.A., conformément aux modalités de l'article 225 de la Loi Grenelle 2. L'organisme tiers indépendant a exprimé la conclusion suivante « Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration volontaire consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires appliquées de manière volontaire et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel »⁶⁷.

Vérification du reporting

Contrôle interne

Le processus de reporting de responsabilité sociétale fait l'objet de validations à différents niveaux de l'organisation afin de s'assurer de la fiabilité des données :

- au niveau des « contributeurs directs » (chefs de projets, responsables de zones géographiques, etc.) : contrôle de la conformité et de l'exhaustivité des données saisies dans les outils ou transmises au référent ;
- au niveau des « référents » : le référent contrôle les données qu'il consolide via des contrôles de cohérence et des contrôles aléatoires avant transmission à l'équipe RSO ;
- au niveau de « l'équipe RSO » : les données reçues pour consolidation font l'objet de contrôles de cohérence et d'une analyse conjointe avec les référents pour identifier les besoins et pistes d'amélioration en termes de pilotage.

Vérification externe

Les vérificateurs externes sont nommés par le directeur général de l'AFD pour une durée d'un an ; ils sont accrédités par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation) en tant que tiers indépendants. Pour 2019, l'AFD a choisi de confier cette mission de vérification externe au cabinet de Commissaire aux Comptes KPMG.

Les sources des données ainsi que les documents de mesure, de calcul et de consolidation des données doivent être vérifiables par les vérificateurs externes. Les documents correspondants et les pièces

⁶⁶ Il est toutefois à noter que le présent rapport est conforme aux normes GRI 2016.

⁶⁷ Document de référence 2019, p. 60.

justificatives (factures, relevés de compteurs, fichiers de calcul, feuilles de présence des formations, etc.) doivent être conservés et rendus accessibles pendant au minimum 3 ans. Les données archivées devront également être accessibles aux vérificateurs. Les contributeurs sont donc sensibilisés sur l'importance de cette traçabilité.

Les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées sont conformes aux standards nationaux ou internationaux appropriés lorsqu'il en existe. S'il n'en existe pas, une documentation concernant les méthodes employées devra être conservée et tenue accessible.

La vérification du rapport de responsabilité sociétale porte sur la présence de l'information au regard des critères requis par l'index du contenu GRI. L'AFD a fait le choix de répondre à l'option de conformité essentielle du standard GRI 2016.

D'après la méthodologie d'évaluation préconisée dans le guide d'application de la GRI 2016, l'auto-évaluation du reporting de responsabilité sociétale 2019 du Groupe mène au niveau d'application « core ».

Index du contenu GRI 2016

L'index du contenu GRI 2016 est disponible sur le site internet de l'AFD :

[Index GRI AFD](#)

Personne à contacter pour plus d'informations

Juliette Van Wassenhove : tel : +33.(0)1.53.44.33.92, 5 Rue Roland Barthes, 75598 PARIS CEDEX 12

.....

Pour un monde en commun

.....



www.afd.fr - Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel
Linkedin : agence française de développement - instagram : afd_France
5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - tél : +33 1 53 44 31 31